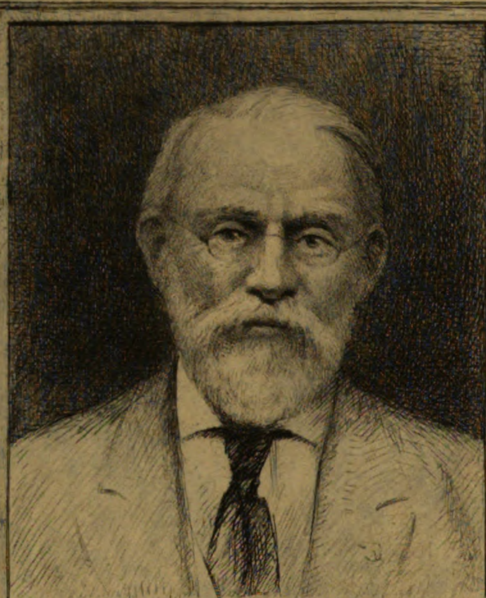


Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de ...

Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
de l'Arrondissement de Saint-Malo.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

ANNÉE 1903



J. HAIZE
IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Rue Jacques-Cartier, SAINT-SERVAN, Ille-et-Vilaine

1903

INTRODUCTION

Mes chers Collègues,

« Votre réunion m'apparait comme l'argument décisif en faveur d'une protestation qui m'échappe toujours quand j'entends émettre cette opinion, déplorablement erronée, qu'on ne peut travailler qu'à Paris. »

Je détache cette phrase d'un discours prononcé en Sorbonne à la séance générale des Sociétés savantes, le 15 Juin 1889. Cette affirmation nous vient de Paris ; c'est déjà quelque chose pour certains provinciaux que nous ne sommes pas ; elle est d'Ernest Renan, ce qui ne peut que lui donner une valeur plus grande au jugement des Bretons que nous sommes.

J'ai pensé qu'elle était bonne à mettre, et mieux qu'en épigraphe, dans le corps même de la préface que vous avez bien voulu me demander pour nos *Annales* de 1903. J'ai cru devoir la rappeler, non seulement par ce que l'érection de la statue du philosophe Trécorrois l'a livré de nouveau aux disputes des hommes et qu'ainsi je rends hommage à l'actualité, ce qui assez ingénieux, quand il s'agit d'archéologie ; mais j'ai encore pensé que des travailleurs de province la reliraient comme un encou-

ragement, s'en armeraient au besoin comme d'une preuve. J'ai pensé surtout qu'elle exprimait une vérité d'évidence en tête d'un livre où sont quelques-uns de vos travaux de l'année.

Ce discours, d'ailleurs, nous intéresse à un autre titre. Le " pélérinage à nos monuments locaux " nous a conduits, cette année, à la Bibliothèque de la Ville et, sous la direction de notre collègue, M. Auguste Lemoine, l'excellent bibliothécaire, nous l'avons agréablement visitée. Or notre vice-président, M. Etienne Dupont, le savant historien du Mont Saint-Michel, nous signalait, parmi les visiteurs illustres de ce sanctuaire du travail provincial, tout justement l'orateur de la Sorbonne, notre compatriote Ernest Renan. Le plus curieux, c'est qu'un des principaux arguments invoqués par Renan à l'appui de sa thèse, c'est le séjour de quelques mois qu'il fit à Saint-Malo et les ressources de travail qu'il découvrit dans la bibliothèque de cette ville.

C'était en 1848, trois ans après " les résolutions définitives d'octobre, " Renan avait commencé sa thèse sur *Averroès et l'Averroïsme*, quand sa nomination de professeur au lycée de Vendôme vint le " contrarier " dans ses travaux. Vendôme lui semblait « l'endroit du monde le plus mal choisi pour traiter d'Averroès » et il demandait à revenir à Paris, quand « étant allé passer quelques mois à Saint-Malo, ville qui n'est pas beaucoup plus savante que Vendôme » nous protestons n'est-ce pas ? il y acquit la conviction qu'on pouvait y avoir, aussi bien qu'en la Ville-Lumière, « tous les éléments pour des recherches critiques entièrement neuves. » C'est qu'en effet, il trouvait à Saint-Malo une bibliothèque formée d'anciens fonds de couvent et qu'en remuant la poussière, il éveillait de leur sommeil, « toute la scolastique, les éditions d'Aristote avec les Com-

mentaires d'Averroès, imprimés à Venise, les index de Zimara, une bonne partie des gloses des maîtres padouans. »

Qui nous dira combien dura ce séjour de Renan à Saint-Malo ? Il y avait, des parents, dès cette époque, je crois, un frère, un cousin. Qui se rappelle avoir rencontré le futur auteur de la *Vie de Jésus* dans cette salle ? Quels livres y a-t-il consultés pour sa thèse ? L'excellent M. Duquesnel était-il déjà bibliothécaire ?

Voilà des recherches qui doivent solliciter l'intérêt de M. Lemoine. Il me suffit, dans cette préface, de les avoir indiquées à sa curiosité littéraire, comme il me suffira en achevant ces lignes, de proposer à la méditation de nos collègues cette autre phrase de Renan : « Continuez, Messieurs, votre œuvre excellente ; continuez à jouir de votre bonheur, que, peut-être, comme le laboureur de Virgile, vous n'appréciez pas assez. »

LOUIS TIERCELIN.

Kerazur, 4 Novembre 1903.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société Historique et Archéologique

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

Présidents d'Honneur

M. le Sous-Préfet de Saint-Malo.
M. le Maire de Saint-Malo.
M. le Curé de Saint-Malo.
Mgr Duchesne, C ✻, I ✿, de l'Institut.

Membres d'Honneur

M. le Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
M. Lucien Decombe, I ✿, Directeur du Musée Archéologique de Rennes.

Bureau pour l'année 1903

Président	M. E. Herpin.
Vice-Président	M. E. Dupont.
Secrétaire	M. J. Haize.
Trésorier	M. G. St-Mleux.
Archiviste	M. A. Besnard.

Comité de Publication

Les Membres du Bureau et M. L. Boivin, M. le Capitaine Cléret de Langavant, M. L. Tiercelin

Président fondateur

M. J.-M. Hamon, , ancien Maire, décédé le 11 Octobre 1903.

Membres titulaires

1900

M. Bazin, rédacteur en chef du journal *Le Salut*, St-Malo.
M. Benard, , architecte de la ville, St-Malo.
M. Boivin, Louis, publiciste, rue Ste-Anne, St-Malo.
M. Bonnesœur, artiste-peintre et photographe, St-Servan.
M. Cleret de Langavant, capitaine au 47me d'Infle, St-Malo.
M. Dupont, juge au Tribunal civil, St-Malo.
M. Haize, imprimeur, rue Jacques-Cartier, St-Servan.
M. Herpin, E. avocat, rue d'Asfeld, St-Malo.
M. Hervot, docteur en médecine, 7, rue St-Vincent, St-Malo.
M. Jouon des Longrais, archiviste paléographe, Rennes.
M. Lachaud, lieutenant au 47e d'Infanterie, St-Malo.
M. l'abbé Legaignoux, aumônier de l'Hôpital général, St-Malo.
M. Maigné, , Grande-Rue. St-Servan.
M. l'abbé Mathurin, vicaire à l'Eglise St-Etienne, Rennes.
M. Ollivier, notaire à Pleurtuit.
M. Parrot, armateur, St-Malo.
M. Pouliquen, greffier du Tribunal civil, St-Malo.
M. Prioul, fils, architecte de la Ville, St-Servan.
M. Radenac, notaire, St-Malo.
M. Saint-Mleux, Georges, agrégé de l'Université, 23, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Sarazin, avocat, Pleurtuit.
M. Saubost, Louis, bibliophile, St-Malo.
M. Tual, secretaire en chef de la Mairie, St-Malo.
M. René de Bizien, villa Bellevue, Dinard.
M. Louis de Bizien, villa Daisy, Dinard.
M. Lemée, notaire, St-Malo.
M. Turmel, avocat, rue d'Orléans, St-Malo.

1901

M. Le Dantec, procureur de la République, St-Malo.
M. Riéger, , inspecteur des tabacs, St-Malo.
M. Huet, armateur, St-Servan.
M. Douillot, propriétaire, rue Amiral-Magon, St-Servan.

M. Delarue, propriétaire, Moulin-du-Vivier, Antrain.
M. Le Fer de la Motte, command[t] d'art[e] en retraite, St-Servan.
M. Gobbé, directeur d'Ecole, Fougères.
M. Lemoine, ✠, bibliot[re] de la ville, 4, rue St-Vincent, St-Malo.
M. Moreau, propriétaire, rue Jacques-Cartier, St-Servan.
M. Tiercelin, homme de lettres, Ker-Azur, Paramé.
M. Jones, résident anglais, château de Beauregard, St-Servan.
M. Barbaste, pharmacien, licencié-ès-sciences, Antrain.
M. Magon de la Giclais, Colonel au 7[e] Cuirassiers, Lyon.
M. Aubert, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, Vildé-la-Marine.
M. Roulleaux, ancien avoué, 26, rue Porcon de la Barbinais, St-Malo.
M. Herpin, Julien, notaire, St-Malo.

1902

M. Peynaud, docteur en médecine, St-Malo.
M. Fave, capitaine des Douanes en retraite, 6, rue des Hautes-Salles, St-Malo.
M. Brault, Robert, avocat, rue Le Pomellec, 28, St-Servan.
M. Raffron de Val, Jules, Rothéneuf.
M. Barbot, Ernest, greffier de la Justice de Paix, Dol.
M. Robic, Victor, négociant, rue de l'Hôpital, St-Servan.
M. Lecomte, Charles, propriétaire, licencié en droit, rue de Paris, Dol.
M. Goglin, ancien huissier, Dol.
M. Nourry, docteur en médecine, St-Malo.
M. Robert Surcouf, Député d'Ille-et-Vilaine, château du Haut-Mesnil, par Plerguer.
M. Planson, maire, Dol.
M. Degoux, contrôleur des tabacs, Dol.
M. Chupin, négociant, Dol.
M. Behier, Edouard, place Chateaubriand, St-Malo.
M. Aoustin, avocat, St-Malo.
M. Saint-Mleux, Charles, avoué, St-Malo.
M. Parent, pharmacien, Combourg.
M. Heurtevent, secretaire de la Mairie, Combourg.
M. l'abbé Pau, vicaire à Dol.
M Guiboux, Joseph, Ingénieur, Directeur de la Société des Tramways Bretons, St-Malo.

1903

M. La Chambre, Carl, Député d'Ille-et-Vilaine, château de la Briantais, en St-Servan
M. Martin, Avocat, St-Malo.
M. Ramet, André, 17, rue Alphonse de Neuville, Paris.
M. Gilbert, H. Notaire, St-Servan
M. Cuny, Avoué, place de la Mairie, St-Malo.
M. Laisné, Louis, Grande-Rue, St-Servan.
M. Aubault, négociant, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Goussé, pharmacien, Grande-Rue, St-Malo.
M. Baud, avoué, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Lelièvre, 19, rue du Parterre, Le Mans.
M. Savary, Juge de Paix Dol.
M. Percevault, notaire, Dol.
M. Clément, huissier, Dol.
M. Leroux, notaire à Plouer
M. Hamon, bijoutier, Saint-Malo.

Membres correspondants

M. l'abbé Guillotin de Corson, chateau de le Noë, près Bain.
M. l'abbé Rouxel, 19?, rue de la Préfecture, Fribourg.
M. Hersent, antiquaire, Dol.
M. Ronin, lieutenant au 13e d'Artillerie, Vincennes.
M. Baguehey, commandant au 155e d'Infie, Commercy.
M. Guerin, Henri, licencié-ès-lettres, Elève diplômé de l'Ecole du Louvre, attaché à la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 99, Paris.
M. Dagnet, professeur au Collège, Morlaix.
M. Hervichon, chef de poste des Contributions Indes, 7, rue Richelieu, Brest.
M. Sottas, docteur en médecine, 47 bis, avenue Bosquet, Paris.
M. l'abbé Duine, Dol.

NOTE. — Les membres de la Société Archéologique qui n'auraient pas payé leur cotisation annuelle à la fin du mois de février de chaque année, sont prévenus qu'il sera fait traite sur eux, par l'entremise de la poste, du montant de leur cotisation, augmenté des frais de recouvrement.

NÉCROLOGIE

M. J.-M. HAMON

Au cours de cette année, notre société a été douloureusement atteinte, par la mort de M. J.-M. Hamon, notre président-fondateur.

Né au Grand-Fougeray, le 19 Avril 1823, M. Hamon vint, dès son adolescence, se fixer, dans notre pays, où il vécut, jusqu'à sa mort, entouré de l'estime de ses concitoyens qui, à mainte reprise, se plurent à lui confier les plus importantes fonctions électives.

Son titre de notable commerçant, le désigna bientôt, à leur choix, pour le poste de juge suppléant, au tribunal de commerce de Saint-Malo. Il y fut installé, le 12 Mars 1879. Le 27 Décembre 1881, il était élu juge titulaire et, le 23 Décembre 1889, prenait possession du siège de Président, qu'il occupa, durant deux années.

Tout dévoué à l'intérêt public, il voulut bien aussi se consacrer à l'administration de notre cité. Du 20 Janvier 1878 au 18 Mai 1884, il remplit le mandat de conseiller municipal. Alors, il fut élevé, par ses collègues, au poste d'adjoint, qu'il occupa jusqu'au 18 Mai 1888.

Elu maire de Saint-Malo, le 10 Janvier 1892, il demeura à la tête de notre municipalité, jusqu'au 16 Mai 1896, laissant alors auprès de tous ceux qui l'avaient connu, le durable souvenir de sa grande courtoisie et de sa bienveillante affabilité.

C'est, à notre Société Archéologique qu'il consacra les derniers loisirs de sa longue et belle carrière. Aussi, M. Herpin, président de notre société, ne fit-il que traduire le sentiment unanime, en s'exprimant, dans les termes suivants, au pied de la tombe du regretté défunt :

Au nom de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, je viens adresser à M. Hamon, notre président-fondateur, un respectueux et confraternel adieu.

Au mois de décembre 1899, quelques-uns de nos collègues conçurent le projet de fonder, dans notre pays, une Société historique et archéologique.

Combien, certes, cette idée était séduisante !

Est-il, en effet, une ville qui possède une plus glorieuse histoire que la Cité Corsaire ? Est il beaucoup de plages qui possèdent un aussi riche décor de superbes monuments, de pittoresques ruines de moyenâgeuses forteresses — reliques admirables, dont il est si attrayant d'étudier le merveilleux passé ?

Pour réaliser notre projet, il nous sembla, qu'à notre tête, nous ne pouvions placer un plus digne que M. Hamon.

Ancien maire de Saint-Malo, ancien président du Tribunal de Commerce, n'avait-il pas, avec le prestige des titres mérités et des hautes fonctions accomplies, l'expérience des affaires, si indispensable pour la fondation d'une société ?

Il avait aussi, par son affable courtoisie, sa laborieuse carrière, son âge respectable, son proverbial dévouement, autant de qualités qui l'indiquaient à notre choix.

Et puis, ce beau pays, dont nous nous proposions, dans les loisirs du labeur quotidien, d'approfondir ensemble la merveilleuse histoire, est-ce qu'il n'avait pas été un des premiers à en comprendre les beautés et à en pressentir l'avenir ?

Il y a, déjà longtemps, dans une intéressante brochure, il résumait ses promenades, autour de nos superbes remparts.

Quand arriva, pour lui, le soir de la vie, il se complut à recueillir tous les écrits concernant notre région.

Il y a plus de trente ans, alors que sur nos dunes désertes ne croissaient que l'herbe sauvage et le jonc marin, — clairvoyant visionnaire de l'avenir, — il s'en fut, avec le fruit de son opiniâtre labeur, bâtir la première villa qu'on vit se profiler, avec étonnement, sur l'extrême pointe de Rochebonne.

Et, il vous en souvient encore, mes chers collègues, avec quelle courtoise affabilité, il nous recevait tous, il y a quelques mois à

peine, dans ce charmant ermitage hospitalier qu'il s'était plu à baptiser des noms des plus vieux saints de notre Clos-Poulet.

C'est alors que la rigueur de notre règlement dut nous obliger à choisir un autre président.

Mais, notre Société agrandie et merveilleusement prospère ne pouvait oublier celui qui, le premier, avait soutenu son fragile berceau.

C'est pourquoi, juste témoignage de gratitude rendu à celui qui, d'autre part, venait d'être nommé officier d'Académie, nous lui décernâmes le titre de président-fondateur et suspendîmes son portrait, à la place d'honneur, dans la salle de nos séances.

Quand tombe, sous la cognée du bûcheron, le vieux chêne de Bretagne, longtemps encore il conserve ses verdoyants feuillages.

Lorsque dans la paix du Seigneur, au bout du long sillon qu'il a creusé, s'affaise le serviteur laborieux — à l'exemple du vieux chêne de Bretagne, lui non plus ne meurt pas tout entier, car il laisse à ses enfants le souvenir de sa longue carrière d'honneur et de probité.

Que ce pieux souvenir soit un juste orgueil et une douce consolation pour la famille de notre vénéré président-fondateur, à laquelle, du fond du cœur, j'adresse ici, an nom de tous mes collègues, l'expression de nos plus sincères sentiments de condoléances.

Maintenant, hélas ! la tombe va se fermer.

Que votre dépouille mortelle dorme, en paix, le suprême sommeil, dans ce beau pays que vous avez tant aimé et qui est devenu le vôtre. Et que votre âme goûte, pour l'éternité, au sein de Dieu, la récompense qu'elle a si bien méritée.

Au revoir ! mon cher Président. Adieu !

MÉMOIRES

BLASON POPULAIRE

de la Côte d'Emeraude



La recherche des proverbes, brocards ou dictons d'autrefois est, sans contredit, une des études les plus séduisantes de notre folk-lore local.

En effet, ces formulettes archaïques et pittoresques, à la tournure expressive, aux termes imagés et souvent fort gaulois, toujours frappés à l'emporte-pièce, ont généralement pour origine un trait d'histoire, un travers populaire, une anecdocte locale, un usage disparu.

Comme des médailles commémoratives, elles en ont longtemps perpétué le souvenir.

Mais, aujourd'hui, le souvenir s'efface. Le naïf brocard ne subsiste plus, tout ensommeillé, que dans la mémoire de quelques bons vieux.

La cueillette devient fort difficile et le blason populaire, en réalité, achève, chaque jour de s'effacer, avec la disparition des coutumes et des mœurs originales qui autrefois caractérisaient, si nettement, chacune de nos provinces, chacune de nos villes, chacune même de nos bourgades.

Voici notre modeste récolte :

*
* *

Point Bretonne, Malouine suis.

Cette devise si chère à nos aïeux mérite bien de figurer en tête du blason populaire de notre pays.

En voici l'origine :

En l'année 1144, Jean de Châtillon, surnommé plus tard

saint Jean de la Grille, fut sacré évêque d'Aleth et transfera bientôt sur notre rocher, son siège épiscopal.

Au nouveau Chapitre qu'il constitua alors, il abandonna une partie des droits et privilèges qu'il possédait. Ainsi naquit la co-seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo, appelée aussi « seigneurie commune, » nom tiré de ce que la seigneurie de Saint-Malo appartenait indivisément à l'évêque et au Chapître.

Durant des siècles, l'évêque et le Chapitre bataillèrent ferme, l'un contre l'autre, pour le partage des biens appartenant à la co-seigneurie, mais, plus ferme encore ils bataillèrent, tant contre les ducs de Bretagne que contre les rois de France, pour défendre leurs droits que ceux-ci voulaient s'arroger.

Prétendant ne relever de personne, ni du roi, ni du duc, mais seulement du pape, ils résumaient ainsi leur prétention : *Homagium soli papœ debetur.*[1]

C'est cette formule que, populairement, à Saint-Malo, on traduisit ainsi : *Point Française, point Bretonne, Malouine suis.*

Cependant, le 4 Juin 1384, la seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo reconnut *proprio motu* la souveraineté royale.

La devise fut, depuis lors, seulement celle-ci : *Point Bretonne, Malouine suis.*

Pour soutenir au moins leur devise ainsi tronquée, les Malouins, d'ailleurs énergiquement secondés par leurs évêques et notamment par Mgr Josselin de Rohan, combattirent sans trêve, tant sur les champs de bataille, qu'en entamant d'interminables procès.

Ce fut, seulement, en l'année 1415, que la seigneurie de Saint-Malo fut enfin concédée par le roi de France, au duc de Bretagne, pour le remercier du secours de 10.000 hommes levés pour venir à son aide, après la défaite d'Azincourt.

L'édit de 1513, rendu par la duchesse Anne porta enfin le dernier coup aux séculaires droits et privilèges des

---

1. Voir le manuscrit du chanoine Porée du Parc (archives municipales) sur la seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo.

Malouins, droits et privilèges, qui, déclarait-elle, « répugnaient à sa hautesse et principauté. »

A partir de cette date, la vieille devise populaire n'eût plus sa raison d'être.

Et, si les Malouins prouvèrent par leur légendaire courage, leur attachement à la grande patrie, ils conservèrent toujours au fond du cœur, un amour indéracinable pour :

Leur Clocher de Saint-Malo
Qu'on voit partout sur l'eau.

* * *

Quic' en grogne ?
Ainsi sera
C'est mon bon plaisir

En 1498, la Duchesse Anne résolut de poursuivre les travaux du Château, et elle jeta les bases d'une nouvelle tour, destinée à surveiller les Malouins turbulents.

L'évêque, mécontent, excommunia tous les ouvriers. La Duchesse, pour se venger, enleva au clergé malouin une partie de ses prérogatives, et fit graver, en relief, sur la tour en construction, la fière inscription ci-dessus, qui fut effacée à l'époque de la Révolution.

Quant à la tour, qui domine la Grand' Grève, elle a, jusqu'à ce jour, conservé le nom de *tour Quic en grogne* et la formulette impérative de la bonne duchesse est devenue chez nous une phrase classique servant à exprimer une volonté bien arrêtée :

Quic' en grogne ?
Tel est mon bon plaisir.

* * *

Il faudrait l'encenser comme saint Jean de la Grille.

Ancienne expression de Saint-Malo qui se disait des personnes orgueilleuses aimant à ce qu'on vantât leurs mérites.

Quelle est l'origine de cette expression ?

Avant la Révolution, toutes les fois qu'aux offices de la cathédrale, il y avait encens au chœur, le célébrant donnait trois coups d'encensoir, au sépulcre de saint Jean de la Grille.

A ce sujet, le docte abbé Manet raconte même, dans ses *Grandes Recherches* inédites,[1] sous la date du 15 novembre 1751, qu'une dame de Rennes placée près ce sépulcre s'imagina à cette époque que les trois coups d'encensoir s'adressaient à elle.

Aussi, répondit-elle, par une belle révérence, aux trois coups d'encensoir, et s'extasia ensuite de la politesse du clergé malouin, pour les étrangers.

*
* *

Les chiens du Guet n'ont pas seulement donné naissance à la populaire chanson de M. Dumollet :

Bon voyage, Monsieur Dumollet
A St-Malo, débarquez sans naufrage !
Bon voyage, Monsieur Dumollet,
A St-Malo, débarquez si vous plait.

Les célèbres dogues ont aussi donné naissance à ces brocards :

Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets[2]

Proverbe qu'on retrouve jusqu'en Flandre :

Il a té à Saint-Malo. les tiens ont mié sés mollêts[3]

*
* *

Les armements de Terre-Neuve ont donné lieu à cette expression :

C'est un pelletas

Cette expression s'emploie en parlant d'un rustre, parce que les humbles pelletas sont au bas de l'échelle, dans la hiérarchie du monde des Terreneuvas. « C'est un pelletas » est la contrepartie du mot c'est un gommeux.

Du folklore des Terre-Neuvas, il faut aussi exhumer ce vieux dicton :

Le coup d'vent de la Saint-François
Fait rentrer les Terreneuvas

---

1. Archives de Saint-Malo, (cartons)
2. Leroux de Lyncy.
3. Flandre, Hécart, Dict. Rouchi.

Et, également, le suivant :

Lorsque le temps est dur, un jour de Banc est un jour d'enfer

*
* *

Duc, cherche tes chiens ![1]

Ainsi disaient les vieux Malouins, quand ils ne voulaient pas répondre à une question embarrassante.

L'origine de cet étrange brocard remonte à François II, duc de Bretagne qui, trouvant que la construction du château n'avançait pas assez vite, envoya vers Saint-Malo 300 soldats qui pénétrèrent en ville, bannière déployée et au son des trompettes, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

Ces 300 soldats furent tous massacrés par les Malouins et leurs corps furent cachés dans les caves de la ville.

Quand François II envoya voir ce qu'étaient devenus ses 300 hommes, les Malouins se mirent à rire au nez de ses estafettes, leur criant du haut de leurs bonnes murailles : « Duc, cherche tes chiens ! »

Telle est l'origine du vieux dicton.

*
* *

Autrefois, on disait en parlant de ceux de nos compatriotes qui n'étaient pas dévots :

Ils vont faire leurs Pâques, derrière St-Célestin, avec les meuniers.

C'était là une allusion à la réputation douteuse dont jouissaient les fameux meuniers du Sillon qui attendaient la fin de la période pascale, le dimanche de la Quasimodo, pour faire leurs Pâques. Et, par respect humain, allaient-ils encore les faire, en se cachant, derrière le chœur, où se trouvait alors la statue de St-Célestin.

*
* *

---

1. *Vieux Souvenirs de Saint-Malo*. Manuscrit de M. Toury, curé au diocèse de Meaux, ancien diacre à la cathédrale de Saint-Malo. Cet historien contemporain de l'abbé Manet, raconte que ce dernier devait faire de ce brocard, un savant commentaire, dans le troisième volume qu'il se proposait d'écrire, sur l'histoire de la Petite Bretagne.

Le récit qui a donné lieu à ce brocard nous semble d'ailleurs absolument légendaire.

— —

Pour endormir les enfants, nos bonnes aïeules chantaient cette petite formulette,[1] qu'elles recommençaient, après l'avoir achevée, jusqu'à ce que sommeil s'ensuive :

> Saint-Malo, Saint-Servan,
> La Gouesnière et Bonaban.
> Cancale !
> Cancale !

Cette formulette avait cette variante :

> Le Grand Bé, le p'tit Bé
> L'Fort Royal et la Conchée.
> Cézembre !
> Cézembre !

C'était là la classique berceuse du Clos-Poulet qui se chantait, sur l'air populaire du carillon de Dunkerque, dont les paroles sont, vous le savez :

> Orléans, Beaugency,
> Notre-Dame-de-Cléry
> Vendôme !
> Vendôme !

A côté de la berceuse enfantine, il faut placer la chansonnette qui était destinée à faire sauter le bébé, sur les genoux de sa maman.

Cette chansonnette, qui fait allusion aux célèbres meuniers du Clos-Poulet, dont je parlais à l'instant, est ainsi conçue :

> Dansez, p'tites pouchées,
> Le blé perd a la mouture
> Dansez, p'tites pouchées,
> Le blé perd chez les meuniers.
>
> Les meuniers sont des larrons
> Tant du Naye que du Sillon,
> Dansez, p'tites pouchées,
> Le blé perd à la mouture ;
> Dansez, p'tites pouchées,
> Le blé perd chez les meuniers.

Lorsque les enfants du Clos-Poulet n'étaient pas sages,

---

1. Grandes Recherches inédites précitées.

au lieu de leur dire, comme ailleurs : « Croquemitaine va t'emporter, » on leur disait :

La Moune va t'emporter

ou encore : **Je vais te donner à la guenon de la Poissonnerie.**

D'où vient l'origine de ce vieux brocard populaire ? Un capitaine-marin, habitant à la Poissonnerie, avait apporté de voyage une guenon.

Un jour, la guenon aperçut, au coin de la Poissonnerie, une bonne ménagère qui dorlotait son enfant.

La guenon s'approche, aussitôt, en tapinois, enlève le marmot, grimpe avec lui sur un toit voisin et se met, à son tour, tout doucement à le dorloter.

Un vœu fut fait par la maman épouvantée, et la guenon, dit la vieille histoire, descendant de son toit, vint replacer l'enfant, dans les bras de sa mère.

Cette dernière, en souvenir de l'évènement, fit graver, sur la cheminée de son immeuble, une guenon en train de bercer un enfant.

La naïve sculpture est encore visible, mais la génération actuelle ne se souvient guère plus de la pittoresque expression ancestrale qui a la même origine :

« Si tu ne te tais pas, je vais de donner à la moune qui va t'emporter. »

* * *

Autrefois, les Malouins avaient la réputation d'être fort peu communicatifs et d'un caractère rentré. De là cette expression :

Il est de Saint-Malo
Il entend à demi mot.

On disait aussi, autrefois, que les Malouins, peu hospitaliers, quand ils voyaient arriver un étranger, lui posaient cette première question en guise de bienvenue :

Quand partez-vous ?

Ces deux brocards ont été recueillis par M. Paul Sébillot dans sa revue des traditions populaires (blason populaire de la Haute-Bretagne.)

* * *

On connaît la juste renommée des craquelins de Saint-

Malo... qui sont originaires de Pleurtuit.

Afin de vendre leur marchandise, les *craqueliniers* criaient autretois :

Craq' rins de Saint-Malo.

A Rennes, c'était l'habitude de leur répondre ainsi :

T'en as menti !
I'sont d'Pleurtuit.

*
* *

Ainsi que les craquelins de Pleurtuit, les maquereaux de Saint-Jacut ont donné lieu à différentes tormulettes, dignes de figurer aussi dans le blason populaire de notre vieux pays.

A Saint-Jacut, il existe un rocher situé *au chevet de l'île*, qui affecte un peu l'aspect d'une statue. Les Jaguins nomment encore ce rocher Saint-Haouaouaw.

Lorsqu'ils partaient à la pêche au maquereau, ils se découvraient, autrefois, en passant devant lui et disaient :

Saint Haouaouaw,
Donnez-nous du maquériaw.

Si saint Haouaouaw n'exauçait pas leur prière, ils avaient coutume d'esquisser, le tableau de leurs misères, par cette petite cantilène.

Le maqueriau n'a pas donna !
La paumelle est débrailla !!
Le coutiau est tout en bas !!!
Y'a des enfants plein les bés !!!!
La misère est à son plein.

Ce qui signifie : Pas de maquereaux ! Plus de paumelle ! Le couteau est au bas de la miche de pain ! Il y a des enfants plein les berceaux ! Voilà bien le comble de la misère, pour un pauvre Jaguin de Saint-Jacut-de-la-Mer.

*
* *

Fiers de l'incroyable prospérité de leur petite ville, nos aïeux disaient :

Il y a 6 parties du monde, Saint-Malo, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie.

Ils disaient aussi[1] :

A Saint-Malo, richesse,
Pontorson noblesse,
Avranches pomperie,
Saint-James, pouillerie.

Ils étaient fort bons époux. C'était donc uniquement par plaisanterie qu'ils disaient :

Un marin de Saint-Malo cesse d'être tenu à la fidélité conjugale, dès que son navire a doublé le Cap Fréhel.

*
* *

La fameuse rivalité entre Saint-Malo et Saint-Servan, qui remonte, on le sait, jusqu'au bienheureux Jean de Châtillon, a jalonné notre histoire locale, de nombreux faits fort curieux, parfois fort importants, souvent archi-comiques.

Ainsi, c'est le séculaire procès qui a permis à St-Servan, faubourg malouin, de s'ériger en commune. C'est la grande bataille annuelle qui avait lieu entre tous les gamins des deux villes, chaque année, à la fête des Rogations, lorsque la procession de Saint-Malo mettait le pied sur le territoire servannais, pour se rendre à la chapelle Saint-Pierre, dernier vestige de l'antique cathédrale d'Aleth.

C'est la célèbre question des bassins ; c'est l'épineuse question de la délimitation des deux *Villes-Sœurs*.

Digne d'être chantée par Homère, la rivalité entre Saint-Malo et Saint-Servan, n'a eu d'autre chantre que la voix populaire : *vox populi*.

Son langage n'est donc pas très académique. Citons, cependant, quelques-unes des aménités qui s'échangeaient d'un bord à l'autre... du bassin. Ces aménités ont été relevées, en partie, par M. Paul Sébillot, dans son intéressant blason populaire de la Haute-Bretagne.[2]

---

1. Blason populaire de l'Avranchin. Avranches 1903, imprimerie Jules Durand.

2. Revue des traditions populaires.

Aux gens de Saint-Servan, les gas de Saint-Malo adressaient la formule suivante :

Les Saint-Servatins, dans le bassin.

ou encore :

Saint-Servatins !
Enfants de chiens !

Les Saint-Servatins rispotaient :

Les Malouins dans un pertus[1]
Les St-Servatins leur...... dessus

Et pour rester à l'unisson, les Malouins répondaient :

Les Saint-Servatins dans un brigaud[2]
Les Malouins leur...... d'en haut.

C'était fort sale, plus sale que le mot de Cambronne, ce que les Malouins se permettaient, sur les Servatins nichés dans leur pertus ; tout comme aussi, d'ailleurs, ce que se permettaient ces derniers, sur les Malouins blottis dans leur brigaud.

* * *

Aussi, passons vite, et effeuillons quelques roses légendaires, sur ces ancestrales aménités.

Jadis, nos aïeux disaient en voyant une belle grosse fille haute en couleurs :

Elle est belle comme la rosière de Paramé.

D'où vient ce dicton ?

Le comte de Plouër, possesseur du fief de Vau-Salmon, en Paramé, possédait le poètique et féodal *droit de rose* qui avait été concédé, à ses ancêtres, en 1451, en même temps que le droit de quintaine, par le duc Pierre II de Bretagne.

C'est pourquoi, le jour de l'Ascension, les jeunes gens de Paramé, non mariés, devaient lui apporter une rose, là où il demeurait, soit à Saint-Malo, soit à Paramé « *pour voir si la dite rose est armoyée, aux armes de sa Seigneurie.*[4] »

Parmi ces jeunes gens, le seigneur de Vau-Salmon,

---

1. Revue des traditions populaires.
2. Ibidem.

choisissait le « roi de la Rose » Ce roi, escorté des jeunes gens du bourg, se rendait aux Couardes et remettait une rose, à celle qu'il choisissait pour « reine de la rose. »

Sans doute, il ne choisissait pas comme rosière, la plus laide.

D'où l'expression : « Elle est belle comme la rosière de Paramé. »

Cette vieille formulette, rappelant un des jolis et lointains usages du vieux Clos-Poulet, est demeurée, en usage, chez nous, jusqu'à la moitié du siècle dernier.

Et qui sait ? parmi les bonnes vieilles qui liront ces lignes, peut-être quelques-unes se souviendront avoir entendu, tout jadis, de beaux jeunes gens qui, passant devant elles, avaient dit : « Elle est belle comme la rosière de Paramé ! »

Et, peut-être alors, pousseront-elles un profond soupir de regret, en songeant au beau passé écoulé et à la jolie formulette d'autrefois, consignée, hélas ! dans un bulletin archéologique !

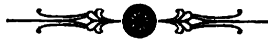
E. HERPIN.

---

4. Pouillé de Bretagne par M. le Chanoine Guillotin de Corson.

Quelques Episodes

DE L'HISTOIRE DU PAYS MALOUIN



SOMMAIRE : Aumônes que quelques prieurés ou monastères sont obligés de distribuer aux pauvres. — Où se tirait le Papegault à Cancale (1749). — Un préfet zélé pour les âmes de ses administrés (1757). — Le logement de M. de la Chastre à St-Malo (1758). — Un procureur malouin au parlement de Bretagne (1780). — Le privilège des bières et cercueils à l'Hôtel-Dieu de St-Malo (1781).

Aumônes que quelques prieurés ou monastères de l'Evêché de S. Malo sont obligés de distribuer aux pauvres. [1]

L'Abbaye de S. Jagu — est tenue de faire les aumônes publiques et générales.

Le Prieuré de Combourg — est obligé de donner l'aumosne aux pauvres mendiants passant et repassant, sur le revenu de son prieuré.

L'Abbaye du Mont S. Michel. — Les abbés et religieux de l'abbaye du Mont St Michel doivent donner une fois chaque année quatre mines de paumele pour estre distribuée aux pauvres des paroisses de S. Méloir et de Cancalle.

Où se tirait le Papegault à Cancale

Ce lieu était contesté, et des étymologistes ultra-fantaisistes étaient allé jusqu'à prétendre que la place de la

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, *correspondance des Intendants de Bretagne,* année 172.. (C 1285)

« Bégaudière » était le théâtre de ce jeu, ancêtre de nos concours de tir.

Le texte suivant extrait d'un aveu du 19 Mars 1749 à la Seigneurie et Comté du Plessix-Bertrand, prouvera que nous avions raison en disant[1] que le Papegault était tiré près de la chapelle S. Antoine à la Houle, en dessous de la falaise des Crosles.[2]

« Une pièce et quantité de terres située au seüil des » Crolles et du papegault au dit Cancale dont le bout » vers midi et Endroit soy Etend ses montagnes jusqu'à » la Rive de La mer .... »

Un Préfet zèlé pour les âmes de ses administrés.

La Bretagne avait, alors, à sa tête, un préfet fort zèlé pour le salut des âmes de ses administrés et pour le triomphe de la religion catholique romaine.

C'était en l'année 1757, le préfet portait le titre de « M. l'Intendant de Bretagne », et le nom de François-Xavier Lebret.[3]

Donc, en l'année 1757, un soldat luthérien malade fut recueilli à l'Hôpital de Dol.

Aussitôt qu'il en eut été informé, l'intendant de Bretagne fit diligence pour procurer à ce soldat les secours spirituels dont son âme avait besoin et le faire revenir de l'hérésie à la vraie foi.

Il écrivit, sans doute, à l'Evêque de Dol,[4] pour le prier d'envoyer à l'hôpital un prêtre sachant parler la langue

---

1. Annales de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de S. Malo, Ier vol. 1900, page 39 ; Le Papegault ou Papegai à Cancale, 1559-1770.

2. Falaise au dessous de la nouvelle église et dominant le port de la Houle et les parcs aux huîtres.

3. François-Xavier LEBRET. Né en 1719, d'une famille originaire de Gisors en Normandie. Avocat du Roi au châtelet de Paris, 1740; Avocat général au Grand-Conseil 1741 ; Avocat au parlement de Paris, 1746 ; Intendant de Bretagne. 1753-65 ; Président en survivance au Parlement de Bretagne. Mort en 1765. (arch. dép. d'I.-et-V.)

4. Jean François Dondel, 1749-1767.

allemande. L'Evêque de Dol ne put trouver dans son diocèse fort restreint le prêtre demandé.

L'Intendant dut s'adresser à l'Evêque de S. Malo, [1] pensant que dans ce diocèse, où le commerce et la course attiraient de nombreux étrangers, toutes les langues du monde devaient trouver dans le clergé quelqu'interprète.

Nous n'avons plus la lettre de l'Intendant Lebret : elle ne fut point conservée, sans doute... Toujours est-il qu'on ne la trouve plus aux « fonds des Evêchés de S. Malo et de Dol. »

Mais voici la très intéressante réponse [2] que lui fit le vicaire général de l'Evêque de S. Malo, M. de Villepépin. [3]

S. Malo ce 13 Juillet 1757.

M. de la Charlais

Monsieur

« M. l'Evêque de S. Malo m'envoya hier votre lettre où » vous lui marquiés désirer que quelque prêtre en son » Diocèse sçut parler Alleman, et voulut bien avoir la » charité d'aller à l'hôpital de Dol travailler à la conver» sion d'un soldat alleman luthérien. En conséquence, j'ay » écrit au P. Vicaire des Capucins de S. Servan et l'ay prié » d'envoyer le plutost qu'il pouvoit, à Dol un religieux » capucin Suisse de nation que je connois entendre et » parler alleman, et il me répond que son religieux s'y » rendra incessamment ; ainsi, Monsieur, il ne sera pas » nécessaire de faire transférer icy ce soldat, comme votre » charité pour le salut de ce soldat vous l'inspiroit. Dieu » veûille répandre sur l'un et sur l'autre les grâces dont » ils ont besoin en cette occasion, et récompenser votre » zèle par une surabondance de bénédictions les plus » prétieuses.

---

1. Jean-Joseph de Forgasse d'Entrechaux de la Bastie, 1739-1767.

2. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, *Correspondances des Intendants de Bretagne* : C. 2467.

3. Joseph-Alexandre Goret de Villepépin, doyen du chapitre, Vic. gén. de Ngrs. de la Bastie, 28 Février 1741, des Laurents 17 Octobre 1767, des Maretz et Cortois de Pressigny.

» Voulés vous bien permettre que Madame le Bret et
» toute la maison trouvent icy l'assurance de mes plus
» humbles respects et les vœux que je forme pour leur
» parfaite santé. Rien n'égale le respect sans bornes avec
» lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble
» et très obéissant serviteur.

De Villepépin Doïen, Vic. gén.

Le logement de M. de la Chastre à Saint-Malo.[1]

Dans les mois d'Octobre et de Novembre 1758, une curieuse contestation s'éleva entre M. Le Breton de la Vieuville, maire de S. Malo, et M. de la Chastre[2] commandant les armées du roi en Bretagne.

Celui-ci venait de triompher à la bataille de Saint-Cast (11 Septembre 1758,) mais il avait été blessé en poursuivant les anglais.

Il s'était donc retiré à S. Servan, tant pour soigner sa blessure que pour surveiller l'ennemi qui pouvait tenter une descente nouvelle.

Le logement qu'il occupait à S. Servan ne tarda pas à lui déplaire. Le jugeant inhabitable l'hiver, il en réclama un dans la ville même de S. Malo. Il voulait maison d'hiver et maison d'été.

Son choix tomba sur la maison de Madame de la Plesse, habitée : le rez-de-chaussée par M. de Polignac, le premier par M. du Laurent, vice-consul espagnol, et le second par M. de la Motte du Lenage.

A cette prétention, le Maire représenta que les finances

---

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. *Correspondance des Intendants de Bretagne* : C. 2469

2. Charles Louis DE LA CHASTRE, fils de Louis-Charles et de Marie Elisabeth de Nicolaï, Comte de Nancay, né le 19 Septembre 1724. Marquis de la Chastre à la mort de son père ; Cornette de dragons, 1751 ; Colonel du régiment d'infanterie de Cambrésis, 20 Aout 1743 ; Gouverneur du fort de Pecquay, Brigadier, 31 Déc. 1748 ; Commandant des forces militaires en Haute-Bretagne 1758, Maréchal de camps, 1758, Lieutenant général, 1762. (*De Courcy* : Histoire généalogique, etc. Tome IX, 2e Partie, page 536.)

de la ville étaient épuisées, qu'elle ne devait point « deux logements à un commandant. » M. de la Chastre, répondit « qu'on lui cherchoit une mauvaise chicane », et « qu'on pouvoit disposer du logement de S. Servan qu'il reprendroit cependant au printemps prochain, s'il le jugeoit à propos ; qu'au surplus, il lui falloit absolument une maison à la ville, qu'il la vouloit et qu'il l'auroit. »

Devant la décision irréductible du commandant, la communauté de ville nomma des commissaires chargés de régler l'affaire. Ce furent MM. de Beauregard, Marion, de la Rivière, le Gentil et Scott.

Ils essayèrent de décider le commandant à se contenter du rez-de-chaussée.

M. de la Chastre et la marquise allèrent visiter la maison. Ils déclarèrent qu'il la leur fallait entière, que tous les locataires devaient déménager, et qu'ils permettaient seulement à M. Dulenage absent « de démonter et de ramasser ses meubles » dans quelques appartements du second.

Mais la propriétaire Madame de la Plesse déclara « qu'elle se disposait à aller établir sa demeure dans le rez-de-chaussée de sa maison. »

Ne pouvant évincer la propriétaire elle-même, M. de la Chastre pria les commissaires de lui trouver une autre résidence.

Ce n'était pas chose facile, puisqu'il voulait être seul dans la maison qu'il habiterait, « et dans une ville aussi resserrée, toutes les belles et grandes maisons étaient occupées par les propriétaires en tout ou en partie. »

La communauté de ville s'y employa, mais le maire, Le Breton de la Vieuville y perdit les bonnes grâces du gouverneur. Il s'en consolait et disait bien haut : « La vérité sera toujours pour moi plus précieuse que l'amitié des César, » tout en suppliant l'Intendant de Bretagne de « le remettre dans les bonnes grâces de M. le Marquis. »

Un procureur malouin au parlement de Bretagne.[1]

Voici, à la date 19 Octobre 1780, la Provision d'une charge de procureur-postulant-tiers-référendaire, au parlement de Bretagne, en faveur de *M. Jean-Joseph-Thomas Houitte de la Chesnais.*[2]

Le roi Louis XVI, en conférant cette charge s'exprime ainsi :

» Sur le bon et louable raport qui nous a été fait de la » personne de notre bien aimé Jean-Joseph-Thomas » Houitte de la Chesnais, avocat au parlement et de sa » suffisance, probité, capacité et expérience au fait de la » pratique pour ces causes et autres, nous lui avons donné » et octroyé ; donnons et octroyons..... etc. »

Les conditions imposées pour remplir la charge étaient : que le titulaire soit : « de bonne vie, mœurs, âge (25 ans) » conversation et religion catholique, apostolique et » romaine. »

Le prédécesseur du Procureur Houitte de la Chesnais était Jean-Joseph-Marie Herbert.

Le privilège des Bières et cercueils à l'Hotel-Dieu de Saint-Malo.[3]

En 1781, la défense d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes venait de faire perdre à l'Hotel-Dieu de S. Malo, un revenu considérable, ses administrateurs sollicitèrent, de l'Intendant de Bretagne, M. Gaspar-Louis CAZE, baron

---

1. Archives du Parlement de Bretagne, *Registres secrets*.

2. Né à Bonaban, 21 Septembre 1753, juge au tribunal de S. Malo, 1790 ; suspendu de ses fonctions, 19 Ventose II ; les reprend, 1800, et préside ce tribunal ; député, 1811 ; chevalier de la légion d'honneur, 1814 ; revient à S. Malo au retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe et préside le tribunal jusqu'en 1821 ; meurt en 1825.

3. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. *Correspondance des Intendants de Bretagne*. C. 1271.

de la Bove[1] la concession du « privilège exclusif des châsses pour les morts. »

Et voici la curieuse explication qu'ils donnent de leur demande :

« Ce privilège n'est nullement onéreux au public, on » peut se servir de châsses ou s'en passer, comme on » faisoit avant que le cimetière fut placé hors de la ville. »

Il paraît qu'à S. Malo, à cette époque, les morts souvent se passaient de bières.

Le prix des châsses devait être de 24 sols par pied :

Cette demande datée du 24 Juillet 1781, est signée, au nom des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, par Bécard.

Le 27 Juillet, l'Intendant les avisait d'adresser leur requête à M. Amelot,[2] greffier des ordres du roi.

M. Amelot répond de Versailles, le 15 Août 1781, en demandant à M. de la Bove si réellement l'Hôtel-Dieu de S. Malo était aussi obéré qu'on le disait, et si vraiment la ville de Morlaix, que les administrateurs invoquaient comme précédent, possédait des lettres patentes conférant ce privilège qui semblait extraordinaire.

Morlaix possédait en réalité ce privilège, par arrêt du Parlement de Bretagne du 3 avril 1687, confirmé par lettres patentes du Roy du mois de février 1754. L'hôpital de Rennes jouissait du même privilège. Les ressources de l'Hôtel-Dieu de S. Malo étaient absolument insuffisantes.

Il est donc probable que le privilège de la vente des cercueils fut accordé à l'Hôtel-Dieu de S. Malo. Cependant on ne trouve pas cette concession relatée dans la correspondance des Intendants de Bretagne ; et de plus nulle mention de cette affaire n'est faite dans les registres de la Communauté de ville de S. Malo et de l'hôpital.

JOSEPH MATHURIN.

---

1. Intendant de la généralité d'Auch, 1744-49. — Intendant de Bretagne du 29 Décembre 1774 à Janvier 1784. — Arch. dép. d'I.-et-V.

2. ANTOINE-JEAN AMELOT, Marquis de Chaillou, né le 17 Novembre 1732, Ministre et secrétaire d'état de la maison du Roi, 1776, greffier des ordres du Roi, 21 Février 1781, académicien, mort à Paris dans la prison du Luxembourg le 1er Floréal an 3.

UN DUEL[1]

Sur les Remparts de Saint-Malo

EN 1715



Il existe à Rennes, dans les Archives départementales,[2] un cahier d'information, fait par un Conseiller au Parlement de Bretagne, à propos d'un duel qui eut lieu à Saint-Malo en l'année 1715.

Ce document commence ainsi :

« Cahier d'information faitte, [à Saint-Malo], en exécu-
» tion d'arrest de la Cour du 5 aoust 1715, rendu sur la
» remontrance et conclusions de M. le Procureur général
» du Roy, demandeur et accusateur en crime de deuil contre
» Paul Welch, Anglois, et Jan H., Irlandois, deffendeurs et
» accusez. à laquelle a esté vaqué par nous Louis-Célestin
» de Saint-Pern, chevallier, seigneur du Lattay, conseiller
» du Roy en sa cour de Parlement de Bretagne et d'icelle
» commissaire en cette partie, ayant avec nous pour
» adjoint Gilles Lepeltier, premier commis criminel dudit
» parlement. »

---

1. Nous adressons ici nos très sincères remerciements à M. Pau Parfouru, l'aimable et distingué Archiviste-Inspecteur du département d'Ille-et-Vilaine, qui a bien voulu nous faire connaître les documents relatifs à cette affaire.

2. Archives d'Ille-et-Vilaine, série B, fonds du Parlement (Palais de justice de Rennes); procès-verbaux de la Tournelle.

Cette affaire est intéressante à plusieurs titres. Les nombreux témoins cités à comparaître, font revivre des noms disparus, et les adresses de ces témoins rappellent des anciennes rues, aujourd'hui supprimées ou dont la dénomination a été changée.

Ce « fait-divers » par lui-même, serait assez banal, si l'on ne sentait planer sur l'ensemble du procès un certain mystère dont l'existence ressort des causes mal connues de ce duel.

Les dépositions des témoins, malgré certaines réticences très visibles, nous ont cependant permis de dégager à peu près l'objet de la querelle ; tout au moins de jeter un regard curieux, mais intéressé, sur un épisode des mœurs de ce temps.

Comme on vient de le voir par le titre du cahier d'information, le duel eut lieu entre l'anglais Paul Welch et l'irlandais Jan H... Ce dernier qui habitait Saint-Malo depuis une douzaine d'années fut tué. Le premier habitait Guernesey et était arrivé à Saint-Malo, dans son bateau, depuis quelques jours déjà.

Ce bateau avait été saisi par Me Legendre, huissier, demeurant en la Grande-Rue, et sur l'ordre de celui-ci deux portefaix l'avaient occupé pendant trois ou quatre jours ; puis, nous dit le témoin Jan Lemarchand dit Trémaudan, main-levée avait été donnée « sans savoir qui. »

Ledit témoin se trouvant le Lundi 8 Juillet vers 5 heures du soir sur le quai, auprès de cette barque, vit un anglais qu'il entendit nommer le sieur Welch, lequel particulier disait, en présence de plusieurs « Gerzais et Grenaizés, » à un petit garçon « gerzais, » que s'il voulait se faire catholique il le ferait pendre, s'il s'avisait de retourner aux îles de Jersey et de Guernesey.

Sachant, par son hôtesse, que cet enfant recevait la charité chaque semaine, de Monsieur de Saint-Malo, (l'évêque), Trémaudan dit à Welch qu'il avait tort de parler ainsi et qu'il devait laisser toute liberté à l'enfant.

Welch reçut fort mal cetté observation, et, « émeu de collère, » se précipitant sur Trémaudan, lui donna plusieurs coups de tête dans le visage et l'estomac ; puis,

cette correction ne lui paraissant pas suffisante, Welch descendit dans sa barque et chargea ostensiblement sur le pont, deux ou trois pistolets.

Une heure plus tard, Jacques Langlois, « montant la garde pour les bourgeois de cette ville, et demeurant au coin à choux, » vit près du bureau des Devoirs, sur le vieux quai, deux particuliers se quereller. L'un d'eux, H... traitait en anglais son partenaire de *rogue*, *dog* ; Welch lui répondit : « To morrow morning at five o'clock, » ce qui veut dire : demain matin à 5 heures.

Vers 8 heures 1/2 du soir, ce même Lundi 8 Juillet, la « Damoiselle Izabelle Bourgis, femme d'escuyer Edward Dalton, chirurgien, demeurant rue qui n'a qu'un bout, » se promenant avec sa mère, rencontra près de la Grande-Porte, le sieur H...

Celui-ci leur causa d'affaires particulières, et « les tirant un peu à l'écart » il leur dit qu'il avait couru grand danger d'être tué par un anglais qu'il leur montra.

La dame Dalton lui ayant demandé la raison de cette querelle en lui faisant observer qu'il fallait éviter les malheurs, il « luy dit qu'il estoit dehors depuis le samedy 6e dudit mois, qu'il venoit de quinze lieues *pour la mesme affaire* et que ayant seu que ledit particulier (Welch), avoit mal parlé de luy pour *l'affaire qu'elle sçavoit*, et que l'ayant rencontré en s'en venant, il le mena dans un lieu écarté où il voulut luy faire mettre l'épée à la main, ce que ledit particulier ne voulut pas et luy demanda pardon, en luy disant qu'il n'avoit jamais mal parlé de luy. »

Alors H... avait donné deux ou trois coups de canne à son peu courageux adversaire. Mais ne voulant pas lui garder rancune H... se disposait « à luy donner bouteille. »

La dame Dalton lui conseilla de n'en rien faire, le vin pouvant faire renaître la querelle.

En quittant cette dame, H... rejoignit Welch, et tous deux se rendirent, rue des Marays, chez « Marguerite Collin (dite la Belle-Anglaise), femme du sieur de la Grand-Maison-Roux, irlandoise de nation, » débitante de vin.

Les sieurs H... et Welch auxquels s'étaient adjoints Dalton et Torsby, burent deux bouteilles de vin, en

l'espace de deux heures. A 11 heures, l'officier de garde entra et pria la femme Collin de renvoyer ses clients. Ceux-ci demandèrent une nouvelle bouteille et, se levant, Welch but à la *santé du roy Georges.*

H... porta la *santé du roy Jacques, troisième, à la confusion...*

Alors Torsby interrompit H... en lui disant qu'il ne fallait boire à la confusion de personne.

H... demanda une nouvelle bouteille de vin pour boire à la santé du roy Jacques ; mais la débitante craignant une dispute, n'en fit rien.

On sait que le roi Georges, électeur de Hanovre, régnait alors sur l'Angleterre, à la place de Jacques III, plus connu sous le nom de Jacques Stuart ou de Chevalier de Saint-Georges.

Les loyalistes anglais avaient exclu ce dernier du trône par l'*Act of settlement* de 1701, parcequ'il ne voulait pas abjurer la religion catholique ; les Irlandais seuls lui restèrent fidèles.

Dans leurs dépositions au procès dont nous nous occupons, les malouins furent évidemment sympathiques à l'Irlandais, champion de Jacques Stuart, dont le père, également proscrit, s'était réfugié à Saint-Malo, où même, nous dit l'abbé Manet dans ses *Grandes recherches*, il reçut une maîtresse gifle de la part d'une malouine qu'il voulait embrasser.

Cependant H... et Welch « s'en furent bons amys environ les 11 heures et demye. »

Ils entrèrent ensuite dans un cabaret situé rue des Travaux, et demandèrent une bouteille de vin ; l'officier de garde qui entra quelques instants plus tard constata qu'ils causaient gaîment, et accepta de boire avec eux.

Puis l'officier, qui se nommait Vasselin, se rendit ensuite avec quatre hommes de garde dans le débit de la damoiselle Butteler où ils restèrent quelque temps.

Vers 2 heures du matin H... et Welch entrèrent ayant chacun une épée sous le bras.

Peu après, l'un des deux individus qui les accompagnaient précédemment, « dit de dessus de la porte en ces termes : Maistre H... allons boire du café. »

Ils s'en allèrent en effet chez Mathieu Paradis, cafetier et exempt de la maréchaussée de Saint-Malo, demeurant à la porte Neuve. Là, ils burent « huit prises de café, » en s'amusant *à parler de religion*, et à disputer sans autre aigreur. Paradis craignant cependant que la discussion ne tournât mal, les pria de sortir ; mais Welch lui ayant dit qu'il ne pouvait regagner son bord, les portes étant fermées, il les autorisa à rester. Ils demandèrent deux carafes de liqueurs ; comme 3 heures sonnaient, la Grande-Porte s'ouvrit, l'anglais et l'irlandais durent s'en aller.

On ne sait où ils furent ensuite.

Deux heures plus tard, le 7 Juillet à 5 heures du matin, Jeanne Martin « monta sur les remparts par la porte qui donne en la rue de la Fosse, pour descendre à la Grande-Porte, afin d'aller pescher des benits. »

Comme elle arrivait sur la Grande-Porte, « elle vit trois particuliers qui montaient les degrés du mur neuf, sans s'entre rien dire. »

Peu après, Pierre Denis, praticien, sortait du corps de garde avec son caporal, « pour aller boire de l'eau-de-vie à un cabaret situé sous le mur neuf » quand il perçut le bruit d'un battement de fer sur le rempart.

Au même instant, Bon-Christophe Mary, sieur de Prefontaine, commis au pied fourché et demeurant rue du Cheval blanc, se trouvant sur le vieux quai, entendit crier à la garde.

Le combat ne dura pas longtemps. H... transpercé par l'épée de son adversaire, tomba bientôt inanimé sur le parapet, tandis que ses amis retenaient l'anglais qui voulait l'achever.

Welch se dégagea et voulut fuir ; mais il fut arrêté au haut de l'escalier, par la garde qui montait.

Il fut écroué à la prison de Saint-Malo et « nourry au pain du Roy. »

Parmi les témoins cités au procès nous nommerons : Jullien Tripon, locatif pour monter la garde, demeurant rue de la Vieille-Boucherie. — Michel Foucher, contrôleur des entrées de la province de Bretagne. — Jacques Fontaine, commis au bureau du bois pour le sieur

Dargerac. — Nicolas Chapdelenne, rue de la Crosse. — Laurent Besnard, portefaix, demeurant rue des Bouchons. Mᵉ Jan Legendre, sergent de la juridiction de Saint-Malo et de la juridiction de l'Amirauté. — Jullien Le Reculoux, demeurant rue du Saint-Sacrement, occupé ce jour-là à décharger du beurre dans la beurrye située au-dessous de la muraille neuve. — Jullienne Augry (surnommée la Belle Viande), demeurant rue Saint-Bu. — Pierre-François Gardin, sieur du Plessis, fermier des devoirs de cette ville et évêché de Saint-Malo.

Dalton et Torsby, témoins du duel, furent arrêtés à la requête du procureur fiscal.

Il est probable que Torsby fut relaxé peu après, car Welch et Dalton furent seuls transférés à Rennes le 22 Août suivant.

La minute de l'arrêt rendu contre Welch et Dalton manque ; mais il est ainsi mentionné dans un inventaire ou répertoire des arrêts de la Tournelle :

« [8] Juillet 1716. Arrest sur le procez criminel contre Paul Welch et Dalton. P. et R. » Ces deux lettres initiales signifient que Welch fut condamné à être pendu et que Dalton fut renvoyé hors procès.

On relaxa Dalton le lendemain 9 Juillet. Quant à l'anglais Paul Welch, il obtint des lettres de grâce, lesquelles furent entérinées au Parlement le 6 Octobre 1716.

Parmi les pièces afférentes au procès, l'une des plus curieuses est celle par laquelle le Conseiller De Saint-Pern « demeurant à Saint-Malo en son hostel, » nomme pour curateur à la memoire et cadavre du nommé Jan H... Mᵉ Georges Haubois, procureur de la juridiction de Saint-Malo, lequel sera appelé pour accepter laditte commission et prester le serment de se bien et fidellement comporter à la deffense de la memoire et cadavre dudit. »

Il y avait déjà trente-quatre jours que ce cadavre avait reçu la sépulture, par les soins de M. J. Pillard, subcuré, ainsi que l'indique le registre paroissial de l'époque.

Jules HAIZE.

DE LA FORMATION
DES NOMS DE LIEUX
DU POULET

Les études sur l'origine des noms de lieux semblent présenter un intérêt plus vif de jour en jour, non seulement pour lês Philologues, mais encore pour les populations elles-mêmes ; le monde vieillit, et les hommes aiment de plus en plus à se reporter vers les époques incertaines de leur premier âge : et le charme de telles recherches est d'autant plus grand que les brumes qui enveloppent le lointain passé sont plus épaisses et plus difficiles à percer !

Il semble que de tout temps la Providence ait destiné notre pays de France, de par sa position même, à servir comme d'une sorte de creuset ethnique où les races les plus diverses se rencontraient, s'amalgamaient, se combinaient, non sans parfois de violentes réactions ; et la Bretagne, plus que toute autre région, à cause de sa situation géographique, qui l'exposait de toute part aux invasions maritimes, a été particulièrement le théâtre de ces passages, de ces rencontres, et conséquemment, de ces fusionnements de peuples souvent si dissemblables. Il est donc nécessaire, avant d'aborder l'étude de la Toponomastique de notre contrée, de rechercher quels sont ces peuples qui y ont passé ou séjourné à tant de reprises différentes ; c'est seulement alors que nous pour-

rons, approximativement, nous demander quelles sont les localités qui se trouvent avoir reçu leur dénomination de l'un ou l'autre d'entre eux.

*
* *

Les plus récents travaux de la science palethnologique ont établi, pour la France et l'Europe centrale, que, déjà, à la fin de l'époque quaternaire, les hommes *néolithiques* appartiennent à deux races distinctes, l'une plus ancienne : les Dolichocéphales ; l'autre, qui partit de l'Europe centrale, pour envahir la Suisse, la Belgique et la France : les Brachycéphales. Nous avons des données assez précises sur l'état de civilisation de cette période reculée. « Les Néolithiques connaissaient l'agriculture, la poterie, le tissage des étoffes, l'élève du bétail ; ils construisaient des habitations sur pilotis au bord des lacs ; ils ensevelissaient leurs morts sous les dolmens et élevaient d'autres monuments mégalithiques (pierres levées, alignements de Carnac, etc.) dont la signification n'est pas encore élucidée.[1] »

En Bretagne, et dans notre pays de Poulet, subsistent encore plusieurs menhirs, souvenirs mystérieux de cette race antique.

A cette époque indéterminée, qui est comme l'aurore des temps historiques, les palethnologues admettent que l'Europe occidentale était habitée par les Ligures (ou Lygiens), qui ne seraient alors, ainsi que les Ibères et les Pélasges ou Turses, que les descendants des races paléolithiques, — ou néolithiques, — et qui auraient parlé une langue anaryenne.

Puis, à un moment que d'Arbois de Jubainville place vaguement entre 20 ou 25 siècles avant J.-C., la race Celtique fait son apparition. Sans entrer dans les détails de cette « *question aryenne*, » qui a fait couler des flots d'encre savante, on peut constater qu'aujourd'hui, de toutes ces discussions, il ressort d'une façon à peu près évidente

1 Cf. Deniker, Races et peuples de la terre, p. 366.

qu'il exista, du 20e au 10e siècle avant J.-C., une « *civilisation aryenne* » en Europe. Encore, cette civilisation aryenne présente tant d'analogie avec la civilisation néolithique, qu'on peut bien se demander si les deux n'en font pas qu'une, régnant au même degré sur les populations tant aryennes qu'anaryennes, qui habitaient alors l'Europe, bien confusément.

Quoi qu'il en soit, ce qui semble établi c'est l'existence d'un centre de civilisation aryenne, et d'un point de diffusion des langues aryennes, d'où elles se répandirent suivant divers courants, tant en Europe qu'en Asie ; et ce point central, que les premières hypothèses des savants voyaient en Asie, doit très vraisemblablement être placé en Europe, au nord des Carpathes, dans la région letto-lithuanienne.

Enfin, vers le Xe ou XIe siècle avant J.-C., un fait historique devient perceptible : c'est l'invasion des Doriens en Grèce, qui, nécessairement, dut être le résultat d'un mouvement de peuples dans l'Europe Centrale ; et c'est tout probablement à cette date que les Celtes s'établirent définitivement dans le nord de la Gaule et les Iles Britanniques. Des mouvements de peuples analogues se renouvelèrent quelques siècles plus tard, et l'on sait qu'au Ve siècle, les Celtes transalpins, ou Galates, envahirent, sous le nom de Celto-Belges, le Jutland, le nord de l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, et se propagèrent dans la Gaule et jusqu'en Espagne (Celtibères).

Ainsi donc, au moment où l'histoire proprement dite commence pour notre pays, nous voyons qu'il a été occupé par une race paléolithique, ou par des Ligures Anaryens ; puis, par une race aryenne, les Celtes. Si l'on se rappelle maintenant, qu'il a été envahi par les armées romaines, et, pendant plusieurs siècles, occupé par une population gallo-romaine ; puis qu'au VIe siècle, commencèrent les immigrations des Bretons insulaires ; puis, que, du IXe au Xe siècle, se succédèrent les invasions des Northmans, qui y séjournèrent finalement durant un laps de dix-huit années consécutives ; qu'enfin, après le rétablissement du Duché de Bretagne, Bretons, Français et

Normands contribuèrent concurremment au repeuplement du pays dévasté : alors, on se rendra compte de la difficulté, sinon de l'impossibilité, qu'il y a à déterminer la part que chacun de ces peuples, — et à diverses époques de leur histoire à chacun d'eux, — a pu prendre à la dénomination des villages, hameaux ou fermes de la région.

Ce bref exposé suffit encore mieux à démontrer l'inanité des théories de certains philologues rudimentaires qui, sous le prétexte que notre Poulet fait partie de la Bretagne, prétendaient tout y expliquer par le Celtique, et mettaient également le bon sens et le breton à la torture dans leurs étymologies fantaisistes.

* * *

D'après ce qui précède, le lecteur ne peut donc pas s'attendre à trouver, dans cette étude sur les noms de lieux du Poulet, une solution étymologique définitive pour chaque vocable étudié. Des noms, couramment employés de nos jours, peuvent et doivent parfois remonter à des milliers d'années, provenir de langues primitives, sur lesquelles les travaux obstinés des plus savants archéologues n'ont pu nous donner jusqu'ici que des renseignements obscurs, sinon absolument hypothétiques.

Le nom même de notre pays semble bien contenir un de ces mots antiques, fossiles du langage, continuant d'exister dans la langue moderne à peu de chose près tels qu'ils furent proférés pour les premières fois plusieurs milliers de siècles avant l'ère chrétienne.

On sait que Poulet, qui se présente en de nombreux textes et chartes sous les formes *Pou-Alet*, *Poelet*, etc., ou, plus anciennement encore, *Pagus Alet*, signifie exactement *Pays d'Alet*, du nom de la ville principale de la région. Alet *(Aletum* ou *Aleta*), au temps de la domination romaine, était le *vicus*,[1] ou bourg principal, du *Pagus*

---

1. D'où Quidalet, pour Qwic d'Alet, Cf. Mémoires de Fr. de la Landelle, p. 7., éd. Joüon des Longrais.

Aletensis, c'est-à-dire d'un canton de la *Civitas*, ou de la *Regio* des *Redones*.[1]

Ce nom, *Alet*, était de beaucoup antérieur à l'invasion romaine ; la ville n'existait-elle pas même avant les immigrations des Celtes et des Gaulois ? Tout porte à croire que nous nous trouvons ici en présence d'un vénérable vestige d'une langue primitive, ligure ou autre, contemporaine des monuments mégalithiques.

Puisque nous en sommes à étudier ce mot d'ALET, remarquons que les anciens textes le transcrivent tous ainsi, sans H final.

La *Notice des Dignités de l'Empire* (éd. Seeck, cap. 37, p. 205) nous informe de l'existence d'un « Præfectus militum martensium Aleto. » On sait que cette *Notice* date du commencement du Ve siècle, ou même de la fin du IVe.

Bili, diacre de l'Eglise d'Alet à la fin du IXe siècle, a écrit une curieuse *Vie de St. Malo*, qu'il déclare être le résumé de diverses translations plus anciennes, particulièrement d'une Vie du Saint rédigée sans doute par un de ses disciples immédiats, qu'il entreprend de restituer en la débarrassant des interpolations qui la défigurent ; cette rédaction primitive devait dater du commencement du VIIIe siècle (cf. *Vie inédite de St. Malo*, par Bili, publiée par le P. Plaine ; Rennes, Plihon, 1894.)

Or Bili écrit toujours ALET. Ainsi, (I, c. XL) : « Ad civitatem quae vocabur *Alet*, quae est super ripam fluminis *Renc*,... » Il emploie continuellement les expressions « in pago Alet » (I, c. XLIV) ; « per pagum Alet » (I, c. XLVI), etc. Une seule fois (I, c. LXXIX), l'écriture porte *Aleth* ; mais n'est-ce pas une distraction de Dom Plaine, qui, lui, écrit toujours le mot avec H final, et qui, dans la transcription de ce chapitre, se sera laissé entraîner par son habitude particulière d'orthographier ce mot ?

---

1. *La Gallia comata* avait été divisée par Auguste en 60 ou 64 *civitates*, c'est-à-dire des circonscriptions financières englobant les 305 peuples qui la divisaient au temps de César ; la contrée ainsi circonscrite s'appelait plus exactement, au point de vue géographique, *territorium* ou *regio*.

Nous trouvons en outre, plusieurs fois (I, c. LIII, et II, c. X), des expressions comme « ad Aletis civitatem », « ad pagum Aletis », qui donnent une variante de la forme latine d'Alet, mais qui, là encore, suppriment l'H.

Une autre *Vie de St. Malo*, écrite vers la fin du IX[e] siècle (Ms. 12404 de la Bibl. Nationale) dit également (c. XV : « civitas... quæ vocatur Aleta. »

D'où vient donc cette orthographe *Aleth ?*

Je crois que l'on trouve cette forme pour la première fois dans les *Nova legenda Angliæ*, de Capgrave, qui reproduit un abrégé d'une *Vie de St. Malo*, par Jean de Tinemouth. Ne serait-ce donc qu'une application abusive de l'emploi du *th* anglais, fréquent à la finale de certains mots de cette langue ?

Il peut, sans doute, y avoir aussi l'influence analogique des noms géographiques hébreux vulgarisés par la Bible, tels que Nazareth, Genésareth, etc.

Quoi qu'il en soit, il paraît indubitable que la forme ancienne véritable était *Alet*, et il est à souhaiter que les écrivains modernes reprennent cette orthographe, conforme aux données les plus sûres de la tradition.

Notons, à ce propos, que les érudits (?) qui écrivent *Aleth* ne se gênent pas pour écrire en même temps *Clos Poulet* ; qu'ils orthographient donc alors *Clos Pouleth* ! Les Archéologues seraient-ils brouillés avec la Logique ?

Quand à la forme *Poulets*, usitée aux XVII[e] et XVIII[e] siècle, — et sans doute avant, — il faut y voir soit l'influence de la forme latine citée plus haut, « *pagum Aletis*, » soit un rapprochement analogique ébauché avec les formes bien connues en *ais*, comme l'*Orléanais* = *pagus Aurelianensis*, *le Coglais*, etc. etc.

Pour en finir avec le nom de notre pays, il faudrait expliquer cette expression assez étrange de Clos-Poulet.

En français, un « *clos* » (participe du verbe *clore* = *claudere*, enfermer), c'est un terrain cultivé, *enfermé* dans une suite de murs ou de haies. Ce mot (qui a passé au breton : *klôz)* est, en ce sens, tout particulièrement usité dans notre région. Voyez les nombreux noms de lieux tels

que *le Clos*, le *Clos des Fresches*, etc., etc. On dit couramment « la Fermière est à travailler dans son *clos* ; » etc.

Ceux qui emploient aujourd'hui l'expression de *Clos Poulet*, ne comprenant peut-être pas toujours rigoureusement la valeur du dernier terme (*Poulet*), semblent bien donner au mot *clos* sa valeur usuelle ; mais cela n'a pas de sens au point de vue grammatical. Il ne faut pas voir en ces deux mots deux substantifs formant une sorte d'apposition, dont la signification serait incompréhensible ; mais bien un seul substantif : *le Poulet* = *le pays d'Alet*, précédé de l'adjectif *clos*. Sans doute, ce qualificatif a été ajouté au mot *Poulet*, en raison de la situation géographique même du *Pou-Alet*, qui se trouve effectivement *enclos*, presque de tous côtés, par la mer et la Rance. J'avoue, qu'en dépit de mes recherches, je n'ai pu trouver l'origine précise de cette expression, qui ne me semble pas très ancienne. Les « *Etrennes Malouines historiques et nautiques* » de 1790 (qui mentionnent le *Doyenné* de *Poulets*) citent, parmi les huit médecins de St-Malo, Chifoliau fils, au titre d' « *Intendant des Eaux Minérales du Clos Poulet, rue Ste-Marguerite.* »

Les limites du Clos Poulet ont été tracées aussi exactement que possible par A. de la Borderie, dans une note du tome I de se belle *Histoire de Bretagne* (p. 475). « Ce *pagus* » *Aleth*, dit-il, n'était autre que le *Pou-Aleth* ou *Pouleth*,[1] » borné à l'ouest par la Rance ; au nord et à l'est par la » mer ; au sud par le Bié Jean, depuis Saint-Benoît des » Ondes jusqu'à la Mare Saint-Coulban, et, de là, par une » ligne allant rejoindre les paroisses de Saint-Guinou et de » Châteauneuf de la Noë, y compris la Ville-ès-Nonais. »

* * *

Ainsi donc, quand on aborde l'étude des *Noms de lieux* du Poulet, on se heurte à une complexité d'origine telle, que ce serait folie de prétendre arriver à analyser rigoureusement la part prise exactement par chaque race en cette

1. Au moins, A. de la Borderie est-il logique, ici, en dépit des textes, qui pourtant, lui étaient chers !

œuvre qui se perd dans la nuit des siècles. Du reste, des faits isolés, — si intéressants soient-ils par eux-mêmes, — ne constituent jamais que des exceptions ; l'intéressant c'est de découvrir la loi générale qui a régi l'ensemble des phénomènes linguistiques que nous pouvons constater à la fois dans le passé et dans le présent de notre contrée.

L'Histoire nous fait déjà entrevoir la solution de la question.

Il est établi, en effet, qu'au IV[e] siècle, la Gaule tout entière, — et l'Armorique pareillement, — parlait latin. L'invasion passagère des Alains et les incursions fréquentes des Saxons, à la fin du IV[e] et durant tout le V[e] siècle, eurent pour résultat de ruiner la Bretagne, et surtout le littoral, — qui en garda longtemps le triste nom de *littus saxonicum* ; — mais la langue de ce qui échappa de ces malheureuses populations au massacre et à l'incendie ne pouvait s'en trouver modifiée en quoi que ce soit.

L'Armorique, aux V[e] et VI[e] siècles, s'est receltisée par l'immigration des Bretons insulaires ; mais cette *receltisation* ne fut pas à même de se produire d'une façon effective dans le Poulet, où l'histoire constate seulement le débarquement de saint Malo, avec un nombre très restreint de compagnons. Cette petite troupe de religieux ne put que se fondre rapidement dans l'ensemble de la population gallo-romaine, d'autant plus facilement qu'il s'agissait de moines, parlant nécessairement déjà le latin, et qu'ils ne pouvaient agir par la prédication pour la conversion des habitants qu'à la condition de se servir de leur langue habituelle.

A la suite des invasions normandes, notre pays, qui avait été tout particulièrement le théâtre des luttes ardentes entre les envahisseurs et les Bretons d'Alain Barbetorte, se trouva de nouveau dévasté et dépeuplé. Après l'instauration du Duché de Bretagne, Alain, pour repeupler ses domaines, obtint de Louis d'Outremer que tous les serfs, colons et coliberts (*colliberti*, affranchis) de France, qui viendraient s'établir en Bretagne, acquerraient par ce seul fait la liberté, et ne pourraient plus être réclamés par leurs maîtres.

Dès lors, à partir de la fin du X[e] siècle, c'est le français, qui, succédant normalement au latin primitif, après une sorte d'interrègne, — et encore plus apparent que réel, durant la période normande, — devint le langage usité parmi la population du Poulet.

L'étude philologique des noms de lieux ne fera que confirmer cette donnée première, fournie par l'Histoire, à savoir que nous sommes un pays de langue française, anciennement de langue latine, et même que le parler du Poulet n'est qu'une ramification du *Dialecte Français* proprement dit (distinct, au Moyen Age, des autres dialectes de Langue d'oïl, le *Picard*, le *Bourguignon*, le *Normand*, le *Poitevin*).

* * *

Dans la masse confuse et un peu incohérente des noms du Poulet, un examen, même superficiel, permet de discerner tout d'abord certaines catégories de mots, faciles à constituer en classes, par suite de l'identité de leur désinence : ainsi, les noms terminés en *ais* ou *aie* ; ceux en *ier* ou *ière* ; ceux en *ie* ou *erie*, etc. C'est ce que les grammairiens appellent des *Suffixes*. Il est donc naturel de commencer par étudier les noms de lieux formés au moyen de suffixes.

Un des plus fréquents, c'est le suffixe *ai*, qui se présente, tout en conservant la même prononciation, sous les diverses formes *ais*, *ays*, *ay*, *aie*, *aye* ; — et, tout de suite, cette multiformité orthographique ne manque pas d'être assez embarrassante, dénotant par là même une complexité correspondante nécessaire dans les origines étymologiques.

Dès le latin classique, il existe un suffixe *ētum*, spécialement destiné à désigner un lieu planté de certains arbres ou arbustes : ainsi, *buxetum*, *coryletum*, *dumetum*, *olivetum*, *pinetum*, *quercetum*, *rosetum*, *salictum* (pour *salicetum*).[1]

---

1. L'hypothèse de V. Henry (Lexique étymologique du Breton moderne), expliquant *quercetum* par *querc-cetum*, — c'est-à-dire un suffixe *ceto*, analogue à un gaulois *ceto* (qui se présente dans certains noms de lieux, soit comme premier soit comme second terme), et, dès lors, au Kymrique *coed*, au cornique *cuid*, à l'armoricain *koat*, *coet*, —

Ce suffixe *ētum* devint vite *ēta*, le neutre n'ayant pas tardé à disparaître en bas latin, sous l'influence des pluriels neutres en *ă*, qui se confondaient avec les singuliers féminins pareillement en *ă*. (Ainsi *gaudia* donne *joie* ; *mirabilia*, merveille.) La forme populaire et vivante du suffixe fut donc *ēta* au lieu de *ētum*, et donna régulièrement en vieux français *oie*, qui se prononçait *wēie*, — forme qui se transforma bientôt en *aie*.

De là, dérivent les substantifs féminins *tremblaie*, *coudraie*, *chênaie*, etc., c'est-à-dire « lieux plantés de trembles, de coudres, de chênes, etc. »

Mais, à côté de cette forme féminine classique en *aie* (ou *aye*), on en rencontre, — un peu dans toute la France, et plus spécialement dans nos contrées, — une autre, masculine, soit en *ai* (ou *ay*) soit en *ais*. Il est même à remarquer que la finale masculine *ais* n'empêche nullement l'emploi de l'article féminin. Y a-t-il là un simple fait d'incohérence orthographique ? C'est peu probable.

Rappelons-nous qu'il existe dans notre langue un suffixe très répandu, *ais* (autrefois *ois*), dérivant du suffixe latin *ensis*, devenu *ēsis*, qui sert à désigner particulièrement, soit les noms de peuples : *Français*, *Anglais*, *Japonais*, etc. ; soit les noms de pays : *Bourbonnais*, *Nivernais*, *Orléanais*, (*pagus Aurelianensis* = *le pays orléanais* ; puis, par abréviation, l'*Orléanais*.)

Ces deux suffixes homophones, *aie* et *ais*, ont, en outre, ceci de commun, qu'ils servent à désigner l'un et l'autre une collectivité. « *Une chênaie*, » c'est l'ensemble des chênes qui se trouvent plantés dans une même portion de terrain ; « *l'Orléanais*, » c'est l'ensemble du pays qui se trouve dépendre d'une même ville principale, *Orléans*. Il y avait là

---

semble bien hasardée, étant donné le nombre des noms latins classiques en *etum*. Il est plus légitime de voir en ce suffixe une sorte de développement des participes en *etus* de verbes de la seconde conjugaison : *fetus*, de *feo* ; *fretus*, de freo ; et surtout *pletus*, de *pleo*. avec ses nombreux composés. Cf *Juno moneta*, d'où notre mot *monnaie*. — On peut rappeler aussi certains noms en *eta*, ou *eda* : *creta*, *seta*, *preda*, *leda*, etc.

un lien logique qui devait prêter à la confusion dans l'emploi des deux terminaisons.

D'ailleurs, un autre élément de confusion vint encore s'ajouter aux deux premiers à l'époque mérovingienne : c'est l'existence alors d'un suffixe nouveau, d'une extraordinaire vitalité, *ăcum* (ou *iăcum*), d'origine celtique, qui s'employait avec une valeur *locale*. Ausone, dans une de ses lettres, nous apprend que son père Jules possédait une terre qu'on appelait indifféremment *villa Julii* ou *Juliacum* ; de même, d'après lui, *Pauliacum* = *villa Paulini*.

Dans les pays de langue d'oc, *ăcum*, accentué sur *ă*, a donné les nombreux noms en *ac* (quelquefois, *as*, *at*, ou *a*, en certaines régions.) Dans les pays de langue d'oïl, *ăcum* a donné *é* (ou *ay*, ou *ey*) : *Camiliácum* = Chemillé (Indre-et-Loire) ; *Cassiniacum* = Chasnay (Nièvre) ; *Carisiacum* = Carisey (Yonne).[1]

Ainsi, les noms de lieux terminés en *ai*, *ay* ; *aie*, *aye* ; *ais*, *ey*, ou même *et*, peuvent venir soit du suffixe *ēta* (*ētum*), soit du suffixe *ēsem* (*ensem*), soit du suffixe *ăcum*. Ils pourraient même quelquefois provenir du simple suffixe *et*, d'un emploi si fréquent dans notre langue, avec une valeur de diminutif, et qui existait en latin mérovingien sous la forme *ettum*. *Cadet* (méridional *capdet*) = *capitettum* (de *caput*) ; *navet* = *nappettum*, du classique *napus*, etc. Un nom de lieu comme *l'Ormet* (Allier) signifie-t-il « le petit orme » ou bien « l'endroit planté d'ormes ? » Il n'est guère possible de le dire.

Quoi qu'il en soit, dans notre pays de Poulet, les trois suffixes, *ai*, *aie* ou *ais*, sont employés concurremment, sans qu'il soit possible d'établir entre eux la moindre distinction d'origine. Nous avons ainsi le *Rosais*, et *la Ronçais* ; *le Coudray* et *la Jânaie* ; *la Chesnais*, *les Chesnaies* et la *Ville Chenay*. Cependant, il faut constater la prépondérance acquise par le suffixe *ais*, qui a fini par englober le plus

---

1. Quelquefois même la quantité de l'a étant devenue commune l'accent est remonté sur l'*i*, et nous avons eu les noms en y, tels que Jouy = *gaudiacum* (Loiret), Livry = *Liberiacum* (Calvados), etc.

grand nombre de ses similaires *ay*, *aie*, et est devenu un des principaux instruments de dénomination.

Si l'on analyse la liste assez longue de nos noms de lieux formés avec ce suffixe, — dont quelques-uns demeurent à peu près inexplicables, — on trouve que la désinence *ais* est ajoutée, non seulement à des substantifs désignant des arbres ou des plantes (*Rosais*, *Coudray*, *Launay*, *Fougerais*, *Saudrais*, *Ronçais*, *Boulais*), mais encore tantôt à des animaux, — par une extension toute naturelle du procédé, l'analogie étant facile entre les animaux et les plantes, — (la *Hulotais*, *la Hérissonnais*) ; tantôt, et beaucoup plus souvent, à des noms d'hommes, comme *la Bénardais*, *la Giclais*, *la Gillais*, *la Simonais*, *la Barbinais*, *la Galopinais*, *les Martinais*, etc.

Dans ce dernier cas, devenu le plus fréquent, le suffixe *ais* ne comporte plus la moindre idée de collectivité, ce qui était pourtant, en principe, son caractère essentiel et originaire ; ce serait alors, sans doute, qu'il serait le plus légitime d'y voir la trace du suffixe gaulois *ăcos*, dont il a été question plus haut. Toutefois, il serait au moins téméraire d'inférer de là que tous ces noms dérivent nécessairement de formes latines en *acum* ou *iacum*, ayant existé réellement. Ici encore, c'est simplement, sans doute, la toute puissante Analogie qui a su donner une force d'extension extraordinaire à un procédé déjà existant, en lui attribuant un rôle spécial et une valeur bien déterminée, qu'il n'avait pas par soi-même.

Du reste, il ne faut pas oublier ce point capital de l'histoire de notre Pays : c'est qu'il ne commença d'exister d'une façon stable, homogène, durable, à vivre, en un mot, de sa vie propre, qu'au moment où le calme de la paix succéda aux terribles tempêtes des dévastations saxonnes et des invasions normandes. Le Duché de Bretagne fut reconstitué par Alain Barbetorte en 939, seulement ; et encore, cette date n'est que celle du premier jour de sa reconstitution, qui exigea de nombreuses années avant que de tels désastres fussent réparés.

Or, le X[e] siècle est l'époque où le **Roman** est d'ores et déjà devenu le **Français**, qui commence à apparaître comme une

langue définitivement constituée, et se manifeste en des monuments littéraires bien connus.

Il semble évident que c'est seulement à partir de ce moment que les neuf dixièmes des noms de lieux de notre région se sont formés. Dès lors, il serait puéril de rechercher par exemple, si des noms comme *la Hulotais*, *la Martinais*, représentent des formes de bas-latin *Huloletum*, *Hulotensem; Martiniacum*, *Martineta*, etc. La langue populaire a simplement adopté alors un suffixe vivace *ais*, qui se trouvait employé pour désigner des localités, et, sans souci de sa caractéristique primitive de collectivité, l'a accolé, en mêmes fonctions, à toute sorte d'autres noms, soit d'animaux, soit d'hommes, soit même de choses abstraites, et en a fait ainsi un simple *suffixe local*.

La même observation sera à faire en ce qui concerne les suffixes *ier* ou *ière*, *ie* ou *erie*, que nous etudierons tout à l'heure. Et c'est essentiel de constater que l'immense majorité des noms de lieux comportant un de ces suffixes est de pure formation *française*.

*
* *

Il n'est peut-être pas sans intérêt d'ouvrir ici une parenthèse et d'étudier les multiples transformations que le suffixe *ai* subit, sous l'influence des divers dialectes ou patois. Ainsi, dans toutes les régions où se parlait le dialecte de l'Île-de-France, on rencontre la forme *ay*; dans les pays de dialecte bourguignon, la forme *ois*; dans les pays de dialecte picard, la forme *oy*; sans oublier, en dehors des contrées de langue d'oïl, les variantes, pour la langue d'oc, en *et* (*etum*), ou *ède* (*eta*), et les formes en *ex* ou *as*, dans la Savoie et l'Isère. Les seules variations de cet unique suffixe seraient presque suffisantes pour tracer sur une carte de la France les délimitations des divers parlers qui y florirent, et qui subsistent plus ou moins sous forme de patois.

Ouvrez le *Bottin* : il vous offrira vingt formes, *Aunay*, *Aulnay* ou *Launay*, dont les trois quarts dans le Calvados, l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Mayenne, l'Orne, la Seine-et-Oise, la Marne, l'Aube; — sept formes *Aulnois* ou *Launois*

dans l'Aisne, les Ardennes, la Meuse, les Vosges ; — cinq formes *Aulnoy*, *Aulnoye* ou *Launoy* dans la Haute-Marne, l'Aisne et le Nord. Et le résultat des recherches sera identique pour les noms analogues, *Fresnoy*, etc. etc.

Même observation à faire, si l'on passe aux anciens noms de pays ou de provinces, — alors qu'il s'agit bien ici, en principe, du suffixe *ensis*, devenu *ēsis* : *pagus Aurelianensis*, *pays Orléanais*. Conformément à la loi régulière des dialectes, nous trouvons, en région Picarde, *l'Artois, le Roumois*, *le Tardénois*, *le Valois* ; et, en pays *français*, *l'Orléanais*, *le Vivarais*, *le Bourbonnais*, *le Nivernais*, — voire, en Ille-et-Vilaine, *le Coglais*, *le Vendelais*, etc.

Ici encore, l'orthographe et l'étymologie, chacune de son côté, contribuèrent à amener des confusions. De fausses analogies sortirent de formes comme *le Velay* (*Velaunia* ou *Velavia*), ou comme *St-Germain en Laye*. — (Le mot *laie* existe encore en français, pour signifier « une route en forêt » : c'est le bas latin *lēda*, du germanique *leyd* ; cf. aussi son dérivé *layon*, qui a pu se lire dans des comptes rendus récents d'une chasse royale en forêt de Rambouillet). — Toujours est-il que, cette complexité de formes, faussement rapprochées, contribua à jeter le trouble dans la manière de transcrire le suffixe *ai*.

Ainsi nous trouvons, dans le seul département de l'Allier, pour désigner « un endroit planté de bouleaux, » les dénominations suivantes : *le Boulai*, *les Boulais*, *la Boulaise*, *le Boulas*, *les Boulas*, *les Boulets*, *la Boulée*, *la Bouloise*, *Bouliaud*. — Il est vrai qu'une telle multiformité dénote clairement, en cette contrée intermédiaire, la concurrence des deux grandes forces linguistiques qui partagent la France, *langue d'oïl* et *langue d'oc*.

Pour en revenir à notre pays, on peut conclure de ce qui précède qu'une telle quantité de noms en *ais* (ou *ay*) suffit presque à elle seule pour établir irréfutablement que, depuis au moins sa *repopulation* au Xe siècle, le Poulet, ainsi que je l'ai déjà dit, n'a pas eu d'autre langage que le parler *français*, — le même assurément, dans son ensemble, que le parler propre de l'Ile-de-France et du Parisis.

*
* *

Passons à la série des noms terminés en *ière* (ou *ier*), qui sont encore assez]nombreux.

Le suffixe masculin *ier* (féminin *ière*), dérivation ordinaire du suffixe latin *arium* (*ariam*) est d'un grand usage dans notre langue. Il s'applique soit à des personnes, pour qualifier le métier, la profession, l'état : *barbier*, *cavalier*, *epicier*, *rentier*, etc, ; — soit à des arbres ou plantes, pour désigner leur production spécifique : *amandier*, *cerisier*, *châtaignier*, *palmier*, *rosier*, etc. ; — soit à des objets, pour en caractériser le contenu habituel : *chandelier*, *charnier*, *grenier*, *huilier*, *saladier*, etc. ; ou bien pour indiquer l'endroit où se trouve réunie une certaine quantité d'êtres ou de choses semblables : *guêpier*, *herbier*, *pigeonnier*, etc.

L'observation est exactement la même en ce qui concerne le féminin *ière* : — *filandière*, *cantinière*, etc ; — *cafetière*, *saucière*, *tabatière*, *théière*, etc. ; *ardoisière*, *sablonnière*, *sapinière*, etc.

Je ne m'occupe pas naturellement, des mots dans lesquelles *ier* (ou *ière*) fait partie intégrante de la racine.

Il était inévitable que ce suffixe double prit sa place parmi les suffixes locaux. Le point de départ (de même que pour le suffixe *ētum*, *ēta*) est toujours cette signification collective originaire, qui, — pour *arium*, pareillement, — existait déjà en latin classique. On trouve dans César même le mot *ferrariae* (*De Bello Gallico*, VII, 22, § 2) employé pour désigner des « mines de fer » ; c'est notre propre nom de lieu « *la Ferrière.* » On trouve aussi, dans *l'Itinéraire d'Antonin*, *juncaria* = *la Jonchère*, et *roboraria*, qui aurait dû donner *la Rouvrière*, forme qui a cédé la place à une autre : *le Rouvrais*.

Il est à remarquer, qu'alors que le suffixe *ais* s'adjoint à de nombreux noms d'arbres, etc., le suffixe *ière* se présente rarement uni à ces mêmes noms ; on peut citer *la Guimovière*, et la *Rozière* (de *rōs*, german. *raus*, d'où *roseau.*) Il est assez frequent, au contraire, avec des noms d'animaux : *les Corbières* (de la forme d'ancien français *Corb*, représentant le latin *corvum*) ; *la Corbinière* (du dérivé *corvinus*, *corbin*) ; *la Cormorandière*, *la Buzardière*, peut-être *la Chipaudière* (?) Mais, c'est joint à des noms d'hommes qu'il

se rencontre le plus souvent : *les Aubertières*, *les Parisières*, *la Porconnière*, *la Langotière* pour *l'Angotière*), *la Bretonnière*, *la Plessonnière*, *la Gouesnière* (pour *la Goyonnière*), etc. Notons que, dans toutes ces expressions, l'emploi du féminin pluriel équivaut exactement à un neutre latin.

Les rares formes en *ier* n'offrent aucune particularité qui puisse les classer en dehors des précédentes : *le Violier* = *violarium*, employé par Virgile et Ovide pour désigner un endroit où poussent les violettes ; *le Colombier* = *columbarium*, (pigeonnier), également classique ; — dans le *Champ lèvrier*, on retrouve *leporarium* = garenne. Quant à *Châtellier*, dérivé de *Castellum*, ce mot a mérité d'être l'objet de travaux importants. (Cf. *Histoire* de la Borderie, p. 153-154 et notes.)

* * *

Un troisième suffixe, enfin, se présente, dans la formation de nos noms de lieux.

Le suffixe latin *ārĭam* donnait, peu régulièrement, mais effectivement, *ière* ; le même, accentué, sur la pénultième i allongée, — *ariam*, a donné *erie*, suffixe extraordinairement fécond en français et encore aujourd'hui très populaire. Dans le langage courant, il est comme un renforcement du si fréquent suffixe *ie*, qui fait, le plus souvent, partie intégrante de la racine : ainsi, dans les noms propres, géographiques ou historiques *Arcadie*, *Italie*, *Aspasie*, *Marie* ; — et dans les nombreux noms transcrits directement du latin ou du grec *comédie*, *incendie*, *pie*, *pluie*, *philosophie*, etc. Or, certains de ces mots se terminaient en *rie* : *écurie*, *furie*, *librairie*, *patrie*, *série*, etc. Il n'en a pas fallu davantage pour que l'instinct populaire détachât du reste du radical la finale *rie* pour en faire un nouveau suffixe, plus solide que le primitif *ie* ; et, comme il y avait souvent besoin de la voyelle de liaison *e* pour rattacher cette désinence à des racines terminées par une consonne, le suffixe définitif *erie* ne tarda pas à se constituer, et il vit encore : témoin ces formations populaires, telles que *jalouserie*, *mairerie*, *pharmacerie*, etc.

Le suffixe *erie* s'ajoute, soit à des verbes, et désigne alors : 1° un fait complexe et répété plusieurs fois : *agacerie*,

causerie, *criaillerie*, *mutinerie* ; 2° le résultat de l'action signifiée par le verbe, soit au concret, soit à l'abstrait : *broderie*, *lécherie*, *sucrerie*, *tapisserie*, *vacherie* ; — et, par conséquence, le *lieu* où s'accomplit cette action ; — soit à des qualificatifs, pour désigner un état, une qualité : *afféterie*, *gloutonnerie* ; — soit à des substantifs, pour désigner une fonction, un métier, et, par suite, le *lieu* où ils s'exercent : *bergerie*, *crêmerie*, *gendarmerie*, *verrerie*. On voit tout de suite comment ces divers rôles dudit suffixe devaient l'amener forcément à servir pour la formation des noms de lieux.

Inutile, dès lors, d'insister sur des mots tels que *la Goëletterie*, *la Moinerie*, *la Moutonnerie*, *la Musiquerie*.

La Chalandrie est pour la *Chalandrerie*, et est voisine de *la Lande Chalandouse* = *lande aux chalands*. De même, *la Verrie* est sans doute pour la *Verrerie*.

Il faut noter que ce suffixe *erie* semble d'un emploi moins ancien que les précédents ; il ne parait pas, en effet, avoir été ajouté habituellement à des noms d'hommes. Et ce dernier mode de formation constitue bien une sorte de critérium pour juger de l'antiquité d'un nom de lieu ; car il est nécessaire que le suffixe, autrefois d'un usage multiple, se soit en quelque sorte usé, ait perdu sa force primitive, pour en être réduit à s'associer simplement à un nom individuel en fonctions de pur indice de lieu. Au contraire, le suffixe *erie* est demeuré beaucoup trop vivace pour se spécialiser et se restreindre à un rôle aussi réduit.

La même progression s'observe dans l'emploi fort rare de *ier* (encore très vivant), moins rare de *ière* (peu usité actuellement), et très fréquent de *ais*, qui est complètement disparu de la circulation moderne.

* * *

Nous venons d'étudier la formation des noms de lieux du Poulet au moyen de suffixes ; et, des observations qui précèdent, il semble bien résulter, en toute évidence que ce procédé n'a été employé qu'à des époques relativement récentes, alors que la langue française se trouvait déjà en pleine posssion de soi-même et de ses propres moyens d'action. Il est donc légitime de remonter, par voie d'induc-

tion, à une période primitive, où la langue n'avait pas à sa disposition ce mode de dénomination facile et devenu plus tard si usuel ; comment dès lors procédait-elle ?

Tout d'abord, nous devons faire abstraction des habitudes de notre vie actuelle, si répandue au dehors de son foyer particulier, en communication quotidienne avec non seulement le reste de la France, mais le monde entier, jusqu'en ses extrémités les plus lointaines. Figurons-nous les braves gens qui nous ont précédés sur ce petit coin de terre, il y a un ou deux milliers d'années.

Au milieu d'une campagne aux trois quarts couverte de forêts et de ronces, un manoir quasi seigneurial se dresse, ou plutôt, sur une butte de terre, le plus souvent artificielle, entourée de palissades et de fossés, le repaire peu luxueux de quelque chef de bande. Les serfs des alentours désigneront ce lieu féodal sous le nom de *La Motte*, tout simplement ; pour eux, c'est suffisant, et cela dit tout, et point n'est besoin d'une qualification plus caractéristique : de même qu'aujourd'hui, il suffit à un des millions de Français civilisés de dire « *la Capitale* », pour savoir avec précision de quoi il veut parler et être sûr d'être immédiatement compris de n'importe lequel de ses compatriotes.

Si, par ailleurs, dans le cercle si restreint de l'horizon de nos humbles ancêtres, il se trouve une vallée un peu profonde, un bois touffu, des terres en friche, une prairie verdoyante, une rivière, un marais, des sources, etc., il leur suffira, pour s'entendre entre eux, de citer *le Val*, *le Tertre*, *le Bosc*, *l'Essard*, *les Frêches*, *la Pray*, *la Mare*, *la Nouette*, *le Gué*, *le Pont*, etc. ; et, tout de suite, chacun d'eux, à l'évocation de l'un quelconque de ces vocables essentiellement *communs*, n'hésitera pas à se représenter nettement tel endroit particulier du domaine où il végète obscurément.

Tous ces mots prenaient donc, pour ceux qui les employaient, un caractère temporaire, et, si l'on veut, abusif, mais réel, de *noms propres* ; et ces noms sont demeurés, avec ce même caractère, à travers les siècles.[1] Telle est

1. Encore aujourd'hui, à Saint-Malo, pour désigner la région située sur la rive gauche de la Rance, nous employons couramment la locu-

l'explication des nombreuses désignations de lieux dits faites à l'aide de simples noms communs.

A mesure que les relations entre ces petites localités, disséminées d'abord à travers un pays à demi sauvage. devinrent plus faciles et plus suivies ; à mesure que les régions désertes ou incultes se peuplèrent, se défrichèrent, il devint nécessaire aussi de préciser davantage, et l'on prit peu à peu l'habitude d'ajouter au nom tiré de la nature ou de la configuration du sol une épithète caractéristique, inspirée soit d'une particularité naturelle, soit d'un nom de propriétaire, soit d'un fait légendaire ou historique.

Ainsi s'expliquent des expressions comme les suivantes : *le Val Eon*, *le Vau Garni*, *le Vau Pinel*, *le Vau Lerault*, *le Vau Chariot*, *les Vaux Dorés*, *le Val ès Bouillis* ; *le Tertre Richeux*, *le Tertre Barré*, *le Tertre Jugan* ; *la Haute*, *la Basse Motte*, *la Motte Souris*, *la Motte aux Choux* ; *la Lande Chalandouse*. *la Lande Gohin*, *la Lande Pont* ; *le Bois Hamon*, *le Bois Mauuie*, *le Bois Domaine* ; *les Mares Durand*, *la Mare Couaquin*, *le Marais Rabot*, *la Mare ès Gris* ; *les petits Douets*, *les Douets fleuris*, *le Port Marterre*. *les Puits Collet*, *la Grand Rivière* ; *le Pont Pinel*, *le Pont Giraud*, *le Pont Robert* ; *le Moulin Quinard*, *le Moulin des Fresches* ; *la Croix Giboin*, *la Croix Desilles*, *la Croix Baugeard* ; *le Bignon Rangeard* ; etc., etc.

Rappelons, ce que beaucoup savent déjà, que, dans toutes ces expressions, le second terme, quand c'est un substantif, a exactement la valeur d'un génitif. Le *Vau Chariot* = le val du chariot ; la *Motte Souris* = la motte des souris ; la *Mare Couaquin* = la mare de Coëtquen, etc. Nous disons de même, encore à présent, et c'est un reste de cette ancienne déclinaison du vieux français : *Hôtel*, *Dieu* = hôtel de Dieu ; le *fils Durand* = le fils de Durand ; *la maison Dupont* = la maison de Dupont ; *l'affaire Dreyfus* = l'affaire de Dreyfus, etc.

Nous sommes donc amenés à constater ainsi l'avéne-

---

tion « *de l'autre bord de l'eau* » ; dans cette expression, le nom commun *l'eau* a exactement la valeur du nom propre *la Rance* qu'il remplace.

ment d'un *âge* des noms composés, succédant peu à peu à l'*âge* primitif des noms communs simples.

Entre les divers éléments qui entrent dans la composition de cette catégorie de noms de lieux, il en est un qui se distingue par sa fréquence et mérite une étude particulière : il s'agit du terme *Ville*, si répandu dans notre pays.

Il serait fastidieux d'énumérer ici les nombreux villages, hameaux, fermes, propriétés, qui se dénomment, par exemple, la *Ville Cœuru*, la *Ville Huchette*, la *Ville Adèle*, la *Ville Poulet*, la *Ville ès Côs*, la *Ville ès Nonais*, etc. ; ce qui importe, c'est de rechercher l'origine de cette appellation, qui remonte loin.

Dès le début du premier siècle de notre ère, les rustiques habitations des chefs gaulois, que César qualifiait du terme assez vague d'« *ædificia* », se transformaient en « *Villæ* ». « *Fundus* et *villa*, dit d'Arbois de Jubainville,[1] sont deux » termes corrélatifs. *Fundus* est la portion du sol qui forme » une exploitation agricole appartenant à un propriètaire » déterminé. *Villa* est le groupe des bâtiments où le pro- » priétaire du *fundus* se loge et qui servent à l'exploi- » tation. »

Ainsi, en Gaule, on trouvait des *oppida*, ou places fortes ; des *vici*, ou bourgs, villes ouvertes, et, enfin, des *villæ*, disséminées dans la campagne, tenant le milieu, ordinairement, entre le château et la grande exploitation agricole.

Il est, dès lors, facile de comprendre comment et pourquoi ce mot de *ville* s'applique tantôt à un hameau, ou même à un véritable village, qui n'est le plus souvent que l'extension de la *villa* primitive ; tantôt à une toute petite habitation, ferme ou maison de campagne, qui peut n'en être, au contraire, que la réduction.

Ordinairement, le mot *ville* est lié à un nom propre *au génitif*, comme dans les expressions composées analysées plus haut : *la ville Aubert*, *la ville Jean*, c'est-à-dire la villa d'Aubert, de Jean ; fréquemment aussi, les deux termes

1. *Recherches sur la propriété foncière et l'origine des noms de lieux habités*, p. 95.

du mot composé sont reliés par l'article *ès*. En ancien français, *es* équivaut d'habitude à *en les* : on dit encore aujourd'hui *bachelier ès lettres*, etc. ; ce n'est pas le cas ici. On à remarqué que, dans les dialectes normanno-picards, *el* équivaut à la simple forme du datif *al* (actuellement, *au* ou *à l'*). [cf. Burguy, *Grammaire de la langue d'Oïl*, I, p. 50-51.] De même au pluriel, *ès*, spécialement dans la région normanno-picarde et aussi dans l'Ile de France, a souvent le simple sens de *aux*, *à les*. Les deux formes existent même concurremment : il y a *la Ville ès Oiseaux* et *la Ville aux Oiseaux*.

Rarement, le mot *ville* est précédé d'un qualificatif : la *Haute-ville* ; *la Vieuville* = *la viel ville* (pour ' la vieille ') ; *Marville* = *Mare Ville*, (villa de la Mare,) etc. Ce dernier mode de composition, du reste, ne présente pas le même caractère, et est d'une autre époque. On sait combien sont fréquents, — en Normandie, notamment, — les noms de lieux terminés par le mot *ville* : *Granville*, *Sotteville*, etc., etc. Ces formations, ainsi que celles qui admettent comme second terme les mots *court*, *mont*, *val*, etc., datent de la conquête germanique, et ne commencent à paraître dans les chartes qu'au VII[e] siècle.[1]

Quant au mode de formation des noms de lieux, au moyen du terme *ville* comme premier élément, il est sûr qu'il remonte aux premiers âges de la vie gallo-romaine dans nos contrées ; bien qu'encore ici, il n'en faille pas inférer que *tous* les noms de lieux ainsi formés remontent à cette même époque. Le procédé, une fois admis, s'est propagé à travers les siècles, par simple analogie, et non sans une altération sensible de la valeur du terme original.

La construction, elle-même, du mot composé, s'est modifiée avec le temps ; et les locutions qui renferment

---

1. La *Vie de S. Malo*, par Bili, nous fournit des renseignements précieux sur cet emploi du mot *ville* dans la formation des noms de lieux. Nous lisons (I, c. CII) ; « Dum veniebat ad plebem propriam » nomine Arcar (plo-Arcar = Plerguer), in qua erat vir bonus, Bili » nomine — [ne serait-ce pas le père ou l'aïeul de l'écrivain ?] — ... » villam, quae ejus nomine Bili vocatur usque hodie, in hereditate » aeterna dedit illi. » — « Il donna, en toute propriété, à un brave

l'article *ès* sont certainement beaucoup plus récentes : *la Ville ès Cós*, *le Val ès Bouillis*, etc. Ce n'est que lorsque le cas régime de l'ancienne déclinaison eut perdu sa valeur, que la langue y suppléa, en usant, dans le même rôle, d'un datif analytique, pour indiquer pareillement la possession. Au lieu de dire, par exemple *la Ville Roux*, ou *la Ville Le Roux*, — construction qui, en soit, équivalait aussi bien à un datif qu'à un génitif, — on a dit, vers le XIVe siècle, époque où ladite construction tomba définitivement en désuétude, *la Ville au Roux* ; et, au pluriel *la Ville ès Loups*, etc. Attendu que, justement ici, il s'agissait d'indiquer tout particulièrement la possession, on s'est servi de la préposition *à*, encore fort usitée en ce rôle dans le langage populaire, qui dit *la vache à Colas*, *la fille à Jean Pierre*, etc., alors qu'un parler plus académique préférerait l'emploi de la préposition *de*.

*
* *

Nous pouvons conclure de ce qui précède que, pour la grande majorité, nos noms de lieux du Poulet, — soit qu'ils aient été créés à l'aide de suffixes, soit qu'ils aient été constitués par l'emploi d'une *forme composée*, soit même qu'ils aient été tirés du fonds primitif des expressions communes et érigés par la force seule de l'usage au rôle de noms propres, — ressortissent pareillement à la forme usuelle du parler français. Toutefois, la position

---

» homme, du nom de Bili, une *villa* qui s'appelle encore aujourd'hui » de ce nom, » c'est-à-dire la *Ville Bili*, par exemple.

Cf. II, c. XIV : « in villa quae vocatur Cherri, » peut-être Cherrueix ?

Nous lisons I, c. LIV : « ad villam *Laioc*, ... ad villam quae vocatur villa *Guoroc*... » Voilà des exemples bien curieux de l'emploi du terme latin *villa*, joint à une forme mi celtique, mi gauloise, renfermant le suffixe gaulois *acos*, dont il a été question plus haut, mais sous une forme semi-celtique, qui a donné naissance au suffixe *euc*, *eux*, fréquents dans les noms propres bretons. *Guoroc* équivaut sans doute aux formes *Guariacus* et *Wariacus*, tirées du gentilice romain *Varius*, à l'aide du suffixe gaulois *acus*. (Cf. d'Arbois de J. op. c. p. 338). En effet, les langues néo-celtiques du rameau breton notent *o*, à la place d'un *a* long, d'où vient en breton moderne *eu*, *e*. — *Laioc* est formé de la même façon d'un gentilice *Laius*, avec le même suffixe *acus*, devenu *oc*, sous une influence celtique. (Id., ibid., p. 137.)

même de notre pays, se prolongeant comme une sorte de sentinelle avancée à la limite des deux grandes régions voisines : la Normandie et la Bretagne, ne pouvait manquer d'avoir des conséquences inévitables, tant dans l'appellation des localités, que dans l'ensemble du langage ; il est donc nécessaire, et intéressant, de rechercher, dans la géographie du Poulet, les traces de ces deux influences linguistiques différentes.

Je ne veux pas insister sur l'erreur monumentale de certains celtomanes qui, sans le moindre souci des données historiques, des traditions, des manuscrits, ni des plus simples règles de la philologie, ont voulu tout expliquer à l'aide du Breton, et comme l'un d'eux, par exemple, tiraient *Malo* de *Mat loc* ou *loh* = *lieu fertile* ; hypothèse pourtant scabreuse, quand on connait notre rocher et le peu de verdure qui a jamais pu y pousser ! Tout au contraire, les noms de lieux sûrement dérivés du breton sont à peu près introuvables dans le Poulet.

Il y a bien, au nord-ouest de Paramé, le hameau du *Minihic* (prononcez *Minic*), même nom que le *Minihic-sur-Rance* ; c'est sans doute le moyen breton *menehy*, pour *menech'i* ; mais, si nous nous trouvons ici en présenee d'une forme celtique, on découvre, à l'analyser, que ce mot ne vient pas, et ne peut pas venir, de *menechty*, et n'est qu'une altération celtique du bas latin « *monachia* » = « enclos de moines, terre ecclésiastique ; » par suite, « lieu d'asile » : il est donc d'une formation essez récente, et d'un emploi un peu spécial, sans doute tout analogique.

Un fait digne de remarque, c'est que, dès que l'on sort des limites naturelles du Poulet, on se heurte immédiatement à des traces manifestes des invasions bretonnes, encore vivantes dans les dénominations locales. Je n'ai pas à rappeler ici les caractérisques de l'organisation politique et sociale des Bretons insulaires, au moment de leur passage en Armorique ; il suffit de renvoyer au Tome I[er] de la belle *Histoire* du regretté Arthur de la Borderie. Ce qui est important à noter, c'est que les marques de cette organisation spéciale sont demeurées comme imprimées dans le sol armoricain, partout où les Bretons installèrent jadis

des établissements définitifs. Point n'est besoin de rappeler les noms des innombrables villes ou villages dans la composition desquels entrent les mots *plou* ou *plé*, *plu* ; *tre*, ou *treb*, *lann*, etc. Or, tout autour du Poulet, il y a comme une ceinture de mots de ce genre : au sud-ouest, de l'autre côté de la Rance, *Lancieux*, *Ploubalay*, *Trégon*, *Languenan*, *Trigavou*, *Trémereuc*, *Pleurtuit*, *Plouër*, *Langrolay* ; ou bien, au sud-est, du côté de Dol, *Pleudihen*, *Plerguer* (*Plou-Argar*), *Miniac-Morvan*, *Baguer-Morvan*, *Baguer-Pican*, *Roz-Landrieux*, etc. Notre pays constitue donc comme une sorte d'ilot *français*, échappé à l'invasion bretonne qui se répandait tout autour de lui ; il présente, en tous cas, cette particularité évidente d'avoir absorbé et assimilé dans la masse gallo-romaine de sa population le petit nombre des Celtes qui vinrent s'y fixer sous la conduite de S. Malo.

Il y eut, en effet, à n'en pas douter, une fort petite immigration de Celtes dans l'antique pays d'Alet. Les *Vies* de S. Malo nous disent bien qu'Alet avait été abandonnée de ses habitants : «...civitatem quæ vocatur Alet, quæ » est super ripam fluminis Renc, quæ a longo jam tempore » habitatoribus erat derelicta. » [Bili, I, c. XL.] Mais le même Bili constate [I, c, XC] que S. Malo convertit *une multitude de peuple* dans le pays d'Alet : « multitudinem populi. » Ces deux passages n'ont, en réalité, rien de contradictoire. Dès le commencement du VI[e] siècle Alet avait à peu près disparu en temps que ville, ayant été incendiée et ravagée de fond en comble par les pillards Saxons ; mais le Pays d'Alet n'en était pas moins resté très peuplé ; comme aussi le pays de Corseult. Cette population de païens, que S. Malo convertit, avec le concours de ses moines et au moyen des nombreux monastères qu'il éleva de tous côtés, était nécessairement une population gallo-romaine, qui, depuis le IV[e] siècle, ne parlait que latin. Dès lors, tout en embrassant ardemment le christianisme, cette « multitude de peuple » ne pouvait faire autrement que d'absorber complètement, au point de vue linguistique, la petite troupe de ses instructeurs spirituels. Ainsi s'explique dans le Poulet, la continuité ininterrompue de la tradition gallo-romaine dans le langage.

Il existe, cependant, des noms bretons parmi nos noms de lieux ; mais — et voilà qui corrobore par des faits l'hypothèse que j'émettais à l'instant, — ce ne sont que des noms de Saints : les uns, rappelant le souvenir des évangélisations primitives ; les autres, adoptés un peu au hasard comme patrons par des paroisses, où les titulaires de ces noms étaient le plus souvent fort peu connus.

Le plus célèbre, — à tout seigneur, tout honneur, — c'est S. Malo. Le nom de notre vénéré patron est, indubitablement, d'origine celtique : quant à sa véritable forme primitive, elle n'est pas très aisée à reconstituer. La *Vie*, écrite par Bili à la fin du IX[e] siècle, donne diverses formes : *Machutes* d'abord ; puis *Machutus*, à peu près indifféremment. On y trouve encore une troisième transcription, *Machu* (prononcer *Mac'hou*) qui, sans doute, devait être la forme *romane* alors usitée dans le langage du Poulet. Remarquons, en effet, que le diacre Bili, tout en écrivant en latin, — et même un latin qui se pique d'élégance jusqu'à tomber parfois dans une obscurité de haut goût, — semble, à dessein, transcrire nombre de mots tels qu'ils étaient parlés alors par le vulgaire : notons ainsi « vallis *Carvan*, » « nomen *Milldu*, » « in *Nantcarvan*, » « civitatem quæ vocatur *Alet*, quæ est super ripam fluminis *Renc*, » « *Riwan* nomine, » « servi nomine *Domnech*, » etc., etc. Il semble donc certain que *Machu* est la forme romane, à côté des formes latines *Machutes* et *Machutus*, de même que *Alet*, à côté de *Aleta* ou *Aletes*. Cette forme *Macout*, ou *Macoux*. est restée telle quelle en Saintonge, où S. Malo vécut assez longtemps. La forme celtique devait donc être quelque chose comme *Mac'hut*, ou *Mac'hud* ; le nom *Machuda* existe. Les Gallo-Romains, embarrassés devant cette forme barbare, et n'ayant pas, dans leur langue, l'équivalent du C'H celtique, le transcrivirent, tant bien que mal, par CL : de là, la forme gallo-romaine *Maclou-us*, dégénéré plus tard en *Maclovius*, qui a donné le normand *Maclou*, et le malouin, *Malo*.

Voici les principaux Saints Bretons invoqués encore dans le Poulet :

S. IDEUC : — se prononçait encore *Ideux*, il y a moins d'un siècle, et s'écrivait même ainsi ; c'est le celtique *Illud*,

devenu *Ildut* (cf. *Lan-Ildut*, près de Brest) ; puis, *Idult*, *Ideult*, *Ideu*, et, enfin, *Ideuc*, par une fausse assimilation avec des noms comme *S. Brieuc*, qui se prononce *Brieu.*

S. Sulia, écrit à tort *Suliac*, également par une fausse assimilation avec *S. Bria*, qui est bien pour *Briac*, tandis que *Sulia* est pour *Suliaw*, comme *Plédéliac* (prononcer *Plédélia*) représente en réalité *Plé-Téliaw* ; etc.

S. Coulomb est la forme française, et S. Coulban, ou Coulman, la forme semi-celtique, du nom de S. Columba, ou Coulm, fondateur du monastère de l'île d'Iona : les deux mots ayant pareillement le sens de *pigeon* ou *colombe.*

S. Guinoux est une forme française, et même patoise, d'un mot d'origine évidemment celtique, sans doute *Guethenoc*, ou *Guithenoc*, le nom d'un des fils de Fracan, le premier Breton qui, vraisemblablement, débarqua sur la côte nord de l'Armorique. Un texte du XIII[e] siècle donne la forme *Guihenocus* ; les chartes citent un *guiddenoch*, seigneur de Gahard ; une ferme en Miniac-Morvan, se dénomme *la Barre Guiheneuc*, et le nom propre *Guineux* (*Guineuc*) ne doit pas avoir une autre origine.

S. Méen (prononcer *Min*), patron de l'église de Cancale, fut un des compagnons de S. Samson, et son nom se trouve transcrit dans les anciens textes *Meuen*, *Mewen*, etc.

S. Méloir (*S. M'lay*) est pour *S. Melar*, également breton ; ce personnage vénérable se trouve mêlé à des événements tragiques de l'histoire de Bretagne.

Il n'y a pas d'observation à faire en ce qui concerne les autres localités du Poulet portant des noms de saints, les mêmes qu'en d'autres régions de la France : S. Joseph, S. Elier, S. Servan, (ou Servais), S. Georges, S. Jean, S. Hubert, S. Etienne, S. Vincent.

A remarquer seulement S. Père, pour S. Pierre ; S. Jouan, pour S. Jean.

* * *

Une autre race, dont le séjour dans notre contrée fut moins prolongé que celui de la race celtique, dont l'influence politique et sociale y fut bien moins importante, y a laissé cependant, dans nos noms de lieux, des traces caractéristiques de son passage : il s'agit du célèbre

peuple Northman. Je ne m'occupe pas, ici, du *Parler Normand*, devenu un dialecte français, aux mêmes titres que *le Bourguignon* ou *le Picard* ; mais du langage originel des terribles pillards, c'est-à-dire du *Norois*, langue mère du groupe scandinave (Danois, Suédois, Norvégien).

Vers 878, les incursions des Northmans deviennent fréquentes, et Hastings ravage les pays de Dol et d'Alet. Nouvelles invasions, plus cruelles encore, de 884 à 888. Après un court moment d'arrêt, elles reprennent vers 913 et surtout en 914, jusqu'à cette date néfaste de 919, où une vraie trombe s'abattit sur notre péninsule, occupant «toute la Bretagne, » dit le chroniqueur Flodohard. Et, durant dix huit ans, l'Armorique demeura sous le joug des Northmans, jusqu'à ce que le vaillant Alain Barbetorte, débarqué dans une grève voisine de Dol, ait réussi, après trois années de luttes et de batailles acharnées, à chasser les cruels envahisseurs.

Une série d'invasions ainsi répétées, un séjour prolongé et une domination effective, complète, de la Bretagne entière, ne pouvaient manquer de laisser des traces dans la phonétique des lieux occupés par les Northmans. En Bretagne, cependant, il n'en a pas été de même qu'en Normandie, où le peuple des envahisseurs finit par se fixer, faire souche, et se mêler de plus en plus intimement avec les habitants primitifs de la province. Les Northmans, au contraire, furent impitoyablement expulsés de nos régions, et c'est à dessein que nousp ne arlions que de *traces* de leur passage.

Les noms de lieux tirés du Norois, quoique en plus grande quantité que ceux provenant du Celtique, sont peu nombreux ; et, détail caractéristique, ne s'appliquent guère qu'aux portions de terrain voisines de la mer, cette race de hardis marins ayant séjourné de préférence sur le littoral.

Nous allons passer en revue les principaux.[1]

A Cancale [anciennement *Cancaven*, qui pourrait bien avoir pour finale le norois *hafn*, anglais *haven*], on connaît

1. Pour plus de détails, cf. « *Des caractères et de l'extension du Patois normand,* » par Ch. Joret (Vieweg, 1883).

la *Houle*, mot qui se retrouve dans de nombreuses localités de Normandie ; il vient, soit du norois *hóll*, bas-latin *hullus*, « colline » ; soit du germanique *hol* (d'où l'allemand moderne *hohl*, creux etc.) ; — et ainsi s'expliquerait l'expression de *Goule ès Fées*, à Saint-Enogat, qui doit être pour *Houle aux Fées*.

A Cancale, encore, *le Hoc*, ou la *Pointe du Hoc*, expression qui forme pléonasme, le norois *huk* signifiant « angle, pointe de terre », et qui se retrouve dans le pays de Caux, et à Jersey.

Il y a des *Hoguettes* près de Falaise, près de Bayeux, etc : c'est le diminutif de *Hogue*, également fort utilisé en Normandie, dérivé du norois *haugr* = *hauteur*.

Le *Hommet*, gros rocher de notre rade, porte le même nom que de nombreux îlots aux alentours de Jersey et de Guernesey, et vient du norois *holmr* (anglo-saxon *holm*), passé en bas-latin sous la forme *hulmus* = île. Le mot *holm* est très fréquent dans la géographie scandinave.

Une dénomination, également encore usitée dans les pays scandinaves, et qui ne se retrouve que sur les parties de nos côtes occupées par les Northmans ou les Saxons, c'est celle de *nez*, pour désigner *un cap* (norois *nes*, anglais *ness*), dérivant, d'ailleurs de la même racine primitive que le latin *nasus*. On peut citer *le Nez de Carteret*, *le Nez de Jobourg*, *le Gros Nez de Flamanville*, *le Gros Nez*, à Jersey ; les caps *Gris Nez* et *Blanc Nez*, dans le Boulonnais. Il y a, sur nos côtes *le Nez*, près de l'anse du Fort Duguesclin. Il y a même, moins loin, les *rochers du Naye* (et les bateliers du *Naye*), bien qu'une orthographe et une prononciation défectueuses aient vicié la forme première du mot, qui se trouve fréquemment transcrit *nez* dans les anciens textes.

Nos *Mielles*, aujourd'hui disparues sous une floraison d'élégantes villas, représentent le norois *melr*, « dune, banc de sable » ; et cette expression continue d'être usitée au nord et à l'ouest du Cotentin, ainsi qu'à Guernesey : « les *Mielles* » de Tourlaville, de Vauville ; les *Grandes Mielles*, » etc.

On pourrait citer bien d'autres noms de lieux tirés du norois ; et, bien que cela soit en dehors de notre sujet, il

est permis de rappeler incidemment, pour montrer l'influence des Northmans sur la vie maritime de nos populations, les nombreuses expressions dérivant du norois, telles que *hâ* (squale), *rogue*, *langue*, *crabe*, *crique*, *digue*, *élingue*, *foc*, *guivre*, *hune*, *mare*, *marsouin*, *orphie*, *tillac*, *tille*, *tanguer*, *vague*, *varech*, etc.

* * *

Si maintenant nous voulons tirer une conclusion de cette analyse rapide des divers procédés employés à diverses époques, pour servir à la désignation des noms de lieux du Poulet, nous ne pouvons que constater ce fait : c'est que, — soit qu'il s'agisse des dénominations anciennes provenant de noms communs, tirés pour la plupart de la nature ou de la configuration du sol, et usurpant, à la longue, une valeur toute locale de noms propres ; — soit qu'il s'agisse de noms composés, dont le second élément est, en principe, un nom de personne, comme *la Ville Gilles*, *le Val Marie*, etc. ; — soit qu'il s'agisse enfin des appellations plus ou moins récentes, réalisées au moyen de suffixes tels que *ais* ou *aie* *ier* ou *ière*, *ie* ou *erie* ; dans tous ces cas, nous nous trouvons en présence de procédés essentiellement et uniquement *français*, les uns remontant à la période romane, ou gallo-romaine ; les autres, plus récents, continuant même parfois d'être encore en vigueur dans la bouche de nos contemporains ; mais, tous pareillement, présentant des caractères précis et indiscutables du *Parler français*, à toutes ces différentes périodes.

Les rares exceptions signalées, — résidus de langages préhistoriques ou résultats d'influences ethniques passagères, — ne servent qu'à mieux faire ressortir la stabilité de cette loi que nous avons posée ; — et cette loi ne saurait être que confirmée et mise en plus nette évidence, si, de la simple étude des noms de lieux du Poulet, on passait à l'analyse des dialectes de notre contrée, ou de l'un d'eux particulièrement, du Parler Malouin, par exemple.

Georges SAINT-MLEUX

Le Naye & ses environs

A SAINT-SERVAN

Vers 1690, lorsque à marée basse on se rendait de Saint-Malo à Saint-Servan, en passant par le pont à l'Evêque, on laissait, à droite, les rochers du Naye, formant, à leur extrémité nord-ouest, un îlot de quatre-vingt-trois mètres de longueur sur vingt-cinq mètres de largeur moyenne. Cet îlot était surnommé « l'Ile Dorée » ou « l'Ile d'Houet » et portait un moulin à vent, à chacune de ses deux extrémités, est et ouest. On y remarquait aussi un très bon puits et, une maison de meunier, à peu près à mi-distance entre lesdits moulins.

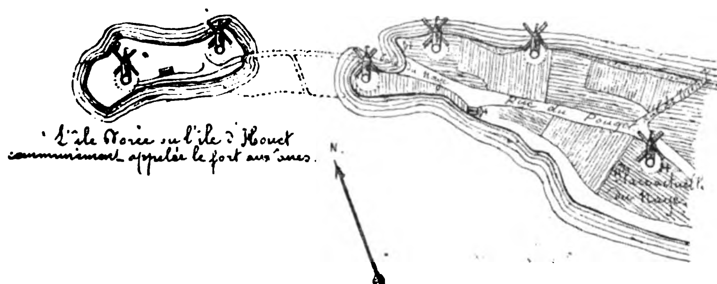
Une chaîne de rochers, submersibles de mer haute seulement et orientée du nord-ouest au sud-est, reliait cet îlot au rocher du Pouget, puis à la terre-ferme, à laquelle on accédait, au moyen de la cale du Naye, entre le bureau d'octroi actuel et la première maison que l'on trouve à gauche en entrant à Saint-Servan.

En arrivant à cette cale, se voyait, à droite, un peu avant le bureau d'octroi précité, un troisième moulin dont les traces sont encore très visibles, sur le rocher. A gauche, il y avait un quatrième moulin derrière la maison dont nous venons de parler. Toujours à gauche, un cinquième moulin en face de l'hôtel Bellevue. Enfin, un sixième moulin se trouvait à droite, en bordure, le long de la route, sur la place du Naye. (*Planche* 1.)

Faisant face à Saint-Malo, une croix de pierre, dite du Naye, était plantée au pied du troisième moulin. Une

deuxième dite du Pouget, se trouvait au nord de l'hôtel actuel de *Belle-Vue*, et sur la place du Naye, aux environs du sixième et dernier moulin, existait un calvaire, portant en diagonale, l'éponge et la lance.

PLANCHE 1



Nous devons ajouter, qu'à cette époque la rue du Pouget qui conduisait de la cale du Naye dans l'intérieur de Saint-Servan, n'était qu'un mauvais chemin bordé de terrains vagues, et la place du Naye, elle-même, était encore un sol inculte.

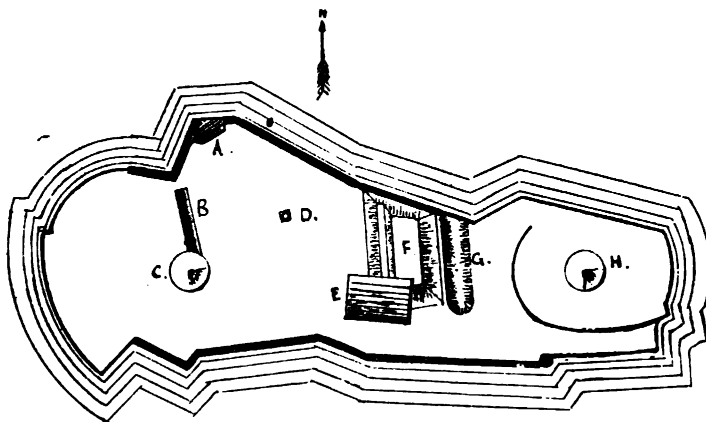
Tel était l'état des lieux lorsque à la suite du premier bombardement de Saint-Malo, par les Anglais en 1693, les Malouins comprenant que leur ville pouvait être attaquée du côté de Saint-Servan, s'empressèrent d'établir, en 1694. sur l'île Dorée, une batterie de 6 canons, dont nous ignorons la forme, mais qui très certainement devait être de peu d'importance.

Plus tard, menacés de nouveau par l'Angleterre, ils songèrent à fortifier sérieusement cet îlot. En effet, en 1757, ils y établirent des barrières appointées de palissades qui coutèrent 3109 livres, 4 sols, 7 deniers. Plus tard, dans le courant de l'année, ils construisirent, en son milieu, entre les deux moulins dont nous parlions à l'instant, une redoute destinée à servir de védette ou de grand'garde, dans le cas où l'ennemi viendrait à occuper Saint-Servan. Cette redoute (*Planche 2*) à laquelle ils donnèrent le nom d'Aiguillon, leur coûta 2812 livres 11 sols 8 deniers. Elle était fraisée avec revêtement en maçonnerie et fossé sec du

côté de Saint-Servan avec feux de revers sur les Bas-Sablons et sur les fronts de Saint-Malo, depuis la porte de Dinan jusqu'à celle de Saint-Vincent, au moyen d'un parapet en maçonnerie, construit sur les côtés nord et sud de l'île. On l'arma ensuite de six canons de 6 que l'on emprunta aux négociants.

PLANCHE 2

L'île Dorée dite Redoute d'Aiguillon en 1757



LÉGENDE : A, Retraite à porcs. B. Traverse en maçonnerie empêchant le moulin de tourner. C. Moulin. D. Puits. E. Maison du meunier. F. Retranchement. G. Fossé. H. Moulin libre.

La garnison qui ne l'occupa qu'en temps de guerre, au moment de l'approche de l'ennemi, logea, par réquisition, en 1711, 1758 et en l'an X, dans la maison du meunier et dans le premier moulin. On immobilisa ce dernier au moyen d'un mur transversal en maçonnerie, destiné à l'empêcher de tourner. La petite retraite à porcs, au nord-ouest de l'île fut elle-même réquisitionnée, en l'an X.

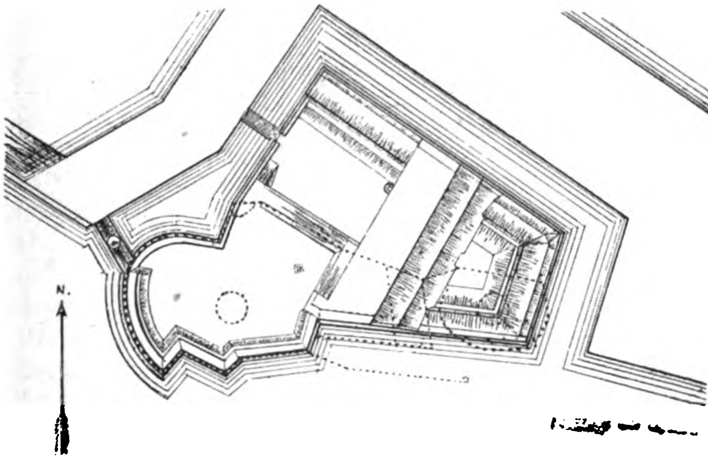
De cette redoute, le 8 Juin 1758, partirent les quelques coups de canons qui empêchèrent les Anglais de braquer sur Saint-Malo, deux pièces de campagne, qu'ils avaient traînées à bras, par la rue Dauphine, jusque sur la place du Naye. Epouvantés, par cette attaque, ils s'en retournèrent aussitôt.

Après 1759, on laissa la redoute d'Aiguillon tomber en ruines. Aussi, le propriétaire de l'îlot en profita-t-il pour agrandir, du côté ouest, la maison du meunier, et pour construire une étable, dans son prolongement, à l'est. De plus, un M. Delatour transforma en magasin voûté, le fossé de l'ancienne redoute.

Malgré cet état d'abandon, un corps de garde avait cependant été conservé. En effet, en 1804, on dépensa 105 fr. 56 pour y remplacer le lit de camp, une planche à pain, une table et deux bancs. Or, ce corps de garde ne pouvait être que le magasin voûté dont nous venons de parler, ou la maison du meunier qui, avec les deux moulins et la retraite à porcs, existaient seuls, encore, en 1838.

PLANCHE 3

Fort du Naye, 1838



Le pointillé indique l'emprise de l'ancienne île Dorée avec ses bâtiments.

A cette époque, le gouvernement désireux de compléter la défense de Saint-Malo, par un ouvrage plus sérieux, remplaça par un fort la redoute d'Aiguillon que par dérision les gens du pays appelaient le *Fort-aux-Anes*. Il acheta alors l'*île Dorée* et ses dépendances à Mme Vve Guibert, par contrat du 1er Juin 1838, pour la somme de 10.000 fr.

Comme les Ponts-et-Chaussées construisaient, à ce moment, les digues qui environnent cette île, il fut convenu que les dépenses de construction seraient imputées, sur les fonds alloués, pour la construction du bassin à flot de Saint-Malo et supportées, par le budget des Travaux Publics. Elles s'élevèrent à la somme de 164.544 fr. 50. La construction de ce fort qu'on nomme *Fort du Naye*, dura six ans et se termina en 1843 (*Planche* 3)

Aujourd'hui, le fort du Naye est déclassé ; il ne sert plus que comme poudrière.

MAIGNÉ



PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

EXCURSION AU MONT SAINT-MICHEL

10 MAI 1903

Un dicton populaire, ayant cours dans la Basse-Normandie, s'exprime ainsi :

Sans Saint Michel du Mont,
Les Bretons n'iraient voir
Ce que les Normands font.

La pointe n'est pas méchante et nous en connaissons d'autres plus aiguisées ; Bretons et Normands ont échangé maintes épigrammes et la malice de nos pères s'est cristallisée dans divers proverbes que les folkloristes citent encore. A vrai dire, le dicton qui précède prouve deux faits : le peu de curiosité des Bretons pour les choses et les gens de Normandie et leur foi en saint Michel.

De cette foi, ardente, ils ont, de tout temps, donné des témoignages manifestes et leur dévotion s'expliquerait aisément par la seule géographie. La baie du Mont Saint-Michel n'appartient-elle pas tout autant à la Normandie qu'à la Bretagne ? Les côtes qui la limitent sont plus étendues de l'embouchure du Couesnon à la pointe de Cancale que des falaises de Champeaux aux rivages de Moidrey. De plus loin, peut-être, que de la rive normande, mais tout aussi nettement, les Bretons peuvent, chez eux, sur un espace de près de trente kilomètres, apercevoir le vieux géant des grèves. Il se présente même à leurs yeux sous un aspect différent. De Normandie, il paraît s'élever

du sein de cette *terre-marine*, pour employer la pittoresque expression du trouvère Wace ; mais, quand le regard se porte vers lui des coteaux de Saint-Broladre ou du Grouin de Cancale, il devient île. Aux heures de la marée, il semble émerger d'une immense nappe d'eau ; et, pour le charme des yeux, les flots n'ont pas autour de lui cette couleur sale, cette teinte boueuse que la tangue leur donne sur les bas-fonds de la baie normande. Par les claires matinées d'Avril, par les soirs dorés de Septembre, on dirait que le Mont flotte sur un lambeau d'azur ou se dresse sur une coulée d'or en fusion. Sans doute, il n'étale, du côté de la Bretagne, ni la splendeur religieuse et guerrière de la colossale Merveille, contre laquelle se brisent les vents du nord, ni cette élégante abside dentelée qui fleurit vers l'est, ni la sévère façade de ses bâtiments abbatiaux qui regarde le midi ; mais, en revanche, la Bretagne jouit de son côté sauvage et les yeux éblouis du fantatisque décor des flèches, des clochetons, des échauguettes et des tourelles qui s'entremêlent harmonieusement en plein ciel, se reposent volontiers sur le pan de roc demeuré sauvage, sur

La roche dreite et naïve
Qui contre la grand mer est rive

ainsi que le chroniqueur-poète des Ducs de Normandie appelle le flanc occidental du Mont Saint-Michel.

Des milliers de gens de Bretagne, depuis les collines boisées d'Antrain jusqu'aux âpres rochers de Cancale, voient donc de leurs foyers la merveille normande ; aussi le Mont attira-t-il, dès son origine religieuse, de nombreux fidèles et l'un des chemins que les vieilles chroniques nomment *voies du paradis* et, en basse latinité, *quemini montenses* et par lesquels les pélerins affluaient de toutes parts au Mont Saint-Michel, s'appela longtemps le chemin breton.

Nous sommes loin de ces pélerinages ; nous sommes plus loin encore, Dieu merci, de ses époques troublées où les habitants du Mont recevaient fréquemment la visite des brigands de Bretagne. Dans la période qui s'étend du neuvième au quatorzième siècle, les Bretons commirent au

Mont des déprédations nombreuses ; il y eut de fréquentes scènes de pillage. Les religieux avaient dû monter dans la tour une cloche appelée Rollon qu'ils mettaient en branle pour rallier les vassaux de leur abbaye, quand ils voyaient les bandes de pillards s'acheminer de Bretagne vers le Mont « ad arcendas Britonum insidias » dit le Gallia ; et cette cloche dut sonner furieusement à l'époque où Eudes de Bretagne, croyant avoir des droits sur le duché de Normandie, lançait ses bandes indisciplinées au cœur même de l'Avranchin !

Mais le Mont n'intéresse pas seulement l'histoire de Bretagne par les faits de guerre dont il fut le théâtre ou les pélerinages dont il était le but ; l'abbaye normande possédait tout autour de la baie et même assez loin dans l'intérieur des terres bretonnes, des chapelles, des prieurés, des domaines, des fiefs, des granges de dime ; à ce titre encore elle se rattache à la Bretagne.

Aussi l'idée de faire au Mont notre première excursion de 1903 fut-elle accueillie avec enthousiasme ; depuis de longs mois elle avait germé dans nos esprits et ce fut d'un accord unanime que cette visite fut décidée. Une pressante démarche de notre sympathique confrère, M. le Député Robert Surcouf auprès du ministre de l'Instruction Publique nous fit accorder par la direction des Beaux-Arts l'autorisation de pénétrer dans les salles où, d'ordinaire, le public n'est pas admis. M. Paul Gout architecte du gouvernement, en résidence au Mont, se trouva dans l'impossibilité de nous guider lui-même ; il nous en exprima tous ses regrets et les nôtres furent également très vifs ; nous aurions eu dans M. Gout un guide sûr et documenté dont la science michelienne éclate dans un ouvrage intitulé : *L'histoire et l'architecture française au Mont Saint-Michel.*

Nous eûmes en revanche, la bonne fortune d'être accompagnés par M. Pariset, architecte diplômé des Beaux-Arts dont nous avons apprécié l'aimable et discrète courtoisie.

Quelques nuées un peu orageuses, montaient lentement du sud, quand nous partîmes de Saint-Malo à 8 h. 10 ; Dieu merci, elles ne devaient se résoudre en averses qu'à la fin de la journée.

Le train nous emporta rapidement d'abord à Dol où nous trouvâmes plusieurs de nos fidèles confrères, ensuite à Pontorson où nous avaient précédé deux de nos amis d'Antrain. Au cours de ce petit voyage, nous avions salué l'aiguille fine du clocher de Saint-Méloir-des-Ondes, de cette belle paroisse qu'en 993, Geoffroy, duc de Bretagne, donna à l'abbaye du Mont Saint-Michel, en recommandant aux moines la mémoire de son frère Conan, qui avait choisi sa sépulture parmi eux. Le Mont-Dol, émergeant des pommiers en fleurs et Dol, la ville à la cathédrale guerrière, aux remparts couronnés de verdure, aux curieuses rues bordées de porches branlants et de jolies maisons Renaissance, nous rappelèrent l'excursion charmante que nous y fîmes le 25 Mai 1902.

Nous eûmes quelques minutes d'arrêt en gare de Dol ; ce fut pour nous l'occasion d'évoquer le souvenir de l'archevêque Baudry, cet admirateur pieux et passionné du Mont Saint-Michel qu'il visita en 1112, et celui de frère Nicolas l'Aulnay qui composa en 1420 « in villa dolensi » une série de curieux petits poèmes français sur des sujets de piété, dont deux *Le Chant du Rossignol et le Tombel de Chartrose* sont empreints d'une grâce touchante.[1] Nous saluons également l'abbaye de la Vieuxville, entrevue un instant au travers de la superbe futaie qui l'entoure et que nous visitâmes aussi lors de notre excursion à Dol. En passant à Pleine-Fougères, au pied des onduleuses collines de Sains, notre pensée se reporta vers la terre de Mourouault donnée par Allain, duc de Bretagne aux moines du Mont Saint-Michel, fief riche et bien situé qui occasionna des différents nombreux entre les bénédictins du Mont et les séculiers de Dol.

De Pontorson au Mont le trajet se fit en voiture ; à 10 heures, nous descendions à l'extrémité de la digue entre la tour du Roi et la tour de l'Arcade. Il était donc de situation que la vieille querelle des Digueurs et des Anti-Digueurs fut rappelée ; l'un de nous se chargea de ce soin.

Le programme comportait le tour extérieur du Mont ;

---

1. Cf. Bibliothèque d'Avranches, ms 210.

la mer quittait à peine la base des remparts ; les grèves étaient détrempées et des relais d'eau coupaient la tangue par endroits ; le temps étais frais et les rhumes nombreux ; aussi une dizaine d'entre nous seulement s'aventurèrent sur les grèves sans le moindre péril d'ailleurs. Le Mont était pour eux une vieille connaissance ; ils examinèrent-rapidement la tour du Roi, la tour de l'Arcade, la tour Boucle et son bastion, la tour du Nord d'un si noble surplomb ; mais il s'arrêtèrent plus longtemps devant les débris de l'ancienne tour Saint-Aubert. Un souvenir malouin était présent à leur esprit. Ce fut, en effet, au pied de cette tour dont la base circulaire est envahie par les ronces et dont les ruines elles-mêmes sont en train de disparaître, que la flotte, secrètement armée à Saint-Malo par le duc de Bretagne débarqua les munitions et les approvisionnements, nécessaires à la forteresse bloquée, après avoir battu, probablement au nord de Tombelaine, la flotte anglaise qui barrait le large. Il y aurait une étude à faire sur cette glorieuse expédition de 1424 racontée, en quelques lignes seulement par les historiens de Bretagne ; on pourrait également mettre à contribution l'annaliste D. Huisnes qui a consigné le fait dans son histoire.

Voici maintenant la tour Gabriel (1594), portée au point où le roc devient praticable, et, auprès, les débris de la tour Stéphanie ou plutôt des Fanils (magasin de l'abbaye se trouvant à l'endroit où s'élève aujourd'hui la Caserne ou Orphelinat).

La première Avancée est franchie ; nous saluons les Michelettes et les patriotes apprennent avec plaisir que ce ne furent pas les deux seules pièces d'artillerie que les Anglais abandonnèrent aux défenseurs de Saint Michel. Un passage de D. Huisnes ne laisse aucun doute à cet égard : « Cette grosse machine de guerre, dit-il, qui est dans la terrase avec cette autre pièce d'artillerie qui est dans la ville et plusieurs autres qui y sont encore, sans compter ce que l'on a autrefois vendu sont des témoignages infaillibles de la déroute des ennemis qui n'obmirent aucun stratagême pour pouvoir jouir de cette montagne de 1420 à 1449. »

Nous sommes maintenant dans la ville, dans la *pendula villa* des anciennes chroniques ; nous gravissons cette rue unique, bordée d'auberges et de magasins. Hélas ! elle a perdu son caractère original d'autrefois ; le modernisme a fait disparaître ces vieilles échoppes que le voyageur de Thou comparait à des sorcières dansant au clair de lune la ronde du sabbat. Où sont les innombrables hôtelleries dont le Terrier[1] nous a conservé les noms ? L'antique *Sirène* se réclame maintenant de Madagascar et, dans le *Logis de la Truie qui file*, on vend aujourd'hui des cartes-postales !

Auprès d'une ancienne hôtellerie, M. Delarue, notre confrère d'Antrain, nous montre une excavation creusée en plein roc; sa forme pourrait faire croire que là fut jadis, un four de fonte. Cette hypothèse est vraisemblable. L'ordonnance que Charles V rendit, au Mont le 15 février 1393 ne laisse aucune doute sur la fabrication au Mont d'objets en plomb, de béatilles de pélérinages : « Nous avons oye la supplication de povres gens demourans au Mont Saint-Michel *faisans* et vendant enseignes de Monseigneur saint Michel.[2] »

Nous ne croyons pas, cependant, à cause de l'exiguité du lieu et de sa situation en pleine ville que l'atelier de monnaies ait été établi en cet endroit ; nous pensons plutôt que les monnaies obsidionales que le Mont émettait au nom de Charles VII étaient frappées dans l'intérieur de l'abbaye, peut être dans la salle des Aumônes où l'on a découvert, en 1872, un fourneau et quelques morceaux d'un métal blanc.[3]

Les chroniqueurs nous rapportent que, jadis, les gens de qualité se restauraient, à la Teste d'Or. C'est à l'hôtel Poulard aîné, où descendent aujourd'hui les rois (hier

---

1. Manuscrit 217 de la Bibliothèque d'Avranches.

2. Ordonnances des Rois de France, VII, page 590.

3. Dom Huisnes rapporte aussi que deux cloches Benoiste et Catherine furent fondues dans cette salle au XVII[e] siècle. — Voir encore : *Lecointre Dupont* : Lettres sur l'histoire monétaire de Nordie, page 135 et suivantes.

Léopold de Belgique et Oscar de Suède, demain Edouard d'Angleterre) que nous déjeunâmes fort bien dans une salle particulière. Notre Secrétaire, M. Haize avait eu la bonne pensée d'encadrer le menu d'une composition très artistique, en caractères rappelant la finesse et l'élégance des incunables. La date et le lieu de la réunion éclataient en une poussière d'or et notre sceau, d'un bon coin mordoré, s'affirmait triomphant, au dessus d'un fragment de Jehan de Vitel, poète avranchois dont les rimes voisinaient avec les noms de mets exquis.

Une heure et demie. — Nous nous mettons en route par d'étroits escaliers bordés de jardins et de terrasses et nous longeons lentement, éblouis par le superbe panorama qui se déroule à nos yeux, les soubassements des bâtiments abbatiaux, de la tour Perrine et de Belle-Chaise, à peu près à l'endroit où serpentaient naguère les chemins de ronde ; c'est donc par le petit degré ou escalier du sud que nous parvenons à la porte du Chatelet.

Si familier que l'on soit avec le Mont Saint-Michel, la contemplation vous arrête toujours devant cet admirable Chatelet que Pierre Leroy construisit dans les premières années du quinzième siècle et dont les deux tourelles encorbellées ressemblent à de gigantesques bombardes dressées sur leurs culasses. Nous voici à la porte de Belle-Chaise (1257). La niche trifoliée qui l'orne, contenait jadis une statue de Saint Benoît.

Nous sommes maintenant dans la Salle des Gardes ; nous y trouvons le chef des gardiens, M. Roullain dont le zèle complaisant ne se ralentira pas pendant notre visite. Il nous guidera avec une sûreté merveilleuse dans le dédale du Mont, nous faisant arrêter aux bons endroits et signalant à notre attention les moindres particularités archéologiques. Il connait toutes les pierres du superbe monument qui lui est confié et qu'il aime d'une façon touchante.

A partir du quatorzième siècle, ceux qui pénétraient dans l'abbaye devaient déposer leurs armes dans la Salle des Gardes, à moins d'une autorisation spéciale du prieur. On craignait que les ennemis ne réussissent à s'introduire dans la citadelle sous les habits de pélerins : aussi Piganiol

rapporte-t-il que les murs de cette salle étaient couverts de mousquets et de pertuisanes rangés sur leurs râteliers. C'est là aussi, qu'aux jours de fête, se réunissaient les vassaux de l'abbaye, armés de pied en cape : « armati de cambesis, cappelenis, ganteletis et lanceis. »

Plus modestes dans notre accoutrement, dépourvus de toute idée belliqueuse, nous nous contentons de déposer nos cannes et nos parapluies.

L'escalier longeant les bâtiments abbatiaux et le côté sud de l'église nous conduit à Beauregard, terrasse appelée aussi Sault Gautier ; puis nous pénétrons dans l'église remplie de matériaux, souillée de platras, sillonnée par un Decauville ; mais nous sommes heureux de constater les progrès de la restauration : le chœur est complètement terminé et des vitraux légèrement teintés de vert tamisent une lumière très douce. Nous écartons par la pensée tout ce qui encombre la nef et nous nous reportons à l'époque de la prélature de Pierre Leroy, où les offices, celui de Pâques, par exemple, étaient célébrés solennellement. Un manuscrit du XVe siècle[1] nous aiderait dans cette reconstitution.

Aujourd'hui, dans ce vaisseau nu et vide, nous ne pouvons qu'indiquer la place où se trouvaient le maître-autel d'argent massif que dominait une statue de l'ange exterminateur donnée par le duc de Nevers, l'autel de saint Michel en la nef, le plus remarquable après le maître-autel, et dont le rétable etait surmonté d'une statue de l'archange, de la hauteur d'un homme et qu'on disait être toute en or. Le trésor occupait une des chapelles du transept sud. C'était un des plus riches du royaume. Disparu le tableau héraldique des cent dix-neuf chevaliers défenseurs du Mont ! Disparues aussi les magnifiques stalles du chœur, œuvre des menuisiers de l'abbaye (1389) et dans lesquels s'asseyaient les chevaliers aux manteaux somptueux !...

1. *Cf. Consuetudinarium monasterii M. S. M.* Bibl. d'Avranches, ms, 214, p. 201.

Le temps presse ; nous voilà sur la grande plateforme de l'ouest ; nous nous arrêtons à l'endroit où furent découvertes en 1875, les sépultures de Robert de Thorigny et de Dom Martin. Nous descendons dans les substructions de l'église romane qui témoignent de la hardiesse de l'œuvre d'Hildebert. Nous traversons l'ancien charnier ou cimetière des religieux, la chapelle St-Etienne élégante et bien éclairée ; enfin la chapelle mortuaire dite des Trente Cierges ; nous repassons du côté du nord. Voici la belle Crypte de l'Aquilon où les jeux de lumière sont merveilleux et qui a tenté souvent le burin des aquafortistes. Voici le promenoir (XIIe) cloître primitif de l'abbaye.

Nous pénétrons maintenant dans celui qui fut élevé par Thomas des Chambres et Raoul de Villedieu (XIIIe). Nous connaissions tous cette incomparable fantaisie orientale d'une grâce indicible ; une courte station au *Lavatorium*, aux portes du Chapitre projeté par Richard Tustin, et nous entrons dans le *Chartrier*.

Une petite porte, pratiquée dans une des arcatures laterales du cloître, donne accès au chartrier, bâti sur l'angle extérieur de la Merveille. Il se compose de trois petites salles superposées qu'une vis de Saint Gilles fait communiquer entre elles. Ce fut Pierre Leroy, vingt-neuvième abbé, qui, à la fin du quatorzième siècle, fit construire ce local ; il y classa soigneusement toutes les chartes, tous les documents relatifs au Mont et, suivant l'expression de D. Huisnes, « il fist de ce chartrier un des plus beaux et artificieux qui se voient en France. »

Hélas, comme toutes les autres salles du Mont, le Chartrier est vide. Lors de la Révolution, tous les manuscrits, trésor inestimable, furent brûlés, pillés, dispersés. Environ trois cents furent sauvés ; sur ce nombre la bibliothèque d'Avranches en possède près de deux cents cinquante. Ils forment une source abondante pour les études historiques sur le Mont. Quelques textes intéressent même à un haut degré le pays malouin.

C'est ainsi que le cartulaire[1] signale la donation au

1. Chartularium. ms. 210. Bibl. d'Avranches.

Mont Saint-Michel, de Saint Brolade par Tréhan :

« *Conditione, quod, quando perrexero ad Sanctum Michaëlem orationis causa, habebo caritatem de pane et vino et si per guerram remansero cotidie de pane et vino, et si voluero effici monachus, facient me monachi monachum* (1081).[1]

Le Lectionarium[1] mentionne ainsi la donation faite à l'église d'Aleth par Gregorius, vicarius, fils de Berhald, ainsi qu'un accord relatif à la terre de Brisbêne entre Galesius et les chanoines de Saint-Malo.

A défaut de chartes, de parchemins, de manuscrits, nous jetons un coup d'œil rapide sur quelques objets mis sous vitrine. C'est l'embryon d'un musée Michelien.

Nous traversons à nouveau l'église et nous prenons l'escalier tournant qui part de la crypte des gros piliers et aboutit à la balustrade supérieure du chœur. L'escalier de dentelle, chevauchant sur un contrefort, excite par sa hardiesse et son élégance l'admiration de tous et l'un de nous cite de mémoire une jolie description de Guy de Maupassant, petite note discrète de littérature moderne au milieu des graves explications archéologiques.

De ce chaos formidable s'élève aujourd'hui une flèche d'une finesse excessive, faisant regretter le clocher ajouré et fleuri qui surmontait la tour romane avant l'incendie de 1594.

Mais si la tour restaurée s'est enrichie d'une statue, elle est veuve de cloches, de ses belles cloches dont la triple mission charitable, pieuse et guerrière, guidait les pélerins perdus dans la brume, ralliait au jour du danger les vassaux de l'abbaye ou appelait les fidèles au service de Dieu.

Le même escalier qui nous a conduit au sommet de l'abbaye nous fait descendre dans ses profondeurs ; nous traversons la sombre crypte, aux vingt piliers énormes, dont les maigres nervures se ramifient et se tendent comme des ailes de chauves-souris.

---

1. Lectionarium ms. 129, même bibliothèque.

La Merveille ne devait nous retenir que quelques instants ; le superbe édifice commencé en 1203 et terminé en 1228 était connu de nous tous et nous avions préféré consacrer notre temps à visiter les parties ignorées. La belle salle aux fenestrelles longues et étroites, affectant la forme de meurtrières et qu'on nomme communément *le Dortoir* nous rappela les discussions nombreuses sur les usages primitifs de cette salle. Un rapprochement de textes conduit à penser qu'elle servit de réfectoire jusqu'au XVIIe siècle.

La salle des Chevaliers a donné lieu aussi à d'ardentes controverses : les manuscrits ne parlent pas de sa destination ; ils l'appellent simplement salle des Piliers. M. Violet le Duc estime que c'était le dortoir de la garnison ; M. l'abbé Pigeon y fait tenir les assemblées conventuelles ; M. Le Héricher y voit un lieu de repos et de jeu, la salle où se tenaient les conseils de guerre, où se passaient les veillées d'armes, les réceptions des chevaliers ; M. V. D. Jacques y place le Scriptorium, c'est-à-dire l'endroit où se confectionnaient les manuscrits.

Du réfectoire, mieux appelé aujourd'hui salle des Hôtes, nous descendons dans le *Cellier* et dans l'*Aumônerie*. Voici dans le cellier une porte basse s'ouvrant sur un pont-levis entre deux contre-forts ; c'est par cette ouverture que les huguenots pénétrèrent dans la place au milieu de la nuit du 29 Septembre 1591, sous la conduite de Montgommery.

Nous sommes, maintenant, en plein air ; dans la cour de la Merveille, au dessus de nos têtes s'ajoure le granit de l'abside ; devant nos yeux se présente un petit jardin : *l'hortulus* où l'on inhuma quelques abbés. Il est fleuri de giroflées, de ravenelles, d'œillets et de roses. Le nuage noir qui montait de l'ouest pendant que nous étions sur la plate-forme de l'église a crevé pendant notre visite à la Merveille. La pluie ne tombe plus, mais l'eau chante encore dans les gouttières et s'épand en filets recourbés au sortir des monstrueuses gargouilles ; du petit jardin monte une odeur verte et mouillée et c'est un plaisir pour les yeux de contempler cette floraison charmante, de sentir ce frais bouquet qui semble éclos au milieu des granits sévères.

Il nous restait à voir dans Belle-Chaise *la salle du Gou-*

vernement. Son état actuel fait souhaiter une restauration rapide et complète ; elle est éclairée à l'est par quatre fenestrelles qu'entourent à l'extérieur ae gracieuses colonnettes. Une des fenêtres géminées de la muraille du sud est à moitié bouchée par la tour carrée appelée la *Perrine*, du nom de son auteur Pierre Leroy (XIVe). Les bâtiment abbatiaux nous retiennent peu de temps ; nous y voyons la *Chapelle Sainte Catherine*, édifiée par Geffroy de Servon et un élégant escalier logé dans une tourelle encorbellée.

A cinq heures, nous quittons l'abbaye. En suivant le rempart jusqu'à la tour du Roi, nous apercevons quelques débris des anciennes murailles du quatorzième siècle, en dehors desquelles se trouvait la ville. Ce logis d'une belle apparence, aux portes cintrées, au balcon de fin granit, d'une restauration récente n'est autre que l'ancien couvent de Sainte Catherine. C'est la maison que Duguesclin fit construire en 1366 pour sa femme Tiphaine Raguenel.

La grandiose et colossale abbaye ne nous fit pas oublier l'humble ecclésiale paroissiale du Mont et qui semble, timide et cachée, demander un abri tutélaire à l'ombre de sa grande sœur. Cette église, dont le patron est Saint Pierre fut donnée au monastère du Mont par Hildebert II (1017-1031) ; aussi son histoire est-elle entièrement liée à celle de l'abbaye. Les vêpres sont finies, mais il flotte encore sous ses voûtes une agréable odeur d'encens. Des cierges nombreux étoilent l'ombre autour de la statue de la Vierge-Noire, dont les ors rutilent. Des étendarts multicolores, des oriflammes légères couvrent les murs ; des écussons fleurissent les piliers, souvenir des grandes fêtes religieuses qui furent célébrées au Mont en Juillet 1877, à l'occasion du couronnement de la statue de l'archange. M. le Curé nous fait les honneurs de son église avec une bonne grâce dont nous lui sommes reconnaissants. Il appelle notre attention sur plusieurs pierres tombales dont les épitaphes en vers français sont bien dans le goût du seizième siècle. Voici le tombeau de Jean de Surtainville :

Icy loge le corps de Jean de Surtainville ;
Son esprit fut ravi par l'ange Saint-Michel,

Qui pour le guerdonner le logea dans le ciel
Après vingt ans qu'il fut gouverneur en sa ville !

Voici la tombe de Lanctot, lieutenant de M. de Brévent (1599), celle du curé Petit (1649) ornée d'un figure en buste, probablement celle du pasteur.

Hélas, l'heure inexorable presse ; mais avant de quitter le Mont Saint-Michel, nous tenons à respecter une ancienne coutume. Une tradition populaire exigeait que les pélerins saluassent à leur départ un de ces gros rochers, surplombant la cour de l'Avancée auxquels l'imagination prête des formes humaines et que les Montois appellent Gire ou Gilles. Cette marque de politesse nous assurant un prompt retour au Mont, nous saluons profondément le vieux Gilles à la face roussie par des lichens rongeurs et nous reprenons sur la digue les voitures qui doivent nous ramener à Pontorson.

Déjà la mer a fait sa rapide montée et ses flots s'étendent en une nappe grisâtre qui se confond presque à l'horizon avec les teintes plombées du ciel. Derrière le Mont Saint-Michel un nuage orageux, d'un bleu ardoisé, s'étend, depuis Champeaux jusqu'à la falaise de Saint-Broladre et, sur ce fond, le Mont se détache avec une netteté parfaite ; la statue de Frémiet, pas plus grosse que le coq d'une petite église de campagne, miroite au sommet de la flèche, qui jaillit, tel un pistil d'une fleur, de l'emmêlement prodigieux des tourelles, des arcs boutants, des clochetons qui fleurissent le chœur de l'église, granit d'une incomparable beauté, sorti des carrières de Bretagne ; à regret nous voyons se fondre dans l'éloignement la sévère façade des bâtiments abbatiaux, le toit aigu de la tour des Corbins, la masse carrée de la Perrine ; et, au dessous, la ville que ceinturent les remparts. les premières frondaisons de printemps jettent, par endroits, leurs notes d'un vert tendre qui ne choquent point les yeux comme les bariolages rouges et blancs des hôtels modernes qui s'étagent au flanc de la montagne ; seul, le musée du Mont avec ses teintes grisâtres produit bon effet au-dessus de l'entrée de la ville.

Un détour... et le Mont disparait à nos yeux ; il ne s'effacera pas de nos mémoires ; souvent nous aimerons à évoquer cette belle journée du 10 Mai 1903, où nous avons vécu en amis d'agréables heures, en parlant d'art, de littérature et d'histoire, en oubliant avec joie, comme l'ancien chroniqueur, mais pour des instants trop courts, « dans ceste isle de paix, la mer tempestueuse du monde.»

Etienne DUPONT

LA MAISON DU PRINCE NOIR. - LE PRIEURÉ

Exceptionnellement, la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, tels les disciples d'Aristote qui péripatétisaient en plein air sur les montagnes Arcadiennes, tint, le mercredi 17 juin dernier, sa réunion mensuelle en pleine campagne. Le cadre de cette promenade printanière ne pouvait être mieux choisi, et bien que le ciel ne daigna pas quitter en leur honneur son masque boudeur et morose, les archéologues Malouins, pendant l'heure délicieuse qu'ils passèrent dans les solitudes fleuries du vieux Prieuré, ce berceau lointain du Dinard moderne et tapageur, purent se croire transportés dans l'idéal pays de la rêverie, cher aux poètes et aux archéologues, poètes eux aussi, puisqu'ils aiment les vieilles choses, reliques vénérables du passé disparu.

Cette minuscule excursion débuta par une visite extérieure de l'antique autant que légendaire maison du Prince Noir.

S'il faut en croire la tradition populaire, le Prince Noir, qui guerroya longtemps dans notre pays contre les troupes du vaillant connétable Bertrand du Guesclin, aurait sé-

journé quelque temps dans cette maison, bien déchue aujourd'hui de son ancienne splendeur, mais qui, cependant, par son aspect archaïque, ses portes cintrées, fleuries de sculptures, ses vieilles cheminées et sa tourelle pointue, forme, avec le Dinard mondain qui étale alentour, dans les fouillis de roses, ses villas élégantes, un contraste curieux.

Toujours si la tradition dit vrai, — et quel intérêt auraitelle à mentir, cette bonne tradition, vigilante protectrice des histoires du passé ? — existait sous cette maison un souterrain qui, jadis, reliait Dinard au Prieuré et même à Cézembre.

Notre petite caravane, après avoir pris congé de l'aimable propriétaire de ce vieux logis, se dirigea vers le Prieuré, but principal de notre promenade, où Madame de Rontaunay et son frère, M. Poulain du Reposoir, nous firent, avec une bonne grâce exquise, les honneurs de leur poétique domaine.

Nous voici d'abord rassemblés dans le salon où, après nous avoir, avec un à propos d'une charmante délicatesse, souhaité la bienvenue, notre aimable hôtesse étala sous nos yeux ses trésors de famille. Il y a là, pêle-mêle, des meubles anciens d'un pur style, une glace Louis XIV surtout, qui est une merveille ; d'anciennes estampes et de curieuses peintures, de vieux bouquins richement reliés et, enfin, toute une collection de médailles et de cartes anciennes.

Nous descendons ensuite dans les jardins du Prieuré. Qu'est-ce, en réalité, que ce Prieuré, qui porte encore, audessus de sa porte d'entrée, encadrant un écusson martelé, la date de 1156 ? L'histoire raconte qu'aux époques lointaines où l'on place l'origine de notre histoire, un couvent s'élevait sur la pointe de La Vicomté. Les religieux, pour des aumônes, transportaient les voyageurs d'une rive à l'autre. Il est vraisemblable qu'aux alentours du lieu de débarquement, un village prit naissance, et ce fut l'origine de Dinard.

Selon d'autres historiens, Dinard ne daterait que de 1394. En cette année, Ollivier et Geoffroi de Montfort, reconnaissants aux Pères de la Rédemption de les avoir,

en Terre-Sainte, délivrés de la captivité, fondèrent un Prieuré destiné à abriter ces religieux. Cette ministrerie, que l'on appelait également autrefois un Minihi, où pélerins et voyageurs trouvaient une large hospitalité, prit le nom d' « hôpital Béchet ».

De l'antique Minihi, il ne reste plus que des ruines croulantes ; mais ces ruines, pittoresquement assises au bord de la grève, si elles n'accueillent plus comme autrefois les pieux pèlerins qui venaient y demander la *passade*. reçoit, durant tout l'été, la visite d'innombrables touristes.

L'emplacement de la chapelle, adossée à la maison d'habitation, est marqué par un enclos rectangulaire dans les murailles duquel, au fond des voûtes en ogive, se blottissent les deux pierres tombales, malheureusement mutilées, des chevaliers de Montfort. Dans un angle, rayonnant sur un trône de pierres moussues, entourée de luxuriantes verdures, une vierge se dresse, contemporaine de la fondation du vieux monastère. Isis égyptienne, disent les uns ; vierge byzantine, avancent les autres ; peut-être, mais ce qui est certain, c'est que c'est là une vénérable relique que nos yeux d'archéologues admirent à l'envi.

Ces ruines sont délicieusement poétiques ; en ce jour de printemps, printemps sans soleil, il neige des fleurs sur les pierres tombales, parmi l'entrelacement des plantes qui grimpent ; à l'automne, tandis qu'un lierre gigantesque s'érige en parasol au-dessus de la vierge, les vignes laissent pendre, le long des murs branlants, de belles grappes dorées, comme pour inciter au péché de gourmandise les braves chevaliers rigides sur leurs sarcophages. Dans les arceaux en ruines et dans les ramures des arbres du jardin, le vent chuchotte aux oiseaux bavards de mytérieuses chansons, tandis que tout près, venant du large, la grande voix de la mer clame son éternelle prière.

C'est là, dans cette solitude enchantée, qu'il ferait bon de vivre la douce vie du rêve. Malheureusement, cette après-midi charmante s'acheva comme les rêves heureux, trop vite : et quand l'heure du départ sonna, ce fut à regret que nous franchimes pour retourner à Saint-Malo, le pont

du vieux Minihi, où, tels les châtelains d'antan, Madame de Rontaunay et M. du Reposoir venaient de nous offrir si gracieusement la « passade ».

Louis BOIVIN.

CHATEAUNEUF ET SAINT-SULIAC

EXCURSION DU 27 SEPTEMBRE 1903

Après l'excursion de printemps, si intéressante au point de vue archéologique, il était difficile de choisir un itinéraire qui réunit à la fois et le charme scientifique et la majestueuse grandeur du Mont Saint-Michel.

Il semble même, que notre excursion d'automne soit plutôt destinée à la rêverie qu'à l'étude ; et voilà pourquoi, sans doute, nous fîmes le Dimanche 27 Septembre, pour la troisième année, une délicieuse flânerie dans l'enclave du Clos-Poulet.

Nous sommes dix-huit et nous partons à 8 h. 1/2. Le premier arrêt a lieu près de l'anse de Troctin, si pittoresquement bordée au Nord par le village de la Flourie, où, parmi les maisons de campagne des corsaires malouins, on distingue celle de Duguay-Trouïn.

C'est près du manoir de la Flourie, dans lequel voilà cinquante ans, se reposait de ses campagnes, l'amiral Bouvet, l'un des plus grands noms dont la marine française s'honore, le château de la Floride[1] où, plus

1. Nous parlons de la propriété située au centre du village de la Flourie et qui porte aujourd'hui le nom de Duguay-Trouin, et non pas du château de la Basse-Floride. Dans le mur de clôture de cette propriété est enclavée la tour, surmontée aujourd'hui d'un kiosque, d'où le célèbre navigateur pouvait dominer la pleine mer.

anciennement, M. Duguay cultivait ses plants de tabac de Virginie, émondait sa vigne en pensant à la prise de Rio-de-Janeiro.

On se demande aujourd'hui quelle est la véritable orthographe et le sens du mot Flourie. Les anciens textes portent quelquefois « Florie », plus souvent « Flourie ». Le lieu de la Flourie fut annobli en 1638, par lettres de Louis XIII en faveur de Julien Eon.

Le village de la Flourie dépendait du fief du Chapitre malouin, ainsi que nous l'apprend le curieux acte suivant passé en l'an de grâce 1404 :

« Au profit et augment de l'Eglise et d'un commun arrentement, les Chanoines assemblés en leur Chapitre et chapitrant, baillent, cessent, quittent, délaissent, relinquent et transportent pour eux et leurs successeurs, à tous jours et temps advenir, a Jehan le Comte, pour lui et les siens, un certain terrouër d'héritoige auquel eût jadis pescherie, siz en le fief du Chapitre, ès lieux vulgairement appelez le *dic-morel* et la *Flourie*, pour y faire et édifier ledict le Comte, ses hoirs ou ayant-cause, une ou plusieurs pescheries et réservoirs à poisson, tant en bois que en pierre, à charge de payer à la seigneurie par chacun an, la somme de neuf godets de froment de rente, à la mesure de la ville de St-Malou, ensemble o l'obéissance, et c'est dict que iceluy le Comte, ses hoirs et cause-ayant, ne pourront auculnement ès temps advenir, refuser ni débattre, aulcune personne de y prendre marne pour terrasser les terres et les vignes. »

L'anse de Troctin, où les bois nécessaires aux ateliers maritimes de Solidor furent longtemps déposés, eut aussi, autrefois, un chantier de constructions navales d'où sortirent plusieurs goëlettes ; de là vient le nom du hameau dominant la partie Sud du bois de Troctin : la Goëletterie.

Nous continuons notre excursion en longeant les belles gentilhommières que Châteaubriand décrit au commencement des *Mémoires d'Outre-Tombe.*

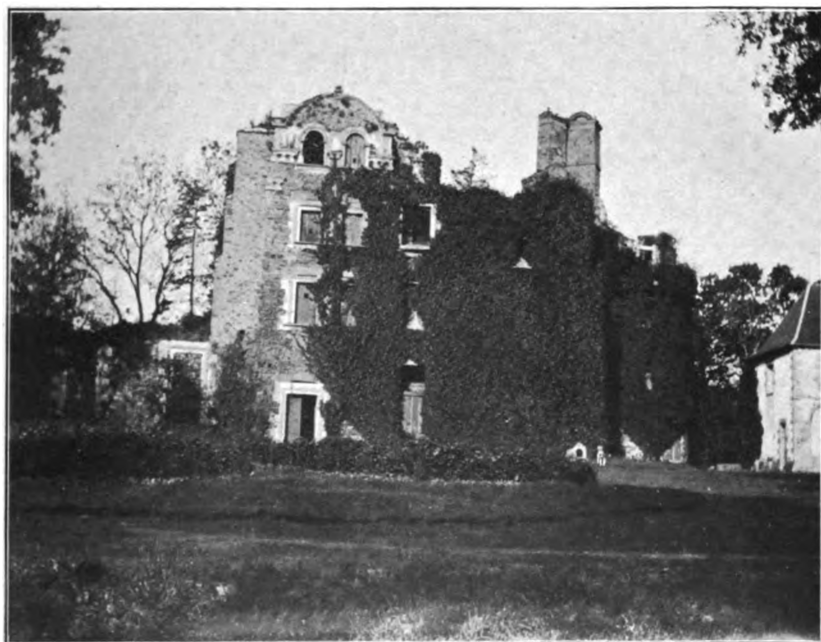
« La Brillantais, le Bosq, le Montmarin, la Ballue, sont ou étaient ornés d'orangeries, d'eaux jaillissantes et de statues. Quelquefois, les jardins descendent en pente au rivage, derrière les arcades d'un portique de tilleuls, à travers une colonnade de pins, au bout d'une pelouse ; par-dessus les tulipes d'un parterre, la mer présente ses vaisseaux, son calme et ses tempêtes. »

SOCIETÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

de l'Arrondissement de Saint-Malo



EXCURSION DU 27 SEPTEMBRE 1903



CHATEAUNEUF. — LE VIEUX CHATEAU



Cliché de M. A. BONNESŒUR

Artiste-Peintre et Photographe à Saint-Servan

Membre de la Société

PHOTOGRAVURE D'ART *

H. FARNIER, NANCY


UNIV.
OF

Nous arrivons à Saint-Jouan-des-Guérets. Le nom de cette très ancienne paroisse indique un important lieu de culture. Dans le fulminatoire de l'évêque de Saint-Malo, Josselin de Rohan, lancé contre le duc de Bretagne Jean IV, en 1385, le prélat se qualifie *vicario de sanctorum Johannis de Garetis.*

Cette paroisse fut jusqu'en 1789, le chef-lieu du doyenné de Poulet dans l'archidiaconé de Dinan.

Dès l'an 1311 on trouve la famille Siochan de St-Jouan, dont l'un des membres, Geffroi Siochan ou Siokan fut Baillif de Léon, office important qui n'était exercé que par des gens de haute noblesse.

D'après un aveu du seigneur de la Motte-Rouxel, — l'un des fondateurs jouissant de droits honorifiques dans l'Eglise de St-Jouan, — le seigneur de cette paroisse élisait une rosière qui lui devait « un levrault sortant de la broche et deux oranges, » le jour saint Marc.

Il est 10 heures 1/2 lorsque nous entrons à Châteauneuf. Sans tarder nous nous rendons au Château, propriété de M. le Marquis d'Audiffret Pasquier.

Devant les ruines féodales de l'ancien manoir des sires de Rieux, qui pouvaient revendiquer la présidence aux Etats de Bretagne, on rappelle la configuration de l'ancienne demeure seigneuriale dont les ruines, encore imposantes, ne sont plus que des vestiges.

On pénètre dans le château par une porte sur le linteau de laquelle se voient encore les armes des marquis de Beringhen, possesseurs du lieu au XVIII[e] siècle, après le dernier des sires de Rieux. Le grand escalier est intact; sur un palier, au milieu de débris de bois, on voit avec surprise, très bien conservée, une chayère à dorseret. Dans une salle du second étage se trouvent, sur une cheminée, les armes des sires de Rieux ; puis on accède sur la plate-forme d'où le regard domine un superbe panorama.

Nous descendons ensuite dans le parc. Le château est plus imposant de ce côté ; les arbres immenses, d'essences étrangères, qui lui servent de cadre, lui donnent un aspect des plus romantiques ; nous évoquons la belle Châteauneuf, Renée de Rieux, qui fit les délices de la Cour de

France et particulièrement celles de Henri III lorsqu'il n'était que duc d'Anjou. Par les beaux soirs d'été, nous dit la légende, la gracieuse courtisane revient errer dans ce parc merveilleux, et l'on perçoit le frôlement de sa robe de soie sur les dalles humides.....

Nous quittons difficilement ce lieu enchanteur, tandis que le soleil, qui, très discrètement, s'était jusqu'alors éclipsé pour laisser au paysage toute sa mélancolie automnale, vient iradier les ruines et la cime des grands arbres.

Une visite, en passant, à l'antique église dont le cachet moyenâgeux de chapelle seigneuriale s'est conservé, et nous faisons honneur à l'excellent déjeuner servi par l'Hôtel des Voyageurs.

Au dessert, M. E. Herpin, président, adressa le traditionnel souvenir aux Membres absents, et M. Lemoine, l'aimable bibliothécaire municipal de Saint-Malo, prit la parole.

En termes heureux M. Lemoine rappela les prouesses de Rioust des Villes-Audrans à la bataille de St-Cast en 1758, et demanda une statue pour son héros, dont la cause ne pouvait être plus chaleureusement présentée. M. Lemoine reçut la promesse qu'une plaque commémorative viendrait bientôt rappeler ce haut fait d'armes.

Mais il est 2 heures 1/2 et nous prenons vivement la route de Saint-Suliac. Halte au village de Chablé, devant le monolithe de quartz, prétendu druidique, connu sous le nom de « Dent de Gargantua, » et qui pourrait bien n'être qu'un filon perdu dans une roche friable qui, depuis des siècles s'est effritée à l'entour. On ne peut, du moins, en contester le cachet pittoresque, et notre collègue M. Bonnesœur ne perd pas l'occasion de le photographier au milieu d'archéologues incrédules.[1]

Nous arrivons au curieux bourg de Saint-Suliac, resté ce qu'il était au XVI[e] siècle, avec ses maisons aux portes massives, aux cintres surbaissés, aux fenêtres Renaissance,

---

1. On voyait à Saint-Suliac, voilà cinquante ans, les restes d'un dolmen que la mer immergeait à chaque marée. Des traces de stations préhistoriques ont été maintes fois relevées en cet endroit.

avec son église fortifiée, du XIIIe siècle, véritable joyau des bords de la Rance.

Nous faisons l'ascension du mont Garrot, du haut duquel on découvre paraît-il, quarante-deux clochers. La tradition qui a conservé ce chiffre n'a rien exagéré ; le ciel orageux donne aux lointains des teintes violacées incomparables et un recul du plus merveilleux effet. C'est au nord, la rade de Saint-Malo et Cézembre ; puis, vers l'est Cancale, la baie du Mont Saint-Michel, dont l'admirable abbaye se détache nettement à l'horizon ; au-delà Avranches, Granville, et, plus loin encore, Coutances. Au sud, ce sont les clochers de Dinan, les méandres de la Rance, les hauteurs de Bécherel ; à l'ouest, enfin, au premier plan, Rigourdenne, qui a le don de faire surgir à notre mémoire, ces temps légendaires ou les évangélisateurs venaient de Grande en Petite Bretagne sur des auges de pierre qu'ils convertissaient ensuite en bénitiers, (tel fut longtemps celui de Saint-Suliac) ; époques fabuleuses où le bon Suliac arrêtait avec de petites croix les animaux qui ravageaient son moustier et tournait à l'envers la tête des ânes qui venaient brouter ses vignes.

Jules HAIZE

En dehors des excursions qui sont relatées ici, notre société est allée faire à l'issue de ses séances estivales, ses habituelles promenades archéologiques, *intra-muros*.

Ainsi, au mois de Juin, elle alla visiter, grâce à l'autorisation qui lui fut accordée par l'autorité militaire, les tours de la Grand'Porte.

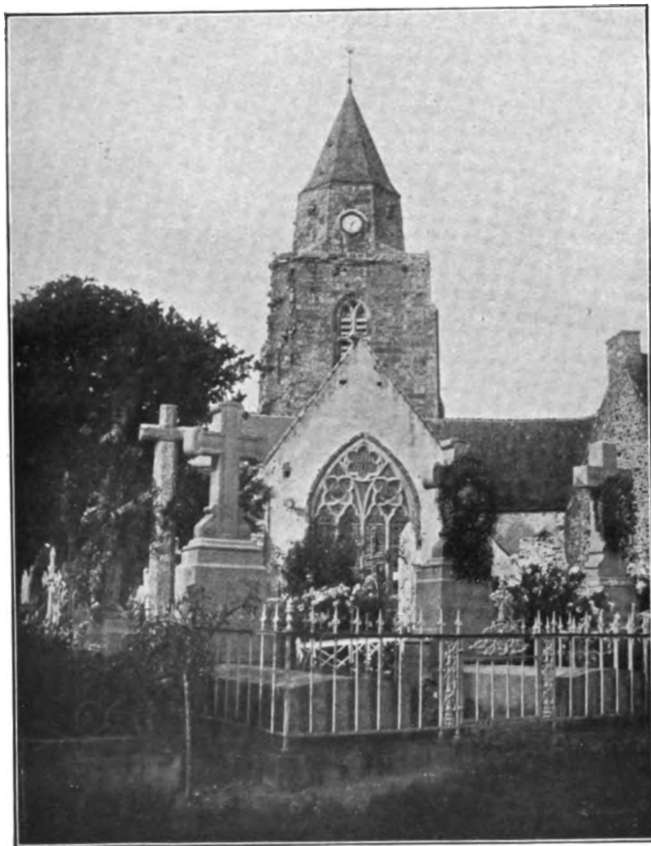
Après sa séance du mois d'Août, à laquelle assistaient suivant l'habitude, les membres des sociétés savantes en villégiature à Saint-Malo, elle alla visiter le château de la Duchesse Anne, en vertu de l'autorisation gracieusement donnée par M. le Général de Division.

Enfin, au mois de Septembre, elle se rendit à la Bibliothèque municipale, où, notre collègue M. Lemoine lui fit admirer les superbes incunables et les précieux manuscrits qu'elle renferme.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

de l'Arrondissement de Saint-Malo

EXCURSION DU 27 SEPTEMBRE 1903



L'ÉGLISE DE SAINT-SULIAC

Cliché de M. A. BONNESŒUR

Artiste-Peintre et Photographe à Saint-Servan

Membre de la Société

PHOTOGRAVURE D'ART *

H. FARNIER, NANCY


UNIV.
OF
MICH.

DOCUMENTS

Pour servir à l'Histoire de Saint-Malo.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, un ami que je tiens à remercier ici publiquement, le capitaine de la Blanchardière me confiait une respectable malle, telle qu'on les fabriquait autrefois, remplie à déborder de vieux et vénérables papiers de famille.

Ces intéressants bien que poussiéreux papiers, je n'en parlerais pas ici, si je n'avais découvert parmi eux deux énormes cahiers, œuvres de deux généalogistes malouins aussi passionnés pour leurs études qu'inconnus de la postérité.[1] Alain Brisart de la Villeneuve raconte dans un de ces cahiers comme quoi il a acheté 21 livres les travaux du sieur des Champs et les a augmentés de plus de moitié. Je ne veux pas analyser ici ces deux gros cahiers ; ils renferment une foule de tableaux filiatifs et des documents de toutes sortes intéressant les familles malouines, mais je n'ai ni l'intention de prendre la responsabilité des généalogies toutes faites, ni le moyen d'en vérifier l'exactitude ; je vais donc me contenter de reproduire quelques documents d'intéret général que je crois inédits et devenus introuvables par suite de la perte des originaux.

Ces documents jetés au hasard de la découverte par mes deux généalogistes sont surtout extraits des registres du

1. Ces deux cahiers représentent 557 pages grand format (0,30x 0,37) rédigées de 1715 à 1727 par Pierre des Champs et de 1729 à 175• par Alain Brisart de Villeneuve.

vénérable Chapitre, leur diversité est grande et je n'entreprendrai pas de mettre de l'ordre là où il ne peut guère y en avoir. Je reproduis simplement le texte en respectant l'ancienne orthographe ; le lecteur choisira ce qui l'intéressera dans ce fatras.

Plusieurs antiquitez curieuses de la ville de Saint-Malo.

(*Tome II, page 56.*)

Le lundy jour de sainte Marguerite 1422 on a commencé le Bastiment de la tour et pinacle de Léglise.

Du 1er septembre permission à Jan Girard orfeuvre de bastir une boutique, il était normant.

Du 22 feuvrier 1422, François Moinet, boulanger.

Le 16 mars 1484 [1] Pierre Langlois pendu à Dol.

Le 13 juillet 1428 ou 1425, Jan le Breton charpentier du pinacle.

Le 26 d'oust 1426 Jan Trublet donna pour sa sépulture 31 sols.

Le lundi 7e janvier *La chapelle de St-Aaron l'an* 1431 fut bastie.

Le 10e des dits mois et an, exemption et franchise à Jan May ancien bourgeois et citoyen de St-Malo et à ses hoirs quoy que non habitant de St-Malo.

Le lendemain 23 [2] il y eut opposition à cette délibération attendu que le dit May demeurait à Dinan.

11e mars 1431, furent présenté au chapitre les bulles du pape portant la promotion de Guillaume de Montfort évêque de St-Malo, à la dignité de Cardinal sous le nom de saint Anastase.

Le 16 sept 1432, Jan Barbin consigna 40 l. d'amende pour avoir frappé Jan May son oncle.

Le 22 octobre au dit an, Guillaume Martin consigna dix

1. Ce doit être 1424.

2. Ce ne peut être le lendemain 23, ce doit être plutôt à la réunion suivante le 23.

livres d'amande pour forfaict et crime de jour et de nuit.

Le 23e janvier 1434, Pierre de Belouan institué pour la garde des murailles c'est-à-dire connetable.

Le 5 feuvrier, Diego Deguenеré espagnol reçu bourgeois.

Le 17 mars au dit an, Robert André nommé receveur extraordinaire de St-Malo.

Le 11e avril, Georges Simon nommé controlleur du receveur.

Le 17 octobre 1435, Jan Tomas de Dinan et Pierre Lamoureux reçus..... de la cour séculière de St-Malo et prétèrent serment d'obéir aux sénéchal alloué et lieutenant et pr[r] fiscal.

Le dernier octobre 1436, Guillaume Painel reçu habitant, il était normant.

Le 13 janvier 1438 ont commencé pour faire les orgues.

Le 3 novembre 1444 Guillaume Brulon receveur de limpost.

Le 4 Novembre 1454, Jan du Bois reçu receveur.

Le 28 Octobre 1456, Roulet du Breil créé procureur fiscal.

Le 25 septembre 1457, Eliot du Pas estably couretier.

Le 19 novembre 1459, Bertelemy May reçu controlleur extraordinaire de la ville et ports de St-Malo.

Le 10e juillet 1497, Jacques Cardinal papiensis reçu archidiacre de Dinan par le décès de Josselin Ruffier.

En feuvrier ferme *de la chapelle du Boyer en* 1484.

Du 1e feuvrier 1491, Pierre de Laval archevêque et duc de Rheins commandateur perpetuel de Lévéché de Saint-Malo confirme les officiers de la ville qui sont : Bertran Martin receveur, Jan May controlleur, Pierre Picot miseur, Allain Barbier, Ollivier du Tertre, Henry Bastar de Treal et Guillaume Amiot portiers. Nam (?) Lucas, Roulet de Lourme, Perrot le Fort et Bertelot Blanche, chevalliers, et Guillneamin Gauire Cannonier.

Le 13 Octobre 1491 exemption accordée par le roy aux habitans de St-Malo de tous subsites à jamais depuis leur réduction en ces païs.

Le dit jour la réception de Raphael de St Georges à la

toison d'or, cardinal dans un canonicat de St-Malo. Il estait chancelier d'Alexandre 6e.

Le 9 Juillet 1494, Lettres du roy du 17 juin portant octrois de lever 300 l. par leurs députés Bertan Martin et Richard Cheville le jour de saint Jan pour convertir en aumônes.

Le 27 Avril 1498, Jan archevêque de Tarse, fut reçu archidiacre de Dinan.

11 janvier 1506, déffense à Hervé le Francois lieutenant de Lamirauté d'exploiter sa juridiction dans la ville.

Le 27 avril 1508, le tonnerre passa par la grande vitre où il fist un long pertuis et se rependit dans toute l'église sans faire aucun mal fors qu'il froissa le bois et pont de lorloge et chut une pierre qui entra bien avant dans le pavé.

Le 19e au dit an, Maistre Jan Bastar chanoine nommé hospitallier.

Comptes des Receveurs du Chapitre

(Tome II, page 25)

Dans le compte de dom Pierre Billard rendu au chapitre de St-Malo l'an mille quatre cent vingt et cinq.[1]

Olivier le Breton joignant le jardin Macé Fichaut.

La veuve Jean Boullain le jeune et leurs enfants pour leur maison acquise de tout le monde (en note est écrit Henriette du Pont.)

Jean Beaubois à cause d'une maison qui fut à Michel Jagu joignant la boucherie.

Lucas le Breton à cause de sa maison qui fut à Tiphaine Salun dans la rue es merciers et son oupvroir joignant l'église.

Les hoirs Guillaume Le Breton à cause d'une maison en la grande rue joignant la maison Jean Pépin. La rue entre

---

1. J'ai de grands doutes sur l'exactitude de cette date, je croirais plutôt qu'il y avait dans l'original 1485 ou 1495. *Voir page suivante.*

deux et d'autre part Jan la Couainte (notes Jan Pépin fils Guillaume.)

Geffroy Muet pour sa maison joignant celle des héritiers Jan le Breton et d'autre part les murs de la ville.[1]

Colas Pestel pour son jardin acquis de dom Guillaume Pasquier au bout du jardin Perrine des granges à Buhen.

Les héritiers Jan le Breton pour leur maison de la rue es merciers joignant l'église.

Jan le Breton dit Frotu hoir de la grepie.

Thomas le roy pour sa maison à vis celles es hoirs Michel le Bœuf.

Macé Maleterre pour son moulin du Sillon.

C'est le compte que rend Jan des rus receveur du chapitre depuis le jour St-Giles 1518 et 1519.

Guillaume Menage pour cause de sa femme fille feu Olivier le Breton à cause de sa maison jointe le jardin de Macé Fichaut.[2]

Guillaume Gaillard pour sa maison au devant celle Pheline le Juif, la rue entre deux.

Nicolas Gouyn et Janne le Breton sa f^e pour cause d'elle à cause d'une maison dans la grande rue joignant la maison Guillaume Pepin, la rue entre deux.

François Gaillard et Guillemette des rus sa femme pour une maison joignant celle feu Jan Phelippes.

Me Raoul le Breton pour un jardin joignant les rues de la ville à gras molet et la psalette.

Les heritiers Jan le Breton et Olive des Nos à cause d'un jardin devant la maison Jan de la Lande Fergot.

Dom Yves Billard pour un jardin.

Me Raoul le Breton à cause d'une maison estant au dessous la maison de la Houssaye.

---

1. Serait-ce là la maison du traître normand Jehan le Muet par où les Anglais faillirent s'introduire en 1439 ?

2. C'est la maison citée dans le premier compte ; Olivier le Breton vivait alors est-il possible que sa fille ait encore vécu près de cent ans après lui je crois plutôt que Olivier le Breton vivait en 1485 et non 1425, et que cette dernière date donnée pour le compte de Pierre Billard est erronée.

Guillaume le Breton dit Frotu et la Veuve Geffroy Angelart pour le jardin joignant d'un bout la maison du moulin Colin d'autre les murs de la ville.

Le Compte que rend Me Laurens du Bois receveur du Chapitre depuis le jour St-Giles 1546 jusqu'en 1547.

Le procureur des bourgeois à cause de la maison de ville quelle fut autrefois à Me Jan de Porcon.[1]

Estienne Salmon pour cause de sa femme pour la maison du pressoir.

Jan le Machon pour cause de sa femme fille feu Jan le Conte pour une place joignant leur maison.

Guillaume Maingart à cause de sa femme pour leur maison et jardin qui fut à Macé Fichaut que tient Macé Ménage fils de la dite le Breton.

Guillemette Menier Veuve Guillaume Gaillard pour une maison près Philipine le Juif et Estienne Picot.

Olivier Loquet à cause d'un oupvroir sous les halles acquise de Macé Lavocat.

Les hoirs Perrine des Granges pour l'accroissance de leur jardin joignant les murs de Buhen.

Le Capitaine Jacques-Cartier à cause des maisons et jardins joignant l'hopital de St-Thomas apartenant à présent au Seigneur du Beaucler.[2]

Les hoirs Allain de la Motte *à présent Jacques Cartier* autrefois à dom Guillaume Brillant derrière la maison dudit Vaucler.

Jan Daniel à cause de partie de maison qui fut à Bernard Guillou et Estiennette Gosselin.

Guillaume Samson pour cause de Denise Chauchar sa femme et la sœur de la dite Denise pour leur maison à Buhen.

---

1. Les droits étant perçus par les receveurs au moment des mutations de propriétés il résulte de cette note que la maison de ville avait été acquise tout récemment, on verra plus loin que la maison de M. Jan de Porcon était auprès du moulin Colin, actuellement place de la Hollande.

2. Jacques Cartier qui payait des droits pour ces maisons et jardins de la rue de Buhen venait donc de les acquérir ; s'il est né à St-Malo, ce n'est pas là dans tous les cas.

Les hoirs de Raoul le Breton à cause d'un jardin près Gras molet possédé par dom Pierre Galan.

Guillemine du Fresche Veuve Louis Chevalier a cause de sa maison et jardin à Gras molet que lui vendit Guillaume Kermichon.

Jan Quenoual et Gilette le Breton sa femme fille feu Jan le Breton et Olive des Nos à cause de leur maison à vis de Jeanne Heusel qui fut à Jan de la Lande dit Sourget.

Jan Moreau pour une place pres la croix du fiel (sic) ou il a fait une forge.

Raoulet Daniel pour une place pres la croix du fiel joignant Pierre Oreal.

Les enfants Estienne le Blanc et Perrine Brisart sa femme à cause d'une maison qui fut à Dom Henry Bertran auprès du moulin Colin et la maison de Me Jan de Porcon.

Perrine Chenu Ve Jan Grout fille Jacques.

Dom Jan Billart pour un jardin que tient dom Pierre Galan heritier de Me Raoul le Breton.

Jan Boullain fils Martin de Rosteneuc a cause d'un jardin joignant la maison des forges. Finis.

Les originaux de ces trois comptes-rendus au chapitre... sont aux archives du Chapitre de Saint-Malo.

Autres extraits des registres du chapitre.

(Tome II, citations prises çà et là)

Mandement :

Pierre Guillaumê, Georges de Montrestedoute pour Pierre de Laval archevesque et duc de Rheins premier pair de France et comme vicaire perpétuel de l'évéché de Saint-Malo poyer et bailler à Jacques May la somme de 30 s. monnaye pour récompense des housseaux et éperons au dit Jacques apartenans par cause de lentrée de mon dit Seigneur à la deferance de la maison de la Roche Gitar au dit May apartenante ou mon dit seigneur est tenu decendre et se asseoir en une chaise de pierre estant jointe

la dite maison en raportant quels actes et apparoissances du dit Jaquet quel est tenu de housser et de peronner les évêques de Saint-Malo successivement a leur entrée au dit lieu de la Roche Gitar et la dite somme ayant ja allouée en cette cause à son compte donnée a fait en la ville de Saint-Malo le second jour de feuvrier l'an 1486, etc.

Le 14 juillet 1494 fut reçu Me Estienne Salmon apoticaire.

Du 1er mai 1495 fut conclu en chapitre que quiconque serait roy des arbaletriers jouirait de 30 pipes de vin sans payer limpost fut conclu aussi que quiconque serait roy des archers jouirait de 15 pipes de vin sans payer impost.

Fut instalé en chapitre Guillaume Lambert receveur.

Le 16 may 1495 fut reçu en chapitre Jan le Gouverneur gendre de Bertrand des Nos aux franchises dont usent les anciens bourgeois de cette ville.

Du 25 Octobre 1496 pour l'inhumation de la fille Colas Pestel nommée Guillemette Pestel femme Guillaume Gosselin.

Du 11 may 1497 Jan le Breton fils Perrot demande pour le bois qu'il a vendu pour les halles à Me Jacques Gourdel 40 l. 8 s. fut ordonné aux charpentiers 10 l. 10 s.

Du 16 décembre 1498 pour le Neume Colas Pestel 100 ecus vel jurat.

Un mandement à Pierre Picot pour faire reparer lennir (?) du champ Vauvert.

Le 18 d'avril 1497 le reverand pere en dieu a cassé la foire aux sablets (cette foire avait été établie par permission de la duchesse Constance.

Du 1er septembre 1557 est permis à Michel Audiepvre faire inhumer Jacques Cartier en l'Eglise de Céans.[1]

---

1. C'est cette mention qui a permis de déterminer le lieu de la sépulture du célèbre malouin, la date du 1er septembre 1557 concorde avec celle donnée par M. Jouon des Longrais pour la mort du découvreur.

Michel Audiepvre dont il est fait mention ici était d'après l'abbé Paris Jallobert (anciens registres paroissiaux de Bretagne) l'un des gentilshommes de la garnison du château ; il avait épousé Perrine Jallobert et en avait eu plusieurs enfants tenus sur les fonts baptismaux par Jacques Cartier ou Catherine des Granges sa femme ; il y avait certainement des relations de parenté entre Jacques Cartier et les Audiepvre.

Le 19 mai 1566 Me Guillaume Guichet et les parents feu Jan Cochon ont requis leur etre permis faire ouvrir la terre en l'église de Ceans pour être le corps d'iceluy inhumé en icelle.

Le 24 janvier 1583 Messieurs ont permis a Jan Poree la Salle et Colas Moreau faire redifier la chapelle du cimetière et d'y etre inhumés apres leurs deces ; on appelait cette chapelle Dieu de pitié.

Du 25 mai 1583 Jan Grout Villesnouveaux a fait don de deux chandeliers de cuivre pour etre mis au devant l'autel du chœur.

Je m'arrête ici dans ces citations, non pas faute de matière, mais pour éviter de fatiguer le lecteur ; c'est à chaque page que l'on rencontre de ces notes parfois utiles seulement pour la famille dont l'auteur s'occupe à ce moment, mais souvent d'un intérêt général, et curieuses tant au point de vue des mœurs d'alors, que pour les usages qu'elles révèlent.

J'ai pu relever ainsi, nombre de fondations perpétuelles remontant à des époques reculées, des actes capitulaires pour la réception solennelle de nouveaux bourgeois, des extraits de la chambre des comptes, des attestations signées de tous les notables de la ville, destinées à des malouins fixés à l'étranger, des filiations et des mémoires dressés à l'occasion d'héritages contestés, des lettres patentes d'annoblissement, etc, etc. Je n'en finirais pas si je voulais analyser à fond les richesses contenues dans ces bienheureux cahiers, il me faudrait encore citer les listes de familles annoblies par charge, les relevés officiels des actes notariés où sont employées, les qualifications d'ecuyers et de messire et chevaliers. Relevés ordonnés par le roi au moment de la recherche des faux nobles en 1669.

J'ai fini, mais je me permettrai de faire remarquer en terminant que ce n'est pas d'aujourd'hui que les malouins aiment leur pays, en sont fiers et étudient son histoire avec amour. Si la société archéologique date d'hier elle a de nombreux ancêtres, le docte abbé Manet dont on a dit bien du mal, parce qu'on n'appréciait pas assez la somme

de travail qu'il lui avait fallu dépenser et les difficultés sans nombre qu'il avait surmontées ; cet intrépide fureteur avait eu lui-même des devanciers obscurs et même inconnus jusqu'ici, mais qui n'avaient pas attendu sa venue pour étudier l'histoire de leur beau pays ; combien d'autres ont fait pour leur compte le même travail, ont noirci du papier simplement pour l'amour de l'art, dont les recherches dorment encore dans ces vieilles malles aux solides ferrures, recouvertes de cuir devenu luisant par l'usage, à moins qu'il ne disparaisse sous une épaisse couche de poussière.

Aux possesseurs de ces vieilles paperasses, aux vieux malouins qui laissent ronger par les vers leurs richesses ancestrales, je fais ici un pressant appel ; qu'ils ouvrent leurs trésors ignorés ; ils y trouveront pour eux-mêmes honneur et satisfaction.

Capitaine CLERET DE LANGAVANT.

MÉMOIRE

des pertes que la Ville et Commune de Dol a essuyées depuis la Révolution française, sans en avoir été dédommagée par aucun bienfait ou établissement quelconque si ce n'est une administration et un tribunal de District qu'on s'est bientôt empressé de lui enlever et un tribunal de police correctionnelle qu'on lui a oté pour le transférer à Montfort.[1]

Article Premier. — On se ressouvient qu'il était dû par l'ex trésor royal à la ville de Dol une très ancienne rente de 70 à 80 francs par an qu'on prétend même avoir été originairement de 100 francs à 120 francs, mais réduite en différents temps par des retenues et suppressions à 70 ou 80 francs.

L'armée vendéenne qui séjourna onze jours à Dol au mois de brumaire an deux détruisit presque tous les titres de la ville, soit pour faire des cartouches et des gargousses, soit en les brulant et les foulant aux pieds par les appartements et les escaliers de l'ex évêché. Après le départ de cette armée le général Tribout donna ordre de faire balayer nettoyer et fumer la maison et de jeter tout ce qui provenait de ce balayage par les fenêtres sans qu'on fut à lieu d'en faire aucun triage, les administrateurs n'étant pas sur les lieux. On ne peut donner aucune preuve de l'existence réelle de cette rente, par la raison qu'on n'en n'a plus de titres ; mais elle était réellement due à la ville et c'est une perte d'un capital de .... 1.600 francs.

---

1. Extrait des Registres de correspondance de la Municipalité de Dol. Ce document très intéressant pour l'histoire de Dol nous a été communiqué par notre collègue M. Delarue ; il sera inséré à la fin de son deuxième volume sur « *l'Histoire du clergé et du culte catholique pendant la Révolution, district de Dol.* »

Art. 2. — La ville de Dol a la possession immémoriale des promenades publiques sur ses boulevards vulgairement nommés douves, et conséquemment des fossés, bas-fonds et talus qui les soutiennent. L'administration du domaine s'en est emparé et les a affermé à son profit sous prétexte que l'évêque de Dol était seigneur du lieu. Cependant la ville fait encore à ses frais actuellement les réparations de ces promenades, et en tout temps les a entretenues, tant de barrières, tourniquets que de gros pieux pour en fermer le passage aux chevaux, ce qui est à la connaissance de tous les habitants de la ville. Le domaine afferme ces fossés ou douves environ cinquante francs par an, soit de capital .... 1.000 francs

Notes historiques. — Les boulevards, les éperons à l'extérieur des fortifications de la ville, ne sont pas très anciens, ils ne datent tout au plus que de trois cents et quelques années. Le genre de ces fortifications n'existait pas avant ce temps ; elles auraient été inutiles, la poudre et le canon n'étaient pas inventés. Il y a trente ans on savait encore le nom d'une maison ou métairie qui existait en la place de l'éperon dit des carmes ; dernièrement on en a encore trouvé les fondations et le puits.

Art. 3. — La même ville entretenait une fontaine publique à ses frais et par les libéralités des ex-Etats de Bretagne qui venaient quelquefois à son secours, surtout lorsqu'il se trouvait de grosses réparations à faire aux conduits, aqueducs, portes sur la rivière, regards, etc. Sur la colonne qui existe encore au milieu du bassin de cette fontaine était une statue de bronze de la hauteur de 17 décimètres, représentant Saint-Samson, patron de l'ex-diocèse de Dol ; cette statue avec une inscription au pied aussi de bronze fut abattue au commencement de la Révolution par le premier bataillon de la Manche en garnison à Dol, troupe indisciplinée, sous prétexte d'aristocratie. Recueillie par les habitants, le prix en fut employé avec le prix des grandes et petites boites de la ville, aussi en bronze, et servant aux réjouissances, pour parvenir à l'acquisition de deux pièces de canon de quatre, leurs caissons,

etc. Ces canons dont le gouvernement s'est emparé peuvent valoir environ neuf mille francs dont la commune a fait toutes les avances, tant par ces dons volontaires que par le bronze qu'elle a fourni libéralement ci.... 9.000 francs

Notes historiques. — On ne connait pas l'époque de la première érection de la fontaine publique. On sait seulement qu'elle fut rétablie vers 1660, que l'archidiacre Thorau gouverneur de Dol et frère de l'évêque du même nom y fit joindre la fontaine de Vaudoré. Avant ce temps il n'y avait que celle de Cleret qui venait à Dol par les bas de la Rousse.

Art. 4. — La destruction de cette fontaine publique à Dol où il n'y avait point d'eau de source vive, si ce n'est à Carfantain plus d'un kilomètre loin de la ville, cause une perte incalculable tant sous le rapport incalculable qu'entraîne l'apport d'eau d'aussi loin que sous le rapport de la santé. Lorsque cette fontaine fut détruite et que ces tuyaux furent brisés par la soldatesque, elle fluait très bien était en bon état et ne coutait d'entretien que de deux à trois mille francs par an. Aujourd'hui pour la remettre en état reconstruire beaucoup de regards relever généralement tous les tuyaux fourniture de ceux manquants, achat de poix résine à cimenter, de chaux vive, pierres de moelon pour reconstruction, réparation de conduits dans les prairies, excavations dans les terres élevées, retrouver la chaîne des tuyaux et la rétablir dans la longueur d'environ cinq kilomètres de Dol à Vaudoré, on ne peut estimer cette dépense à moins de.................. 11.600 francs

Notes historiques. — La raison pour laquelle il ne se trouve plus d'eaux vives à Dol et la nécessité d'avoir établi une fontaine resultent de l'exhaussement du sol de la ville en différents temps pour se garantir des invasions de la mer. On prétend que beaucoup de puits qui existent dans la partie basse de la ville et sur le bord du marais étaient originairement des fontaines avant que la vaste et profonde vallée d'entre Dol et Mont-Dol fut comblée par la mer. Le puits de l'évêché était de ce nombre ; c'était une fontaine existant dans les caves de l'ancien château que

des personnes vivantes ont encore vue et où l'on abreuvait jadis les chevaux en temps de siège lorsque Dol était place de guerre. Ces caves ont été comblées et l'on a fait un puits de cette fontaine, lors de la butine de l'ex-évêché il y a 48 à 50 ans.

Art. 5. — La ville percevait des octrois sur les vins, cidres et poirés des débitants de quinze à seize communes environnantes, elle les affermait au moins trois mille francs par an soit en principal............. 60.000 francs

Art. 6. — Les pauvres de la commune de Dol outre la maison destinée à l'usage de la marmite où l'on distribuait le bouillon tous les jours, jouissaient d'une rente de six cents francs par an (un pieux évêque de Dol avait fait cette fondation) ; il existait à Dol la fondation des sœurs grises dites de la Sagesse qui instruisaient les enfants de leur sexe et portaient les remèdes et les secours à domicile. Elles recevaient quatre cents francs par la caisse du clergé, fondation en partie faite par un digne ecclésiastique recteur de Carfantain, l'un des anciens faubourgs de Dol. Les deux maisons ont été réunies à l'hospice ; mais les revenus sont anéantis. La ville de Dol a perdu privativement pour ce seul objet destiné au soulagement de ses pauvres mille francs de rente sans y comprendre les deux maisons soit en capital.................... 20.000 francs

Notes historiques. — L'auteur ecclésiastique de Bretagne donne Carfantain pour faubourg de Dol. Il y a apparence que la ville s'étendait autrefois jusqu'à la Rousse que d'anciens titres nomment d'ailleurs Ville Viel, ce qui veut dire vieille ville. — Dans le temps de la féodalité il existait un baillage de Ville Viel dont les droits se percevaient sur les terres de la Rousse ; ce baillage dépendait de l'ex-seigneurie de château d'Assy.

Art. 7. — Le collège de Dol ayant été incendié en partie par une réquisition de troupes de l'ex Basse Bretagne qui y logea en l'an deux, cet événement détermina l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine à mettre les restes de cette maison en vente avec les jardins. Cet établissement

magnifique digne, du pieux évêque qui l'érigea, le dota et qui en fit présent à la ville appartenait à Dol. Cinq mille francs de rente en dépendait le tout a été vendu au profit de l'état, Cette perte présente pour la ville de Dol, sans y comprendre la privation de l'éducation publique que des parents sont obligés de procurer à leurs enfants à trente, quarante et cinquante kilomètres loin de chez eux, monte à six mille francs de rente, en capital..... 120.000 francs

Notes historiques. — A la place de ce collège était autrefois une chapelle au milieu d'un champ ou cimetière qu'on nommait St-James et qui avait servi au temps de M[r] James évêque de Dol, vivant en quatorze cent quelques, pour l'inhumation des pestiférés.

Art. 8. —Il existait à Dol une halle sur toute l'étendue de laquelle était un assez vaste appartement qui servait de salle de délibérations à la maison de Ville et d'auditoire. A cette salle était jointe une chambre du conseil. Par un arrêté que prit un représentant du peuple en l'an deux sur le vœu prononcé de quelques habitants, il ordonna que ce batiment serait détruit sous le spécieux prétexte qu'il obstruait la grande rue et donna en échange à la ville l'ex église Notre-Dame qui était regardée comme désormais ne pouvoir, ni ne devoir plus servir au culte. De tous temps la ville de Dol s'était servi de cet édifice pour ses assemblées politiques et en avait la possession immémoriale. L'évêque entretenait seulement la couverture en tant que halle à blé, aussi percevait-il le jour de marché le droit de coutûme, tant pour indemnité de cette charge que pour celle de l'entretien des pavés publics où se tenaient les marchés ; mais le corps de ville qui y tenait ses séances en avait les clefs et la possession de droit et de fait. On peut estimer le loyer de cette grande salle de la maison de ville avec la chambre du conseil y attenant, cent cinquante francs au minimum, soit en capital......... 3.000 francs

Art 9. — Le loyer de la boucherie est également une perte pour la ville ; sa destruction avec les halles lui cause un grand préjudice. Elle affermait seulement la boucherie

au commencement de la révolution huit cents francs, soit en capital.............................. 16.000 francs

Art. 10. — Dans le corps de ville de Dol, étaient deux charges de maire, l'une d'élection et l'autre en titre. Le possesseur de cette dernière gérait deux années et celui d'élection qu'on nommait triennal ou électif n'en gérait qu'une. Des habitants zélés pour le bien public achetèrent cette charge au nom de la ville en 1778 ère ancienne ; par ce moyen la ville se trouvait aux droits de ce maire qui recevait tous les ans du gouvernement l'intérêt du montant de la finance, et acquittait certains droits qu'on nommaient *Poulet.* L'intérêt devait être de deux cents francs par an, La ville aux droits du maire en titre a donc essuyé par la révolution cette perte qui présente un capital de.. 4.000 francs

Art. 11. — Autrefois existaient deux paroisses en la ville de Dol, Notre-Dame et le Crucifix. Toutes les deux avaient leur maison presbytérale et leur jardin : ces propriétés ont été vendues au profit du gouvernement. L'évêché de Dol ayant été supprimé, la maison de l'évêque devait remplacer naturellement le presbytère de la ville, et quoique décorée du nom de Palais épiscopal elle n'était au fond que le premier des presbytères du diocèse. Sous ce point de vue, qui est le seul vrai, cette maison doit rentrer dans la classe de tous les autres presbytères, et, conformément au concordat être remise à la commune pour servir de logement aux curé et vicaires, avec toutes ses dépendances. Il est étonnant, d'après cette loi formelle que le domaine s'en soit emparé. En attendant la décision du gouvernement sur cette affaire, la commune est forcée de payer provisoirement le loyer d'une maison au curé de Dol, ce à quoi elle ne serait pas tenue si on lui avait remis dans le temps cette maison de l'évêché, comme on le devait sur le champ, lors de la promulgation de la loi du concordat ; ou qu'on n'eut pas vendu précédemment les deux presbytères. On peut au reste mettre en ligne de compte comme perte évidente ces deux maisons qui peuvent valoir année commune quatre cents francs, ci en capital 8.000 fr.

Si l'on joint à toutes ces pertes réelles dont l'état est cidevant qui se montent au capital de 262.000 francs, celles essuyées par les habitants de Dol par l'armée vendéenne qui les pilla pendant onze jours, celle au moins de *cinq cent mille francs* de rentes qui se consommaient dans le pays, provenant des revenus de l'évêché, des chapitres, collège, abbayes, couvents, prieurés, fabriques, séminaires, chapelles, prestimonies, des biens des émigrés et maisons opulentes des alentours qui ont passé dans les mains d'acquéreurs étrangers et se consomment ailleurs, on considerera que la ville de Dol est l'une des plus perdantes à la révolution, proportion gardée ; qu'elle a mis ce pays dans un état presque d'anéantissement dont il ne pourra se relever à moins que le gouvernement ne vienne à son secours, ne lui fasse restituer quelques uns de ses anciens établissements qu'on lui a enlevés injustement au détriment même de l'Etat ou ne lui procure dans un autre genre par un désséchement des marais qui composent une partie de son territoire et un canal navigable à la mer dont il est si près, en quelque sorte une nouvelle existence, de manière que cette ville et ce pays puissent se flatter que le gouvernement impérial par sa bienfaisance, l'a régénéré, le gouvernement qui est le seul conservateur, l'opposé et le contraste de presque tous les autres régimes.

Fait a Dol, le 25 floréal an XIII (25 mai 1805.)



PRINCIPALES EXHIBITIONS

INTÉRESSANT SPÉCIALEMENT L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

Octobre 1902 — Octobre 1903

Par *M. Bonnesœur :*

Cinq photographies du château de Montboucher et du Menhir en Cuguen.

Par *M. Cleret de Langavant :*

Papiers de famille des Garnier du Fougeray, parmi lesquels on trouve les travaux d'un généalogiste malouin, Brisart de la Villeneuve. — Ces papiers comprennent un grand registre manuscrit, dans lequel on remarque notamment : Grand nombre de tableaux généalogiques, partages et transactions, extraits de la chambre des comptes, extraits de la réformation de Bretagne, extraits des comptes du receveur du Chapitre ; des registres du Chapitre où l'on peut lire une note relative à l'inhumation de Jacques-Cartier dans la Cathédrale de St-Malo ; listes des familles malouines nobles d'extraction, liste des paroissiens de Cancale, rôle des gentilshommes de l'évêché de St-Malo, mémoires critiques sur l'origine des familles malouines, etc...

Par *M. E. Dupont :*

Actes relatifs à la paroisse de St-Benoit-des-Ondes. XVIIe et XVIIIe siècles.

Par *M. Goussé :*

Laissez-passer de deux navires anglais, le « Prince-de-Galles » et le « Ramsgate » pris par les corsaires malouins.

Par *M. J. Haize* :

1. — Copie d'un fragment de manuscrit de la Bibliothèque de Nantes, représentant une vue de Saint Malo vers 1730, par Mgr. de Maurepas.

2. — Denier tournois de Charles V, trouvé à la Hulotais, en Saint-Servan.

3. Arrêt de la Cour du Parlement de Bretagne du 11 Juillet 1670 faisant défenses : aux cabaretiers de Saint-Briac de vendre aucun breuvage fêtes et dimanches pendant le service divin ; aux paroissiens d'être insolents à l'église, de jurer et de se rendre aux filleries et renderies de poupées ; aux femmes qui portent les enfants à baptiser, d'entrer aux cabarets et tavernes après le baptême, avec lesdits enfants ; le tout sous menace d'amendes et de peines corporelles.

Par *M. E. Herpin* :

1. — Eloge de Mahé de la Bourdonnais, prononcé le 18 Janvier 1788, par Mallet de la Brossière, membre de la Société royale de médecine, ancien médecin du roi dans sa marine et ses colonies.

2. — Note sur le manoir de Jacques-Cartier, par M. Alfred Ramé ; Paris, lib. Tross, 1867.

3. — Bref récit et succinte narration de la navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques-Cartier aux îles du Canada, Hochelaga, Saguenay et autres, réimpression de l'édition originale rarissime de 1545 avec les variantes des manuscrits de la Bibliothèque impériale, précédée d'une introduction historique par M. d'Avezac ; Paris, lib. Tross, 1863.

4. — Relation originale du voyage de Jacques-Cartier en 1534, publié par Ramé, Paris, lib. Tross, 1867.

5. — Statuts des charpentiers de Saint-Malo, d'après le registre des insinuations de 1635 à 1649.

6. — Nomenclature des anciennes confréries de Saint-Malo indiquées dans l'état de l'argenterie envoyé à l'hôtel des monnaies de Nantes, (loi du 10 septembre 1790).

7. — Documents relatifs à la part prise par le contre-amiral Gauthier-Duparc, de Saint-Malo, dans la découverte de la Venus de Milo.



8. — Exercices spirituels pour les retraites de la Mission; Saint-Malo, imp. Hovius, 1817.

9. — Le parfait adorateur du S.-C. de Jésus, par Gabriel Nicollet; Saint-Malo, imp. Hovius, 1789.

10. — Quittance délivrée par le sieur de la Fontaine, receveur des Fouages, secrétaire du Roy, à M. de Gaudemont de la Montforrière, 14 Mai 1715.

11. — Essai sur l'histoire de Paramé par l'abbé J. M. G; Vitré, imp. Lécuyer, 1902.

12. — Vie de Ste-Geneviève des Bois, par l'abbé Manet: à Saint-Malo, chez l'auteur, cour de l'hôtel-Dieu, 1799.

13. — Contrat passé le 7 Août 1720, devant les notaires royaux et apostoliques de Saint-Malo, relatif à l'amortissement d'une rente constituée par François de Treméreuc, au profit de Jean Seré, sieur de la Villemartère, abbé de la Confrérie du Saint-Sacrement.

14. — Autorisation au sieur de la Motte Nepveu d'ouvrir une galerie et une fenêtre à la chapelle Saint-Thomas; (délib. du bureau de l'Hôtel-Dieu, 1680-1682).

15. — Procédure relative à la corporation des Tonneliers de Saint-Malo, dissoute en 1738.

16. — Invitation à dîner. adressée par l'évêque de Rennes à M. de la Harpe, député de Saint-Malo, 1756.

17. — Réponse du Maréchal de Vauban sur les motifs d'opposition de la ville de St-Malo contre le projet de bassin unique.

18. — Requête civile des Malouins contre la communauté des marchands de draps, de soye, draperie et mercerie, 1616.

19. — Chansons de Corsaires et chansons locales.

20. — Histoire pittoresque de Dinard et ses environs, par G.-R. de Salles; Saint-Malo, imp. Hamel, 1860.

21. — Vue de Saint-Malo à marée basse, eau-forte d'après le tableau de E. Raffort, salon de 1834.

22. — Rapport de M. de Bachasson, conseiller municipal de Saint-Malo, sur la Bibliothèque municipale; Saint-Malo, imp. Hamel, 1875.

23. — Liste des anciens droits féodaux de la ville de St-Malo.

24. — Renseignements sur Beaugeard et la brochure de l'époque relatant sa conduite le 21 Janvier 1793; Paris, imp. Huzard-Courcier.

Par *M. le Dr Hervot :*

1. — Vieilles affiches de vente de propriétés, notamment de l'Hôtel de la Bertaudière.

2. — Extrait des registres de l'Hôpital général de St-Malo, mentionnant un convoi de filles honnêtes, choisies par la Compagnie des Indes dans cet établissement, pour être dirigées sur Lorient sous la conduite d'une femme de confiance et de là à l'Ile de France, pour s'y établir, moyennant une indemnité individuelle de 200 livres ; 18 Septembre 1729.

Par *M. l'abbé Mathurin* :

1. — Portrait de Mgr. Ferdinand de Neuville, dessin à la sanguine, du XVIIe siècle.

2. — Fac-simile de la signature de Mgr. de Neuville, d'après le registre de la tenue des synodes de l'évêché de St-Malo.

3. — Six empreintes des sceaux de la seigneurie du Plessix-Bertrand, prises de 1601 à 1617, portant l'aigle à deux têtes des Duguesclin et l'inscription « Sceau de la cour du Plessix Bertrand. » — Un autre sceau de la même seigneurie portant l'aigle écartelé avec les lys sans nombre des Chateaubriand.

Par *M. Charles Saint-Mleux :*

1. — Ordonnance de l'Intendant de Bretagne, en date du 16 Juillet 1755, faisant prohibition aux juifs de résider à St-Malo.

2. — Carte d'électeur au nom de Nicolas Surcouf, 1824.

3. — Parts d'actions de course, au nom de Nicolas Surcouf, 1806.

4. — Compte d'armement du corsaire « le Spéculateur » 1814.

5. — Liquidation de la première course du corsaire « la Valeur. »

6. — Note du Maire de St-Malo à M. Nicolas Surcouf, au sujet d'une réquisition, 1814.

Par *M. G. Saint-Mleux* :

1. — Jeton de présence du Tribunal de commerce de St-Malo.

2. — Titre d'un contrat de vente d'une *maison en plomb*, 7, Grande-Rue, à St-Malo, 1808.

3. — Alliance portant la date 1797 et le nom de Dame Magon de Boisgarrin, trouvée derrière le fort national.

4. — Billets d'enterrement 1766-1822, dont l'un porte au verso des notes manuscrites de l'abbé Manet donnant le partage proportionnel des biens du Chapitre fixé par la bulle de sécularisation.

5. — Plan de la ville de St-Malo, de St-Servan, de la rade et de la commune de St-Enogat ; (époque de la révolution, mais paraissant copie d'une carte plus ancienne.)

6. — Liste des juges du district de St-Malo, élus les 26 et 27 décembre 1790.

Par *M. Sarazin* :

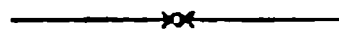
Pièce de monnaie danoise trouvée à Pleurtuit, portant la date de 1771.

Par *M. Saubost* :

Lettres du roi de France Henri III, à M. des Fontaines, gouverneur du château de St-Malo.

Le Secrétaire,

J. HAIZE



DIVERSES ÉTUDES LUES AU COURS DES SÉANCES

Octobre 1902 — Octobre 1903

M. Cleret de Langavant : Etude sur les réformations et les montres, en Bretagne.

M. E Dupont : Le commerce du cidre entre la Normandie et la Bretagne, en 1733.

M. J. Haize : Anciens droits de la paroisse de Saint-Servan sur l'Hôpital général de Saint-Malo. — La situation économique du district de Port-Malo, pendant la Révolution. — Un duel sur les remparts de St-Malo, en 1715. — Fête de la plantation de l'arbre de la Liberté à St-Servan, en 1792.

M. E. Herpin : Mémoire sur la prise de l'Ile-de-France en 1721, au nom du roy et de la Cie des Indes, par Garnier du Fougeray. — Blason populaire de la Côte d'Emeraude.

M. Maigné ; Notes et plans sur d'anciennes chapelles de Saint-Servan et sur le fort du Naye. — Notes historiques sur la Grande-Porte.

M. l'abbé Mathurin : Quelques épisodes de l'histoire du pays malouin.

M. Turmel : Les origines de Bertrand Du Guesclin, d'après d'Argentré

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE

Dons faits à la Société, (Octobre 1902 - Octobre 1903)

CHARTES

Acte de partage de biens situés au Tronchet, 1789. Extrait de jugement du Parlement prononcé contre des filles prostituées de Saint-Malo, 1650 (offerts par M. Turmel). —

MUSÉE

Pistolet à pierre (don de M. Robic). — Maquette d'une statue de Jacques-Cartier (don du statuaire M. Pierre Ogé). — Fragment de pétrification de dents de l'elephas primigenius (offert par M. Sarazin.)

LIVRES

La Médecine et les Médecins à l'Hôpital Général de Saint-Malo.................	*Docteur Hervot.*
Rapports de l'Hôpital Général de Saint-Malo avec Saint-Servan	—
Les Demoiselles-économes de l'Hôpital-Général....................	—
Réponse à M. le Dr Hervot au sujet des rapports de l'Hôpital Général de Saint-Malo avec Saint-Servan................	*Jules Haize.*
Le Clergé et le Culte catholique en Bretagne, pendant la Révolution, district de Dol.................................	*P. Delarue.*
Notice sur un projet de bassin unique à Saint-Malo, 1867...................... offert par M. Robic.	*X. X. X.*
L'abbé de Sévigné.................	*F. Saulnier.*
Dictionnaire et encyclopédie méthodique de la pêche, 2 vol........................ offerts par M. Gilbert.	*X. X. X.*

Mémoires du Chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé	*E. de la Farelle.*
Mémoires et correspondance......	—
François de Villemontée, évêque de Saint-Malo	*F. Saulnier.*
Dolmens et Menhirs armoricains.........	*A. Millon.*
Sur une réforme de la prosodie française..	*G. St-Mleux.*

L'Hermine, (Février et Août 1903).
Mémoires de l'Université d'Upsala, tome VII.
Discours du Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux 1903.
Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1902.
— Société polymathique du Morbihan, 1902.
— Société d'Archéologie, d'Avranches et de Mortain.
— Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.
Annales de Bretagne, 1902-1903.

Cent-quinze volumes de Sciences et d'Histoire, (XVII[e] et XVIII[e] siècles) ont été offerts très aimablement par notre collègue M. Robic.



Saint-Servan. — Imprimerie J. Haize

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
de l'Arrondissement de Saint-Malo

ANNALES

EE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

ANNÉE 1904



J. HAIZE

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Rue Jacques-Cartier, SAINT-SERVAN, Ille-et-Vilaine

1904

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société Historique et Archéologique

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

Présidents d'Honneur

M. le Sous-Préfet de Saint-Malo.
M. le Maire de Saint-Malo.
M. le Curé de Saint-Malo.
Mgr Duchesne, C ✱, I ✿, de l'Institut.

Membres d'Honneur

M. le Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
M. Lucien Decombe, I ✿, Directeur du Musée Archéologique de Rennes.

Bureau pour l'année 1904

Président.................. M. E. Dupont.
Vice-Président............ M. le Dr H. Hervot.
Secrétaire................. M. J. Haize.
Trésorier.................. M. G. St-Mleux.
Archiviste................. M. A. Benard.

Comité de Publication

Les Membres du Bureau et M. E. Herpin, M. A Lemoine, M. Sarazin.

Président fondateur

M. J.-M Hamon, ✠, ancien Maire, décédé le 11 octobre 1903.

Membres titulaires

1900

M. Bazin, rédacteur en chef du journal *Le Salut*, St-Malo.
M. Benard, ✠, architecte de la ville, St-Malo.
M. Boivin, Louis, publiciste, rue Ste-Anne, St-Malo.
M. Bonnesœur, artiste-peintre et photographe, St-Servan.
M. Cleret de Langavant, capitaine au 47me d'Infie, St-Malo.
M. Dupont, juge au tribunal civil, St-Malo.
M. Haize, imprimeur, rue Jacques-Cartier, St-Servan.
M. Herpin, E. avocat, rue d'Asfeld, St-Malo.
M. Hervot, docteur en médecine, 7, rue St-Vincent, St-Malo.
M. Jouon des Longrais, archiviste-paléographe, Rennes.
M. Lachaud, lieutenant au 47e d'Infanterie, St-Malo.
M. l'abbé Legaignoux, aumônier de l'Hôpital général, St-Malo.
M. Maigné, ✠, Grande-Rue, St-Servan.
M. l'abbé Mathurin, vicaire à l'église St-Etienne, Rennes.
M. Ollivier, notaire à Pleurtuit.
M. Parrot, armateur, St-Malo.
M. Pouliquen, greffier du tribunal civil, St-Malo.
M. Prioul, fils, architecte, St-Servan.
M. Radenac, notaire, St-Malo.
M. Saint-Mleux, Georges, agrégé de l'Université, 23, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Sarazin, avocat, Pleurtuit.
M. Saubost, Louis, bibliophile, St-Malo.
M. René de Bizien, villa Bellevue, Dinard.
M. Louis de Bizien, villa Daisy, Dinard.
M. Lemée, notaire, St-Malo.
M. Turmel, avocat, rue d'Orléans, St-Malo.

1901

M. Le Dantec, procureur de la République, St-Malo.
M. Riéger, ✠, inspecteur des tabacs, St-Malo.
M. Huet, armateur, St-Malo.
M. Douillot, propriétaire, boulevard Douville, St-Servan.
M. Delarue, propriétaire, Moulin-du-Vivier, Antrain.

M. LE FER DE LA MOTTE, command[t] d'art[e] en retraite, St-Servan.
M. GOBBÉ, directeur d'Ecole, Fougères.
M. LEMOINE, ✠, bibliot[re] de la ville, 4, rue St Vincent, St-Malo.
M. MOREAU, propriétaire, rue Jacques-Cartier, St-Servan.
M. TIERCELIN, homme de lettres. Ker-Azur, Paramé.
M. BARBASTE, pharmacien, licencié-ès-sciences, Antrain.
M. MAGON DE LA GICLAIS, Colonel au 7[e] Cuirassiers, Lyon.
M. AUBERT, bibliothécaire hon[re] à la Bib[e] nat[le], Vildé-la-Marine.
M. ROULLEAUX, ancien avoué, 26, rue de la Barbinais, St-Malo.
M. HERPIN, Julien, notaire, St-Malo.

1902

M. PEYNAUD, docteur en médecine, St-Malo.
M. FAVE, capitaine des Douanes en retraite, 6, rue des Hautes-Salles, St-Malo.
M. BRAULT, Robert, avocat, rue Le Pomellec, 28, St-Servan.
M. RAFFRON DE VAL, Jules, Rothéneuf.
M. BARBOT, Ernest, greffier de la Justice de Paix, Dol.
M. ROBIC, Victor, négociant, rue de l'Hôpital, St-Servan.
M. LECOMTE, Charles, licencié en droit, rue de Paris, Dol.
M. GOGLIN, ancien huissier, Dol.
M. NOURRY, docteur en médecine, St-Malo.
M. Robert SURCOUF, Député d'Ille-et-Vilaine, château du Haut-Mesnil, par Plerguer.
M. PLANSON, maire, Dol.
M. DEGOUX, contrôleur des tabacs, Dol.
M. BEHIER, Edouard, place Chateaubriand, St-Malo.
M. AOUSTIN, avocat, St-Malo.
M. SAINT-MLEUX, Charles, avoué, St-Malo.
M. PARENT, pharmacien, Combourg.
M. l'abbé Pau, vicaire à Dol.
M. GUIBOUX, Joseph, Ingénieur, Directeur de la Société des Tramways Bretons, St-Malo.

1903

M. LA CHAMBRE, Carl, Député d'Ille-et-Vilaine, château de la Briantais, en St-Servan.
M. MARTIN, Avocat, St-Malo.
M. RAMET, André, 17, rue Alphonse de Neuville, Paris.
M. GILBERT, H. notaire, St-Servan.

M. Cuny, avoué, place de la Mairie, St-Malo.
M. Laisney, Louis, 30, rue Le Pomellec, St-Servan.
M. Aubault, négociant, rue de Toulouse St-Malo.
M. Goussé, pharmacien, Grande-Rue, St-Malo.
M. Baud, avoué, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Lelièvre, 19, rue du Parterre, Le Mans.
M. Savary, Juge de Paix, Dol.
M. Percevault, notaire, Dol.
M. Clément, huissier, Dol.
M. Leroux, notaire à Plouer.
M. Hamon, bijoutier, St-Malo.

1904

M. Thubert, docteur en médecine, St-Malo.
M. Vigour, notaire, rue de Toulouse, St-Malo.
M. Lemarié, avocat, St-Malo.
M. Devillers, Hippolyte, homme de lettres, Cancale.
M. Avice de Bellevue, Ed. fils, St-Servan.
M. Ferrand, doct^r en médecine, rue Jacques-Cartier, St-Malo.
M. Leroux, bijoutier, rue de Dinan, St-Malo.
M. Blaize de Maisonneuve, rue d'Orléans, St-Malo.
M. Moy, notaire, Cancale.
M. Boyreau, greffier en chef du tribunal civil, St-Malo.
M. Lequeu, notaire, Dol.
M. Baschet, G. D^r, 42, rue Rochechouart, Paris.
M. Raulin-Varangot, propriétaire, St-Servan.
M. Lemasson,, notaire, St-Malo.
M. Jenouvrier, avocat, Rennes.
M. Diard, negociant, St-Malo.
M. Tréguy, E. curé-doyen, Matignon.
M. Tuloup, rue St-Vincent, St-Malo.
M. Gouarne, Auguste, boulevard Douville, St-Servan.

Membres correspondants

M. l'abbé Guillotin de Corson, château de la Noë, près Bain.
M. l'abbé Rouxel, 192, rue de la Préfecture, Fribourg.

M. Hersent, antiquaire, Dol.
M. Ronin, lieutenant au 13e d'Artillerie, Vincennes.
M. Baguerey, commandant au 155e d'Infie, Commercy.
M. Guerin, Henri, licencié-ès-lettres, Elève diplômé de l'Ecole du Louvre, attaché à la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 99, Paris.
M. Dagnet, professeur au collège, Morlaix.
M. Hervichon, chef de poste dos Contributions Indes, 7, rue Richelieu, Brest.
M. Sottas, docteur en médecine, 47 bis, avenue Bosquet, Paris.
M. l'abbé Duine, vicaire à St-Martin, Vitré.
M. Storez, architecte, rue de l'abbaye, Paris.
M. Sagot, André, rue de Berlin, Rennes.
M. Colin, sous-inspecteur de l'enregistrement, Coutances.
M. Fillatre, directeur de l'enregistrement, Arras.
M. Dolley, Armand, profr à l'Institution St-Vincent, Rennes.
M. Capdet, avoué, Mayenne.
M. Davy, avoué, rue de Lille, Avranches.
M. Fettu, A. professeur à l'Université, Rennes.
M. Buret, avocat à la cour d'Appel, 41, rue de St-Pétersbourg, Paris.
M. Renault, Malo-E., 101, rue d'Assas, Paris.



NOTE. Les membres de la Société Archéologique qui n'auraient pas payé leur cotisation annuelle à la fin du mois de février, de chaque année, sont prévenus qu'il sera fait traite sur eux, par l'entremise de la poste, du montant de leur cotisation, augmenté des frais de recouvrement.

MÉMOIRES

LE ROLE DES MALOUINS

DANS LA

Compagnie française des Indes Orientales

PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS XIV

La Société française de commerce maritime qui pendant le règne de Louis XIV porta le nom de *Compagnie des Indes Orientales*, fut établie au moment où Colbert entreprenait d'édifier la puissance maritime de la France en l'élevant sur ses trois fondements : la marine militaire, le commerce maritime et les colonies, elle n'était, pourrait-on dire qu'une pierre de cet édifice. Dès 1664, le Roi, sous l'inspiration de Colbert, ordonne le recensement de tous les navires que possède le commerce français et l'inspection des côtes françaises du Ponant et du Levant.

Plus tard, devenu ministre en titre, en 1669, Colbert prépare l'établissement des classes et celui du service administratif, il préside à l'organisation des écoles de canonniers et d'hydrographes et du conseil des constructions navales.

Les grandes compagnies de commerce ne furent pas oubliées, elles furent même une œuvre de la première heure.

Parmi elles, la Compagnie des Indes Orientales reçoit au mois d'Août 1664 ses statuts et le privilège du commerce des Indes pour cinquante années. Le capital proposé en actions est de 15 millions. La direction sera confiée à 21 directeurs : 12 pour la Chambre générale de Paris en y

comprenant le Ministre, Président de la Compagnie, et 9 pour les villes de provinces intéressées.

La Compagnie de 1664 n'était pas le premier essai fait en France d'association pour le commerce maritime des Indes. Au moment où elle paraissait, existait déjà une *Compagnie* dite *d'Orient*, placée sous le patronage du duc de la Meilleraye, gouverneur du Port-Louis. La Compagnie de la Meilleraye qui végétait, faisait elle-même suite à une série d'associations qui s'étaient proposé l'exploitation des richesses des mers des Indes et des Moluques, et qui toutes, abandonnées à leurs seules forces, avaient sombré.

En tête de cette série, nous citerons une compagnie formée au commencement du XVIIe siècle entre des négociants de Saint-Malo, de Laval et de Vitré. Cette société, selon les expressions d'un des acteurs de l'expédition qu'elle forma, entreprit de « sonder le gué et de chercher le chemin des Indes pour aller puiser à la source. »[1] Elle obtint de Sully des privilèges et fit un armement de deux navires, le *Croissant* de 400 tx et le *Corbin* de 200 tx qui partirent de Saint-Malo le 18 mai 1601.

Le *Corbin* sombra aux îles Maldives à l'aller ; le *Croissant* put gagner Achem dans l'île de Sumatra où il prit une modeste cargaison, mais il périt au retour aux îles Açores en 1603. La société ne pouvait que disparaître après d'aussi désastreux résultats.

Mais venons à la Compagnie de 1664 qui recevait un appui considérable de l'État, appui moral et surtout financier.

Sous les encouragements et la pression même du gouvernement, le public semble faire bon accueil à cette grande entreprise, tous les ordres de la Société s'y intéressent, cependant la moitié à peine des actions se trouve souscrite et les versements se ralentissent bientôt.

Ces symptômes de découragement au début même de l'entreprise étaient provoqués par la mauvaise direction donnée aux affaires et l'insuccès des premières opérations.

Le bureau définitif de la direction générale devait être élu par la première assemblée générale des actionnaires à

1. Voyage de François Pyrard de Laval, 2 vol. Paris 1665.

la fin de l'année 1664. En attendant, un Syndicat provisoire entièrement dévoué aux intentions du Roi assume de grosses responsabilités tandis que la nomination des directeurs est retardée jusqu'au mois de mars 1665.

La Compagnie n'est pas encore complètement constituée qu'elle se trouve engagée dans des entreprises qui s'élèvent au-dessus de ses moyens : acquisitions inconsidérées de matériel, constructions de vaisseaux, armements considérables, installation de bureaux dans de nombreuses villes du centre et du littoral.

La première expédition organisée par la Compagnie partit de Brest le 7 mars 1665 à destination de Madagascar. Elle se composait de quatre navires qui avaient été armés au Hâvre, à la Rochelle et à Saint-Malo. Le navire la *Vierge de Bon Port*, de 300 tx, 30 canons et 60 matelots avait été armé dans ce port, il était confié au capitaine Truchot de la Chesnaie, ayant pour lieutenant un Sr de la Pouparderie. Ce navire fut réexpédié seul de Madagascar pour la France avec une riche cargaison, mais il fut détruit en vue des côtes de France le 8 Juillet 1666 par des Corsaires guernesiais. De la Pouparderie fut tué pendant le combat, Truchot de la Chesnaie prisonnier, mourut dans l'île de Wight à la fin du mois de Juillet.

Comme nous l'avons dit, la Compagnie entreprit d'abord ses armements dans de nombreux ports où elle avait des magasins : à Rouen, au Hâvre, à St-Malo, au Port-Louis, à la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, mais elle ne garda dans la suite que deux centres particuliers d'armement. Le premier situé au Hâvre, l'autre à l'embouchure du Scorff, dans la presqu'île du Faouédic dont la Compagnie prit possession le 31 août 1666 et où elle créa de toutes pièces un chantier de construction et des magasins. Ce chantier prit le nom de *lieu d'Orient* ou *l'Orient du Port-Louis*.

Quoiqu'il en soit, nous trouvons dans un relevé daté du 19 novembre 1666[1] que la Compagnie avait déjà dépensé

---

1. Archives du Ministère des Colonies. *Indes Orientales, Administration en France*. Registre 2 C², f°s 231-232.

pour ses magasins à Saint-Malo : 45.882 l. 13 s. et versé comme « advances sur le vaisseau de Saint-Malo », qu'elle faisait construire, 110.823 l. 13 s. 4 d.. Elle payait d'ailleurs dans ce port 2.000 l. par an pour les gages de deux employés : 500 l. à Servan du Portail garde-magasin ; et 1.500 l. à Jean Lebouvier maitre charpentier.[1]

En 1667, la Compagnie n'avait pas encore abandonné les établissements qu'elle possédait en dehors du Hâvre et du *lieu d'Orient*. A St-Malo, elle avait encore un stock important de matériel naval et un navire de 800 tx. *Le Dauphin couronné* qui venait d'être achevé dans ce port.[2]

St-Malo avait d'ailleurs participé à l'armement de la flotte de 10 vaisseaux que la Compagnie avait fait partir de la Rochelle le 14 mars 1666 sous le commandement de Mondevergue, et à destination de Madagascar et des Indes.

Le 23 décembre de la même année, la *Couronne*, de 200 tx, partait de St-Malo pour Madagascar. A partir de cette date, St-Malo prend une part moins active aux armements de la Compagnie que ses intérêts et les entreprises du Roi appellent dans d'autres ports. Celle-ci sort d'ailleurs difficilement de la période des tâtonnements ; l'instrument est à peine façonné que le Roi laisse voir la hâte qu'il a d'en user pour la réalisation des projets de sa politique aux Indes. La colonisation de Madagascar est d'abord imposée à la Compagnie et l'établissement aux Indes s'en trouve entravé et retardé.

Cependant le Comptoir de Surate est installé en 1668, c'est le premier poste des Français aux Indes.

Inquiets et mécontents, les actionnaires se montrent de plus en plus réservés dans leurs versements ; lorsqu'ils sont réunis en assemblée générale au mois de décembre 1668, la Compagnie ne compte pas encore un seul retour de marchandises. Le Roi a déjà donné 2.500.000 l. quand au capital versé par le public il est exactement de 3.707.239 l. 5 s. Il y a loin de là aux 15 millions du capital proposé.

---

1. *Ibid.*, f° 243.
2. *Ibid.*, f° 250. *Mémoire au Roy.* (février 1667).

Le premier élan était arrêté, tous les efforts du Roi ne le ranimeront pas. Moins actives, les opérations de la Compagnie reprennent cependant plus régulières. Le premier navire chargé, le *St-Jean-Baptiste* rentre au Port-Louis en février 1669, et le circuit du courant commercial avec les Indes est enfin établi après quatre ans et demi d'efforts.

D'autre part, le Roi poursuit les entreprises de sa politique par l'envoi aux Indes en 1670 d'une escadre sous les ordres de De la Haye, préludant ainsi à la déclaration de la guerre contre la Hollande en 1672. Après l'insuccès de cette expédition maritime et la ruine de la Colonie de Madagascar en 1674, le Roi abandonne à la Compagnie 4 millions qu'il a versés mais paraît en même temps se désintéresser complètement de sa destinée.

L'assemblée générale des actionnaires réunie en 1675, révèle la détresse de la Compagnie épuisée d'abord par les prodigalités du début, mal soutenue par les actionnaires dégoutés, puis arrêtée dans son essor par les entraves de la guerre.

Le capital des actionnaires atteint à peine 5 millions en 1675, puis, par la radiation d'un certain nombre d'actionnaires qui n'ont pas satisfait à leurs engagements, il se trouve réduit en 1677 à 3 353.966 l. 13 s. 4 d. appartenant à 481 intéressés (directeurs et actionnaires). La Compagnie toutefois, essaye de se soutenir, elle réduit ses dépenses et ses établissements aux Indes et en France, où elle ne possède plus que le chantier de l'Orient, le Hâvre étant abandonné ; et elle use peu à peu son matériel sans le renouveler.

De cette façon ses ressources s'épuisent rapidement et c'est alors que nous voyons les Malouins entrer de nouveau en scène.

En 1679, la Compagnie achète à St-Malo un navire de 280 à 300 tx, le *Président* qui met à la voile dans ce port le 7 mars avec une cargaison de 200.000 l. en argent et 10.000 l. en fer pour Surate.

Le 22 janvier 1680, les directeurs de la Chambre générale de Paris écrivent au courtier Julien Eon à St-Malo de faire achat de réaux et barres d'argent et de les envoyer au Port-Louis pour être chargés sur le navire l'*Heureuse*.

Jusqu'alors, la Compagnie n'avait employé que des navires lui appartenant, et aucun particulier ne pouvait envoyer de navires ni entretenir de commerce aux Indes par aucune voie. Mais comme la Compagnie commençait à manquer de navires et de fonds pour entretenir son commerce, un arrêt du Conseil d'Etat du 6 juin 1682, autorisa les particuliers à faire le commerce des Indes par l'intermédiaire de la Compagnie en chargeant sur ses vaisseaux et en payant le fret. En même temps, la Compagnie se mit à affréter des navires pour suppléer à l'insuffisance de sa flotte.

Pour l'armement de 1683, elle n'avait en France qu'un seul navire qu'elle destinait à Surate, mais elle désirait envoyer directement pour la première fois un vaisseau à Pondichéry qui fondé en 1674 commençait à prendre de l'importance. Elle s'adressa aux Malouins et après bien des pourparlers, prit à fret un navire tout neuf de 250 tx. environ, le *Saint François d'Assise* pour 4.800 l. par mois, en payant six mois d'avance.

Ce navire partit de Saint Malo le 17 janvier avec une cargaison de 156.687 l. 4 s., en argent et marchandises à la Compagnie et 107.000 l. en barres et réaux d'argent pour le compte d'une société particulière. Le premier navire expédié de France directement à Pondichéry fut donc un navire malouin.

En 1684, la Compagnie envoya trois navires aux Indes, mais aucun de ces navires ne lui appartenait. Un avait été prêté par le Roi, les deux autres furent encore affrétés à Saint-Malo : le *Saint-Antoine*, capitaine François de Launay Sr du Bouillon, et la *Vierge sans Macule* de 270 tx, 24 canons, capitaine La Saudre le Fer. Ils se rendirent à Brest et en partirent le 2 avril pour Surate.

A cette époque, la Compagnie qui avait perdu en la personne de Colbert, mort le 6 septembre 1683, son plus ferme soutien, procède à un examen général de la situation dans l'attente d'une liquidation prochaine. Son matériel naval est à peu près anéanti ; de 26 navires qu'elle comptait en 1675, elle n'en a pas 4 en état de servir. Il n'existe plus aucun fonds pour continuer le commerce et la Socié-

té se trouve grêvée de fortes dettes en France et aux Indes.

Le capital des intéressés était considéré comme réduit au quart de leurs actions. Ainsi, en tenant compte de deux répartitions qu'ils avaient touchées antérieurement, l'une de 6 % en 1669, l'autre de 10 % en 1677, les actionnaires ne retrouvaient que 41 % de leur capital après vingt ans d'exercice.

En 1685, sous les auspices du Marquis de Seignelay qui remplace son illustre père, une nouvelle Compagnie succède sans interruption à la précédente. Elle devient la propriété presqu'exclusive de 12 directeurs qui versent chacun au moins 60.000 l.

En 1687, 8 nouveaux directeurs sont admis et le capital s'élève à environ 2.300.000 l. appartenant à 20 directeurs et à une centaine d'actionnaires.

La nouvelle Compagnie possède en France un bureau général à Paris, un port d'armement à L'Orient et un bureau intermittent de vente, à Rouen d'abord, puis plus tard à Nantes. Aux Indes, elle trouve établis deux comptoirs principaux, Surate et Pondichéry avec quelques loges qui en dépendent, les comptoirs du Bengale vont être créés.

Instruits par l'expérience du passé et débarrassés de Madagascar, les directeurs semblent vouloir borner leur activité à l'exploitation uniquement commerciale de leurs possessions, chaque année un ou plutôt deux vaisseaux seront expédiés à chacun des comptoirs de Surate et de Pondichéry ; une flotte d'une douzaine de vaisseaux suffira à assurer le roulement. L'importance d'un bon rendement financier n'échappe pas aux directeurs. Les intéressés recevront chaque année un *intérêt maritime* de 10 % de leurs actions et s'il est possible une répartition supplémentaire ; chaque directeur aura en plus, 3.000 l. pour droits de présence aux délibérations du bureau.

Malgré l'obligation dans laquelle était la Compagnie d'après ses statuts d'être propriétaire des navires qu'elle employait, sa flotte était insuffisante quand elle reprit les affaires en 1685. En cette année elle expédia quatre navires aux Indes et l'un des deux qu'elle destinait à Surate fut le

Saint François d'Assise, navire de 260 tx frété par des armateurs de Saint-Malo. Il partit de Port-Louis le 14 avril et n'arriva à Surate qne le 22 avril 1686. Il passa de là à Pondichéry où les marchandises étaient plus abondantes et quitta ce comptoir le 2 octobre 1686 pour arriver à Brest le 19 mai 1687, avec une cargaison de 180.000 l., prix coûtant aux Indes et valant 400.000 l. en France.

Ce navire avait fait une campagne de 25 mois, et de ce fait, la Compagnie devait une forte somme à l'armateur de Saint-Malo. Dans un relevé de compte de l'année 1688, nous trouvons « Pour le frêt du *Saint François d'Assise*, il reste deub 82.000 l. » L'année suivante (1686), l'armement ne fut que de 2 vaisseaux qui avaient été frétés par le Roi ; mais dans la suite, la Compagnie se mit en règle, complétant sa flotte par des achats ou des constructions.

Tout semble d'abord marcher régulièrement : les premiers intérêts annuels sont exactement payés aux actionnaires, même une répartition supplémentaire de 20 % est distribuée en 1687 et une autre de 10 % en 1691. Mais intérêts et répartitions sont prélevés bien plutôt sur le fonds même des actions que sur les bénéfices qui ne sont qu'imaginaires.

Les sages dispositions du début sont d'ailleurs bientôt oubliées. Par la politique du Roi, la Compagnie se trouve encore engagée malgré elle, au Siam, dans une entreprise qui ne produit que des pertes et quand la guerre de la Ligue d'Augsbourg éclate en 1688, la Compagnie est déjà fortement endettée. L'état de guerre amène immédiatement un bouleversement complet dans ses affaires ; deux vaisseaux richement chargés sont saisis au Cap par les Hollandais en 1689 ; le régime des armements est modifié. Le gouvernement prête ses vaisseaux pour servir d'escorte à ceux de la Compagnie, mais en même temps il met la main sur les magasins de L'Orient qui devient un véritable arsenal pour la marine royale en 1690.

Entre les années 1690 et 1698, la Compagnie renonce à ses envois annuels, elle participe à trois *armements mixtes* composés de navires de la Compagnie armés en guerre et en marchandises et de vaisseaux du Roi qui servent d'es-

corte. Ces trois escadres confiées à des officiers de la marine royale assez peu soucieux des intérêts de la Compagnie sont commandés successivement par Du Quesne-Guiton, Dandenne et de Serquigny ; elles coûtent fort cher et ne produisent que des résultats ruineux.

La Compagnie suspend ses paiements, elle ne se soutient qu'avec quelques prises faites par les armements mixtes, les vaisseaux du Roi ou les corsaires, son privilège lui assurant à bon compte, la possession des marchandises indiennes provenant des prises et qu'elle seule pouvait vendre en France.

Dans cette circonstance, nous voyons encore intervenir les armateurs et les corsaires de Saint-Malo.

En 1696, l'amirauté avait adjugé à un Malouin, le Sr de Grandville Locquet les prises faites par deux vaisseaux du Roi, le *Fortuné* et le *François* ; la Compagnie lui racheta ces effets.

Les Malouins avaient capturé 5 navires de la Compagnie anglaise : la *Défense* et la *Résolution* venant de Surate ; la *Princesse de Danemark*, le *Succès*, et le *Seymour* venant du Bengale et de Madras, la Compagnie acheta les 2/3 de ces marchandises pour la somme de 1.666.294 l., 10 s., 2 d., et la vente fut annoncée pour le mardi 7 mai 1697 à Nantes. C'est sur cette manne que vécut la Compagnie jusqu'à la paix de Ryswick.

Cependant aux Indes, elle avait perdu Pondichéry pris par les Hollandais en 1693 ; Surate et les comptoirs du Bengale étaient bloqués par les Hollandais. Au moment où la paix de Ryswick est signée, à la fin de l'année 1697, la Compagnie a pour plus de 6 millions de dettes, son existence même se trouve menacée par les dissentiments qui éclatent entre les directeurs et les actionnaires, et le gouvernement semble disposé à prononcer sa déchéance si elle n'est pas en mesure de reprendre activement le commerce de l'Inde. Des armateurs particuliers ne demandent qu'à partager ses dépouilles et de fait, le privilège de la Compagnie se trouve dès lors entamé par l'établissement d'abord provisoire d'une société particulière pour le com-

merce de la Chine et la création définitive de la Compagnie de la mer du Sud en 1698.

Devant cette menace, les directeurs font un nouvel effort, ils remontent leur flotte, tentent même d'obtenir du Roi la rétrocession de leurs magasins de L'Orient, et, avec le consentement des actionnaires, s'engagent dans une série d'*emprunts annuels* pour les armements. A vrai dire, jamais la Compagnie n'était parvenue à tirer de ses bénéfices un fonds de roulement qui lui permît de préparer ses expéditions sans puiser dans le fonds capital bien vite anéanti, ou sans recourir à des emprunts onéreux ; mais le vice de ce procédé apparaît surtout dans les cinq *emprunts annuels d'armement* qu'on fit de 1697 à 1701, car en 1701, après une période de paix et d'opérations commerciales effectuées régulièrement, les dettes s'élevaient à plus de 10 millions. Cependant, les efforts que la Compagnie avaient faits pendant ces quelques années de paix commençaient à produire une amélioration dans ses affaires, les directeurs en 1703 ne devaient plus que 4 millions, lorsque les effets de la guerre de la Succession d'Espagne déjà engagée à cette époque vinrent encore la frapper d'impuissance.

Les directeurs aux abois, poursuivis par les créanciers et par les actionnaires mécontents, mendient des secours en argent du Roi, puis renoncent à lutter plus longtemps, ils ne demandent qu'à céder au Roi, vaisseaux, canons et magasins de L'Orient et les comptoirs des Indes si Sa Majesté veut bien s'en charger. La Compagnie tombe en tutelle, les directeurs sont soumis au contrôle de 4 commissaires du Roi (21 juin 1703) qui désormais ne quitteront plus la Compagnie, les actionnaires, qui cherchaient à se retirer, sont obligés de nommer 5 députés qui prendront part aux séances du bureau pour les représenter et partager la responsabilité.

Tous ces tuteurs ne peuvent maintenir la Compagnie défaillante ; les expéditions aux Indes sont désorganisées par l'état de guerre. En 1703, l'armement ne se compose que de 2 vaisseaux équipés plutôt en course qu'en marchandises et confiés à un officier du Roi. En 1704, c'est un armement mixte de 4 vaisseaux. L'année 1705 se passe sans expédi-

tion et n'est marquée que par la lutte déclarée entre les actionnaires et les directeurs et par les poursuites des créanciers.

La Compagnie fait en 1706 son dernier armement de 3 vaisseaux pour le Chili et les Indes, puis elle renonce à toute entreprise, elle ne désire plus que payer les 3 millions de dettes qu'elle a en France, les intérêts maritimes arriérés à ses actionnaires, les droits de présence des directeurs et si possible retrouver son capital qui est à cette époque de 2.105.220 l.

Or, les armements, entrepris sur le pied où l'on se trouvait, ne permettraient jamais d'arriver à ce résultat. Ce qu'il fallait, c'était réduire les dépenses au minimum et trouver un rendement annuel modeste mais sûr qui comblerait peu à peu le déficit. Un moyen s'offrait aux directeurs. La Compagnie avait reçu en 1664 un privilège valable pour cinquante années, à partir du 1er avril 1665 jusqu'au 1er avril 1715 ; si pendant les 8 ou 9 années que l'on avait devant soi, on pouvait, moyennant certaines redevances, octroyer ce privilège à des sociétés particulières qui se chargeraient au nom de la Compagnie des armements et de l'exploitation commerciale en France et aux Indes, on en retirerait plusieurs avantages. D'abord, les frais seraient réduits au minimum ; puis, le commerce des Indes serait assuré et le Roi y tenait ; enfin on retirerait de cette combinaison une sorte de rente qui éteindrait les dettes. Telles furent les bases des nouvelles dispositions qu'adopta la Compagnie des Indes Orientales dès 1706.

Des sociétés d'armateurs ne demandaient qu'à agir, on avait dû naguère se défendre contre leurs entreprises, aujourd'hui on les appelait ; plus habiles ou mieux servies, en tous cas non obérées, ces sociétés étaient appelées au succès, l'avenir le démontra.

Parmi les armateurs qui traitèrent avec la Compagnie, les Malouins occupent la première place.

Le 5 novembre 1706, la Compagnie traita avec le Sr La Chapelle-Martin, armateur à Saint-Malo, lui concédant le droit d'envoyer 2 vaisseaux dans le golfe Persique et la

mer Rouge (à l'exclusion des autres régions des Indes concédées à un S[r] Jourdan de Grouée) pour y charger du café et autres marchandises. La Compagnie touchait un droit de 7.000 l. payables en espèces aussitôt après les passeports délivrés. Ce traité fut suivi de la première expédition à Moka.

Le *Curieux* et le *Diligent*, navires de 50 canons partis de Brest le 6 janvier 1708 pour Moka, rentrèrent à St-Malo le 8 mai 1710 avec 1.300 milliers de café. En cours de route, ils avaient rançonné deux navires anglais à la hauteur de Lisbonne, pris un Hollandais de 36 canons, le *Grand Vainqueur de Middelbourg* auprès de l'Ascension ; et au retour un autre Hollandais de 40 canons, l'*Esquivie* dans les parages des îles Maldives. Voilà ce qu'on pouvait appeler une expédition bien menée.

Cependant, la Compagnie n'était pas encore satisfaite de ses traités passés pour une année seulement ; elle eût voulu trouver un plus long bail qui l'eût rassurée sur l'avenir et lui eût permis de calmer ses créanciers devenus de plus en plus pressants.

Le 4 août 1708, les directeurs signent un véritable acte de renonciation : « ..... les directeurs, écrivaient-ils au ministre, ont eu l'honneur de rendre compte à Monseigneur le comte de Pontchartrain de la situation où elle (la Compagnie) se trouve, et de le supplier très humblement d'en informer le Roy et de faire agréer par Sa Majesté que la Compagnie lui remette son privilège et ses établissements et de faire examiner par les Commissaires de Sa Majesté ce qui est à faire pour tirer les Intéressés de l'oppression où ils seront et de pourvoir aux moyens de faire continuer ce commerce par ceux des Sujets de Sa Majesté qui sont les plus capables de soutenir une si importante entreprise.....[1] »

Le Ministre ayant « jeté les yeux sur Messieurs de St-Malo comme étant les plus considérables négocians du royaume », les directeurs les invitent à prendre connais-

1. *Recueil* de Dernis, tome II, p. 289.

sance de l'état de la Compagnie et ils mettent sous leurs yeux le document suivant que nous avons trouvé dans les papiers de la Compagnie et que nous reproduisons textuellement.

ESTAT DES DETTES DE LA COMPAGNIE EN FRANCE

Billets sur place		2.537.000 l.
Bénéfice de la grosse du Maurepas et de la Toison[2]		501.000
Divers Créanciers de la Compagnie		546.000
Grosse du St-Louis[3] et solde des équipages par estimation sur le pied de 32 mois de campagne		661.000
à Surate	1.266.000	1.690.000
à Pondichéry	124.000	
au Roy, toute compensaon faitte		874.000
		6.509.000 l.

EFFETS DE LA COMPAGNIE

Le Port de L'Orient	400.000 l.
Vaisseaux, agrez, aparaux et provisions pour armements	200.000
Effets en caisse	100.000
Magasins à Nantes	20.000
Le retour du Saint Louis	2.000.000
Les établissements de la Compagnie aux Indes	1.000.000
L'Isle de Bourbon	400.000
Le Privilège de la Compagnie	2.000.000
	8.120.000 l.

L'estimation des effets de la Compagnie excède de 1.611.000 l. le montant de ses dettes.

1. Archives du Ministère des Colonies. *Indes Orientales. Administration en France.* Registre 13 C2, f° 71.

2. Deux des 3 vaisseaux du dernier armement fait en 1706. Ils avaient été pourvus par des contrats à la *grosse aventure*.

3. Le troisième vaisseau de l'armement de 1706, il ne rentra au Port-Louis que le 18 décembre 1709.

Les intéressés auront encore à demander les principaux de leurs fonds qui se montent à 2 105 000 l.

Les intérêts qui se montent à 1.333.000 [1]

Et les droits de présence qui se montent à 186.000 [2]

Elle se flate que le Roy aura la bonté d'entrer dans les expédients qui seront proposez à Sa Majesté pour le remboursement des fonds.

Elle croit pouvoir proposer à Mrs de Saint-Malo que l'excédant du produit des Effets serve à payer les intérêts et les droits de présence.

La Compagnie leur donnera toutes les facilités qu'ils pourront désirer.

Donné le 8 aoust 1708 en communication à Mrs de Saint-Malo, chez M. Daguesseau[3] en présence de M. le Haguais[4].»

Les directeurs n'auraient pas confié à tout le monde le drapeau de la Compagnie, des armateurs de Nantes, qui s'étaient proposés pour faire la course aux Indes, avaient été évincés. Mais les Malouins reculent devant une situation aussi obérée et le contrat définitif n'ayant pas été conclu, la Compagnie fait avec eux une série de traités provisoires et leur vend l'un après l'autre ses derniers vaisseaux.

Le 1er décembre 1708, les directeurs signent un traité en 13 articles avec le financier Crozat et les Srs de la Lande-Magon père et fils de Saint-Malo, leur donnant permission d'envoyer en 7 janvier 1709, deux vaisseaux et une patache d'avis de 8 à 10 canons, à Ougly, Pondichéry et à la côte de Malabar, moyennant, au profit de la Compagnie, un droit de 15 % sur le produit de la vente au retour, 10 %

---

1. Ce chiffre représente 6 années *d'intérêts maritimes*, il montre que les intéressés avaient reçu les intérêts arriérés jusqu'à l'année 1701 inclusivement.

2. Ainsi les directeurs avaient cessé de touché leurs droits de présence depuis 3 ans.

3. *Daguesseau*, à ce moment conseiller des finances, l'un des commissaires nommés par le Roi pour le règlement des affaires de la Compagnie.

4. *Le Haguais*, intendant du commerce.

sur les prises faites au delà de la Ligne et les primes par tonneaux, accordées par le Roi.

En exécution de ce concordat les navires le *Malo*, le *Saint Jean-Baptiste* et la patache la *Bienaymée* partirent en janvier 1709 pour les Indes et revinrent au Port-Louis le 23 août 1710.

Le 22 avril 1709, autre contrat en 27 articles avec Crozat, de Beauvais le Fer, du Colombier Gris et Chapdelaine, leur accordant permission d'envoyer 4 vaisseaux aux Indes l'année suivante, moyennant 10 % sur la vente, 5 % sur les prises en deçà de la Ligne, 15 % sur celles faites au delà et les primes des tonneaux ; permission également d'envoyer 2 vaisseaux dans la mer Rouge, moyennant 10 % sur la vente.[1]

Peu de temps après, la Compagnie vendait à la Société Crozat, Beauvais le Fer et consorts deux des vaisseaux qui lui restaient pour 92.000 l. à employer dans l'intérêt de 300.000 l. qu'elle comptait prendre dans leur armement.

Le 22 juin, le directeur Soullet en donnait avis au ministre : « Nous avons vendu à Mrs de Saint-Malo deux vaisseaux le *Maurepas* et la *Toizon d'or* qui se consommaient dans le port de L'Orient, 92.000 l., je crois que c'est une bonne défaite.[2] »

La flotte malouine pour les Indes composée de 4 vaisseaux, le *Maurepas*, le *François d'Argouges*, l'*Auguste* et le *Lys Brilhac* partit en janvier 1710. La Compagnie y avait adjoint le Sr Hardancourt, secrétaire de son bureau de Paris, pour servir d'intermédiaire entre les Malouins et ses commis aux Indes. Elle s'était intéressée dans l'armement pour 300.000 l.

Cette flotte rentra au Port-Louis, dont les magasins étaient mis à la disposition des Malouins, le 8 février 1712 ; une prise anglaise, le *Nouveau Georges* qu'elle avait faite au delà de la Ligne était arrivée en janvier à Morlaix. Le *François d'Argouges* avait encore capturé le *Thomas de Londres* et un brigantin portugais.

---

1. La pièce originale signée est contenue dans le Registre 13 C 2, f° 122. Archives des Colonies. *Indes Orient. Administr. en France.*
2. *Ibid.* Reg. 13 C 2, f° 139.

En janvier 1711, la Société Crozat, Beauvais le Fer, etc., fit partir de Saint-Malo deux navires ; la *Paix* et le *Diligent* pour Moka, ce fut la deuxième expédition malouine à Moka. Les navires chargés de 1.600 milliers de café rentrèrent à Saint-Malo en juin et juillet 1713 avec une prise hollandaise, le *Beau Parterre* et une anglaise la *Duchesse* ; une troisième, anglaise aussi, la *Reine Anne* avait été vendue aux Indes. Les Malouins partaient deux, ils revenaient quatre, et bien chargés.

Des armateurs autres que les Malouins avaient obtenu, soit en traitant directement avec la Compagnie, soit en sous-traitant avec les armateurs de Saint-Malo, l'autorisation de faire des armements. La plupart de ces expéditions furent peu heureuses ; la Compagnie n'en tira que peu de chose, mais du moins elle n'y perdait rien. Il y avait mieux à faire avec les Malouins, le 20 juillet 1712, la Compagnie avait repris, sur une base plus large, un traité avec le financier Crozat et les Srs de Grandville-Locquet, de la Lande-Magon, de Beauvais Le Fer, du Colombier-Gris, de la Saudre-le-Fer, la Chapelle-Martin et Chapdelaine pour les années 1713, 1714 et 1715, leur concédant le commerce des Indes sauf la Chine et la mer du Sud,[1] moyennant 10 % sur la vente, 10 % sur les prises et la prime des tonneaux pour la Compagnie.

Les armateurs de Saint-Malo reprennent alors leurs opérations avec le même succès.

En 1713, trois vaisseaux : les *Deux Couronnes*, le *Lys Brilhac* et l'*Auguste* partent pour les Indes et rentrent le 14 juillet 1714.

En 1714, nous trouvons la troisième expédition de Moka. Le *Chasseur* et la *Paix* partent de Saint-Malo le 21 mars sous le commandement de Guillaume Dufresne sieur d'Arsel, lequel au retour prit possession de l'île Maurice appelée dans la suite l'île de France, (20 septembre 1715). Cette expédition était de retour en février 1716.

---

1. Nous ne dirons rien des brillantes expéditions des Malouins dans la Mer du Sud, cette région ne faisant plus partie alors de la concession de la Compagnies des Indes Orientales.

En 1715, le *Lys Brilhac* et les *Deux Couronnes* partaient de Saint-Malo les 22 et 23 janvier pour les Indes et rentraient au Port-Louis le 17 juillet 1716.

Dans chacune de ces expéditions, la Compagnie qui ne courait plus aucun risque, prenait un intérêt comme un simple particulier ; et, à chaque retour, elle recevait, outre ce qui lui revenait de cette participation, les redevances que lui assuraient les traités.

Mais l'extinction des dettes de la Compagnie ne pouvait se faire que très lentement, car outre les intérêts des dettes, et les intérêts maritimes des actionnaires, elle avait encore à payer les appointements de ses employés en France, l'entretien des comptoirs aux Indes, y compris la solde de la garnison de Pondichéry, les dettes qu'elle y avait et les droits qu'exigeaient les autorités indigènes.

Au commencement de l'année 1714, elle avait encore en France un résidu de dettes de 1 235.468 l. 8 s., 10 d, et elle se trouvait en état d'en payer le quart.

Cependant, l'époque de l'expiration du privilège de la Compagnie approchait. Une déclaration royale donnée à Fontainebleau le 29 septembre 1714 et enregistrée au Parlement le 15 octobre, prolongea de dix ans, à partir du 1er avril 1715, le privilège du commerce des Indes Orientales en faveur de l'ancienne compagnie. Presque aussitôt, les directeurs négocient leur privilège dans un nouveau traité avec les Malouins.

Ce traité composé de 28 articles, fût signé au bureau de la Compagnie le 5 décembre, et à St-Malo le 14 décembre, et homologué par un arrêt du conseil d'Etat le 29 décembre 1714[1].

Les traitants étaient d'une part pour la Compagnie, les directeurs Soullet, Desvieux, Tardif, Lefebvre, Hébert, Moufle de Champigny, Hélissant, Landais et Sandrier ; d'autre part, le financier Crozat et les armateurs malouins

---

1. Cf. « Copie du traité passé à Paris entre les directeurs généraux de la Compagnie des Indes Orientales et ceux de la nouvelle Compagnie des Indes établie à St-Malo. » Arch. des Colon. *Indes Orientales. Administr. en France*. Reg 14 C2, f[os] 174 et suiv.

de Beauvais Le Fer, du Colombier-Gris, de la Lande-Magon, de Grandville-Locquet, la Chapelle-Martin, la Saudre Le Fer, Jean Gaubert, de Carman-Eon, de Fougeray-Noüail, Duval-Baude et de la Balue-Magon..

Etabli sur des bases semblables à celles des précédents traités, ce nouveau concordat donnait encore plus d'autorité aux armateurs malouins. Le commerce français des Indes est tout entier transporté dans leur port, tandis que la Compagnie exploitant son privilège par leur activité et vivant en parasite, comble peu à peu son déficit.

Dans les années suivantes, celle-ci abandonna ses derniers droits pour quelques milliers de livres encore ; après les concordats du 23 décembre 1716 et du 4 janvier 1719, les Malouins sont les maîtres aux Indes, ils assurent le paiement des droits et l'entretien des comptoirs du Bengale et celui de la garnison de Pondichéry.

La Compagnie des Indes Orientales n'est plus une autorité, elle n'est plus qu'un nom, ce nom lui-même allait disparaître ou se modifier en passant à d'autres mains.

Louis XIV était mort le 1er septembre 1715, l'administration de la Marine était aussitôt enlevée à Jérome de Pontchartrain par le Conseil de Régence et bien des hommes et des choses du dernier règne allaient s'éclipser avec lui. Un souffle de réaction et d'esprit nouveau préparait de grands changements.

Le système de l'Ecossais John Law de Lauriston qui avait la prétention d'organiser le crédit sur des bases nouvelles et gigantesques et de permettre à l'Etat d'éteindre rapidement une dette de 2 milliards 400 millions, cherchait un appui dans des entreprises coloniales.

C'est alors, qu'après quelques essais, la COMPAGNIE D'OCCIDENT fut établie par des lettres patentes du mois d'août 1717 au capital de 100 millions avec un privilège de 25 années. La Compagnie d'Occident engloba successivement toutes les compagnies de commerce maritime existant en France. Le 17 juin 1719, un arrêt du conseil d'Etat y faisait entrer la COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES, et la puissante association formée par la fusion de toutes ces

compagnies prit désormais le nom de COMPAGNIE DES INDES. C'est la célèbre compagnie française du XVIII[e] siècle.

CONCLUSION

L'intervention des Malouins dans les affaires de la Compagnie des Indes Orientales comprend deux phases.

Tout d'abord, le port de Saint-Malo,[1] comme plusieurs autres ports de la Manche et de l'Océan, participe aux premiers armements de la Compagnie et lui fournit des hommes et du matériel jusqu'au moment où la Compagnie définitivement organisée se cantonne dans les ports du Hâvre et de L'Orient.

Plus tard, lorsqu'après le bilan de 1675, la Compagnie en détresse ne peut plus entretenir sa flotte ni soutenir son commerce, elle a de nouveau recours à Saint-Malo, achète ses navires ou les affrète et cet état se prolonge quelque temps encore après la réorganisation de la Compagnie en 1685.

Enfin, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les corsaires de Saint-Malo, soutiennent la Compagnie en lui cédant les marchandises indiennes qu'ils prennent sur l'ennemi.

Jusqu'alors, les malouins sont seulement venus en aide à la Compagnie qui conserve intact son privilège et ils ne font aucun commerce direct avec les Indes.

C'est la première phase de l'intervention des Malouins dans les affaires de la Compagnie.

Dans la deuxième phase qui commence effectivement en 1708, le rôle des armateurs malouins est plus actif.

A ce moment, la Compagnie accablée de dettes est aux abois ; directeurs et actionnaires sont menacés d'une ruine complète par les exigences des créanciers, le commerce des Indes est interrompu. La situation est sauvée par l'intervention des Malouins. Ils n'acceptent pas, il est vrai, la

1. Des négociants de Saint-Malo avaient d'autre part souscrit pour 100.000 l à l'émission des actions en 1664.

succession obérée que leur offre la Compagnie, mais ils font avec celle-ci une série de traités, et grâce aux redevances qu'ils lui paient pour jouir de son privilège, les billets des créanciers et les actions des intéressés deviennent des valeurs de tout repos. Peu à peu, ils se font les maîtres du commerce des Indes ; la Compagnie des Indes Orientales est en nom à Paris, à L'Orient, aux Indes peut-être, elle est en fait à St-Malo.

Cet état se prolonge jusqu'en 1719. A vrai dire, la Compagnie de Saint-Malo n'était plus alors aussi prospère, les opérations commerciales étaient moins heureuses qu'au début, les dettes de l'ancienne Compagnie aux Indes semblaient inextinguibles ; les droits que l'on payait à cette Compagnie pour jouir de son privilège étaient une lourde charge ; bref, le commerce de St-Malo commençait à manifester une certaine lassitude.

D'autre part, si l'Etat acceptait le fait anormal d'une Compagnie de commerce restant inactive et vivant sur un privilège qu'elle n'exploitait pas elle-même, ce n'était là qu'une tolérance révocable à la première occasion.

Aussi, lorsque la grande Compagnie des Indes fut constituée sous l'impulsion du système de Law, la Compagnie des Indes Orientales s'y trouva-t-elle tout naturellement englobée.

D[r] J. SOTTAS.



DOCUMENT

Communiqué par M. G. St-Mleux, à la séance du 16 Novembre 1904



LOI

Relative aux Soldats, Matelots et Particuliers conduits de la Martinique dans les prisons du Château de Saint-Malo.

Donnée à Paris, le 12 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu, et par la Loi constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens et avenir ; SALUT.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, a décrété, et Nous voulons et ordonnons ce qui suit :

DECRET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Du 21 Avril 1791.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le rapport qui lui a été fait au nom de ses Comités de la marine, militaire et des colonies, décrète que les matelots, soldats

et particuliers arrêtés les armes à la main, et conduits de la Martinique dans les prisons du château de Saint-Malo, seront mis seulement en état d'arrestation ;

En conséquence, décrète que le Roi sera prié de renvoyer les matelots à leurs quartiers, les soldats dans une citadelle, et les particuliers dans la ville de Saint-Malo, où ils recevront la ration :

Le tout jusqu'à ce que, sur le rapport qui sera fait par les Commissaires qui ont été envoyés aux Isles du Vent, il ait été ultérieurement statué par l'Assemblée.

MANDONS et ordonnons à tous les Tribunaux, Corps administratifs et Municipalités, que ces présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départemens respectifs, et exécuter comme Loi du Royaume. En foi de quoi le Sceau de l'Etat a été apposé à cesdites présentes. A Paris, le douze septembre mil sept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des Décrets des 21 *et* 25 *juin* 1791 *:* Pour le Roi. *Signé* M. L. F. DU PORT.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE 1791.

LES RUES DE SAINT-MALO

Après le travail de M. Harvut (1884) et les recherches plus récentes de MM. Herpin et Maigné, il semble que rien ne reste à dire sur les rues de St-Malo.

Cependant, laissant de côté les fantaisies, les traditions et les anecdotes, j'ai trouvé dans les archives quelques faits précis, quelques noms oubliés. J'en forme un faisceau purement historique, lié par les dates et le texte authentique des actes notariés et des registres communaux.

Dans le fond des hospices, les noms des indigents, avec l'indication de leurs demeures, forment une liste tenue à jour et modifiée à chaque réunion. Les Directeurs de l'Hôpital général composaient le bureau de bienfaisance de l'époque et distribuaient aux pauvres non hospitalisés 4 à 6 livres de pain par semaine. Leurs clients habituels logeaient particulièrement dans les rues suivantes :

1684 : Puits Aubret ; Brevel ; des Lauriers ; Hautes-Salles ; Charité ; des Bouchers ; Point-du-Jour.

1691 : du Bée ; auprès du Château-Gaillard.

1699 : de la Diacrerie ; proche Crevaille.

Je trouve aussi : 1684, rue de la Vieille - Psalette ; 1685, rue aux Chiens ; 1691, rue de la Galère ; 1726, au coin des Fourneaux ; 1738, rue de la Colinière.

Je serais fort en peine de dire où pouvaient se trouver ces antiques rues ou carrefours.

La rue Piedevacherie (1726) qui devait officiellement prendre plus tard le nom de rue des Petits-Degrés, est déjà, en 1736, désignée sous ce dernier vocable.

Le 25 septembre 1792, le Conseil général de la commune, présidé par le maire, Monsieur Trehouard, partage la ville en trois sections, et inaugure une nouvelle manière de numéroter les maisons.

« Du 25 septembre 1792, dans l'an IV de la Liberté.

« Formation des Sections.

« Dudit jour, aux trois heures de l'après-midi, assemblée du Conseil général de la commune présidé par M. Trehouard maire à laquelle se sont trouvés : MM. Perruchot, Robert, Sebire, Chiffoliau, Brault, Dubuisson, Leray et Dupuis-Fromy, officiers municipaux ; Présents : MM. Bonnissent et Bourdet, procureur de la Commune et substitut du procureur de la Commune, et MM. Foucher, Jallobert, Hamon, Ricault, Chassin, Leroux, Rays, Raffy, Rucet, Regnault, Martin, Tillard, Treffegain; assistant : M. Pointel, secrétaire-greffier.

« M. Rays a fait le rapport dont il avait été chargé pour rendre les sections plus égales. Le Conseil a adopté son rapport et a arrêté la formation des sections, comme il suit :

« La Section du Nord commencera à la Grande porte et comprendra les rues suivantes : la Grand'rue à droite, le n° 1 sur la première porte d'allée de ce côté de rue ; le côté droit de la rue de la Vieille-Boulangerie en allant au Pilory, la rue et place de la Paroisse, la cour et rue de la Maison commune, la rue des Cimetières, celle de la Prison, placitre et rue St-Aaron, rue St-Benoist, rue Ste-Anne, rue des Champs-aux-Verts, rue Bertaudière, rue du Chat qui danse et Tambour deffoncé, rue et venelle de Victoire, rue du Cheval-Blanc, rue de la Grille et cour La Houssaye, rue Sainte, rue du Pellicot ou Pot-d'Etain, rue du Gras-Mollet, rue des Anciens-Cimetières, rue de la Vieille-Blatrerie, rue des Halles et placitre de la Croix-du-Fief, rue de la Corne-de-Cerf, rue des Juifs, place d'Armes, ditte St-Thomas, rue du Chapeau-Rouge, ditte St-Thomas, venelle aux Chiens, rue de Garangeau, rue du Canal-de-Narbonne, rue de Buhen ou Notre-Dame, rue St-Vincent, rue Ste-Barbe, rue Ste-Marguerıtte, rue Dupont-Roger,

placitre de l'ancien marché au beurre, rue du Petit-Judas, placitre et rue de la Poissonnerie et rue des Orbettes.

« La Section de l'Est commence également à la Grand'-porte ; son premier n° sera placé sur la première allée de la Grand'rue à gauche et comprendra la partie gauche de la Grand'rue, la rue d'un bout, le côté gauche de la rue de la Vieille-Boulangerie, en montant au Pilory, rue de la Vieille-Boucherie, rue de Tiers-roys, rue St-Buc, rue Dupuits-Aubrée, rue St-Christophe, rue des Petits-Degrés ou Pied-Vacherie, rue Migeaux, rue Messeau ou des Grands-Degrés, rue des Forges, rue de l'Abbaye St-Jean, et d'un seul fait, la partie oriantalle de la rue de la Harpe, rue anonyme et Marché au bled, rue de la Chaise, rue de la Coudre, rue de la Harre, rue des Forgeurs et coin aux choux, rue de la Motte, rue St-François, rue du Poussier quarré, rue du Pont-qui-tremble ou de Terre-Neuve, rue de la Fosse, rue de l'Enconnas, ditte des Cochons, rue Feydeau, la partie oriantalle de la rue de Toulouse, rue d'Asfeld, rue des Cordiers, placitre de la Grande porte ou de la pompe, rue de Chartres et la partie oriantalle de la rue d'Orléans.

« La Section de l'Ouest commencera au Pillory, le premier n° sur..... et comprendra le Pillory, la rue de la Lancette, la rue d'Entre les deux marchés, la partie occidentalle de la rue de la Harpe, la rue du Marché au bled, rue et venelle de la Vicairerie, rue et placitre de Brevet, rue de Couetquen, la partie occidentalle de la rue d'Orléans, rue St-Philippe, la partie occidentalle de la rue de Toulouse, rue de Vauborel, rue d'Estrées, rue du Petit-Jardin, rue de la Charité, rue ....., rue St-Sauveur, rue de la Clouterie, rue des Bouchers, rue St-Jean, Grand placitre, rue du Grand placitre, rue Dujard, rue des Herbes, rue du Pressoir, rue des Hautes-Salles, rue de la Crosse, rue et placitre Bouillaut ou Petit-Placitre, rue Bourget, rue St-Joseph, rue du Point-du-Jour, rue de la Diacrerie, rue de la Crevaille, rue des Lauriers, rue du Boyer.

« Le Conseil a de suitte arrêté que le numérotage de la ville serait changé, qu'il n'y aura qu'une série de numéro pour toutes les maisons des trois sections à commencer

depuis numéro premier jusqu'au dernier, que le numérotage sera mis en adjudication à qui pour moins, le plutôt possible, et a chargé MM. Rays et Bonnissent de donner l'ordre du numérotage, les autorise à faire mettre le nom de chaque section où ils le jugeront convenable ou dit prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables pour distinguer chaque section ; elle les a également autorisé à faire dans les planches portant le nom des rues le changement qu'ils jugeront convenable. »

Il ne paraît pas que les Commissaires aient fait de grands changements dans les noms de rues. Les rues du Tambour défoncé, du Pont-Roger, des Tiers-Roys (des trois Roys ?) du Petit-Jardin, etc. ont disparu probablement réunies aux voisines dont elles n'étaient peut-être que le prolongement. Mais nous retrouvons à peu près les mêmes dénominations indiquées plus haut, le 26 germinal an II.

Par contre, le numérotage prescrit dans la séance du 25 septembre 1792, a été exécuté dans toute sa rigueur. Il a survécu à la Révolution et en 1824 servait encore à la rédaction des actes notariés. Le 20 juillet 1808, une somme de 420 francs avait été votée pour repeindre des numéros. En 1824, le 28 mai, conformément à l'ordonnance du roi du 23 avril 1823, le numérotage ancien est supprimé et chaque rue reçoit une série différente. La dépense prévue est de 2 000 francs à répartir en deux années.

En cherchant bien, on trouve encore des traces de cette numération bizarre qui n'était pas d'ailleurs spéciale à St-Malo. Dans la rue des Grands-Degrés, au 16 *bis*, le n° 830 est gravé en creux dans le granit de la porte d'entrée : Au 4 de la même rue, on voit très bien le n° 479, peint au fronton de la porte cochère. D'autres existent encore, recouverts par les devantures en bois. Lorsque dernièrement, on a procédé à la réfection de la maison portant le n° 9 de la rue Porcon-de-la-Barbinais, j'ai pu fort distinctement lire, sur le cintre en granit, un n° 976, je crois. Je ne garantis pas l'exactitude du chiffre que j'ai alors omis de noter, mais l'indication est formelle.

Dans les affiches des notaires et dans les petites feuilles d'annonces, fort en usage à St-Malo au commencement du XIXe siècle, je relève les indications suivantes :

« A vendre volontairement :

« ART. II. — A St-Malo, une maison entière située au grand Placitre, n° 891.

« ART. III. — Les premier, second, troisième étages et greniers d'une maison située rue du Boyer, portant n° 1.020.

« De la succession du citoyen Jean Le Breton, seront vendus à l'étude du citoyen Bouton, notaire à St-Malo, le vendredi 28 vendémiaire, an 12.

« St-Malo, le 19 mars 1808 :

« Contrat de vente d'une maison en plomb située en cette ville, Grande rue, n° 7 et portion d'une autre maison faisant le coin tournant de la Poissonnerie, sous le n° 353, appartenant à Marie-Perrine Le Clerc, épouse de Louis-François Jugon (Me Laurent Louvel, notaire rapporteur).

« Adjudication définitive d'immeubles, audience du Tribunal de 1re instance séant à St-Malo, du vendredi 30 septembre 1814 :

« ART. II. — Le rez-de-chaussée d'une maison bâtie en pierres de taille, située en la ville de St-Malo, n° 383, faisant l'angle midi et orient des rues de Toulouse et de la Fosse, dont est locataire M. Lenouvel.

« ART. III. — Une maison entière, située en la ville de St-Malo, formant l'angle du bas de la rue de la Harpe et de celle de la Vieille-Boucherie, portant le n° 208.

« Affiches de St-Malo, jeudi 22 mars 1821 (H. Rottier, imp.) Vente judiciaire sur licitation :

« ART. I. — Une grande maison... située en la ville de St-Malo, rue de la Charité, portant le n° 961.

« ART. II. — Une autre maison... formant l'angle orient et midi de la place du grand Placitre avec la rue du Pressoir, portant le n° 835 (succession Lefer de Chantelou).

« Vente judiciaire d'immeubles.

« Adjudication en la ville de St-Malo, rue Victoire, n° 147.

« Une maison entière, dite l'Hôtel de la Bertaudière... habitée par M. Louis-Hippolyte Letour et autres. Cet immeuble provient de la succession bénéficiaire du sieur Claude Crosnier de la Bertaudière, ancien receveur des Consignations à St-Malo.

« L'adjudication préparatoire est fixée au 3 février 1824, en l'étude de Me Jouanjan, notaire, rue Vieille-Beurrerie. »

Je pourrais continuer ces citations à l'infini, mais je n'ai pas malheureusement les éléments nécessaires pour un travail d'ensemble. Je me borne à signaler aux chercheurs cette numération, avec le désir de la voir compléter patiemment. En élargissant un peu le cercle de ces investigations, on arriverait à connaître les propriétaires et locataires des principales maisons de St-Malo aux XVIIIe et XIXe siècles, pour le plus grand avantage de l'histoire intime de notre pays.

Les rues de St-Malo ne devaient pas jouir paisiblement de l'état-civil qui leur était octroyé le 25 septembre 1792.

Le 9 octobre, le Conseil décide de percer une rue nouvelle à travers le couvent de Ste-Anne, allant du jardin de la commune à la rue Ste-Anne.

Le 10 février 1793, le Conseil décide que le Fort-à-la-Reine prendra le nom de Batterie-des-Rennais ; le Fort-Royal, celui de Fort-des-Islets. De plus, des commissaires sont nommés « qui feront un rapport sur les noms des rues, places et lieux publics, donnés par le fanatisme ou l'adulation, et de ceux à leur substituer pour y faire les changements que l'on croira convenable. »

Le 25 germinal, an 2 de la République une et indivisible (Grezet, président).

« La Société Régénérée et Montagnarde de cette commune, ayant fait passer au Conseil une liste de nouveaux noms à substituer aux bastions, portes, places et rues qui en portaient de l'ancien régime, le Conseil l'a adopté comme suit, et a arrêté de charger le citoyen La Cour, peintre, de l'inscription des affiches des dites portes et carrefours.

« Rapport de la Commission nommée par la Société populaire et montagnarde de Port-Malo pour le change-

ment du nom des rues, places, etc. de la commune du même lieu..... »

Suivent les noms nouveaux adoptés par le Conseil. Je passe sous silence cette liste indiquée déjà par MM. Harvut, Herpin et Maigné.

26 germinal, an 2. — La rue Neuve se nommera rue Louvel. La place ci-devant St-Pierre portera le nom de la place de la Corbinais, en mémoire du républicain Corbinais, habitant de la commune de Miniac, assassiné par les brigands de la Vendée.

26 brumaire, an 2. — « Une députation de la Société populaire est venu inviter le Conseil d'écrire à la Convention nationale pour échanger le nom de la commune de St-Malo, en celui de commune de la Victoire. »

22 floréal, an 3. — « L'étiquette de la rue Marat sera remplacée par l'inscription de « rue Entre les deux marchés ». La porte dite des Sans-culottes sera désormais nommée porte Vincent, ainsi que la rue qui conduit à cette porte. Le citoyen Hovius est nommé commissaire à cette fin. »

C'était le commencement de la réaction. Les rues reprirent peu à peu leur ancien nom, et la nomenclature de 1793 n'est plus qu'un souvenir et un document. Le 14 vendémiaire, an V, Port-Malo redevient St-Malo. « Les changements n'ont été que le résultat de l'effervescence sous le gouvernement révolutionnaire ». Il n'y eut pas d'autre délibération spéciale ordonnant un changement et le 16 novembre 1809, le Maire ne fait aucune allusion aux noms des rues déjà hors d'usage, lorsqu'il saisit de la question le Conseil municipal.

Le 16 novembre 1809, le Maire, M. Augustin Thomas, « propose de donner à plusieurs de nos rues les noms des « Malouins qui ont illustré leur siècle ». Il fait une courte et élogieuse biographie de Jacques Cartier et de son compagnon Dufougeray-Garnier, de Porcon de la Barbinais, Duguay-Trouin, Mahé de la Bourdonnais, Maupertuis, La Mettrie, Trublet, Gouin de Beauchêne, Le Fer, Dufougeray-Garnier qui prit l'Isle de France et entra le premier

à Rio-Janeiro, Porée, Vincent de Gournay, De la Haye Plouer, Magon, Danycan Noël, François I[er], roi de France qui visita St-Malo en 1518, augmenta les privilèges des habitants et institua les prix du Papeguay en 1538, Grout, Frotet de la Landelle, Guillaume le Gouverneur, évêque de St-Malo où il était né. Mais malgré son éloquent plaidoyer, la question demeure pour le moment en suspens.

5 février 1829. - La statue de Duguay-Trouin, posée sur son piédestal, attend la cérémonie d'inauguration : le maire propose de nommer un gardien, choisi parmi les retraités et de donner le nom de place Duguay-Trouin à l'ancienne place d'Armes.

24 juillet 1832. — Classement des rues en trois catégories pour le paiement des indemnités en cas de perte de terrain.

Le prix du mètre carré de terrain sera payé : 30 fr. dans la 1[re] catégorie ; 20 fr. dans la 2[e] ; 10 fr. dans la 3[e] « à l'angle de deux rues, le prix sera pris dans le classement le plus élevé. Dans plusieurs rues, on fera la moyenne. »

24 juin 1833. — Projet d'ouverture de la rue d'un bout dans la rue du Puits-Aubray, estimé 2.450 fr.

9 août 1834. — Projet d'alignement et ouverture de l'extrémité Ouest de la rue des Juifs avec l'extrémité Nord de la rue Ste-Barbe, dite Image Notre-Dame et prolongation de la rue des Juifs jusque dans celle de la Corne-de-Cerf.

5 décembre 1838. — M. Chapel, docteur en médecine, et adjoint au maire, « propose d'orner la grande salle des délibérations du Conseil municipal du portrait du célèbre médecin Broussais, né dans nos murs le 17 décembre 1772 et de donner son nom à la rue où il est né. »

M. Michel Villeblanche fait une proposition semblable pour Toullier, auteur du droit civil français, né à St-Broladre, et demande que la rue Neuve porte désormais le nom de Toullier.

Le Conseil approuve, sans respect pour son premier maire constitutionnel, Louvel, qu'il dépossède de sa rue, et « à la suite de cet arrêté, le Conseil décide qu'à l'avenir,

le nom des hommes illustres, nés à St-Malo, sera donné aux rues de la ville, et charge la Commission nommée dans la séance du 31 octobre pour l'examen du classement des rues, de lui faire un rapport sur le changement dans les noms qui pourrait être opéré dès ce jour même. »

Les Commissaires élus le 31 octobre sont : MM. Beauchef, Caujole, Palmié, Septans et Pratabuy.

Le 16 janvier 1839, M. Palmié chargé du rapport donne lecture de son travail.

Le Conseil arrête que les rues de la ville seront divisées en 5 classes pour l'exécution du plan général d'alignement de la ville que l'on rédige maintenant.

Les rues comprises dans la 1re classe auront 7 m. 83 de largeur ; celles de la 2e classe, 6 m. 83 ; 3e classe, 6 m,; 4e classe, 5 m.; 5e classe, 4 m.

La totalité des rues qui sont au nombre de 84 et 12 places est répartie comme suit : .....

Je passe cette sèche nomenclature, renvoyant aux registres municipaux, mais je copie la seconde partie du rapport, réalisation du vœu émis par M. A. Thomas dans la séance du 16 novembre 1809.

« Noms historiques a donner à plusieurs rues de St-Malo :

« Le Conseil décide ensuite que, conformément à la détermination prise dans la séance du 5 décembre dernier :

« 1° La rue Vauborel sera prolongée jusqu'à la rue Maupertuis par le chantier appartenant à M. F. Besnier.[1]

« 2° La rue d'un bout (autrefois de Saint-Jacut) sera prolongée jusqu'à la rue du Puits-Aubray et prendra le nom de rue de la Marine, par rapport au voisinage du port et aux nombreux marins qui l'habitent.

« 3° La petite rue nommée Sainte, qui longe vers Nord la maison Gibert sera supprimée et la rue des Juifs sera prolongée jusqu'à la rue des Victoires.[2]

---

1. Cette décision n'a pas été suivie d'effet. La rue Vauborel se termine encore rue d'Estrées, et la rue Maupertuis se termine par un cul-de-sac, fort élevé comme niveau du sol au-dessus de la rue Vauborel.

2. Ce n'est pas encore fait.

» 4° La rue Saint-Benoist se prolongera sous ce nom jusqu'à la rue Toullier, autrefois rue Neuve, qui va du bout N-O du Palais de Justice à la fontaine adossée à l'église paroissiale, passant devant l'Hôtel de Ville (voir délibération du 5 décembre dernier) et la rue Sainte-Anne ne commencera qu'à la rue Toullier pour finir à la rue du Boyer.

« 5° La rue des Merciers prendra le nom de la Poissonnerie, et la rue de la Poissonnerie sera réunie à la place du même nom.

« 6° Les rues Vieille-Boulangerie et Croix-du-Fief seront réunies et prendront le nom de Porcon de la Barbinais, grand-oncle du célèbre Duguay-Trouin, qui naquit à St-Malo le 31 octobre 1639 et périt à Alger en 1681, victime de sa parole donnée, ce qui l'a fait surnommer le Regulus Malouin.

« 7° La place du Pilory sera réunie à l'ancienne rue d'Entre les deux marchés, et comme celle-ci, portera le nom de Broussais (voir délibération du 5 décembre dernier).

« 8° Les rues de Dinan, de Brevet et de la Vicairerie n'en feront qu'une seule sous le nom de Dinan.

« 9° Les places St-Thomas et St-Vincent seront réunies sous le nom de place St-Vincent.

« 10° Les rues Vieille-Beurrerie et de la Grand'Porte prendront le nom du célèbre Jacques Cartier, malouin qui découvrit le Canada en 1535, pour ne faire qu'une même rue.

« 11° Les rues de la Crosse et des Hautes-Salles réunies porteront le nom de Hautes-Salles.

« 12° Les rues de la Herse et Migeaux seront réunies sous le nom de Migeaux.

« 13° La rue St-Buc prendra le nom de Boursaint, ce bienfaiteur des marins, conseiller d'Etat, l'un des directeurs généraux au ministère de la marine, né à St-Malo, le 19 janvier 1781.

« 14° Les rues du Pressoir et des Herbes seront réunies sous le nom de Thevenard, ancien ministre de la marine en 1791, né à St-Malo le 7 décembre 1733.

« 15° La rue des Forgeurs prendra le nom de La Mettrie

(Offray de la Mettrie), médecin du roi de Prusse, né à St-Malo le 19 décembre 1709.

» 16° Les rues du grand Placitre et du Point-du-Jour n'en formeront qu'une seule sous le nom du Point-du-Jour.

« 17° La rue Vieille-Blatrerie s'appellera rue des Halles, à cause de la halle qui y existait dans les siècles passés sur l'emplacement qu'occupe la maison Belnoé.

« 18° La rue des Cimetières prendra le nom des Illes,[1] ce nouveau d'Assas surnommé le héros de Nancy, né à St-Malo le 11 mars 1767.

« 19° La rue du Cheval-Blanc prendra celui de Mahé de la Bourdonnais, ce célèbre gouverneur des Indes-Orientales, né à St-Malo le 11 février 1699; elle commencera à la rue des Halles et se terminera au nord à l'entrée du bastion dit le Fort-à-la-Reine.

« 20° La rue de la Vinaigrette prendra celui des Vieux-Remparts qui existaient là avant 1720, époque du troisième accroissement de la ville.

« 21° La rue du Poussier-Carré prendra celui de Robert Surcouf, cet intrépide marin connu par de beaux faits d'armes aux Indes Orientales, né à Saint-Malo le 12 décembre 1773.

« 22° La venelle Victoire prendra le nom d'Aleth en souvenir de cette ancienne ville dont la ruine fut achevée au XIIe siècle et qui existait proche St-Malo, sur le promontoire appelé la Cité en Saint-Servan.

« 23° La rue Corne-de-Cerf prendra le nom de Jean de Chatillon, dit St-Jean-de-la-Grille, dernier évêque de la ville d'Aleth, qui, en transportant à St-Malo en 1152, son siège épiscopal, devint le bienfaiteur de la nouvelle ville qui avait commencé à s'établir dès le VIIIe siècle.

« 24° La venelle Maupertuis sera réunie à la rue de la Charité sous ce dernier nom, qui vient du voisinage de l'Hôtel-Dieu, de la maison de la Providence et de celle des Sœurs de Charité.

1. Orthographe du registre pour Desilles.

« 25° La rue de la Diacrerie prendra le nom de Vincent de Gournay, ancien intendant du commerce, né à St-Malo le 28 mai 1712, ce grand protecteur des manufactures françaises.

« 26° La rue du Jard et des Lauriers n'en formeront qu'une seule sous ce dernier nom.

« 27° La rue de la Lancette prendra le nom de Gouin de Beauchêne, ce hardi navigateur de St-Malo qui le second a franchi le Cap-Horn à la fin du XVIIe siècle, et donna son nom à l'une des Isles Malouines.

« 28° La rue de la Chaise prendra le nom de Trublet, en mémoire de l'abbé Trublet de l'Académie Française et de celle de Berlin ; savant littérateur, auteur des *Essais de Littérature et de Morale*, né à St-Malo le 4 décembre 1697.

« 29° La rue de la Coudre prendra le nom de Beauregard-Marion, frère de Dufresne-Marion, de la famille Magon, célèbre navigateur au XVIIIe siècle.

« 30° La rue des Cimetières où était l'ancienne prison et où se trouve le magasin neuf de tabac prendra le nom Danycan, en mémoire de Noël Danycan, malouin si connu par ses vastes et heureuses entreprises pour les intérêts de l'Etat sur la fin du XVIIe siécle.

« 31° La rue du Chat-qui-danse prendra le nom de la Prison; la maison d'arrêt de St-Malo construite en 1825 par le département se trouvant dans cette rue.

« 32° La rue du Petit-Judas prendra le nom de Franklin qui rappelle celui d'un savant célèbre de l'Amérique septentrionale.[1]

« 33° La rue des Orbettes (2me) prendra le nom de Traversière attendu qu'elle traverse de la Poissonnerie au quartier de la Grand'Porte.

« 34° La place de la Vieille-Beurrerie prendra le nom Jacques Cartier comme la rue de la Vieille-Beurrerie elle-même citée plus haut n° 10.

---

1. Il est à remarquer qu'à cette époque, l'Hôtel de l'Union actuel portait le nom d'Hôtel Franklin (vente par licitation, 15 février 1842). On peut donc penser que c'est grâce plutôt à l'hôtel, qu'au grand Américain, que le nom de Franklin a été donné à cette rue minuscule.

« Les autres rues non désignées ici conserveront leur ancien nom, jusqu'à décision contraire et motivée.

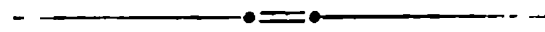
« 1849. Extrait du journal *Le Commerce Breton*. Par arrêté du Président de la République du 16 mars 1849, la rue des Juifs et la place St-Vincent s'appelleront à l'avenir, rue et place Châteaubriand.

Dans le même journal, le 26 septembre 1852, je trouve un nom de rue ignoré. C'est probablement une désignation populaire, plus connue que le nom officiel et partant plus profitable pour l'annonce :

« A dater du 20 septembre courant, M. E. Mouton tient sa classe secondaire dans un nouveau et magnifique local dont l'entrée est rue Vigne-aux-Chats, n° 2. »

Dans tous ces renseignements officiels, on ne parle pas de la banlieue de St-Malo. De nos jours, malgré son développement inouï qui continue sans arrêt, peu de rues encore sont dénommées. Les riverains ont eu quelques choix heureux, et il est à souhaiter que leur initiative soit reprise et continuée par le Conseil Municipal. La mesure est urgente pour l'agglomération nouvelle, à cause des intérêts du commerce et aussi de la présence l'été, d'une population flottante qui s'accroît tous les ans,

Docteur HERVOT.



LE LANGAGE CANCALAIS

PRÉFACE

Les vieux langages, les vieilles coutumes et les vieux costumes disparaissent trop rapidement ; arrachés par le vent de centralisation qui souffle sur notre pays, comme les feuilles du chêne breton par la bise d'automne, ils sont entraînés à l'océan de l'oubli par le torrent qui nivelle et unifie tout. Les langues proprement dites, bretonne, béarnaise ou provençale résisteront plus longtemps, sans doute ; mais les simples parlers, mélangés d'archaïsmes français, de vocables étrangers, de mots vulgaires modifiés, ont déjà subi de si sensibles retours à l'unité de la langue, qu'on peut prévoir le jour de leur complet anéantissement.

Cancale, ce pittoresque et original pays avait jadis son langage bien spécial, et le parisien qui s'aventurait, chaussé de sabots de bois, dans les parcs à huîtres, ou flânait sur le bord des quais, à l'arrivée des bisquines, ne comprenait mot aux interpellations imagées et pétulantes des marins et des poissonnières. Bientôt, la poissonnière parlera comme sa sœur la dame des halles ; les poissons eux-mêmes ont déjà perdu leurs traditionnelles dénominations. Tout est à *l'instar* de Paris. Les falaises de granit se sont couvertes de villas et de jardins « anglais », les lourds bateaux-carrés ont fait place aux élégantes bisquines, et le vieil argot cancalais s'en va avec les bruyères des landes

sauvages, les barques aux formes antiques et la jolie coiffe brodée. Il s'en va, mais n'en garderons-nous pas au moins le souvenir ?

Telles étaient les amères réflexions d'un groupe de prêtres, de séminaristes, d'étudiants cancalais en vacances, dont j'eus, pendant douze ans, l'honneur d'être membre. Mais nos regrets ne devaient pas être stériles : au cours de nos promenades nous liâmes conversation avec les vieux : marins, poissonnières, laboureurs ; pendant que les uns causaient, les autres dissimulés prudemment en arrière notaient au passage les mots intéressants. Nous réunîmes ainsi le tiers environ des mots de ce vocabulaire cancalais. Mon vénérable oncle, l'abbé Alfred Mathurin voulut bien se charger de leur donner une première classification. A mes collaborateurs cancalais[1] je devais ce témoignage et mes remerciements.

Mais nos recherches gisaient toujours inachevées et incomplètes, lorsque je rencontrai, aux réunions de la Société historique de l'arrondissement de St-Malo, le collaborateur qui devait joindre sa science à mon expérience et me permettre d'achever cette œuvre. M. Dagnet, professeur de l'enseignement secondaire, avait déjà publié de savantes études sur les langages « manceaux, fougerais et coglais » lorsque je lui parlai de mon recueil cancalais. Nous unîmes nos moyens : lui, apportant sa science linguistique et philologique, son habitude de la confection des grammaires et dictionnaires populaires ; moi, ma connaissance des expressions, des mots, de la prononciation et de l'accent cancalais : Fils de marin tenant au port de la Houle par mon père, à la ville de Cancale par ma mère, j'ai pu entendre en effet et goûter le langage varié et spécial de ces deux contrées si distinctes de mœurs et d'aspect qui forment Cancale.

---

1. Parmi eux je dois mentionner tout spécialement M. l'Abbé Louis Meurier, M. l'Abbé Alfred Lohier, et mon secrétaire et neveu M. Jean-Marie Perrigault.

Non pas que les habitants de la Houle et ceux de la ville n'aient point la même origine.

L'antique village de Port-Pican et le vieux Cancale qui le dominait furent, dit-on, le berceau commun. Lorsque saint Méen eut évangélisé le pays et bâti la première église au sommet de la falaise, peu à peu le centre de la population cancalaise se déplaça et se groupa autour du monument ; puis comme la pêche était l'industrie et le gagne-pain de la plupart des habitants, ceux-ci se bâtirent des maisons sur le banc de sable que les alluvions de la mer faisait chaque jour plus profond et plus habitable.

Malgré cette communauté d'origine, une certaine antipathie, plus extérieure que réelle, — car le Cancalais ne connaît guère l'antipathie, — ou plutôt une certaine dissemblance règne entre les habitants de la Houle et ceux de la ville.

Notre collaborateur, M. Dagnet, a très judicieusement noté « le ton quelque peu dédaigneux avec lequel les cita-
« dins parlent des gens de la Houle, et la façon pas timide,
« plutôt narquoise, avec laquelle la ménagère d'en-bas
« dévisage la « bourgeoise d'en-haut » qui s'est fourvoyée
« sur les quais. »

Le langage des houliers diffère donc du langage des autres habitants de Cancale : ils possèdent quelques centaines de mots bien à eux, qui sont de leur crû, et qu'ils prononcent d'une manière particulière, plus accentuée et plus traînante ; le vrai parler cancalais doit donc être cherché à la Houle.

S'il faut voir, dans la topographie, l'aspect, les particularités d'un pays l'origine du langage et des mœurs de ses habitants ; c'est dans les choses de la mer qu'il faudra trouver l'image du parler cancalais ; et sur quelles oreilles mieux que sur celles des houliers et des houlières la mer a-t-elle pu exercer sa puissante suggestion, son impressionnante hantise ?

N'est-ce pas le soufflement du vent dans les cordages et

les voiles que reproduisent les syllables en *ou* si fréquentes au parler cancalais ? N'entendez-vous pas dans ces sons nasals et aigus le cri des poulies qui grincent ou le rauque appel du goëland qui fuit la tempête ? Et ces articulations traînantes, modulées en gammes chromatiques ascendantes et descendantes et en longs points d'orgue ne vous rappellent-ils pas le mugissement qui monte et s'éteint de la vague expirant au rivage.

Le vieux langage cancalais est donc l'image du pays où il est parlé. Et quel plus merveilleux pays que celui-là ! Quelle population plus intéressante, plus vivante que les Cancalais !

Mais laissons la parole à M. Dagnet, car notre opinion ne semblerait pas assez impartiale.

« Ce ne sont pas seulement son vocabulaire, ses tournures de langage, et ses inflexions chantantes qui font de la Houle un pays à part :

« La stature robuste des hommes, leur démarche balancée et leurs yeux bleus comme l'Océan ; — le teint solide et bruni des femmes, leur chevelure noire, souvent frisée et parfois crépue et cela malgré les essences huileuses dont elles font usage ; — les tricoteuses assises sur le seuil (*le séglu*) de leurs portes et jouant très vite des doigts et de la langue : de celle-ci... oh ! pour dire des choses bonnes autant que plaisantes, je vous assure ; de ceux-là pour faire de bons *blanchets*[1] et de bons *manigots*[2] pour les marins (leus hommes et leus gârs) ;

« Il n'est pas jusqu'à la manière dont les veuves (trop nombreuses, hélas !) portent le deuil qui ne soit spéciale à Cancale : le fichu noir (*fanchon*) au lieu d'être posé sur l'arrière de la tête est alors abaissé sur le front, puis glissé en arrière, sur les côtés, sous les deux parties latérales qui

1. Gilet de laine noire.
2. Gants de laine, sans doigts séparés, pour la pêche de la morue

se serrent le long des joues et sont nouées sous le menton, rappelant les bandeaux austères de certaines religieuses ou la coiffe antique des égyptiens. »

Tel est ce pays, unique en son pittoresque, qui charme tous ses visiteurs; telle est cette population intéressante dont le caractère est fait de franchise, de bon cœur, et de courage

Notre étude sur le parler cancalais aidera les touristes, les folkloristes, les peintres et les poètes à comprendre le langage des habitants de Cancale et du Clos-Poulet, car le cancalais peut être considéré comme le type des parlers des paroisses voisines, de même que la coiffe cancalaise est devenue, quelque peu modifiée, la coiffure des femmes de toute la région malouine.

Mais aussi cette étude fera mieux connaître et mieux aimer un pays et un peuple qui s'efforcera, espérons-le, de garder l'originalité de son langage, l'austérité de ses mœurs et la vivacité de sa foi.

Joseph MATHURIN.

Avant-propos au Langage Cancalais, A. Dagnet. — Voir les Annales de l'année 1902, page 34.

LE LANGAGE CANCALAIS

QUELQUES RÈGLES DE PRONONCIATION

En plus des inflexions finales chantantes et allongées, et des articulations gutturo-nasales et mouillées expliquées dans l'Avant-propos, le cancalais semble affecter une sorte de régularité dans la prononciation toute spéciale de certaines syllabes.

Cette quasi-régularité peut se voir dans les règles suivantes; règles que nous avons non pas établies, mais recueillies après les avoir constatées sur place, au cours de nos investigations à ce sujet, aux pays de Cancale et de la Houle.

Règle I

1. La terminaison française *age* devient ordinairement *aige* en cancalais :

« Elle enraige de m' vouér russi » = Elle est dépitée de me voir réussir.

2. Il en est de même pour les dérivés :

« Tu vâs partaigé ça do ton frère » = Tu vas partager cela avec ton frère.

Règle II

1. Les mots en *al*, adjectifs et substantifs, font leur pluriel en *als :* un général, « des générals » ; un hopital, « des hopitals ».

2. Cependant cheval fait quelquefois *jvo* au singulier et au pluriel.

3. Les mots en *ail* sont peu ou point usités : Bail, par exemple, se traduira par « ferme » ; travail par « bzougne ».

Règle III

1. Les mots (substantifs et adjectifs) en *ais* font généralement *éie* à la Houle même : « Les Granvilléie, la Fresnéie, un batio cancaléie... «

Il en est de même au féminin : « Les Cancaléises. » (Bien faire entendre, sans trop appuyer cependant, la diphtongue *éi*).

2. Sur les hauteurs (campagnes de Cancale, St-Coulomb et St-Méloir et surtout le marais) on entend aussi *as* : Une bisquine cancalâse (pron. presque *ose*), « la Fresnas ».

Les mots en *aie* : La chênaie, une châtaigneraie, la baie, font entendre tantôt *éie*, et tantôt franchement *aïe* : « la Chênéie » ou « la Chênaïe... » (La délimitation de ces deux prononciations n'est pas bien facile à établir : cela dépend souvent des gens, ou simplement de l'activité qu'ils apportent à la conversation).

Règle IV

1. Dans des mots comme Jeanne, Anne, une manne (sorte de panier). . où le français conserve l'*a* sonore, le cancalais prend la nasale *an* ; il faut donc prononcer « Jean-ne, la i-An-ne, une man-ne... »

2. Par analogie, damner, condamner, font aussi « danner, condan-ner. »

3. Par exception, paysanne fait « paisante », et le mot année est, la plupart du temps, prononcé avec l'*a* sonore : « a-née ».

4. Les mots en *agne* : montagne, campagne... s'entendent un peu nasalisés chez certains, et se prononceraient presque « montingne... »

Règle V

La voyelle « eau » au singulier ou « eaux » au pluriel, placée à la fin des mots, se prononce :

1. *iaôu*, lorsque le mot termine la phrase, ou lorsqu'il y a un repos de la voix.

2. *io*, quand le mot n'est pas final.

Mais il ne faut pas confondre, ni même assimiler les terminaisons *au*, *aud*, *aut* à la terminaison « eau ». *Au*, *aud*, *aut*, se prononcent non pas « iaôu », ou « io », mais « aou », ou « o » selon les cas 1 et 2 ci-dessus. Exemple : haut = « haôu », crapaud = « crapaôu ».

Certains mots en *eau* tels que « château » (peut-être) mais certainement « tréteau » font exception à la règle et

se prononcent à la française. Ce sont en général les mots les moins usités et qui ont cours dans le pays parcequ'on les a entendus prononcer par des étrangers, — les noms propres de personnes et de villes. Ainsi on dira : Bordeaux et non « Bordiaôu ».

Parmi les noms propres en *au* ou *ault* (ce qui est équivalent) il n'y a guère que le mot « Thébault » qui fasse exception. On dira donc toujours Thébault et non « Thébaôu », tandis que Perrigault, Renault, font (si on veut) « Perrigaôu, Renaôu ».

RÈGLE VI

1. L'*â* long, de quelque manière qu'il soit représenté : pâte, flamme, ramasser, bas... se ferme davantage en cancalais et devient presque *o*. On prononcera donc sensiblement « d'la póte, — i fait bon s'ramosser » = il fait bon se mettre à l'abri ; « olle est allée au bos dé l'iaou » = elle est allée au bas de l'eau ; « je n' sé pos s'i sont arrivaïs » = je ne sais pas s'ils (ou si elles) sont arrivés ; « c'est î taï, dis don la seu(il) (prononcez bien la seu-ye) qu'es ma morraine ? » = est-ce toi, la sœur, (l'amie, la camarade) qui est ma marraine...

2. Remarquons cependant que l'*o* de « pôte, ramossaï, bos, pos, morraine... » s'il se prononce plus fermé que l'*â* de « pâte », s'ouvre un peu plus que l'*ô* de « faute, apôtre... »

3. L'*a* ouvert et long : Dinard, gars, en retard, une part..., se ferme plus qu'en français. On dira donç : « Mon gârs est arrivé un ptit en rtârd à Dinârd » = Mon fils est arrivé un peu en retard à Dinard...

RÈGLE VII

1. L'*é* fermé à la fin des mots, substantifs ou participes passés : curé, bonté, allé, été .. se prononce généralement « ail » (il sera mieux figuré par *aï*), mais seulement quand ces mots sont finals (v. A.-P.[1] nº 6) : « Oui, mansieu, l'Curaï, j'avez trop d'bontaï » = Monsieur le curé, vous avez trop de bonté.

1. Avant propos.

2. L'*e* se prononce *eil* ou *œil :* L'alambic (cafetière) est « perceil ».

3. Quand les mots ne sont pas finals, l'*é* fermé se prononce à la française : « Note curé a d'la bonté d'troppe, l'pauve mansieu(il) » = Notre curé a trop de bonté, le cher homme.

5. Remarquons que ces terminaisons *aï*, *éi*, *ëi* = *ail*, *éil*, *œil*.

Règle VIII

1. La voyelle *è* ouvert, dans les syllabes finales en *ère* (masculin ou féminin, singulier ou pluriel) devient *ê* long et fermé : mon père, ta mère, les sorcières, le presbytère... se prononceront donc mon « pêre », ta « mêre », les « sorcières », le « presbytêre... »

2. Dans les autres cas l'*è* ouvert devient *é* fermé bref : les fièvres = les « fiéves », la crèche = la « créche »...

3. Par analogie, les mots français dans lesquels *ai* ou *ei* remplacent l'*è* ouvert : graisse, maison, peine, reine... le cancalais prononce en *ê* long et fermé : « d'la grêsse, une mêson, des pênes, leû rêne »...

Règle IX

1. Les quelques mots usités en *eil* changent *eil* en *ail* si ces mots sont finals (v. A.-P., n° 6) : « I commence à faire bon au soulail » = Il commence à faire bon au soleil.

2. Dans les autres cas, ces mots se prononcent généralement en *é :* « l'soulé tape fort su la folêse » = le soleil donne sur la falaise.

3. « Appareil » se prononce toujours à la française.

Règle X

1. Les mots en *er* qui dérivent d'un verbe, qu'ils soient singuliers ou pluriels et les verbes de la première conjugaison : léger, berger, chicanier, ennuyer, menuisier, conter... que le français prononce en *é* fermé long, se prononcent généralement en *ei* ou *ëi* en cancalais : « Les voué-tu, les vieux chicanieïs ? i n'm'ont pas l'air de s'ennoujeï » = Les vois-tu, les vilains chicaneurs ? ils n'ont pas l'air de s'ennuyer...

. Les noms d'arbres (poirier, châtaignier, pêcher...) sont plutôt en *éi* : pouêriéi, chôtaignéi, pêchiéi...

3. *Mer* fait *mé*, — *ver* et *fer* se prononcent à la française, en *fermant* cependant un peu l'*e* : *fér*, *vér*.

4. Les adjectifs en *er* se prononcent *eï* et *aï* indifférem-ment.

Cher dans le sens de (couter) fait *chéï*, légèrement *chaï* au masculin et surtout au neutre ; autrement il se prononce *cher*. Ex. : Au neutre : « C'est y chéï, garsailles » ; au masculin : V'la un ch'val qu'est ben chéï (souvent au masculin on dira cher) ; au féminin : V'la d'la marchandi ben chère.

Cher employé adverbialement, fait plutôt *cher* que *chéï*. Ex. : « T'as ach'té ça ben chéï » ou mieux « cher »

Règle XI

1. Les substantifs et qualificatifs masculins les plus usités en *eur* : coureur, briseur, chineur, meneur, lecteur... changent *eur* en *oux* : « Un couroux d'folaise (ou folèse) ; mon gars est un bon lisoux.

2. Les noms abstraits féminins en *eur* : Chaleur, peur..., les mots en ateur, érieur, pteur, etc... conservent la forme française, en allongeant cependant et en fermant davantage le son *eur* : « v'la l'facteûr — j'irons demain porté d'l'argent au percepteûr — queue chaleûr !

3. D'ailleurs le son *eu* est généralement toujours plus fermé qu'en français : « Le beûre est chér à c't'heûre...

Règle XII

1. Les adjectifs en *eux* qui viennent d'un nom concret : terreux, baveux, boueux... changent aussi *eux* en *oux* : « terroux, bavoux, morquilloux...

2. Leur féminin fait généralement *ouse* : « Une goule toute bavouse — Des cours morquillouses »...

3. Ceux en *eux* qui sont formés d'un nom abstrait : heureux, peureux, généreux... conservent le son français au milieu des phrases ; mais quand ces mots sont finals, (v.-A.-P. N° 10) le son *eu* s'augmente de l'articulation mouillée y ou ill déjà expliquée. (Cette articulation mouillée sera ajoutée entre parenthèses : « Au feu(il) ! »

4. Il en est de même d'ailleurs de tous les mots en *eu* : « Il y a un ptitmieux (y) » = Cela va un peu mieux — « Doune m'en une ou deu(il) » = Donne-m'en une ou deux...

Règle XIII

Les mots qui commencent par *imm* ou *inn* : immanquable, immense, innocent, innombrable... ne font pas entendre l'*i* sonore comme en français, mais la nasale *in*.

On ne prononcera donc pas *i-mmense*, *i-nnocent*..., mais *im-mense*, *in-nocent*, *im-manquabe*, *in-nombrabe*...

Règle XIV

1. Les terminaisons *omme*, *onne*, *ogne* deviennent *oume*, *oune*, *ougne* : « Un houme coume i faut » = un homme comme il faut... »

2. Il en est de même des dérivés :

« C'est pas étounant qu'o fni et qu'olle est si poltroune, ça n'mange que des bonbouneries » = Ce n'est pas étonnant qu'elle maigrisse et qu'elle n'ait aucun courage, elle ne mange que des sucreries...

3. Il est certaines gens, cependant, qui éviteront deux sons en *ou* successifs, et qui diront « une bonne poume » ou « une boune pomme » au lieu de « une boune poume. »

4. Par analogie on dira « une mêsounée » = une maisonnée ou famille, — « la proumnade » = la promenade, — « un bouloume » = un bonhomme (un vieillard)...

Règle XV

1. Les mots en *oir* qui désignent des agents matériels : arrosoir, épiloir (boîte à épingles), grattoir... changent généralement *oir* en *oué* : « Des arrosoués, soun épiloué... »

2. Les noms de choses immatérielles en *oir* font *ouér* : « Moun espouér » = mon espoir, — son pouvouér = sa puissance (son pouvoir)... »

3. De même tous ceux en *oire*, substantifs et verbes (Magloire, boire, histoire...) font *ouére* : « Maglouére va nous conté soun histouére, mains auparavant faut l'faire bouére. »

4. Cependant *croire* fait plutôt *crére*.

Règle XVI

1. Les verbes de la troisième conjugaison : avoir, pouvoir, vouloir... changent la terminaison *oir* en *aï* à la fin des phrases (v. A.-P., nº 6) : « Tu vos en rcevaï = tu vas en recevoir [une correction, un avatar], — « Maï, faire ça tout seul ?... je n'cré pas pouvaï » = Moi, je ne crois pas pouvoir faire cela tout seul.

2. Dans les autres cas, *oir* devient ordinairement *é* : « I n'va pas voulé y allé ani » = il ne voudra pas y aller aujourd'hui, — « J'vos-t-i avé d'la chance ! » = Vais-je avoir de la chance !...

3. *Voir* fait exception à cette règle. On dit quelquefois « vouér », mais plus souvent « vâ ».

4. Remarquons que *pouvoir*, comme substantif fait « pouvouér » (v. Règle XIII), tandis que, comme verbe, il fait « pouvé » et « pouvaï ».

Règle XVII

1. La plupart des mots en *oi*, *ois*, *oix* : *loi*, *voix*... changent le son *oi* en *ouail* ou *ouaï* à la fin des phrases (v. A.-P., nº 6), et en *oué* dans les autres cas.

2. Mais *bois*, et les mots où le son *oi* est fermé, garde la prononciation française. — *Doigt* fait plutôt « daï » ou « dail » en supprimant le *ou*. — *Fois* fait « faï » ou « fouaïl » à la fin des phrases, et « fé » au milieu : N'y avai une faï, — une fé qu'il est soul.

Règle XVIII

Dans les syllabes initiales *bre*, *cre*, *dre*, *fre*, *pre*..., l'*e* et l'*r* changent parfois de place ; de sorte que des mots tels que brebis, grenouille, grenier, prenez, dressoir, breton... se prononcent « bérbis, guérnouille, guérgné, pérnez, dérsoué, bérton... »

Règle XIX

La syllabe *char* devient ordinairement *cher* : de la charpie « du chèrpi », — une charrue « une chèrrue », — il en a sa charge « i nn a sa chèrge », — une bonne charpente « une boune chèrpente », — votre charrette « vote chèrte. »

Règle XX

Dans les finales *ble*, *bre*, *cle*, *cre*, *dre*, *gle*, *gre*, *fle*, *fre*, *vre*... les consonnes *r* et *l* disparaissent, et au lieu de dire une tringle, il va te mordre, ce n'est pas propre... on prononcera « une tringue, i va t'morde, c'est pos prope... »

Règle XXI

1. Les assemblages *dia*, *dié*, *dio*, *tia*, *tié*, *tio*, *dian*, *dien*, *tien*... forment deux articulations gutturales mouillées (douce avec *d*, dure avec *t*) qu'on représentera, la première par *gu* des mots *gui*, *guêtre*.... la deuxième par *qu* des mots *quitter*, *quêter*... :

Donc ces mots : Le diable, je le tiens, un Indien, quel métier... se prononceront (et nous les écrirons) : « le guâbe (pron. : guiâbe), « je l'quins », « un Inguin », « queû méquaï... »

Et le verbe *tenir bon* (ne pas lâcher) qui devient « tienbondre » se prononcera « quimbonde » en cancalais. »

2. C'est sans doute par analogie que le verbe *tuer* fait « cuer ».

Règle XXII

1. Beaucoup de Cancalais font tomber sur certaines voyelles initiales une articulation mouillée (*ill* ou *y*) ; et cela, au lieu de faire une liaison, pour éviter une élision, un hiatus.

Par exemple ils ne diront pas : la Anne, ni : l'Anne, mais : « la-i-Anne ; » c'est aigre, mais : « c'est-iaigue » ; va avec elle, mais : « va do ielle... »

2. D'un autre côté *Louise*, que le vulgaire a dû considérer (inconsciemment sans doute) comme s'écrivant *l'Ouise*, se prononcera « la Ouise. »

3. Remarquons que les noms, ou prénoms de femme sont généralement précédés de l'article *la*. On dira donc : « La Jôséphine » pour Joséphine, — « la Perrine » pour Perrine, — « la-i-Aimée » ou « la i-Aimaïe » pour Aimée...

Règle XXIII

1. Sauf pour les petits déterminatifs : mes, tes, vos, leurs, (leûs), les, ces, deux, trois (tois),... et les qualificatifs

les plus communs : grands, petits, gros, bons,... les pronoms nous et vous, la liaison a rarement lieu en cancalais.

2. Elle n'a jamais lieu avec les conjonctions *et*, *ou* ; on ne dira pas : eux et lui en prononçant « euzélui », mais « yeux et li », sans liaison.

Sauf dans les interrogations des troisièmes personnes, au singulier et au pluriel, le *t* se lie encore moins souvent que l'*s*. Mais par contre on l'intercalle à des places où le français n'en use pas.

On dira, par exemple : « J'sé-t-en visite. » pour : Je suis en visite. — « J'allez-t-i yallaï ? » pour : allez-vous y aller ? — « J'sommes-t-i bénêse ! » pour : Que nous sommes contents !...

Règle XXIV

Celui qui pratique le *cancalais* remarquera encore que certains mots français ont formé des *doublets* en passant au patois.

Le mot « bouloume », par exemple, traduit le mot *bonhomme* dans le sens de *vieillard* ; dans le sens de *homme bon* on dira un « boun homme » ou même un « boun houme... »

Avons-nous bien jusqu'ici, relevé toutes les particularités de prononciations concernant le parler des gens de Cancale ?...

En tous cas nous croyons que ces vingt-quatre règles, avec l'avant-propos qui les précède et les notes grammaticales qui suivront, contiennent la plupart des traits intéressants du langage parlé sur cette partie de la côte bretonne. Et notre travail, augmenté du « vocabulaire expliqué des mots recueillis à Cancale et à la Houle » dont il est le complément nécessaire, présentera bien la physionomie du « Patois cancalais » tel qu'il était au XIX[e] siècle.



QUELQUES REMARQUES

Sur les dix parties du discours.

De l'Article

Les mots *articles* sont les mêmes qu'en français ; remarquons cependant que :

1. L'article *les* devient *lz* devant une voyelle s'il est déjà précédé d'un mot finissant par un son (a, é, ée, i, is, it, o, eau, u, us, ut, y, ant, ait, aient, aix, ei, eix.... sont des sons) : « Va don t'proumné do lz autes » = Va donc te promener avec les autres...

2. — L'article *aux* devient *ê* devant une consonne et *ês* devant une voyelle :

« Va don yeûs dire çà, touaï, ê gars de Vildail » = Va donc leur en parler, toi, aux garçons de Vildé — « I rgarde avant tout ês avantaiges que ça peut li donnaï » = Il regarde avant tout aux avantages que la chose peut lui donner.

De l'Adjectif diminutif

L'adjectif diminutif français « petit » se traduit en cancalais par les terminaisons *ton* et *chon*, ajoutées au mot à diminuer, lequel se modifie quelquefois.

Bicheton, canneton = Petit biquet, petit canard. — *Galichon mochon* = Petite galette, petite moche (motte).

De l'Adjectif démonstratif

La seule forme démonstrative un peu patoise est l'adjonction de la particule là (quelquefois lâ) aux mots à déterminer.

« Ergarde-lé don l'houme-là » = Regarde donc cet homme — « Les champs-là sont côre à li » = Ces champs ci sont aussi à lui...

De l'adjectif possessif

Les quelques remarques concernant les adjectifs possessifs sont que :

1. *Mon*, *ton*, *son*, deviennent *moun*, *toun*, *soun*, devant une voyelle :

« Ne cré point ça, moun éfant » = Ne crois pas cela mon enfant — « toun aute prée = ton autre prairie — « soun imaige » = son image...

2. De plus, d'après la règle XVIII, *notre*, *votre*, perdent l'*r* : *note*, *vote*.

3. Et *leur* ou *leurs* = *leû* ou *yeû*, *leûs* ou *yeûs*.

De l'Adjectif indéfini

Les rares adjectifs indéfinis qui diffèrent de forme ou de prononciation, de leurs correspondants français sont :

Aute = autre — *pûsieurs* = plusieurs — *queû* ou *queûe*, *queûs* ou *queûes* = quel ou quels, quelle ou quelles — « nimporte queû (avec les quatre formes précédentes) = *quelconque*. Quelques personnes prononcent même = *minme*.

De l'Adjectif numéral

1. Les adjectifs cardinaux ne diffèrent pas sensiblement des formes françaises, à part deux (v. A.-P. N° 10), *tras* et *tois* = trois — *quate* = quatre.

Cependant *quate* reprend l'*r* dans quatre-vingt.

2. Les adjectifs ordinaux en *ième* changent l'*è* ouvert en *ê* fermé long (v. Règle VIII).

Du Pronom personnel

1. Moi, toi, soi sont prononcés *mê*, *tê*, *sê*, au milieu des phrases et *maï*, *taï*, *saï* par les uns (les femmes généralement) *mouaï*. *touaï*, *souaï* par les autres (surtout les hommes) à la fin des phrases (v. A.-P., N° 6). Ecoute mê et crè maï.

2. Le pronom *nous* est généralement remplacé par le pronom *je*, ou par le pronom *on*.

J'irons = nous irons — *J'fésions* = nous faisions — *on ira on faisait* — *Nous* est ignoré des Cancalais.

3. Le pronom féminin *elle* devient *olle* devant une voyelle et *o* devant une consonne :

Olle allit = Elle alla — *o y arrivit* = elle y arriva.

4. La 3e personne masculin, singulier ou pluriel, s'écrit *il* devant une voyelle et *i* devant une consonne :

Il allit ou *il allites* ≍ il alla ou ils allèrent — *i partait* ou *i partâ* ≍ il partait ou ils partaient...

5. Remarquons que *i partâ* signifie aussi bien *elles partaient* que *ils partaient*, car le féminin pluriel *elles* se rend aussi bien par *i*

6. Le pronom *vous* sujet devient tantôt *vz* et tantôt *j'* devant une voyelle :

J'envoéyîtes ≍ vous envoyâtes — *Quand vz irez* ≍ quand vous irez.

7. *Vous* dans les phrases interrogatives se contracte avec le verbe en *ous* : *Viendrous ? irous* ? ≍ Viendrez-vous ? etc

8. Le pronom complément féminin la devient *lâ* devant une consonne :

Porte-là (ou *lô*, v. Règle VI) *dic là* ≍ porte-la jusque là.

9. Le pronom complément *leur* devient *yeûs* (v. Adjectif possessif N° 3).

« All'ous yeûs dire ? » ≍ Allez-vous leur dire ?..,

(Voir pour plus ample information, quand aux pronoms personnels les conjugaisons ci-après).

Du Pronom possessif

Les pronoms possessifs sont généralement employés sous la forme :

M. S. : *Mon sien'ne*, *ton sien'ne*, *son sien'ne*, *note sien'ne*, *vote sien'ne*, *leû sien'ne.*

M. P. : *Mes sien'nes*, *tes sien'nes*, *ses sien'nes*, *nos sien'nes* *vos sien'nes*, *leûs sien'nes.*

F. S. : *Ma sieune...*

F. P. : *Mes sieunes...*

Du Pronom démonstratif

1. Le pronon démonstratif *ça* remplace le français *ceci* et *cela.*

2. Devant une voyelle on intercalle parfois la consonne mouillée (indiquée Règle XXII) :

« Ça *y* allit bin un ptit, mains... » ≍ cela alla bien un peu, mais...

3. Celui-ci et celui-là se rendent assez souvent par *sti-lâ*: « Prends sti lâ, et n'dis rin = prend celui-ci et ne dis rien...

4. Celle-ci et celle-là deviennent *cett'ci*, *cett-là*.

5. Ceux-ci et ceux-là, celles-ci et celles-là se rendent indifféremment par *ceûtes-lâ*, ou *ceûzes-lâ* :

« Je chouesissons ceûtes-lâ ou ceûzes-lâ = nous choisissons ceux-lâ ou ceux-ci, celles-là ou celles-ci...

Du Pronom conjonctif

1. Les pronoms relatifs ou conjonctifs sont : *qui*, *que* (souvent *qué*), *quoué*, *dont*, (ce dernier peu usité).

2. Ceux qui varient avec le genre et le nombre sont les mêmes qu'en francais ; mais, au lieu de sonner en *è* ouvert, ils sont plutôt en *eu* ouvert, et sont suivis de *que* ou *qué* : Lequel voulez-vous ? se dira donc : *Lequeul que vous vlez* ? (et aussi : *Lequeul voul'ous* ? — Lesquelles apportez-vous ? = « *lesqueulles* qué vz apportez ? (et aussi : « *lesqueulles* apport'ous ? »...

Du Pronom indéfini

1. Les pronoms indéfinis qui se prononcent différemment du français sont : *Dequaï*, *déquouaï*, *dequoué*[1] ou *queuquechose* = quelque chose, — *queuqu'un* = quelqu'un, — *queuqu's-uns* = quelques-uns, — *rin* = rien.

Les autres se prononcent à peu près à la française : Aucun, d'aucun, tout, chacun, l'aute, un aute...

Autrui n'est pas employé, il est à peu près remplacé par *lz autes*, — quiconque trouverait son équivalent dans *tout celui qui*, ou mieux *tout çui qui*...

De la Préposition

Les prépositions qui diffèrent de forme sont :

Avec = *do*, — chez = *cez*, — depuis = *depê* ou *dupê* ou *dëmpé*. — Voici = *vâci* et *vouéci*, — voilà = *vlâ* et *vouélâ*. — Derrière = *drière* ou *drère*.

---

1. Ces trois prononciations de « quoi » s'emploient dans les mêmes cas que maï et mé.

Celles des autres prépositions qui sont usitées en cancalais se prononcent généralement comme en français.

De l'Adverbe

Les adverbes qui s'éloignent un peu de la forme française sont :

De lieu : dehors = *déouôrs*, — là-bas = *dré-la*, — où = *iyou* et *ousqué*, — jusque = *dica* ou *diqué*.

De temps : Aujourd'hui = *ani*, — autrefois = *autefoué*, — bientôt = *bintôt*, — hier = *guier*, — jamais = *jamains*, — toujours = *tourjous*...

De quantité : beaucoup = *biaoucoup* et *hardi*, — plus = *pus*, — combien = *combin*, — et le mot *ti !* qui est aussi une sorte d'exclamation adverbiale de quantité.

« Oh ! y énn a ti ! = Oh ! qu'il y en a ! — « C'est ti biau ! = que c'est joli.

« Y a des genses qui disent tourjous vêre et yan = il y a des gens qui sont toujours de l'avis de tout le monde.

De négation : non = *nenni*...

De la Conjonction

Les rares conjontions qui différent sont :

Car = *pasqué* — pourquoi = *pourquoué* et *pourquaï*, et *pour de quaï*[1] — mais = *mains* — quand = *quand que*... et le mot *démézui* qui est une sorte de conjonction adverbiale équivalent à peu près à « désormais. »

De l'Interjection

Ce sont en général les mêmes cris qu'en français ; cependant, hôla, que le français emploie pour appeler, n'a plus la même signification en cancalais :

« Holà nenni, ça n'était point pour ça en tout = Oh ! que non ; ce n'était pas pour cela, du tout (dénégation).

« Holà, tu m'pinches, vieux trête ! = Aïe, tu me pinces, cruel (douleur),..

---

1. Même emploi que *maï* et *mé*.

Le mot *sâcrë* ou *sâcrê* ou *sâcrée*, sorte d'interjection qualificative considérée comme malsonnante en français est couramment usitée, même par les femmes, en cancalais et n'a rien de choquant : « L'vëy'ous, l'sacrê ptit morvoux ; c'est li qui n'a point poû, tenez ! = Regardez-le, tout petit qu'il est, c'est qu'il n'a point peur !...

Du Verbe

1. Le Cancalais emploie les quatre conjugaisons françaises.

La première a l'infinitif terminé en *aï* ou en *é* (v. Règle X. la deuxième en *i* : *toussi* (toussi), *vêqui* (vivre), *fini* (finir)... la troisième en *aï* ou en *ouér* (v. Règle XVI) ; la quatrième en *e* (v. Règle XVIII).

2. Dans toutes les conjugaisons, la forme *aient* de l'Imparfait de l'Indicatif et du Présent du conditionnel : ils allaient, ils y iraient.., devient *á* : *il allá*, *i y irá*...

3. Dans la première conjugaison le Prétérit ou Passé défini est en *i* comme dans la deuxième conjugaison : *J'y allis* = j'y allai — *vz envéyîtes* = vous envoyàtes...

4. Le Présent du Subjonctit dans la plupart des verbes, se conjugue comme le Présent de l'Indicatif :

« Faut qu' j'avons prêt ani » = Il faut que nous ayons fini aujourd'hui..,

Cependant on entend quelquefois une autre forme, commune à plusieurs patois de l'Ouest en *ge* :

« Faut qu' j'auge le queri » (prononcez : cri) = Il faut que j'aille le chercher...

5. Voici, d'ailleurs, une vingtaine de conjugaisons modèles qui suffiront, je pense, à donner une idée de la manière dont on traite le verbe au pays de Cancale.

— Nous tenons à faire savoir ici que ces conjugaisons ont été rédigées par Mademoiselle M. J. L..., de Cancale.

Nous offrons nos meilleurs remerciements à nôtre gracieuse collaboratrice.

N° 1. — Verbe **ète**, (*être*)

Indicatif Présent. — j' sé, ti[1] es, il *ou* elle est, j'sommes *et* j'étons, j'êtes *ou* vz êtes, i[2] sont.

Imparfait. — J'tas, *ou* j'étas, tu tas *ou* ti étas, i *ou* o tait, et il *ou* olle était, j'étions, vz étiez *ou* j'étiez, i tâ.

Passé défini. — Je fus (on entend presque *jé*), tu fus, i *ou* o fut, j' fûmes *ou* jé fûmes, vous fûtes, i furent *ou* i fûtent.

Passé indéfini. — J'ai étaï, tias étaï (pas de liaison,) il *ou* olle a étaï, j'avons étaï, j'avez *ou* z'avez étaï, il ont étaï.

Plus-que-parfait. — J'avos étaï (voir Règle VI), tu avos étaï, il *ou* elle avait étaï.,.

Passé antérieur. — (Inusité à peu près ; cependant on entend quelquefois cette forme : J'yus étaï, t'yus étaï...)

Parfait indéfini surcomposé. — (Quand qu' J'ai iu étaï, tias iu étaï, il *ou* elle...

Plus-que-parfait surcomposé. — (Si) J'avos iu étaï, ti avos iu étai..,

Futur. — Je sraï, tu sras, i *ou* o sera, je srons, vous srez ·i sront.

Futur antérieur. — J'arai étaï,[3] ti aros étaï *ou* ti aras...

Conditionnel présent. — Jé sras *ou* sros (voir Règle VI), tu sras, i *ou* o srai, je sérions, vous sériez *ou* j'sériez, i srâ.

Passé. — J'araïs été *ou* j'arais étaï[3] ...

Impératif présent, — Sé, séyons, séyez.

Passé. — (Inusité).

Subjonctif présent. — Que j' sé, qu'tu sé, qu'i *ou* qu'o sé, que j' séyons, que j' séyez, qu'i sont *ou* qu'i saïent[4] .

Imparfait. — Que j' fus, qu'tu fus..., que j'fûmes... (peu usité).

Passé. — Qu'j'ai étaï, que ti as étaï *ou* que ti os (v. Règle VI)

Plus-que-parfait. — (Inusité).

---

1. Le pronom *tu,* devant une voyelle, se prononce *ti,* mais en ne formant qu'une syllabe avec cette voyelle. *Ti es* se prononcera donc *tyé, que ti os étai* se prononcera *que tyô* (ou *tyâ*] *étaï...*

2. Le pronom cancalais pluriel *i* traduit *ils* et *elles.*

3. Au *futur* et au *conditionnel temps composé,* on entend les deux formes : *J'aurais étaï* et *j'auraï été, j'auraïs été* et *j'aurais étaï.*

4. Le *Subjonctif présent* du verbe être fait exception au N° 4 de l'art. « Du Verbe » ci-avant.

N° 2. — Verbe **avaï,** (*avoir*)

Indicatif présent. — J'ai *et* j'aï, tu as, il *ou* olle a, j'avons, j'avez *et* vz avez[1] il ont.
Imparfait. — J'avas *ou* j'avos (v. Règle VI), ti avas, il *ou* olle avait *ou* avaït, j'avions, j'aviez ou vz aviez, il avâ,
Passé défini. — J'yus, tu yus, i *ou* o yut, j'yûmes, j'yûtes, i yurent.
Passé indéfini. — J'ai yu *ou* j'ai zu...
Plus-que-parfait. — J'avas yu *ou* j'avas zu...
Passé indéfini surcomposé. — (Quand qu') J'ai yu zu, ti as yu zu...(peu usité).
Plus-que-parfait surcomposé. — (Si) J'avas yu zu[2]... (peu usité).
Futur. — J'arai *et* j'araï, ti aras, il *ou* elle ara, j'arons, j'arez *et* z'arez, il aront.
Futur antérieur. — J'arai yu *et* zu...
Conditionnel présent. — J'aras, ti aras *ou* aros (v. Règle VI)..
Passé. — J'aras yu *ou* zu...
Impératif présent. — As, avons, avez.
Subjonctif présent. — Que j'aie *et* que j'aïe, que ti as[3], qu'il *ou* qu'olle a, qu'j'avons...
Imparfait. — (Inusité)
Passé. — Qu' j'ai yu *ou* zu...
Plus-que-parfait. — (Inusité)

Première Conjugaison

N° 3. — Verbe **Cûtaï** (cûter) = *cacher*

Indicatif présent. — Je[1] cûte, tu cûtes, i cûte, je cûtons, vous cûtez, i cûtent.

---

1. On entend les trois formes : *J'avez, z'avez* et *vz avez*. Il en est de même devant tous les verbes commençant par une voyelle.

2. Les temps surcomposés ont également la forme : *J'ai zu yu,. ti avos zu yu...*

3. Nous rappellons ici une fois pour toutes que le son de *â* long se prononce presque *ô*. Il sera écrit indifféremment des deux manières ; inutile de renvoyer chaque fois à la Règle VI.

Imparfait. — Je cûtas, tu cûtas, i cûtait, je cûtions, vous[2] cûtiez, i cûtâ.
Passé défini. — Je cûtis, tu cûtis, i cûtit, je cûtîmes, vous cûtîtes, i cûtîtent *et* i cûtirent.
Passé indéfini — j'ai cûtaï, ti as cûtaï...
— *surcomposé.* — J'ai zu cûtaï, ti as zu cûtaï...
Plus-que-parfait. — J'avos cûtaï... olle avait cûtaï
— *surcomposé.* — J'avos zu cûtaï...
Passé antérieur, (peu usité). — Par contre on entend quelquefois le :
— *Surcomposé.* — (Quand que) J'yu zu cûtaï...[3]
Futur. — J'cûteraï, tu cûteras,... j'*ou* je cûterons,[1] vous *ou* j'cûterez[2], i cûteront.
Futur antérieur. — J'arai cûtaï...
Conditionnel présent. — Je cûteras... j'cûtérions... i cûterâ,
Passé. — J'aras cûtaï...
Impératif présent. — Cûte, cûtons. cûtez.
Subjonctif présent. — Que j'cûte... que j'cûtons, que j'cûtez [4]
Imparfait. — Que j'cûtas, que tu cûtas...[4]

---

1. Dans la conversation on emploie *j'* après un *son* (voir ch. de l'Article, N° 1), que le mot suivant commence par une voyelle ou une consonne.

Dans la conjugaison, nous emploierons indifféremment *j'* ou *je*.

2. *Vous*, toujours devant une consonne, si le mot précédent ne finit pas par un *son*. Dans le cas contraire, *j'* ou *vous* indifféremment : « Quand qu'vous cûterez et quand qué j'cûterez » deux formes employées en cancalais pour ; « Lorsque vous cacherez. »

Après un *son* et en même temps devant une voyelle, *vz* ou *z* (voir Pronom personnel).

3. Les temps *surcomposés* sont fréquemment employés en cancalais, dans tous les verbes.

Ceci dit, nous ne donnerons plus que les formes principales des ***temps simples***, les temps *composés* et *surcomposés* étant toujours formés de la même manière.

4. Nous rappellons encore ici que le *Présent du Subjonctif*, se conjugue comme le *Présent de l'Indicatif*; généralement, les autres temps du *Subjonctif* empruntent les formes *conditionnelles* : « faurait qu'j'iras » = *il faudrait que j'allasse* — « Aurait fallu que j'aras étaï » = *il aurait fallu que je fusse allé...*

Il ne sera donc plus question de ce mode, sauf le cas où il emploierait une forme particulière.

N° 4 — Verbe **envouéyaï** (*envoyer*)

Indicatif présent. — J'envoye, tu envoyes, il envoye, j'envoyons, j'envoyez, il envoyent.

On entend aussi. — J'envouéye... j'envoueyons...

Imparfait. — J'envoyas, ti envoyas, olle envoyait, j'envoyions, j'envoyiez, il envoyâ

On dit aussi. — J'envouéyas... olle envouéyait...[1]

Passé défini. — J'envoyis (*ou* envouéyis), ti envoyis, il envoyit, j'envoyîmes, j'envoyîtes, il envoyirent (*ou* envoyîtes).

Futur. — J'envouéraï, ti envouéras. . j'envouérons... il envoyéront.

Conditionnel présent. — J'envouéras... j'envouériez, il envouérâ.

Impératif présent. — Envoye, envouéyons, envouéyez.

Subjonctif présent. — Que jenvoye, que ti envoyes, qu'olle *ou* qu'il envoye, que j'envoyions, que j'envoyiez, qu'il envoyent.

On entend aussi. — Que j'envoige, que ti envoiges...

On dit encore. — (comme au *Présent* de l'*indicatif*).

N° 5, — Verbe **esséyaï**, *(essayer)* interrogatif

Indicatif présent. – J'esséye-t-i ? esséyes-tu ? esséye-t-i ? J'esséyons-t-i ? essey-ous ? esséyent-i ?

Imparfait. — J'esséyas-t-i ? esséyas-tu ? esséyait-i ? j'eséyions-t-i ? essèy-yoûs ? esséyâ t-i ?

Passé défini. — J'esséyis-t-i ? esséyis-tu ? esséyit-i ? j'esséyîmes-t-i ? essayîtes-vous (*quelquefois* esséyîte-oûs ?) esséyirent-i ?

Passé indéfini. — J'ai-t-i esséyaï ?

Plus-que-parfait. — J'avas-t-i esséyaï ?

Futur. — J'esséyerai-t-i ? esséyeras-tu ?... j'esséyerons-t-i? esséye-roûs ?...

Conditionnel présent. — J'esséyéras-t-i ?... j'esséyerions-t-i ? esséye-rioûs ? esseyerâ-t-i ?

---

1. Même remarque pour tous les temps : *oy* au *oué*, sauf pour le *futur* et le *Présent* du *conditionnel*, qui n'ont que la forme *oué*.

N° 6. — Verbe **s'en allaï** *(s'en aller)*

Indicatif présent. — J'm'en vos, tu t'en vos *ou* vas, i *ou* o s'en va, j'nous en allons (et quelquefois j'nous zen'allons) vous vz en allez, i s'en vont.

Imparfait. — J' m'en allas, tu t'en allas, i *ou* o s'en allait, j' nous en allions, vous vz en alliez, i s'en allâ.

Passé défini. — J'm'en allis... i s'en allirent *ou* allîtes.

Passé indéfini. — Je m'sé en allaï... j' nous sommes *ou* simmes en allaïs... i sont s'en allaïs.

Plus-que-parfait. — J'm'étas en allaï...

Impératif présent. — Va-t-en t'en allaï, allons-nous-en allaï, allez-vous-en allaï.

Futur. — J'm'en iraï (*ou* irai), tu t'en iras...

Conditionnel présent. — J'm'en iras... i s'en irâ

Subjonctif présent. — Que j'm'en vas *ou* que j'm'en auge, (voir : Du Verbe, N° 4).

N° 7. — Verbe **y allaï** (prononcer yallaï) = *y aller*

Indicatif présent. — J'yi vas *ou* vos, tu yi vas, i yi va, j'y allons, j'y allez, i yi vont.

Imparfait. — J'y allas, tu y allas, i y allait, j'y allions, j'y alliez, i y allâ.

Passé défini. — J'y allis, tu y allis. ..

On dit aussi. — J'yi fus, tu yi fus,... i yi fûtent *ou* furent.

Passé indéfini. — J'y ai étaï, tu y as étaï...

Futur. — J'y iraï (prononcez bien : *j'yi-raï*), tu y iras...

Conditionnel présent. — J'y iras *ou* iros, .. i y irâ.

Impératif présent. — Va-t-en zi, allons-y, allez-i.

Subjonctif présent. — Que j'yi vas *ou* que j'y auge...

N° 8. — Verbe **fini**, *(finir)*

Indicatif présent. — Je finis, tu finis,... je finissons.. .

Imparfait. — Je finissas, tu finissas, i *ou* o finissait,. . i finissâ.

Passé défini. — Je finis,... je finîmes, vous *ou* j'finîtes, i finirent.

Futur. — Je finiraï..

Conditionnel présent. — Je finiras...

Impératif présent. — Finis, finissons, finissez.
Subjonctif présent. — Que j'finis,... que j'finissons ..

N° 9. — Verbe **vêqui**, (vêquir) = *vivre*

Indicatif présent. — Je vêquis,... je vêquissons...
Imparfait. — Je vêquissas, i *ou* o vêquissait, i vêquissâ.
Passé défini. — Je vêquis,... je vêquîmes...
Passé indéfini. — J'ai vêqui, ti as vêqui...
Futur. — Je vêquiraï *ou* vêquirai, tu vêquiras,... j'véquirons.
Conditionnel présent. — Je vêquiras, tu vêquiras, i vêquirait.
Impératif présent. — Vêquis, vêquissons, vêquissez.
Subjonctif présent. — Que j'vêquis...

N° 10. – Verbe **vouér** ou **vâ** = *voir*

Indicatif présent. — Je vo, tu vos, i *ou* o vo, j'voyons, vous *ou* j'voyez, i voyent.
On dit quelquefois. — Je voué, tu voués, i voué, j'vouéyons..
Imparfait. — Je voyas, tu voyas, i voyait, je voyions, vous voyiez, i voyâ.
Passé défini. — Je voyis, tu voyis, i voyit, j'voyîmes, vous voyîtes, y voyîtent *ou* voyirent.
Passé indéfini. — J'ai vu...
Futur. — J'vouéraï, tu vouéras, i vouéra, j'vouérons, j'vouérez, i vouéront.
Conditionnel présent. — Je vouéras, tu vouéras...
Subjonctif présent. — Que je voye, que tu voyes...
On dit aussi. — Que j'voge, que tu voges, qu'o voge, qué[1] j'vogions, que vous vogiez, qu'i vogent.

N° 11. — Verbe **pouvaï**, *(pouvoir)*

....

Passé défini. — Je pouvis, tu pouvis, i pouvit, je pouvîmes, vous *ou* j'pouvîtes, i pouvîtent *ou* pouvirent.
Passé indéfini. — J'ai pouvu...

---

1. On a déjà remarqué, dans ces conjugaisons, que nous employons tantôt la forme *que* et tantôt la forme *qué*; c'est que les deux se disent

N° 12. — Verbe **savaï,** *(savoir)*

....

Passé défini. — Je sus, tu sus, o sut,... i sûtent.

On dit aussi. — Je savis, tu savis ..

Futur. — Je saraï, tu saras, o sara, j'sarons, vous sarez, i saront.

Conditionnel présent. — Je saras, tu saras, i sarait...

N° 13. — Verbe **voulaï,** *(vouloir)*

....

Passé défini. — Je voulis, tu voulis...

Futur. — Je voudraï,... j'voudrons...

Conditionnel présent. — J'voudras,... je voudérions, vous voudériez, i voudrâ.

N° 14. — **Fallaï,** *(falloir)*

Faut, — fauillait, — fallit, — a fallu, — faura, — faurait.

N° 15. — Verbe **y avaï,** (prononcez iavaï) *y avoir*

N'y a, — n'y avait, — n'y eut, — n'y a yu *ou* n'y a zu, — n'y ara, — n'y arait.

Mais la vraie prononciation serait plutôt : gna, — gnavait, — gnut, — gna zu, — gnara, — gnarait.

N° 16. — Verbe **retête** (retêtre) *repriser*

Indicatif présent. — Je retês,... je retêssons, vous retêssez, i retêssent.

Imparfait. — Je retêssas,[1] tu retêssas, i *ou* o retêssait, je retêssions...

Passé défini. — Je retêssis.

Futur. — Je retêtraï, tu retêtras...

Conditionnel présent. — Je retêtras,... je retêtérions...

Impératif présent. — Retês, retêssons, retêssez.

Participe passé. — Retêssu.

---

1. Se rappeler que, sauf dans les monosyllabes *que, le, je...* l'*e* muet est bien *muet.* Il faut donc prononcer : *je rtêtraï, — vz élêzrez..* et non : re-têtraï, élèse-rez...

N° 17. — Verbe **toussi** (toussir) = *tousser*

Comme le verbe *vêqui* ; il a aussi les deux formes participes : *toussi* et *toussaï*.

N° 18. — Verbe **peinturaï**, *(peindre)*

Comme le verbe *culaï* ; cependant il a les deux participes passés : *peinturaï* et *peindu*.

N° 19. — Verbe **Queûde** (queùdre) = *cueillir*

Indicatif présent. — Je queûs,... je queûdons...
Imparfait. — Je queûdas,... i queûdait,... i queûdâ.
Passé défini. — Je queûdis,... je queûdîmes...
Passé indéfini. — J'ai queûdu...
Futur. — Je queûdraï, tu queûdras...
Conditionnel présent. — Je queûdras,... je queûdérions...
Impératif présent. — Queûde, queûdons, queûdez.

N° 20. — **Elêre**, *(élire)*

Indicatif présent. — J'élês, tu élês *ou* ti élês, il élê, j'élêsons, j'élêsez, il élêsent.
Imparfait. — J'élêsas, ti élêsas, il *ou* olle élêsait...
Passé défini. — J'élêsis,... j'élêsîmes...
Futur. — J'élêseraï, tu élêseras...
Conditionnel présent. — J'élêseras,... j'élêsérions,... il élêserâ.
Impératif présent. — Elês, élêsons, élêsez.

N° 21. — Verbe **s'y prende**[1] *(s'y prendre)*

Indicatif présent. — J' m'y prends,... j'nous y prenons...
Imparfait. — J' m'y prenas,.. j'nous y prenions, vous vz y preniez,[2] i s'y prenâ.
Passé défini. — J' m'y prenis, tu t'y prenis...
Futur. — J' m'y prenraï, tu t'y prenras...

---

1. Et quelquefois *s'y prenre*.
2. On entend aussi *pregnons, pregnez*.

Conditionnel présent. — J' m'y prendras,... j' nous y pendérions, vous vz y prendériez, i s'y prenrâ.
Impératif présent. — Y prends-taï, y prenons-nous...
Subjonctif présent. — Que j' m'y prenge, que tu t'y prenges, qu'o s'y prenge...
On dit aussi. — (Comme au présent de l'Indicatif.)
Participe passé. — Pris : j' m'y sé pris...

N° 22. — Verbe **Coûte**, (coûtre) = *coudre*

Je cous, — je cousas, — je cousis, — je coûtraï, — je coutras, — cous, — coûtons. — coûtez.

N° 23. — Verbe **quinbondre**

(tenir-bon, attendre, se tenir, se retenir)

Indicatif présent. — J'quinbonds, tu quinbonds, i quinbond, i quinbondent.
Imparfait. — J'quinbondas, tu quinbondas, i quinbondait, i quimbondâs.
Passé défini. — J'quimbondis, etc.
Passé indéfini. — J'ai quinbondu. etc.
Plus-que-parfait. — J'avas quinbondu...
Futur. — J'quinbondrai, tu quinbondras, i quinbondra, j'quinbondrons, vous quinbondrez, i quinbondront.
Futur antérieur. — (comme les autres temps composés).
Conditionnel présent. — J'quinbondras, tu quinbondras, i quinbondrait, j'quinbondérions, vous quinbondériez, i quinbondrâs.
Impératif. — Quimbonds, quimbonds-taï.
Subjonctif présent. — Qué j' quinbonds (comme au présent de l'Indicatif.)

REMARQUE GÉNÉRALE. — La plupart de ces verbes cancalais ne se conjuguent pas entièrement.

JOSEPH MATHURIN. AMAND DAGNET.

Signification du mot « Deal »

Au cours de ses recherches sur les origines de la médecine à Saint-Malo, notre distingué vice-président, le Dr Hervôt, a rencontré, dans des documents anciens[1], un mot bizarre, « Deal », dont il a bien voulu me demander de donner l'explication.

Les Textes, du XVIIe siècle environ, portaient ce membre de phrase : « un deal en forme de rolle ».

Rolle ou rôle — d'où *rouleau* et *rôlet* — se comprend assez, surtout si l'on se rappelle que, chez les Anciens et au Moyen Age, les manuscrits de toute nature se *roulaient* autour d'un bâtonnet de bois. Il s'agit donc — et le contexte l'établit manifestement — d'une sorte de manuscrit, registre ou pièce d'écriture quelconque ; mais que signifie exactement Deal ?

Je n'ai trouvé nulle part ce mot curieux ainsi transcrit ; mais je suis convaincu que c'est bien lui qui se présente sous les formes diverses que je vais analyser ci-dessous.

Godefroy cite *Dial*, « pièce d'horlogerie qui fait son tour en un jour ». Le mot a passé en anglais avec le sens de *cadran* : *sun-dial* = cadran solaire.

Dans Du Cange, on trouve *diale*, « Tantum terrae quantum quis per diem uno aratro arare potest, nostris *Journel* » Il cite un passage du Cartulaire de Saint-Jean d'Angély : « ... et duo dialia pratorum » Bien mieux, il y a cette intéressante note additionnelle de Dom Carpentier au *Glossarium mediae et infimae latinitatis* : « *Dialus,* » *liber*, in vet. glossar, ex cod. reg.7.641

1. Archives de l'Hôpital général.

En breton, existe un mot « Diel », *titre*, *charte*, que M. Victor Henry, dans son *Lexique Etymologique du Breton moderne*, essaie de rapprocher du vieux français *title*; mais il oublie que *titulum* a déjà donné en breton régulièrement *teûl*. « Diel », qui est manifestement un emprunt français, n'est qu'une variante de « Dial », — de *diale* ou *dialus*, — de même que nous avons *Journel*, à côté de *Journal*.

Ces deux mots *dial* et *journal*, ont d'ailleurs, le même sens, comme l'indique Du Cange ; et leurs étymologies respectives remontent au latin *dies*.

De *diurnus*, on a extrait l'italien *giorno*, le français *jour* (d'où *journal*) ; — de *dies* aurait dû se former régulièrement un adjectif *dielis*, analogue à *fidelis*, de *fides* : et, ainsi *dielem* aurait donné *deal*, comme *fidelem* a donné *féal*.

Toutefois, il semble bien que l'analogie a créé un adjectif *dialis*, anormal, par similitude des nombreux adjectifs en *alis* : *mortalis*, *legalis*, *regalis*, etc., en prenant simplement comme base la racine *di* et non pas *di-e*.

Dès lors, ce n'est pas *deal* qui serait devenu *dial* — malgré que ce phénomène pût s'expliquer par la tendance de la voyelle E à se transformer en semi-voyelle Y devant une autre voyelle ; — ce serait donc *dial* qui serait devenu *deal*, tout au moins dans notre région : sans doute sous l'influence d'un développement particulier de l'accent protonique dans nos parlers.

Toujours est-il qu'il ne paraît pas douteux que *Deal* — autre forme de *Dial* — signifie dans le texte visé, comme sans doute dans le manuscrit que signale Dom Carpentier, quelque chose comme « un registre tenu au jour le jour, un Livre-Journal ».

Georges SAINT-MLEUX

SÉANCE SOLENNELLE

EN L'HONNEUR DE

J.-M. & F. DE LAMENNAIS

DANS LA SALLE DES FÊTES DE L'HOTEL-DE-VILLE

DE SAINT MALO

LE 17 AOUT 1904

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de Mgr. DUCHESNE, Membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole française d'archéologie de Rome, Commandeur de la Légion d'Honneur, assisté de M. Jouanjan, Maire de St-Malo, Conseiller général, et de M. Brûlé, Curé-Archiprêtre de St-Malo, présidents d'honneur.

M. le Sous-Préfet de St-Malo et M. Robert Surcouf, Député d'Ille-et-Vilaine, s'étaient fait excuser.

Mgr. Duchesne déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Etienne Dupont, lequel s'exprime ainsi :

Au début même de cette séance, il est, pour le président de la Société, un devoir très doux à remplir : celui de remercier Monseigneur Duchesne de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant la présidence de cette réunion.

Nous connaissons, Monseigneur, tout l'intérêt que vous portez à nos travaux ; dès la première heure, vous nous avez témoigné une sympathie dont nous sommes fiers et que, peut-être, nous avons en partie méritée.

Le but que nous poursuivions, en créant dans cette belle contrée une Société d'histoire et d'archéologie, vous était

doublement agréable ; il tendait au développement d'une science qui vous est chère entre toutes et nous voulions qu'elle fleurisse dans ce petit coin « de terre-marine » où, après de longs mois passés à Rome, à la tête d'une école qui est une des gloires intellectuelles de la France, vous venez, dans une retraite charmante, respirer l'air si doux du pays natal.

Loin de nous considérer comme des fâcheux, venant troubler vos studieux loisirs, vous avez cordialement accepté la présidence de cette fête.

L'an dernier nous fûmes privés du plaisir de vous voir diriger, pendant quelques heures, nos modestes travaux. Il ne nous fut pas donné de vous féliciter, en séance, de la haute distinction qui venait de vous être conférée dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Une lettre vous porta nos respectueux compliments. Nous sommes heureux de vous les renouveler aujourd'hui.

Il nous est très agréable également de remercier Monsieur le Maire de Saint-Malo de la sympathie dévouée qu'il témoigne à notre jeune Société.

L'hospitalité que la Ville nous donne, à longueur d'année dans le tranquille jardin de son Hôtel, nous est précieuse. Aujourd'hui, vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, mettre à notre disposition cette belle salle qui rappelle comme sa voisine, les gloires de la Cité-Corsaire. La Société vous exprime ses sentiments de gratitude.

C'est que tout le monde sait ici avec quel soin jaloux notre Société se confine dans ses attributions ; elle étudie le passé de son cher Clos-Poulet, de ce charmant petit coin de terre, si fécond en grands hommes, si riche en souvenirs historiques, d'une configuration si parfaite qu'il semble bien être l'œuvre d'une providence tutélaire, ayant tout disposé à souhait.

Longtemps, il fut de mode, sinon de bon goût, de plaisanter les Sociétés de province. De nos jours, on se montre plus équitable envers elles. On s'est aperçu que ces compagnies avaient leur raison d'être ; qu'elles étaient les gardiennes d'un patrimoine glorieux ; que c'était faire œuvre utile et profitable que d'évoquer le passé, de rappeler les

fastes de la patrie, d'étudier son vieux langage, de restaurer ses anciens monuments, de classer méthodiquement et quelquefois de publier ses plus curieuses archives.

Voilà pourquoi se sont groupées autour de nous, dans cet arrondissement, tant de bonnes volontés.

Certes, nous n'avons pas l'ambition de faire du bruit dans le monde; c'est l'apanage des orgueilleuses académies; nous, nous voulons rester, nous resterons, une bonne petite Société de province, se tenant scrupuleusement en dehors de toute question irritante et n'ayant je le répète qu'un seul but : Faire connaître, faire aimer le beau pays de Saint-Malo.

Mgr. Duchesne prononce ensuite le discours suivant :

Messieurs,

Toujours heureux de présider vos séances du mois d'août, je le suis aujourd'hui très particulièrement, en raison de l'objet que vous avez assigné à la réunion de cette année.

Vous avez voulu qu'elle fût consacrée à la mémoire des Lamennais, réunissant les deux frères dans un même hommage, sans trop vous inquiéter de la divergence de leurs voies. Tous deux sont enfants de ce pays malouin, tous deux l'ont illustré, de tous les deux vous êtes fiers, et vous le dites. Tel est, je crois, le sens de cette fête littéraire.

Cependant la chose est un peu scabreuse : si vous étiez des poltrons, vous ne l'auriez peut-être pas tentée. Ceux que nous célébrons sont des proscrits, l'un de l'Etat, l'autre de l'Eglise. L'abbé Jean, après avoir rendu les plus grands services dans l'administration du diocèse de Saint-Brieuc, après avoir concouru largement aux efforts de son frère pour relever la religion dans l'opinion éclairée, finit par se consacrer tout entier à l'instruction populaire. C'est par là surtout qu'il s'est survécu. Au temps où il commença, nul n'aurait imaginé que l'instruction du peuple dût exclure les éléments de la religion. Qu'un particulier, frappé de la difficulté que les communes rencontraient quand elles

voulaient se procurer de bons maîtres d'école, s'efforçât de leur venir en aide, nul ne s'effarouchait de le voir grouper en forme d'institut religieux le personnel recruté par ses soins. Mais les temps changent et Jean de Lamennais s'est trouvé avoir introduit dans sa fondation des éléments destinés à cesser de plaire, de sorte que le voilà maintenant proscrit dans son œuvre et dans ses disciples.

L'autre aussi a été proscrit, et tout comme son frère, par ceux-là même qu'il entendait servir. C'est l'usage. Le coup le toucha personnellement, cruellement, si bien qu'étant peu endurant de nature, il se fâcha, d'apologiste devint incrédule, et finit en maudissant l'Eglise qu'il avait si longtemps défendue.

Supérieur à son frère pour le talent, l'abbé Féli n'avait pas au même degré que lui l'équilibre intérieur. Il fut toujours excessif. Avant d'avoir des opinions d'extrême gauche, il en eût d'extrême droite. Il fut ultramontain alors que tout le monde en France était gallican et il le fut violemment. Cette attitude aurait dû le servir à Rome lorsqu'il y porta ses querelles. Mais à Rome il n'y avait pas que des ultramontains, il y avait aussi, comme un peu partout alors, l'esprit de la Sainte-Alliance entretenu par M. de Metternich : il y avait l'esprit traditionnel de l'Eglise hiérarchique, pour lequel, quand l'autorité se juge menacée les nuances d'école disparaissent : il y avait jusqu'à la diplomatie du libéral gouvernement de Juillet, bien trop conservateur pour ne pas se défier. Tout était contre lui.

Frappé, il refusa de se soumettre. Il continua d'écrire et le Titan foudroyé, l'ange déchu, comme on disait dans la rhétorique d'alors, trouva des accents éloquents pour riposter aux anathèmes. La suite de sa littérature n'était pas destinée, comme le commencement, à enrichir la collection des Pères de l'Eglise. Cependant, pour lui comme pour son frère Jean, quoique en sens inverse, l'évolution des esprits devait se faire sentir. J'ai souvenance d'avoir rencontré dans certaines encycliques, postérieures de cinquante ou soixante ans à celle dont il eut à se plaindre, des idées qui n'étaient pas sans analogie avec les siennes. On parle maintenant de démocratie chrétienne, et cela sans se

signer. Félicité de Lamennais en parlait déjà au temps de nos grands-pères, qui criaient au blasphème. Le tout est de venir à son heure et de parler au moment opportun. Peut-être aussi de parler avec calme. On a quelquefois l'air d'avoir tort quand on inculque d'une certaine façon les choses les plus sensées.

Mais j'usurperais le rôle attribué à d'autres si j'entrais dans la voie des appréciations ; je me bornerai, pour bien indiquer comment je comprends, comment nous comprenons la démonstration d'aujourd'hui, à évoquer un souvenir personnel.

Il y a quelque vingt-cinq ans, je rencontrai dans un village de Seine-et-Marne une pénitente de l'abbé Féli. C'était une personne fort âgée, car elle avait été dame ou demoiselle d'honneur à la cour de Charles X. Comme l'abbé Jean, elle avait fini dans l'instruction populaire, et dans l'instruction populaire entendue de la même façon. Elle était fondatrice d'ordre. Sa congrégation très bien vue au Ministère, en recevait toutes sortes d'encouragements. Mme de Vaux — j'ignore son nom de religieuse — était elle-même ornée de tous les rubans violets qui témoignent de la bienveillance officielle. Mais ce n'était pas cela qui la rendait le plus intéressante. Je la vois encore, étendue sur la chaise longue où la retenaient son âge et ses infirmités, une levrette à ses pieds, comme les antiques abbesses sur leurs pierres tombales, une cage d'oiseaux, à sa fenêtre, et près d'elle, deux vieux prêtres a cheveux blancs qui se souvenaient de la Chesnaie et parlaient volontiers tant de l'abbé Bautain, leur compatriote d'Alsace, que des frères Lamennais. En franchissant le seuil, on se sentait dans un monde antique. Mme de Vaux m'entretint longuement de son ancien directeur. Elle ne me cacha pas que, de bonne heure, il lui avait donné quelques inquiétudes. Elle avait même pris ses précautions ; ils étaient convenus que le directeur indiquerait lui-même à quel moment il conviendrait de renoncer à ses conseils. Féli s'exécuta avec la plus grande loyauté, et sa pénitente n'eut pas le chagrin d'avoir laissé traîner sa conscience entre des mains hétérodoxes. Mais ce point réglé, elle ne défaillit jamais dans son affec

tion. Elle ne recourait plus au ministère de Féli, mais elle lui conservait une fidélité inébranlable, je dirai même intolérante, car elle n'admettait pas la discussion sur ce point, Sur Lacordaire et Montalembert, qui avaient abandonné leur ami après l'avoir suivi si longtemps, elle tenait des propos fort aigres. Au fond, ils lui faisaient horreur. On avait beau lui représenter que, pour eux, rester avec Lamennais, c'eût été se séparer de l'Eglise. — « Vous direz tout ce que vous voudrez, répondait-elle ; mais il devait y avoir moyen de s'arranger. On n'abandonne pas. »

Messieurs, cet indomptable attachement, cette indéconcertable fidélité, c'est ce dont nous témoignerons aujourd'hui. Peut-être éprouverions-nous quelque difficulté à concilier tous les éléments de l'abbé Jean ou tous ceux de l'abbé Féli, et surtout à mettre les deux frères en accord constant . Qu'est-ce que cela fait ? S'il fallait être toujours logiques, où irions-nous ? Tirons-nous de ces contradictions comme s'en tirent les femmes, qui aiment sans alambiquer, comme surtout s'en tirent les mères.

Puisque aussi bien nous n'en sommes pas chargés, laissons à qui de droit les définitions de principe, les anathèmes et les apothéoses. Contentons-nous de traduire de notre mieux la piété maternelle de la patrie malouine à l'égard de ses illustres enfants.

Conformément à l'ordre du jour, les communications suivantes sont faites :

QUELQUES DÉTAILS

SUR

l'Enfance de Jean-Marie de la Mennais

MONSEIGNEUR,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Notre Société m'a confié l'honneur de vous entretenir de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Et, parceque l'enfance de nos grands hommes offre à tous, — sans distinction d'opi-

nions — un charme spécialement attrayant, je vous causerai des premières années de notre illustre concitoyen.

Il naquit, le 8 Septembre 1780, rue Saint-Vincent,[1] dans un superbe hôtel de granit, qui est demeuré, jusqu'aux années dernières, un des types les plus parfaits de notre architecture locale, au temps des corsaires.

Par son magnifique portail de chêne, par sa cour d'honneur, froide et majestueuse, pénétrons dans cette demeure, devenue un de nos monuments historiques.

Voici le père de famille, Pierre-Robert de la Mennais. Il est armateur. Fort occupé de son négoce, il est associé avec M. Blaize de Maisonneuve.

D'une proverbiale générosité, il a été recemment annobli par Louis XVI, pour avoir vendu, au-dessous même de leur prix d'achat, les grains que sa prévoyance avait accumulés, dans ses comptoirs de la rue Sainte-Barbe.

Par exemple ! il est fort entier dans ses idées, si entier qu'il oblige Jean-Marie – un enfant de dix ans — à priser du tabac, parceque c'est la mode du temps.[2]

Cette autorité un peu trop rigide est adoucie par la mère de famille, Gratienne Lorin, femme d'une grande piété et d'une haute culture intellectuelle.

Félicité, qui avait cinq ans quand elle mourut, ne se rappelait d'elle que deux détails : Elle jouait du violon et récitait son chapelet [3] .

Six enfants égayent le foyer domestique. Parmi eux, citons au moins Félicité et Jean-Marie.

Félicité est chétif. Il a les pommettes saillantes, les yeux gris et le front haut. L'esprit déjà imprégné de cette invin-

---

1. D'après les recherches que nous avons faites, la maison patrimoniale de la famille de la Mennais était rue Sainte-Barbe. M. de la Mennais n'était au moment de la naissance de Jean-Marie et de Félicité, que locataire de l'immeuble de la rue Saint-Vincent. Il devait en habiter l'aile qui donne sur la rue Sainte-Barbe : C'est sur cette aile que la Société archéologique a fait apposer une plaque commémorative.

2. Page 6, tome 1 J.-M. de la Mennais par le R. P. Laveille. 1903, Paris, librairie Pousielgue.

3. Page 5, tome 1· R.-P. Laveille précité.

cible nostalgie qui l'accompagnera jusqu'au tombeau, il s'ennuie, s'ennuie à mourir, dans sa solennelle demeure de la rue Saint-Vincent et, dès qu'il en aperçoit le portail entr'ouvert, son plus grand bonheur est de s'enfuir bien vite, sur le rempart, au-dessus de la porte Saint-Thomas.

Il demeure là, des heures, l'œil noyé dans la contemplation de nos superbes horizons. Et déjà la beauté de nos côtes sauvages, la berceuse chanson de nos grèves, la radieuse splendeur de nos soleils couchants infiltrent, dans son âme d'artiste, cette merveilleuse inspiration qui fera bientôt, de notre génial compatriote, l'un des plus grands écrivains dont s'honore la France.

Il demeure là,[1] oublieux des heures qui passent, jusqu'au moment où sa fidèle domestique, la vieille Villemain, accourant toute essouflée lui frappe sur l'épaule, s'écriant avec cette familiarité de langage si fréquente chez les anciennes domestiques de notre pays :

— Féli, Féli, mon p'tit gas, venez vite ! Votre père est rentré. Il va encore vous « secouer ».

Le père hésitait à « secouer » son enfant. Il était si nerveux en effet que la moindre contrariété lui donnait une attaque de nerfs.

Plus fortement constitué que Féli, Jean-Marie a la tête carré de son père, les yeux bleu foncé, la bouche souriante. Il a déjà beaucoup d'ascendant sur ses frères et sœurs et, en famille, on le nomme « le docteur ».

Un jour[2] sa sœur Marie a été invitée à une petite soirée d'enfants. Pour la circonstance, on lui a fait préparer une belle robe de mousseline blanche. Tout-à-coup, voici le « docteur » qui arrive, tenant en main son catéchisme — l'ancien catéchisme du diocèse de Saint-Malo.

— Marie, lui dit-il, sais-tu bien que la danse est un divertissement dangereux ?

Alors, jetant un œil de regret sur sa jolie toilette, Marie prend la main de son frère, et tous deux vont trouver le père de famille.

---

1. Ibidem, page 10.
2. Un ami de l'Enfance 1894. Ploermel Imprimerie Saint-Yves.

— Mon père, dit Marie, je désire ne pas assister à la fête de ce soir.

— Et, pourquoi donc ? mon enfant, demande tout surpris M. de la Mennais.

— Parce que la danse est un divertissement dangereux.

— Je parie que c'est encore le docteur qui t'a mis cette idée en tête ?

Et un soufflet — assez intempestif — appliqué sur la joue du « docteur », fut la conclusion de sa leçon sur les divertissements dangereux.

Chaque jour, rue Saint-Vincent, on reçoit la visite de Mr des Saudrais.

Tonton des Saudrais, comme on l'appelle familièrement, est un philosophe aimable : Il a traduit les odes d'Horace. C'est aussi un savant aux fortes convictions religieuses : il a traduit le livre de Job.

Il porte immuablement des bas chinés, des souliers à boucles d'argent, la culotte courte, l'habit à la française et un grand tricorne qui encadre à ravir sa souriante et belle figure de portrait de famille.

Quand arrive Pâques, la famille de la Mennais, suivant la mode du pays, part pour la campagne.

Sa maison de campagne, située aux environs de Dinan, à l'orée de la forêt de Coëtquen, se nomme la Chesnaie.

La Chesnaie appartient aussi à la famille des Saudrais et *tonton* des Saudrais est le précepteur attitré des deux enfants qui, également passionnés de lecture, demeurent de longues heures, dans la grande salle servant de bibliothèque.

Dans cette bibliothèque, Jean — le docteur — étudie le catéchisme, les théologiens et les apologistes. Féli dévore les ouvrages philosophiques : Cicéron, Pascal ; voire J.-J. Rousseau et Gil-Blas de Le Sage.

A cette bibliothèque, se rattachent, pour les deux frères, de joyeux souvenirs d'enfance.

Un jour, dans la pièce voisine, ils entendent un son argentin. Ils regardent par la vieille porte disjointe, et aperçoivent un de leurs oncles, qui est assis par terre, et compte ses écus.

— Viens, dit-il, toi là-bas, s'adressant à un gros sac qui semble prêt à crever. Je t'ai oublié la dernière fois, mais aujourd'hui je vais te faire prendre l'air... Vous pouvez attendre vous autres, il n'y a pas longtemps que vous êtes sortis.

Et le brave oncle descend, sur son épaule, son sac d'écus, le promène, sur une brouette, au long des rosiers en fleurs et des jasmins odorants. Après quoi, il remonte le sac, et avec un petit geste d'adieu :

— Portez-vous bien ! mes enfants, je viendrai bientôt vous revoir.

Un jour, — c'était la moisson, — il fallait nourrir tous ceux qui y avaient travaillé.

— Que leur donnerons-nous à souper ? dit la vieille Villemain, s'adressant à celui qu'on a appelé l'Harpagon de la Bretagne. De la viande ?

— Nenni ma bonne, ça épaissit le sang.

— Du poisson, alors, de la morue ?

— Pas davantage, ça échauffe les entrailles.

— Alors, des légumes ?

— Oui, des légumes, de la salade, c'est rafraîchissant !

La vieille Villemain cueillit force bottes de salades. L'oncle apporta une bouteille de vinaigre et, comme plus hardi que les autres, un des paysans assis à la table, demandait de l'huile.

— Tu veux de l'huile, mon garçon, mais mon vinaigre est si fameux qu'il porte avec lui son huile ! [1]

Hèlas ! ils sont finis les jours de paisible bonheur. Par la porte Saint-Vincent, devenue la porte des Sans-Culottes le proconsul Le Carpentier, monté sur un cheval étique venait de faire son entrée solennelle, à Saint-Malo [2]. Les dames de la poissonnerie avaient bien juré leurs grands

---

1. Un Harpagon de Bretagne par Louis Tiercelin, page 133. N. du 20 Juin 1904 de la revue « l'Hermine. »

2. L'abbé Manet. Grandes Recherches. Manuscrit. Carton. Archives Municipales.

dieux qu'elles lui ouvriraient plutôt le ventre, avec leurs couteaux servant à tailler la raie ! Vaine forfanterie ! Le proconsul a traversé toutes les grandes rues. Le voici en face l'ancien couvent Saint-François. La chapelle est ornée de fleurs et de lumières, comme le jour du « Grand Sacre ». Sur l'autel, trône une grosse fille de la rue du Pot d'Etain, transformée en déesse Raison. Le Carpentier lui embrasse le genou, tout le club des Sans-Culottes imite le baiser du proconsul.

Alors, c'est la Terreur. Sur la grand'grève, on fusille les prisonniers vendéens. Sur la place du Château, fonctionne la guillotine.

Les nobles et les prêtres, accourus de toute part, pour gagner l'Angleterre, sont traqués comme des bêtes fauves.

Lugubre et sanglante époque ! d'où se dégage chez nous, au-dessus de tout, au-dessus de tous les plus beaux dévouements, d'où se dégage, dis-je, rosée céleste, fleur du Paradis, l'âme prédestinée d'un tout petit enfant, J.-M. de la Mennais.

C'est Jean qui est, à Saint-Malo, le choriste attitré des prêtres cachés. C'est lui qui s'en va, de mansarde en mansarde, leur répondre la messe.

Notamment, il la sert, chaque matin, avant l'aube, à l'abbé Engerran, l'ancien grand écolâtre.

Un matin[1], trompé par un effet de lune et se croyant en retard, il quitte la maison paternelle et se dirige vers l'asile du vénérable chanoine.

Tout à coup, un *qui vive* ! retentissant le fait tressaillir : c'est la patrouille.

— Citoyens, demande-t-il, d'un air dégagé, pourriez-vous me dire l'heure qu'il est ?

— Une heure.

— Merci et salut ! citoyens.

La patrouille n'en demanda pas davantage... ni Jean non plus.

---

1. Voir notre livre : L'abbé Jean-Marie de la Mennais. Ses grandes idées et ses grandes œuvres. Imprimerie Saint-Yves. Ploërmel.

Un soir, il se promenait sur le Sillon, quand un jeune homme, vêtu en matelot, l'aborde timidement,

— Qui êtes-vous donc? dit l'enfant... mais vous êtes prêtre, je le devine. Venez chez mon père, je servirai votre messe.

Ce jeune homme était l'abbé Vielle. Or, c'est avec l'abbé Vielle et le chanoine Engerran que Jean de la Mennais, après la Révolution, fonda le collège de Saint-Malo.

La petite enfance, dit-on, à Saint-Malo, se termine à la première Communion. Il nous faut donc raconter celle de Jean de la Mennais.

C'est à M. de la Mennais, que Monseigneur de Pressigny, dernier évêque de Saint-Malo, avait confié le soin d'organiser son départ pour l'exil.

Il se rend un soir à la Chesnaie, et manifeste le désir de célébrer la messe, le lendemain matin, avant de partir. Mais qui me la servira ? dit le pieux prélat.

— Moi, répond Jean-Marie, demeuré jusqu'alors silencieux.

— Tu sais donc bien servir la messe ?

— Oui, Monseigneur,

— Et ton catéchisme, tu le sais aussi ?

— Oui, Monseigneur, je le sais tout entier.

Alors, les yeux du dernier évêque de notre diocèse se reposant avec attendrissement, sur le jeune enfant :

— Ecoute, mon petit Jean, lui dit-il, puisque tu sais si bien ton catéchisme, prie le bon Dieu et je te confirmerai demain, après ma messe.

Et c'est ainsi que Jean de la Mennais fut le dernier enfant de Saint-Malo, confirmé par notre dernier évêque.

Le lendemain matin, Monseigneur de Pressigny faisait ses derniers préparatifs, quand il vit arriver Jean, portant sous le bras quelques vêtements et ses livres de classes.

— Où vas-tu ? mon fils, dit M. de la Mennais.

— Je vais, avec Monseigneur, afin de lui répondre la messe.

Mon enfant, je te remercie, mais vois-tu, je ne sais quand je reviendrai, je ne puis t'emmener.

Alors, Jean se met à pleurer, en disant :

— Monseigneur, avec vous, je n'aurai pas peur, je serai votre enfant de chœur, je vous répondrai la messe, vous m'apprendrez le latin, et quand je serai grand vous me ferez prêtre.

*
* *

Et, en effet, après la Terreur, ce fut Monseigneur de Pressigny qui, dans d'émouvantes circonstances, conféra la prêtrise à l'abbé Jean de la Mennais.

Et, c'est alors que commença, pour ce dernier, son rôle d'apôtre, de *grand missionnaire* de la Bretagne, de fondateur d'œuvres.

C'est lui, on le sait, qui institua l'ordre des Frères de l'Instruction chrétienne et de la congrégation des Dames de la Providence de Saint-Brieuc. Et, c'est dans ses écoles primaires, que naquit l'enseignement agricole qui fait aujourd'hui partie de nos programmes officiels.

Il fonda ou restaura un grand nombre de collèges et petits séminaires. Ainsi, ceux de St-Malo, Tréguier, Plouguernevel, Dinan, Ploërmel...

Remarquable écrivain, il composa de nombreux ouvrages ascétiques du plus grand mérite, soit seul, soit en collaboration avec Félicité. Et, on sait aujourd'hui, que cette *main inconnue* dont parle ce dernier — cette main qui l'aida à écrire la plus grande partie des admirables réflexions de l'Imitation de Jésus-Christ — fut la main de Jean-Marie.

Sans parler — ce qui ne saurait être ici le lieu — du rôle que Jean-Marie de la Mennais joua, dans la lutte pour la liberté de l'enseignement, nous pouvons dire du moins qu'il fut à la tête du mouvement en faveur de l'abolition de l'esclavage et c'est, grâce à lui, que nous pûmes, les premiers de tous les peuples civilisés, écrire dans nos lois cette superbe devise : *Nulle terre de France ne comporte d'esclaves...*

Mais, comment énumérer, seulement, tout ce que fit ce grand remueur d'idées, ce fondateur d'œuvres qui, dix-sept fois, refusa la mître d'évêque, et lorsqu'on admirait ses fondations si diverses et si remarquables,

— Bast ! répondait-il avec une charmante modestie, mais je n'ai jamais avancé les œuvres de Dieu que par des culbutes.

Son héroïque simplicité, il la conserva d'ailleurs, jusqu'à la cour de Louis XVIII, où il remplit les hautes fonctions de grand aumônier de France.

Un jour que des dames de la cour raillaient son humble soutane rapiécée :

— Ne voyez-vous pas, leur répondit-il avec finesse, que ma toilette fait pénitence pour les excès de la vôtre.

— Bravo ! voilà qui s'appelle répondre, répliqua Louis XVIII, charmé de la spirituelle boutade. Le beau sexe a trop de coquetterie. Nous n'en avons pas assez. Cela fait compensation.

* * *

C'est donc, avec justice, que nous avons toujours associé, et qu'aujourd'hui encore nous associons, dans le même hommage, Jean-Marie et Félicité de la Mennais.

C'est avec justice que, dans notre *salle des grands hommes*, nous avons suspendu son portrait, à côté de ceux de Jacques Cartier, le découvreur du Canada ; Chateaubriand, l'immortel auteur du *Génie du Christianisme* ; Duguay-Trouïn, le vainqueur de Rio de Janeiro ; Mahé de la Bourdonnais, le triomphateur de Madras ; Porcon de la Barbinais, le Régulus malouin ; André Désilles, le héros de Nancy ; Surcouf, le hardi corsaire...

Oh ! n'est-ce pas ? quelle magnifique théorie d'illustres concitoyens ! Oui, nous pouvons être fiers de notre beau pays, si petit dans l'espace, mais si grand dans l'histoire.

Nous pouvons d'autant en être fiers que la semence des grands hommes germe toujours, dans le granit de notre rocher.

N'est-il pas en effet, un enfant de St-Malo, le Révérend Père Ollivier, que nous sommes heureux de voir ranger au nombre de nos écrivains de talent et de nos plus grands orateurs ?

Et si, avant de m'asseoir, je tourne les yeux vers la vieille cité d'Aleth, primitif berceau de nos glorieux évêques, j'y vois que si leur antique siège est mort, du moins les mîtres épiscopales y fleurissent toujours.

N'est-il pas, en effet, un enfant de St-Servan, Monsei-

gneur Duchesne, l'éminent Directeur de l'Ecole Française de Rome, qui a daigné venir aujourd'hui présider nos solennelles assises ?

E. HERPIN.

L'HOTEL DES LAMENNAIS

D'un commerce aussi lucratif et aussi étendu qu'entretenait la ville de Saint-Malo, dans la dernière moitié du XVIIe siècle, devaient nécessairement naître la richesse et l'abondance. Aussi cette richesse ne s'annonça-t-elle nulle part avec plus d'éclat que dans la construction des nombreux et superbes édifices qui aujourd'hui décorent cette cité, et seraient de beaux hôtels, à Paris même.

L'un de ces hôtels était habité, vers la fin du XVIIIe siècle, par la famille de Lamennais.

Bâti de 1712 à 1715, par Garengeau, dit-on, au nord du premier accroissement de Saint-Malo, sur le port de Merbonne, nommé alors le Fief, comme faisant partie du domaine de la seigneurie ecclésiastique de cette ville, cet hôtel est situé dans l'angle nord est du carrefour formé par la rencontre des rues Saint-Vincent et Sainte-Barbe, là où après leurs courses victorieuses venaient autrefois se reposer les vaisseaux des corsaires malouins.

Il appartenait alors à Guillaume Eon de Carman et à Hélène-Thérèse Magon, son épouse, qui habitaient Plouer, puis plus tard, à Saint-Malo, un hôtel de la rue de la Harpe et enfin cet hôtel lui-même.

La famille de la Mennais en prit, dans la suite, en location des Eon, un pavillon, très probablement celui donnant sur la rue Sainte-Barbe.

En 1794, la Révolution pour faire des canons ou lester ses vaisseaux de guerre, enleva les rampes des escaliers et

les balcons des fenêtres de ce bel édifice qui, le 25 pluviose an VII, fut vendu par les enfants Eon à Magdelaine-Jeanne-Françoise Clément, veuve du sieur Vincent dont M. Augustin-Jean-Claude Thomas épousa la petite-fille, Mlle Santerre.

A la mort de M. Thomas, arrivée en 1860, cet hôtel échut en partage à la famille Duclésieux, dant les descendants en sont encore propriétaires.

Cet hôtel, l'un des plus beaux de Saint-Malo, élevé à quelque distance de celui où naquit l'auteur du *Génie du Christianisme*, est construit en beau granit, dans le style de Louis XIV. Il se compose d'une maison principale ayant, outre son rez-de-chaussée, deux magnifiques étages surmontés de mansardes.

Deux ailes en retour, d'équerre sur le bâtiment principal et formant pavillons, viennent aboutir sur la rue Saint-Vincent, laissant autrefois entre elles, une superbe et spacieuse cour d'honneur pavée en pierres de taille.

Il y a quelques années, en effet, cette cour d'honneur était encore fermée, le long de la rue Saint-Vincent, par un haut mur en granit, muni intérieurement de cinq arcades supportant une gracieuse terrasse qui reliait les deux ailes de l'hôtel. La terrasse était bordée de balustres en granit et l'arcade du milieu, plus large que les autres, était fermée du côté de la rue Saint-Vincent, par un haut et majestueux portail de style Louis XIV, qui avec le mur de clôture a disparu, en 1896, pour faire place à un bazar.

Ce portail n'a pas été détruit ; acquis par le propriétaire du château de Beauregard, situé grève de Chasle à Saint-Servan, il orne maintenant l'entrée de cette propriété.

Malgré la transformation malheureuse dont elle a été l'objet, cette maison, que la présence des Lamennais illustra, continuera, comme par le passé, nous en sommes persuadé, à rappeler aux générations futures, ces années de fortune et de gloire où l'opulence malouine fut telle, qu'elle permit à l'Etat, de rétablir l'équilibre dans ses finances obérées par des guerres successives.

MAIGNÉ

LAMENNAIS ÉCRIVAIN

MONSEIGNEUR,

MESDAMES,

MESSIEURS,

La ville de Saint-Malo a cette fortune merveilleuse d'avoir donné naissance aux deux hommes qui ont été les maîtres de chœur du XIXe siècle, et qui, par leur art de magicien, rétablirent dans l'esprit français l'antique courant de l'idéal celtique. Châteaubriand est le grand rénovateur de la critique et des formes littéraires ; La Mennais, le grand agitateur d'idées religieuses et sociales. Vous avez célébré le cinquantenaire du premier ; vous n'avez pas oublié celui du second, et, dans une pensée touchante, vous avez uni le souvenir de l'abbé Jean au souvenir de Féli, comme pour adoucir la tombe altière de l'un des doux rayons qui tombent de la croix fraternelle de l'autre, et faire germer, sous cette lumière qui pardonne, une fleur d'oubli et d'espérance.

De quelle manière les idées de Félicité Robert de La Mennais se formèrent dans son esprit ; s'y succédèrent, en apparence, avec de violentes solutions de continuité, en réalité, enchaînées entre elles par un fil secret ; quelles furent leur vertu intrinsèque et leur vie profonde dans le monde, autant de problèmes séduisants pour le psychologue et le philosophe. Toutefois nous sommes trop voisins de ce terrible semeur de verbe pour apprécier dans leurs derniers fruits et d'un jugement calme les moissons qu'il a préparées. Je parlerai donc simplement de l'écrivain. Par la splendeur de sa parole il a conquis ou troublé ses contemporains ; et par la beauté de son style il vaincra le temps, et l'ombre épaisse que les siècles jettent sur les

renommées. Puis, notre génération n'appartenant plus, — oh ! plus du tout, — à l'école littéraire dont il a été la gloire, nous avons le loisir d'admirer sans parti pris le poète-orateur et l'artiste-romantique.

Procédons par ordre. Avant tout La Mennais est orateur. Personne ne possède à un plus haut degré la qualité oratoire fondamentale, qui consiste dans la convergence parfaite de toutes les parties du discours vers ce but unique : convaincre et entraîner. Loin de s'abstraire des théories qu'il développe pour les scruter en elles-mêmes, ni des faits qu'il raconte pour en reproduire la simple réalité, l'orateur, dans ses connaissances dues à une fine observation ou bien à une érudition patiente, ne considère que des moyens d'étonner l'adversaire et de ravir les cœurs après soi. Il ne fait pas avancer une science mais une cause. Et c'est justement par suite de son caractère oratoire que l'œuvre de Féli, pleine de considérations ingénieuses sur l'histoire et de trouées magnifiques sur l'avenir, renferme si peu de pages désintéressées, où l'auteur n'ait pour préoccupation que d'être vrai, indépendamment des conséquences de sa parole. Dans ses débuts, il ne s'attacha parmi les sciences qu'aux seules mathématiques. Estimez ce fait. Car le géomètre est le dialecticien de l'absolu. Un théorème forme une marche triomphante vers l'irréfutable. Ce raisonnement qui s'avance au pas de charge, La Mennais le sonnnera pendant sa vie entière[1]. Sans doute, il modifiait d'une façon successive les propositions qu'il assurait irréfragables, mais ses argumentations les plus opposées, il les couronnait d'une même expression convaincue : « Je ne vois pas, s'écriait-il, ce qu'on pourrait répondre à ce que je dis »[2], traduction française de la

---

1. Dès 1807, son excellent oncle Robert des Saudrais pouvait écrire : « Ta logique, mon cher Féli, est bien serrée, bien raide et bien rude. » (Blaize, I, p. 39).

2. A Vitrolles, 15 mai 1841. — Et le 12 mars 1826, il avait écrit à la Comtesse de Senfft : « Je doute fort qu'on me réponde, car je ne vois pas ce qu'on dirait. » - Dans ses *Réflexions sur la chute de M. de la Mennais* (Paris, 1838), Gerbet disait : « Il n'y a pas sur

finale chère au mathématicien : Quod erat demonstrandum ! Non, il n'apercevait pas la réplique possible. Le jour qu'il l'aurait devinée et comprise, il aurait cessé d'être orateur, c'est-à-dire le croyant qui veut à tout prix faire passer son âme dans celle des autres. De là ce ton de pitié superbe en constatant que la terre n'entrait pas dans l'orbite de ses conceptions. Il murmurait : « C'est le siècle des âmes bohêmes [1] » De là ce découragement et ces minutes où il lamentait : « Une vérité dite me semble une vérité profanée, une hymne chantée dans une taverne[2] . » De là ces colères qui lui ont inspiré tant d'injustices à l'égard des hommes et des choses, et ces malédictions enfantines contre les institutions qui résistaient à son idéologie. Mais aussi de là ces enthousiasmes, ces appels sublimes qui déchiraient l'air et forçaient l'ennemi prêt à l'insulte prochaine, le sceptique riant au fond de ses insouciances, à lever la tête vers les cieux et à contempler cette étrange aurore où l'aigle montait.

De l'aigle il avait le regard qui étincelle et perce les distances. Il a prédit et il a pénétré avec la netteté et la puissance du génie certaines heures d'histoire. Ce Voyant, pour traduire à la foule ses pensées, était doué d'une imagination égale à celle de Victor Hugo[3] . Dangereuse faculté de

---

le terrain des questions sociales, une pierre solide ou un vain tas de poussière, sur lequel il ne soit monté successivement, en criant à haute voix : Voici le fondement du monde ! Et, chaque fois, c'était avec la même confiance dans son opinion, le même ton tranchant, le même mépris pour ses adversaires assez stupides ou assez vils pour ne pas répéter avec lui : Voilà le fondement du monde ! » (p. 6).

1. Ce mot est rapporté par le pasteur Peyrat, dans son *Béranger et Lamennais* (Paris, 1861, p. 263).

2. A Benoît d'Azy, 20 juillet 1829.

3. Dans son pamphlet, intitulé « *Histoire secrète du parti et de l'apostasie de M. de la Mennais* » (Paris, 1834), A. M. Madrolle appelait notre écrivain « le Victor Hugo du clergé » (p. 77-78). Cet homme injurieux disait mieux qu'il ne pensait. Même il choisissait avec raison un exemple à l'appui de son brocard dans la manière dont les deux poètes matérialisent l'abstrait. Il ne faudrait pas omettre toutefois que l'auteur de *La Légende des siècles* pense

déformation, qui grossit les objets jusqu'à la monstruosité et les rapetisse jusqu'à la caricature, l'imagination est encore une puissance créatrice. Elle excite le savant à construire des hypothèses qui stimuleront et guideront les découvertes du lendemain ; à l'historien, elle permet de ressusciter le tableau du passé et lui inspire des pages divinatrices ; enfin l'orateur lui emprunte les traits qui éblouissent et charment l'auditoire. Or par la beauté des images, l'orateur rejoint le poète et commence à se confondre avec lui. Que de fois on a tenté de définir l'éloquence et la poésie ! je ne crois pas qu'on ait découvert la formule qui exprime le génie de l'une à l'exclusion du génie de l'autre.

Le poète, expliquait Horace, n'est pas celui qui sait tourner un vers : pour mériter ce titre, il faut quelque chose de plus rare et de plus haut : « *Mens divinior et os magna sonaturum*[1] . » En vérité, jamais meilleure devise ne fut créée pour caractériser l'esprit et l'élocution d'un Bossuet ou d'un La Mennais. Quand ils parlent sous ce souffle mystérieux qui enfle leur voix, précipite les mots sur leurs lèvres avec l'impétuosité et la sonorité du langage des prophètes, de tels écrivains communiquent aux hommes une commotion sacrée. Ne croyez pas que j'exagère. Le solitaire de la Chénaie publie un petit livre, grave de conséquences. Nul ne résiste à l'émotion qui s'en dégage. Des contemporains s'exclament : « C'est Job, c'est Isaïe, c'est Jean[2] . » Si ces témoignages d'Hippolyte de la Mor-

---

surtout par images, tandis que l'auteur du *Livre du peuple* pense surtout par sentiments. Transformés en forces qui tyrannisent leur intelligence, chez Hugo les images et chez La Mennais les sentiments se confondent avec les idées. Parmi tous ceux qui, sans être poètes-orateurs, ne possèdent pas l'esprit critique à un rare degré, ce phénomène n'est-il pas commun ?

1. *Satires*, Livre I. (IV, vers 43-44).

2. La Morvonnais étant allé, en juin 1833, à la Chênaie, et le grand homme lui ayant lu quelque passage des *Paroles d'un croyant*, « nous crûmes entendre, raconte le visiteur, Jérémie, Isaïe et Dante, descendus sur la terre pour faire faisceau de leur génie. »

vonnais ou du marquis de Coriolis vous paraissent délirants, au moins pesez cette sentence de George Sand : « M. de La Mennais est un grand poète sacré[1] . » Ici nous touchons du doigt la différence principale qui existe entre les deux compatriotes. Chateaubriand a feuilleté d'une main diligente les exemplaires des Grecs ; il s'est attardé chez ce peuple « le plus léger et le plus spirituel de la terre[2] » voluptueux et douteur ; il adopte, pour son maître et son auteur, Homère. D'un caractère plus austère, son rival s'est pénétré du génie hébreu, et l'épopée qui remplit son âme est celle de Dante. A tel point que, dans une série de petits poèmes, nouveaux dans notre langue, inimitables, avec toute l'acception de ce terme, il a composé un livre hébraïque et dantesque. « Le style des psaumes et des prophètes, affirme M. Renan, lui était devenu si familier qu'il s'y mouvait comme dans la forme naturelle de son esprit[3] » La manière exquise dont il a enrichi notre langue des dépouilles de la Bible n'offre de comparaison qu'avec la hardiesse savante de Bossuet.

Toutefois la poésie ménaisienne comporte d'autres éléments spéciaux qui achèvent son originalité.

« Un beau ciel, disait La Mennais, une belle lumière ont pour moi un charme inexprimable[4] . » La nature se sert

---

(*L'Hermine*, tome XXV, p. 226). Et le 5 juin 1834, Coriolis écrivait au poète : « J'ai lu votre livre... que vous en dirai-je?... C'est Job, c'est Isaïe, c'est Jean : c'est plus haut, peut-être, que tout cela ensemble. »

1. « Est-ce que vous ne trouvez pas, mon père, dis-je au moine, que M. de Lamennais est un grand poète sacré? (Lettre de George Sand, datée de Venise, juillet 1834 ; publiée dans les *Lettres d'un Voyageur*).

2. C'était donc à cette tribune « que Socrate et Phocion parlèrent au peuple le plus léger et le plus spirituel de la terre? » (*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Première partie, Voyage en Grèce).

3. Article sur *M. de Lamennais*, paru dans la *Revue des deux mondes*, tome X, Paris, 1857. Cette étude de M. Renan a été reproduite dans ses *Essais de morale et de critique*.

4. A Vitrolles, 11 juin 1829.

en effet d'incantations, qui, sans atteindre l'âme du vulgaire, séduisent le poète. Son cœur comprend le secret langage des choses. Il vibre harmonieusement avec elles. Pour lui, « le chant des oiseaux, le murmure des insectes, e bruit du vent dans le feuillage, la lune aperçue le soir à travers les branches des vieux chênes, le nuage qui passe,[1] » sont des sourires, des frissons, des plaintes, des mystères de vie impénétrable, qui l'emportent dans le royaume de la fantaisie. Cet attrait que la nature exerce sur Feli ne le distingue pas de ses frères en Apollon :

Scriptorum chorus omnis amat nemus et fugit urbes[2] .

Que l'amour des objets inanimés et des êtres qui n'ont pas « la voix articulée », se complique en outre chez La Mennais d'un goût très vif pour les sites agrestes, l'orage et les flots, en cela l'écrivain est de son temps, ni plus ni moins ; mais où sa figure se dessine singulière, inoubliable,

---

1 A la Comtesse de Senfft, 24 mai 1834.

2. Epitres, Livre II (II, vers 77). — Traductions ménaisiennes de ce vers : « J'ai retrouvé avec grand plaisir nos bois, nos champs et nos petits chemins creux remplis de feuilles déjà sèches, et le coin du feu, et ce vaste silence dont parle Tacite, *dies per silentium castus* » (A Benoit d'Azy, 9 novembre 1823). « Pour moi, je n'aime que nos champs, et nos eaux, et nos forêts » (A Mlle de Lucinière, 28 mars 1825). « Paris me tue, quoique j'y vive assez retiré, et. de plus, tout travail m'y est impossible. Ce que voyant, je me suis mis à chercher, dans le voisinage, une petite retraite à la campagne, où je pusse respirer à l'aise; car le rat des champs, c'est moi : *O rus quando ego te aspiciam ?* » (A Coriolis, 3 février 1834). Plus tard, il souhaite « une petite chaumière dans un coin écarté, loin du bruit, trois ou quatre arpents de terre et une vache » (A Vitrolles, 24 octobre 1841), ou bien, sur le bord de la mer, dans une « coulée », comme nous disons en Bretagne, car ailleurs les arbres ne croissent pas, un jardinet (A Vitrolles, 4 novembre 1841). La Mennais avait la passion aristocratique des arbres. Il suffit de voir aujourd'hui la terrasse — ou plutôt ce qui en reste — de la petite maison blanche de la Chénaie, avec ses tilleuls qui feraient la gloire du plus beau parc anglais, pour comprendre quelle ivresse de musique, d'ombre, de fraîcheur et de calme versait un tel lieu à l'âme du poète,

c'est dans la tristesse. « Pourquoi, mon Féli, cette mélancolie ? » lui écrivait le saint abbé Carron[1]. Pourquoi ? parce que la maladie le tenaillait sans trêve[2] ; parce qu'un zèle téméraire[3] l'avait accablé d'un fardeau contre lequel

---

1. « Je crains que vous vous livriez trop à une certaine mélancolie qui vous dévore « (Vielle à La Mennais, 27 décembre 1812). « Pourquoi, mon Féli, cette mélancolie ? » (Carron à La Mennais, 19 février 1816).

2. « Oh ! la santé par dessus tout. Après elle, le repos, trésor si précieux et si rare. Croyez-moi, mes amis, attachez-vous à cela et quand vous l'aurez vous reprendrez votre travail, mais modérément, » (Robert des Saudrais à MM. Mennais frères, 1806). « J'ai eu encore cette nuit de la fièvre » (A l'abbé Jean, 1808). « Ah ! si le bon Dieu me rendait un peu de santé ! » (A l'abbé Jean, 8 et 9 septembre 1809). « Lorsque ma dernière heure sera venue (ce qui, grâce à Dieu, ne saurait tarder) » (A Bruté, 10 mai 1810). Et cette litanie de douleur ne cessera qu'avec la mort.

3. Le 14 décembre 1815, La Mennais écrivait à sa sœur, Mme Blaize : « Ce n'est sûrement pas mon goût que j'ai écouté, me décidant à reprendre l'état ecclésiastique ». A la fin du même mois il faisait sa retraite de sous-diaconat au séminaire de St-Sulpice. Deux jours avant qu'il prononçât les promesses sacrées et irrévocables, il reçut de l'abbé Carron, le 20 décembre 1815, ce mot qui éclaire les dispositions véritables de l'ordinand : « Mon bon ami, je suis bien inquiet de votre santé qui nous est si chère ; mais je le suis encore plus de l'état actuel de votre âme. Je ne saurais trop vous dire, mon cher fils : Paix, confiance, abandon à la volonté divine. » Après la lecture de ce billet, on ne s'étonnera pas que l'abbé Teysseyre écrive au commencement de 1814, à l'abbé Jean : Féli « a reçu le sous-diaconat en victime... C'est ainsi qu'il va recevoir le diaconat et le sacerdoce comme un petit enfant qui se laisse conduire, en sacrifiant toutes les répugnances de la nature et tous les raisonnements les plus spécieux de son imagination. » Le même sulpicien, s'adressant à La Mennais, lui disait quelques jours avant son ordination sacerdotale : « Vous allez à l'ordination comme une victime au sacrifice. Le saint autel est dépouillé pour vous de ses ornements, le calice enivrant a perdu ses délices, et nu vous embrassez et suivez la croix toute nue » (Lettre de Teysseyre, 27 février 1816.) Complétons cette sombre histoire : « Je suis et ne puis qu'être désormais extraordinairement malheureux... Je n'entends faire de reproches à qui que ce soit ; il y a des destins

se débattaient l'instabilité de son humeur et l'indépendance de son caractère ; parce que la destinée imposait à un musagète l'attitude d'un théologien, et que cette confusion de rôles produisait de redoutables malentendus ; parce que ses aspirations inassouvies et ses illusions brisées lui donnaient la nostalgie de la mort[1]. Lorsqu'il

---

inévitables ; mais si j'avais été moins confiant ou moins faible, ma position serait bien différente. Enfin elle est ce qu'elle est, et tout ce qui me reste à faire est de m'arranger de mon mieux, et, s'il se peut, de m'endormir au pied du poteau où l'on a rivé ma chaîne. » (A l'abbé Jean, 25 juin 1816). Féli « est dans un état violent d'épreuve, de tentations de tout genre : il est, comme le prophète, suspendu par un cheveu sur l'abyme du désespoir. Mais j'ai une vive confiance que l'amour de N. S. le soutiendra toujours et ne l'abandonnera jamais. Il pousse l'obéissance jusqu'à célébrer presque tous les jours, malgré l'horreur qu'il semble avoir du sacerdoce ; et nous mettrons tout en œuvre pour occuper et distraire son imagination qui est folle jusqu'à la fureur » (Teysseyre à l'abbé Jean, 29 juin 1816). « De ma vie je n'ai été si malheureux que je le suis depuis deux ans. *Ce que je souffre est inexprimable.* Avant *cela,* je pouvais encore espérer un peu de repos sur la terre ; à présent, point. Je regarde la mort et l'embrasse de tous mes vœux » (A l'abbé Jean, 3 mars 1818). *Cela*, c'était la prêtrise, avec ses « devoirs pénibles, et les plus opposés » à son « caractère » (A Benoît d'Azy, 7 avril 1818).

1. Sur l'athumia dont souffrit La Mennais, principalement dans la première période de sa vie, où peiné des reproches intérieurs que lui adressait un ascétisme sévère, il ne trouvait pas encore les distractions que procure le bruit des batailles et ne se sentait pas relancé par l'appel des victoires, consulter deux lettres précieuses au psychologue, envoyées, en 1811 et 1812, à l'abbé Jean, par le solitaire de la Chênaie (Blaize, I, p. 95 et p. 123-125).

« Je suis las du monde et de la vie » (A l'abbé Jean, 5 novembre 1814). « A quoi servent les livres ? Je ne connais qu'un livre gai, consolant, et qu'on voit toujours avec plaisir, c'est un registre mortuaire. Tout le reste est vain et ne va pas au fait » (A l'abbé Jean. 18 mars 1817). « La tristesse m'affaiblit et m'ôte tout ressort .. Tout m'est à dégoût ; je ploie sous la vie » (A l'abbé Jean, 14 août 1818). « Je traîne une vie mutilée » (A Benoit d'Azy, entre le 11 et le 14 février 1819. « Je n'ai plus de goût à rien sur la terre ; tout mon cœur presque est déjà de l'autre côté du tombeau » A M[lle] de Trémereuc, 5

gémissait « Ce que je souffre est inexprimable », « je ploie sous la vie », « je traîne ici-bas une vie mutilée », l'abbé Jean savait bien qu'il ne mentait pas. Entre tous les poètes de cette école qui a choyé la mélancolie et trop souvent en a fait étalage, il avait le droit de pousser des cris du fond des entrailles. Il cacha son angoisse. Mais la sensibilité exaspérée se décèle sous l'âpreté de pages brûlantes et dans le sarcasme prolongé. Parfois cette tristesse va perdre son amertume dans la source de tendresse jaillissante qui était en son cœur, infuse dans celle-ci une saveur plus généreuse. Bien plus, la mélancolie de ce poète s'épurant par le goût du ciel se convertit en élévations et en

---

avril 1822). « Je vous l'avoue, la terre me pèse, j'ai besoin de regarder en haut. Je suis las de ce qui se passe et qui nous déchire en passant. Oh ! vous qui ne passez point, vous le seul bien parfait et à jamais immuable, ô mon Dieu, quand vous verrai-je ? quand entrerai-je dans votre joie sainte et votre éternel repos ? » (A M[lle] de Tremereuc, 26 avril 1822).

Cependant il chérit sa mélancolie ; la tristesse même, suivant la fine remarque de Malebranche, étant la plus agréable de toutes les passions à un homme qui souffre quelque misère. La mélancolie rend la poésie plus profonde, glisse plus de douceur charmante dans l'amitié, et laisse à la prière des sons de harpe. Quelques exemplaires : « Tu me distrais de moi-même, de cette profonde tristesse qui me dévore intérieurement, et cela depuis ma première enfance, car je ne me suis jamais senti bien en ce monde ; j'en ai toujours désiré un autre ; et quand je détournais mes regards du seul où nous devions espérer la paix, mon imagination, jeune encore, en créait de fantastiques, et ce m'était un grand charme dans ma solitude. Sur les bords de la mer, au fond des forêts, je me nourrissais de ces vaines pensées, et, ignorant l'usage de la vie, je m'endormais en berçant dans le vague mon âme fatiguée d'elle-même » (A Benoit d'Azy, 7 avril 1819) Goûtez à nouveau la plainte suave : « Mon âme, pourquoi es-tu triste ?... » Doux en est l'air et douces les paroles ! (*Discussions critiques*, Paris, 1841, p. 253.)

Bien qu'il aimât secrètement ce mal, — fontaine de lyrisme — Félicité ne mettait pas la pose — chateaubrianesque — dans ses angoisses. Qu'on se souvienne de la manière dont il accueillit la mort qui le menaçait, en juillet-août 1827. (Lettre de Gerbet au C[te] de Senfft, in E. D. Forgues, t. I, p 270, 271.)

prières. Ainsi par la sincérité, l'intensité et la noblesse des sentiments, la littérature ménaisienne porte un signe propre dans le romantisme. Elle est traversée de souffles larges et purs qui viennent des étoiles.

Maintenant, à quoi bon dissimuler que sa rhétorique — j'entends sous ce mot l'ensemble des moyens qu'il emploie pour produire l'effet voulu — a quelque monotonie ? Il faut en vouloir à l'irritable fée qui le poursuivait. Amie de la déclamation, elle riait de la métaphore énorme, inspirait la comparaison dépourvue d'atticisme, dictait la plaisanterie un peu lourde[1]. Elle mit en un vrai danger les quali-

---

1. Jusque dans les *Affaires de Rome*, ce livre dont M. Renan se plaît à louer « le calme, la réserve de bon goût et la sincérité, » on n'échappe pas à la phrase déclamatoire : « Italie ! Italie ! tes vieux morts se sont levés ; des pentes de l'Apennin, tes pâtres les ont vus, le front triste, les cheveux couverts de la poussière du sépulcre, promener leurs fiers regards sur cette terre jadis si glorieuse, si libre ; et comme s'ils ne l'avoient point reconnue, secouant la tête avec un sourire amer et formidable, ils se sont recouchés dans la tombe. »

Si l'on veut savoir combien le mot gaulois était loin de le chagriner, qu'on fouille ses lettres à l'abbé Jean, de 1810 (Blaize, I, p. 83), du 17 novembre 1817 ; à Berryer, du 9 janvier 1828 ; à Mlle de Lucinière, du 30 mars 1829 ; à Montalembert, 26 aout et 10 septembre 1833 ; à Benoît d'Azy, du 15 décembre 1834. Il y avait en lui une veine de Rabelais.

Ajoutons quelques échantillons de ce style, composé de grossissement et de haine, qui délecte les journalistes de toutes les oppositions : Je ne connais qu'une place qui convienne au « laquais-prêtre » du Grand Aumônier, « celle de crachoir, si jamais son maître devient asthmatique » (A l'abbé Jean, 1er décembre 1817). « En vérité, cette terre-ci est devenue, je crois, les Petites-Maisons de l'Enfer » (A Benoît d'Azy, 20 février 1820). Paris ressemble « à Charenton et pis que cela » (Au Comte de Senfft, 18 février 1826.) Notre société est « idiote » et « s'en va à la Morgue en passant par la Salpétrière » (A Berryer, 11 novembre 1827.) Quant au parti Villèle et au parti gallican « L'enfer n'a rien produit de plus ignoble » (A la comtesse de Senfft, 4 juin 1829). Pourquoi pleurer sur le passé ? « Ce qui s'en va est-il donc tant à regretter ? C'est de la boue qui coule dans un égoût, et pas autre chose. Regardons de loin, et bouchons-nous le

tés de Féli. Non pas qu'elle l'aurait empêché d'exercer de l'influence pendant sa vie, les défauts étant une condition du succès auprès du public, mais elle l'eût réduit à la carrière de ces poètes-orateurs qui, n'étant que cela, vivent et meurent avec leur auditoire. Son instinct de grand artiste le sauva. Et l'art souverain assure aux paroles des hommes éphémères la jeunesse des choses immortelles.

La Mennais eut toujours le souci du bien dire[1]. Son premier volume, qu'il composa dans sa vingt-sixième année, en pleine ferveur de néophyte, et sous l'influence de l'abbé Jean, son collaborateur, avait pour titre : *Réflexions sur l'état de l'Eglise*[2]. Dans ce livre qui contient d'abord des

---

nez » (A la comtesse de Senfft, 15 décembre 1832). Et les députés ? Miroir de la France ! « Quel miroir, tudieu ! un fond de bouteille étamé avec de la boue » (Au marquis de Coriolis, 14 avril 1833).

1. Tout le monde, disait-il, ne sent pas ce que le travail de la composition littéraire exige de temps et de fatigue ; « tout le monde ne sent pas qu'un bon article ne s'écrit point avec la facilité d'une lettre ; tout le monde ne sent pas que l'esprit n'est pas continuellement disposé à produire, et qu'on ne saurait, quoiqu'on fasse, habituer les idées à se présenter à heure fixe. » (A l'abbé Jean, 19 octobre 1815).

2. *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le dix-huitième siècle, et sur sa situation actuelle.* A Paris, à la Société typographique, place Saint-Sulpice, n° 6, 1808 (in 8 de 151 pages).

Il est important de connaître la seconde édition : *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle.* Edition corrigée. A Paris, A la Société typographique. Place Saint Sulpice, n° 6, 1814 (in-8° de 151 p.) — On peut y lire un *Nota de l'Editeur* : « Cet écrit imprimé en 1809 vit à peine le jour qu'il fut saisi par ordre du gouvernement. Les exemplaires viennent d'être restitués, à l'arrivée du Roi Très Chrétien, et nous nous empressons de faire reparaître cet opuscule sous des auspices si favorables à l'église de Jésus-Christ. » Assurément c'est l'édition ancienne. « on a seulement fait, avec le secours des cartons, deux corrections indispensables. » — Les modifications sont plus piquantes que cet avis préliminaire ne le laisse supposer. Observons tout d'abord la disparition totale de l'éloge de Napoléon, que La Mennais avait loué à certains endroits sur le mode dithyrambique

considérations sur les causes morales de la Révolution, puis un plan de réorganisation intérieure pour le clergé, Féli conjurait les prêtres de ne pas abandonner à l'erreur « les prestiges du style » et « les séductions de l'éloquence ».

(Edition princeps, pages vij, 95, 99, 125). En 1808, l'auteur n'était pas non plus l'adversaire des pensions concordataires qu'il devint plus tard (Edition princeps, p. 98), etc...

L'exemplaire de 1814 que j'ai consulté appartint jadis à M. de la Guérettelerie, curé de Saint-Martin de Vitré, dont « une lettre charmante » de bonhomie ravissait Féli, en même temps que cette seconde édition était lancée (A l'abbé Jean, 6 juillet 1814).

La troisième édition est renfermée dans un volume in-8 dont le titre est ainsi rédigé ; *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle ; suivies de Mélanges religieux et philosophiques*. par M. l'abbé F. de La Mennais. A Paris, chez Tournachon-Molin et H. Seguin, libraires, rue de Savoie, n° 6, MDCCCXIX.

Je n'ai pu me procurer l'édition princeps du *Guide spirituel*. Elle doit être d'avril 1809. Car, dans sa lettre du 1er mai de cette année, Féli répond à Bruté sur diverses remarques de cet ecclésiastique relatives à l'opuscule en question. Il paraît bien certain que Sainte-Beuve a commis une erreur en attribuant à l'an 1807 la publication du petit livre. Où le fin critique ne s'est pas trompé, c'est en vantant le mérite de cette traduction, et en déclarant que « la préface, aussi parfaite de style que tout ce que l'auteur a écrit plus tard, respire un parfum de grâce céleste, une ravissante fraicheur de spiritualité » Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. I, Paris. Lévy, 1869, p. 212-213. Cet article est daté de février 1832. Le lundiste avait reçu quelques notes de l'abbé Jean (p. 214).

Le 1er août 1814, les deux frères livrèrent au public leur grand manifeste d'ultramontanisme : *La Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques* (Sans nom d'auteur. Trois volumes). Ce livre, hérissé de textes anciens et modernes, armé de réponses aux objections du passé et du présent, coûta six années de travail. L'*Avertissement* nous en fait la confidence. Bien que Féli n'ait pas rangé cet ouvrage dans la collection de ses œuvres, l'*Introduction*, qui comprend CXXII pages, appartient certainement à sa plume. Sans énumérer d'autres preuves, il suffirait de lire, pour s'en convaincre, la tirade sur cette dangereuse faiblesse des gouvernements qui s'appelle la violence. Alors le peuple se réveille « Presque toujours on

Il montra combien il attachait d'importance à ce précepte en retouchant plus tard ces pages où son inclination naturelle à une certaine emphase, la recherche de périodes recommandées par les bons manuels, un nombre de tours convenus et vieillots, n'autorisaient pas les lecteurs, malgré des traits remarquables, à prédire un polémiste d'un ordre supérieur, ni l'émule de Chateaubriand. Il y aurait même une comparaison très instructive à établir entre son premier essai de style prophétique — renfermé dans cet ouvrage[1] — et les splendides visions de 1832-1833 et de 1841, écrites soit à l'ombre des jardins pacifiques de Frascati[2], soit à travers les bois « tristes, sombres et silencieux » de la Chénaie[3], soit dans sa prison de Sainte-Pélagie. On saisirait la différence qui existe entre la timidité, les tâtonnements du jeune homme et la science de l'écrivain en possession de toutes ses ressources et gardant une énergie irrésistible à cinquante, à soixante ans. Quant à quelques-unes de ses imperfections littéraires — celles qui déplaisent le plus à M. Renan, — il ne s'en débarrassa jamais. L'auteur les devinait pourtant. Après avoir fait paraître un volume dont les contemporains ont dit qu'il était capable de réveiller les morts[4], Féli écrivait avec simplicité à l'abbé

---

compte trop sur sa patience ou sa stupidité. Quelquefois, en effet, il souffre longtemps... » Oserai-je l'avouer ? Je préfère à ces efforts du théologien de 1814 la littérature du pieux manuel de 1809.

1. Edition de 1808, p. 115 ; édition de 1819, p. 110.

2. La Mennais passa le mois de mai dans le couvent de Frascati. De ce lieu il écrivait à l'abbé Gerbet, le 29 avril 1832 : « Je vais tâcher d'achever un ouvrage commencé à Rome ; le titre vous dira quel en est le sujet : *Des maux de l'Eglise et de la Société et des moyens d'y remédier.* » Cette étude, devenue la seconde partie des *Affaires de Rome*, est couronnée par l'*Epilogue* : « Des siècles et des siècles avoient passé ; c'étoit sur le soir d'un de ces longs jours qui sont les jours de Dieu... »

3. A l'abbé Jean, 19 février 1815.

4. Le premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence* fut mis en vente à la fin de 1817 (voir lettre à l'abbé Jean, 30 novembre 1817). Il produisit aussitôt « une sorte d'enthousiasme extraordinaire » et

Jean : M. Genoude « m'a promis de m'indiquer des corrections de style importantes, surtout dans l'introduction dont j'ai toujours senti le vice : un trop grand fracas d'images, une enflure fatigante de mots, etc. ; etc. »[1]. Au reste, précipité dans la gloire[2], il devint artiste plus attentif, principalement, me semble-t-il, dans la période de 1827 à 1830, où il se soumit à une culture plus intense des belles-lettres[3]. Alors Dante prend sur son génie un empire

---

Frayssinous aurait prononcé le jugement fameux : « Cet ouvrage réveillerait un mort. » (Voir lettre à l'abbé Jean, 9 janvier 1818.) « En deux mois l'édition s'écoule » et l'auteur « en prépare une seconde à 3 000 exemplaires avec quelques corrections. » (A Robert des Saudrais, 25 janvier 1818.)

Les années ont infligé un impitoyable déchet à cette belle défense religieuse, qui renouvelait celle de Chateaubriand déjà sans efficace ! N'en serait-il pas du sort de l'apologétique chrétienne comme du sort de la psychologie : c'est une étude qu'on recommence toujours et qu'on ne termine jamais ?

1. A l'abbé Jean, 26 janvier 1818. — Le 20 février 1818, il écrit à l'abbé Jean : « Je suis fort occupé de la révision de mon ouvrage. J'y fais de grands retranchements, surtout dans l'introduction et le neuvième chapitre. »

2. Il fallut l'insistance du sulpicien Teysseyre pour l'amener à rédiger enfin son premier volume de l'*Essai*. « Trente fois, raconte-t-il, j'eusse laissé la chose là si Teysseyre ne m'avait pressé de continuer » (A l'abbé Jean, 22 avril 1817.) Et le 1er mars 1818, il répétait à l'abbé Jean. C'est pour moi « un vrai supplice que d'écrire. Je ne jouis point du succès, j'en souffre. L'obscurité seule me convenait; aussi n'est-ce certainement pas de moi-même que j'en suis sorti.»

3. L'année 1827 est celle où La Mennais a étudié à fond la langue et la littérature italiennes (voir lettres à Senfft, 5 mai 1827 ; et à Vitrolles, 25 juin 1827) ; l'année suivante, il enseigna cette langue aux jeunes disciples dont il était environné à la Chênaie (A Benoit d'Azy, 21 octobre 1828). Durant ces deux années, sa correspondance avec le Comte de Senfft, avec la Comtesse et sa fille, est émaillée de vers italiens. — Il se remit à l'allemand en 1829, et put le lire aussi facilement que l'anglais (A Senfft, 11 janvier 1829 ; A Ctesse Louise de Senfft, 9 mars 1830). — En 1830, il est repris d'amour pour Shakespeare (A Coriolis, 24 juillet 1830) en même temps qu'il admire les « très gran-

décisif[1]. L'art d'écrire le passionne. De cette époque il nous a conservé des phrases taillées en diamant[2]. Vers 1832, il est tenté d'entreprendre des ouvrages de pure imagination[3]

---

des beautés » d'*Hernani* (A Ctesse Louise de Senfft, 9 mars 1830). — A cette époque, la Sainte Ecriture était toujours sa nourriture substantielle, et il cherchait à saisir la Bible jusque dans le texte hébreu (A Benoit d'Azy, 21 octobre 1828).

1. Son dernier ouvrage fut la traduction de la *Divine Comédie*. (Publication posthume). L'Introduction — incomplète — dont il l'enrichit, est vigoureuse dans l'analyse littéraire, et ne trahit pas de défaillance dans la main septuagénaire du maître romantique. Mais cette étude montre que l'ancien Père de l'Eglise s'en tenait sur le tard aux jugements de Voltaire en matière d'histoire ecclésiastique, et que le vieillard retournait aux préjugés de l'adolescent.

2. On trouvera ces phrases ciselées et ces motifs poétiques à la fin des trois premières séries de *Mélanges*, et parmi les *Discussions critiques* publiées à Paris, chez Pagnerre, en 1841.

De très jolis morceaux appartiennent à la période 1830 1833 : *Prose des morts*, donnée par Sainte-Beuve dans son article de février 1832 ; *Odelette à la Lune*, signalée par ce littérateur dans l'étude précitée, et publiée à la page 260-261 des Discussions critiques ; *Hymne à la Pologne*, jointe d'abord à la traduction de Mickiewicz par Montalembert (1833). Je ne doute pas qu'il ne faille rattacher aux mêmes années un autre *Chant à la gloire de la Pologne*, qu'on lit dans les Discussions critiques (p. 275-277), et un *Poème de mélancolie*, recueilli dans le même livre, à la page 253.

Il se pourrait que 1830 fut la date approximative où La Mennais entra dans la plus pleine maîtrise et la plus parfaite originalité de son talent.

3. Dès le 4 Janvier 1817, il écrivait à l'abbé Jean ce mot caractéristique : « Je sens d'avance qu'enchaîné pour le choix des questions à traiter et pour la manière de les traiter, j'écrirai avec dégoût, mal par conséquent. » La nature de M. Féli, disait La Morvonnais, le porterait « à écrire des romans. » (*L'Hermine*, n° du 20 janvier 1902 p. 181). Lui-même ne le confesse-t-il pas à Vitrolles ? (13 décembre 1832) : « Si je ne suivais que mon goût, je vous assure que je cesserais d'écrire, ou j'écrirais quelque ouvrage de pure imagination. C'est une sorte de désir vague que j'ai eu toujours et que je ne satisferai jamais. »

Cependant il demeure fidèle à ce manifeste qu'il traçait en 1819[1] : « Une attention trop scrupuleuse aux mots énerve le style, dessèche et rétrécit l'esprit, refroidit l'âme et tarit toutes les sources d'une mâle et franche éloquence. » Lui-même, appréciant une œuvre, se laissait aller à l'idée et à son tour oratoire, avant d'analyser le fini de l'exécution[2]. Le principe essentiel, ajoutait-il, c'est que l'auteur « domine ses pensées et soit dominé par ses sentiments. » Notez ce point. La Mennais assigne à la sensibilité un rôle capital. Et les trois écrivains français dont il s'est le mieux nourri, au moment de sa formation intellectuelle, sont trois poètes-orateurs, qui, selon des nuances diverses, répondent à son programme : Pascal, Bossuet et Rousseau. Il ne serait pas difficile de prouver que l'Essai sur l'indifférence ne combat qu'un ennemi : Rousseau, et n'emploie que deux idées, savoir, la faiblesse de la raison individuelle et la force de la tradition religieuse. La première procède de Pascal, et le philosophe la développe souvent avec les mêmes termes, toujours avec le même accent[3] ; la seconde vient de Bos-

---

1 *Réflexions sur l'état de l'Eglise suivies de mélanges*, Paris, 1819, p. 568-569.

2. Peyrat, *Béranger et Lamennais*, p. 121.

3. M. Robert des Saudrais, l'oncle de La Mennais, qui ne fut pas sans autorité sur l'esprit naissant du grand écrivain, lui disait en 1806 : « Je viens de reprendre Pascal », et, dans sa joie, excitait sans doute le jeune homme, — dont il prophétisait la magnifique course sur le « chemin » littéraire, — à s'attacher, lui aussi, au plus profond moraliste (Blaize, I, p. 30) Féli s'assimila si parfaitement les *Pensées*, qu'en préparant l'*Essai* il pouvait écrire à l'abbé Jean, le 22 avril 1817 : « L'ouvrage de Pascal doit se retrouver presque en entier dans le mien. » La chose frappa amis et ennemis dès l'apparition du célèbre volume. « Soyez bien certain, s'exclamait l'un, que votre ouvrage vous met à coté de Pascal » (A l'abbé Jean, 28 janvier 1818). Et croyant déprécier l'auteur, Madrolle sifflera : « Quant à sa philosophie, bien entendue, c'est celle de Pascal appropriée à notre temps » (*Hist. secrète du parti et de l'apost. de M. de la Mennais*, p. 74). Mais ! ce n'est pas si mal, cela ! Aussi bien Féli devait expliquer lui-même « la parfaite conformité » de sa doctrine avec celle de

suet, et le prêtre malouin la déroule dans la même langue au nombre large et varié, la présente avec le même sens de la beauté d'une doctrine, qui vivifie toutes les nations et remonte à travers les âges jusqu'à l'apparition de l'homme. Tel début de phrase contient une réminiscense d'une Oraison Funèbre ; tel morceau sur les Juifs, pour lequel Victor Hugo professait de l'admiration, n'est qu'une mise au point romantique d'un fragment des Pensées[2].

Pascal, sur les points où celle-là fut attaquée (*Défense de l'Essai*, ch. VII). Comment La Mennais n'eût-il pas été entraîné par l'ironie, la pitié, les cris, l'ardeur du prosélytisme, le style nerveux, la dialectique des *Pensées* ?

1. Qu'on lise par exemple l'oraison funèbre de la Terreur qui termine le chapitre III de la II° partie de l'*Essai* : « Alors, sur les débris de l'autel et du trône, sur les ossements du prêtre et du souverain... » ; ou bien l'exorde du chapitre IV de la III° partie : « On a depuis soixante ans assez plaidé la cause du désespoir et de la mort... » Etudiez le mouvement oratoire de certains morceaux : « Autant l'homme est grand... Il s'en ira ce souverain... Qu'apporte-t-il avec lui ? Que possède-t-il ?... Soit qu'il suive sa raison, soit qu'il se laisse guider par le sentiment... « (Début du chapitre VI de la III° partie — Ces renvois se rapportent à l'édition définitive).

« Des hommes se sont rencontrés que tout intéresse, hors leur sort éternel » (Ch. I de la II° partie ; *Essai*, t. I, p. 201 ; édition de Paris, chez Garnier) ; Visible souvenir de la phrase célèbre ; « Un homme s'est rencontré.. » *(O. F. d'Henriette Marie de France)*. D'ailleurs, comme les fins artistes, La Mennais rend siennes les locutions qui l'ont frappé dans ses lectures : Le cardinal de Rohan, dit-il, jamais n'atteignit l'âge viril « la nature l'avoit destiné à vieillir dans une longue enfance » (*Affaires de Rome*. — Comparez Racine, *Britannicus* : « Dans une longue enfance ils l'auraient fait vieillir. ») Et l'on pourrait multiplier les textes de ce genre

2. Dans *La Muse Française*, tome I, Paris, Tardieu. 1823, p. 91-105, on découvrira l'article de Victor Hugo sur l'*Essai*, article que le poète réédita en 1834 dans *Littérature et Philosophie mêlées*, mais, suivant sa coutume, avec des remaniements et des coupures. Donc, au compte rendu, parmi les passages d'un caractère « sublime » qu'il applaudissait, l'auteur des *Odes et Ballades* citait : « Alors tout fut aussi consommé pour le Juif... Sur son front une main de fer avait écrit : Déicide ! » (Dans l'édition définitive de l'*Essai*, fin

Le romantisme a été l'objet de tant de discussions que je me garderai bien d'en instituer une nouvelle. S'il n'est que le débordement du moi, comme l'enseigne M. Brunetière, il remonte sans doute à la première dispute d'Adam et d'Ève. S'il n'est que le libre emploi du lyrisme coloré, comme d'autres le prétendraient, il naquit avec le premier poète-orateur, ce qui lui garantit encore une assez belle antiquité. Quoi qu'il en soit, et bien que sa syntaxe et son vocabulaire appartiennent à l'âge d'or de notre langue, [1] la littérature ménaisienne affectionne les procédés périssables — appelés romantiques[2] — lesquelles ravirent nos véné-

---

du chapitre III de la IVe partie). La pensée qui sert de support à cette rhétorique ménaisienne, est commune chez les chrétiens, et Pascal l'a énoncée sous forme de simple note (*Pensées*, édition HAVET, article XIX, 4).

1. La Mennais est un maître à qui la langue traditionnelle et commune suffit pour traduire toutes ses pensées et ses émotions. Le fait est bien remarquable chez un écrivain qui compose l'*Esquisse d'une philosophie*, et qui, par instinct, voudrait violenter la langue pour rendre avec plus de force les haines et les colères de son âme.

Extrayons ici de sa correspondance quelques néologismes qui sont bons à garder : « J'arrive de Plesder tout *emmigrainé* » (A l'abbé Jean, 1810 ; BLAIZE, I, p. 83) ; « un de tes vieux rochets, tout en loques, et *irracommodable* » (A l'abbé Jean, 11 décembre 1815). « *Brochurier* » est un excellent terme de mépris (A Coriolis, 12 octobre 1825). — Dans les *Réflexions* (1808) je rencontre le vocable « *Histrionage* » et dans *Amschaspands* (1843) le mot *irrassasiable* — Une forme grammaticale vraiment chère à La Mennais, c'est la division du verbe en son participe présent et l'auxiliaire « être » marquant l'état, ou l'intransitif « aller » marquant le mouvement. Exemples : « Il allait distribuant d'une main légère... » (*Réflexions* 1808) ; « Comme il était ainsi s'attristant... » (*Paroles*, 1834).

2. Les procédés romantiques les plus agréables à La Mennais consistent à emprunter des métaphores ou des comparaisons à la mort et à l'enfer. Vieille cathédrale en deuil, nuit, cercueil, lampes funèbres, fosse, cadavre, silence du sépulcre, cimetière, vers de la tombe et squelettes hideux, morts qui se lèvent de leur poussière, fantômes, ombres tourmentées, orgie de l'enfer baiser de Satan à Judas, ricanement de Satan dans le vide : voilà des termes qui lui procurent des sensations délicieuses.

rables aïeules, et qui succédaient à d'autres procédés non moins fragiles — appelés classiques — dont s'étaient engoués nos arrière-grands-pères. Remarque curieuse, le romantisme convient à merveille aux Celtes, ardents et sensibles aux moindres vibrations, et ce sont eux qui fournirent les modèles du genre au siècle dernier. Est-ce que le faux Ossian — meilleur peut-être que sa réputation d'aujourd'hui — n'a pas reproduit un peu le miracle des gentils mensonges de Geoffroy de Monmouth, en remuant les imaginations affadies, en remplaçant le goût du joli par le goût du grandiose? Est-ce que Châteaubriant n'est pas la source enchantée où sont venus boire les plus fiers [1]? Est-

1. Il y aurait intérêt à savoir quelle fut l'influence de Châteaubriand sur La Mennais. Assurément le *Génie du Christianisme* a déteint sur les idées et le style du solitaire de la Chênaie. Il était impossible à une telle époque de se dégager absolument de l'étreinte d'un pareil livre. Aussi, dans les *Réflexions sur l'Etat de l'Eglise*, je reconnais des emprunts à la critique littéraire du *Génie* (IIe part., L. I, c. V, et L. II., c. V.), quand La Mennais rappelle que ce qu'il y a d'étrange dans Voltaire « c'est qu'étant redevable à la religion chrétienne des plus belles productions » de son talent, il injurie la source de si nobles inspirations (P 31 de l'édition de 1808). Puis, en 1814, à la page LXXIII de l'Introduction au livre de la *Tradition de l'Eglise*, l'auteur nomme « M. de Châteaubriand », et renvoie à la partie IV, L.VI, c. XI du *Génie*. Toutefois, le premier moment d'enthousiasme passé, Féli prétendit bien se détacher de ce compatriote, dont le dilettantisme, les vanités et les habiletés lui répugnaient. On sait qu'il songea pendant quelque temps à entreprendre un ouvrage intitulé l'*Esprit du christianisme* (A l'abbé Jean, 1814, 31 octobre, 5 et 9 novembre), probablement avec l'intention de remplacer le *Génie du Christianisme* par quelque chose de plus philosophique et de plus théologique. Mais, après les *Paroles d'un croyant*, les deux Malouins devinrent unis en prophéties démocratiques, et dans les *Affaires de Rome* (1836), à la fin du tome I, La Mennais citait avec éloges une tirade de Châteaubriand. Plus tard, dans le 3e volume de l'*Esquisse d'une philosophie*, au chapitre de la *Poésie*, Féli dira les charmes de cette âme, sœur de la sienne, car « il en sort des accents d'une indicible mélancolie, des plaintes semblables à ces sons vagues et tristes qu'on entend le soir dans les forêts, ou sur le bord des fleuves. »

ce que notre Félicité n'est point de la même race ? Il est si profondément Breton que, tout soin d'orthodoxie à part, et tout parallèle d'art laissé de côté, il évoque les traits et le ton de Gildas. Et de même que l'impétueux orateur de l'émigration de nos ancêtres était heureux d'avoir cueilli dans l'île des saints et des docteurs les sucs qui animaient sa vie et son éloquence, ainsi La Mennais se flatte d'avoir du sang irlandais dans les veines[1]. On peut supposer qu'à ses origines maternelles il dut la profondeur du sentiment religieux, le fond de mélancolie incurable sous les éclats d'une gaieté passagère, et cette tendresse exquise toujours faite du lait d'une mère. Tandis que, de ses pères attachés aux juridictions et au comptoir, l'abbé Jean tenait la sagesse du gouvernement, l'art de l'organisation, la science du possible, Féli, par un phénomène d'hérédité mainte fois palpable, retournait au type plus lointain de ses ancêtres qui coururent l'océan, et subissait avec la passion des belles aventures l'attraction des abîmes. Mais dans ses chants, comme auprès de vos murailles de granit, les rêveurs viendront pour de longs siècles écouter le rythme de la mer riche en tourbillons sonores.

F. DUINE.

---

1. Le 6 mai 1815, il écrivait à l'abbé Jean : J'ai l'avantage de me trouver à Londres avec des compatriotes, « le maître de la maison où je loge étant Irlandais, ainsi que plusieurs de ses commensaux. » Un de mes aïeux, dira-t-il à Daniel O'Connel, « banni de la terre natale par les oppresseurs de son pays, était Irlandais. » (Lettre du 18 octobre 1835). Et le pasteur Peyrat l'entendit raconter « son origine bretonne, et, par les femmes, quelque peu Irlandaise. » (*Béranger et Lamennais*, p. 111).

Sur la famille de La Mennais, voir A. Blaize, Introduction à la *Correspondance* ; A. Roussel, *Lamennais*, Rennes, 1892, t. I, p. 3 7 ; Paul Paris-Jallobert, Anciens registres paroissiaux de Bretagne, *Saint Malo*, Rennes, 1898-1904, articles *Lorin*, *Prarier*, *Robert*, *Roce-*

LES ŒUVRES DES LAMENNAIS

ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

Quand le 8 septembre 1780, Jean-Marie Robert de La Mennais fit son entrée dans ce monde, de brillantes destinées littéraires lui étaient réservées.

La naissance de son frère Félicité, survenue deux ans plus tard, devait, non pas les anéantir, mais en diminuer l'importance.

Ainsi, l'éclat de l'étoile qui scintille et paraît la plus belle, se trouve bientôt atténué lorsqu'un soleil plus puissant vient briller à la voûte des cieux.

Ni au point de vue littéraire, ni à celui de la production, on ne pourrait établir un parallèle entre les œuvres des deux Lamennais.

Quelques ouvrages écrits en collaboration avec son frère, quelques brochures et pamphlets sans nom d'auteur, composent le bagage littéraire de Jean-Marie de Lamennais.

Plusieurs ouvrages ascétiques publiés sous la signature de Félicité, seraient, dit-on sans grande certitude, l'œuvre de Jean-Marie.

En 1807 parut le *Guide spirituel ou miroir des âmes religieuses, traduction du Speculum Religiosorum* de Louis de Blois ; il était signé seulement par Félicité de Lamennais, mais c'était l'œuvre des deux frères.

Presque aussitôt, fut éditée la *Tradition de l'Eglise sur l'institution des Evêques.* — Dans son ouvrage apprécié « L'abbé Jean-Marie de la Mennais, ses grandes idées et ses grandes œuvres, » notre distingué collègue, M. Eugène Herpin, nous dit que ce fut le livre le plus important dû à la foi de l'abbé Jean de la Mennais.

Nous touchons ici à une question très controversée. Est-ce l'œuvre absolue de Jean-Marie ? Il paraît hors de doute

que Félicité y collabora dans la conception, mais quelle part dans l'exécution ses bibliographes seraient-ils en droit de revendiquer pour lui ?

Cet ouvrage, écrit pour éviter le retour du gallicanisme, est, nous dit le cardinal Wiseman, le fruit de sérieuses lectures et de l'étude, plutôt que de la conception rapide du génie.

Les termes des lettres de Jean-Marie de Lamennais à Mgr. Bruté de Rémur, impliquent la collaboration, c'est un fait.

Mais qui nous dira définitivement lequel eut raison : de Spuller qui prétendait que l'abbé Jean avait seulement rassemblé les matériaux, ou de Quérard qui affirmait que le même eut le rôle prépondérant.

Il est bon de remarquer que de son vivant, jamais Lamennais ne fit éditer cet ouvrage dans ses œuvres complètes, ce qui donnerait peut-être à penser qu'il ne s'en regardait pas comme le principal auteur.

Le même doute entoure les *Réflexions sur l'Etat de l'Eglise en France pendant le XVIIIe siècle*, parues pour la première fois sans nom d'auteur en 1808 et saisies par ordre de Napoléon 1er.

Une seconde édition fut imprimée en 1814 et, ce fut l'abbé Jean-Marie qui défendit l'ouvrage contre les attaques qui surgirent.

La troisième édition fut publiée en 1825 avec le nom de Félicité de Lamennais.

Nous avons cependant pour nous guider, cette lettre de Jean-Marie dans laquelle il est dit : « Féli qui a dans ceci la principale part ne veut point absolument être connu ».

Il en serait ainsi de l'*Imitation* dont la première édition ne comporterait de la plume de Féli qu'un certain nombre de réflexions.

Il est vrai qu'une seconde édition, parue plus tard, lui est entièrement attribuée.

L'œuvre de Jean-Marie de Lamennais comprend encore une *Vie de Monseigneur de Solminihac* évêque, comte et baron de Cahors et abbé régulier de Chancellade, parue sans

nom d'auteur, un *Livre d'Heures* avec préface, sorte de petit psautier portant la date de 1832.

Puis, dans le domaine de l'instruction, on a de lui des pamphlets dirigés contre l'enseignement mutuel et les écoles lancastériennes ; une brochure « De l'éducation religieuse » parue sans nom d'auteur en 1834, ainsi qu'une publication anonyme qui fit quelque bruit à l'époque, intitulée « De l'avenir réservé aux collèges communaux par la loi Villemain ».

Comme on le voit, presque tous les écrits de l'abbé Jean-Marie de Lamennais furent anonymes.

D'après une opinion très accréditée et comme on l'a vu, certains autres, purement religieux et signés de Félicité, lui appartiendraient en propre.

« Féli a mis son nom, mais non son âme ni sa plume à la plus grande partie de ces ouvrages, — nous dit un de ses contemporains — parce qu'un écrivain si haineux ne saurait être auteur ascétique. »

Appréciation dénuée d'impartialité, parce qu'avant d'écrire les «Paroles d'un croyant,» Félicité de Lamennai s, le grand Lamnenais, écrivit «l'Essai sur l'Indifférence.»

La première production littéraire vraiment forte, vraiment personnelle de Félicité Lamennais fut l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, paru en 1817.

Après la poésie du « Génie du christianisme » qui était venue bercer dans un demi-sommeil l'esprit religieux de la France profondément endormi dans l'athéisme de l'époque révolutionnaire, l'Essai sur l'indifférence vint réveiller la Société de l'époque. combien encore voltairienne.

« Cet homme-là possède un genre d'éloquence qui réveillerait un mort » disait Monseigneur de Frayssinous, ce à quoi le Comte de Maistre répliquait : « C'est un tremblement de terre sous un ciel de plomb ».

Le succès fut étonnant, parceque ce livre venait à son heure et répondait à une aspiration générale.

Et l'on ne vit pas tout d'abord l'exposé philosophique sur lequel l'œuvre reposait. Lacordaire, subjugué, pro-

clama bien haut que depuis 76 ans, aucun prêtre catholique n'avait obtenu en France pareil renom d'homme supérieur et d'écrivain.

Plus tard, le P. Lacordaire, dont le temps et l'expérience avaient modéré l'enthousiasme natif, se demanda comment une telle philosophie avait pu si longtemps tenir sa raison en suspens. Et le P. Lacordaire, de se répondre à lui-même, qu'avec une intelligence supérieure à la sienne, il était impossible qu'il ne fut pas vaincu.

Aussi bien, une fraction du clergé, ennemie des controverses, et s'en tenant à la lettre même de la théologie, accueillit froidement cet ouvrage, et l'abbé Desgenettes résuma cette appréciation dans son exclamation : « Le malheureux, il ne sait pas son catéchisme ! »

Or, dans le domaine de l'érudition, la critique était non moins facile ; parceque Lamennais s'en tint aux vieux arguments des apologistes et négligea d'admettre les résultats acquis dans le champ des sciences historiques et philologiques.

La première partie de cet important ouvrage était à peine parue, que le bas clergé, ainsi que nous venons de le dire, se retourna violemment contre celui que le peuple proclamait un nouveau Bossuet.

Lamennais composa et publia en 15 jours, une *Défense de l'Essai*, plus étonnante de vigueur et de style que l'ouvrage lui-même.

Mais la dissension qui en fut le résultat effraya Lamennais ; il fit le voyage de Rome. Le pape Léon XII ne se méprit pas sur sa valeur, il lui offrit la barette et Lamennais, désintéressé, refusa et demanda seulement la nomination du cardinal Lambruschini à la nonciature de France, faveur qui lui fut accordée. Est-il besoin de dire que la reconnaissance de ce cardinal consista à devenir l'implacable ennemi de Lamennais quand celui-ci évolua sur le terrain des idées religieuses.

De retour à Paris, Lamennais publia sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* que nous avons déjà signalée. Mais son attention se concentra sur le *Mémorial Catholique* qu'il venait de créer.

C'était la brêche par laquelle Lamennais faisait son entrée dans la politique militante. Le premier résultat des polémiques engagées, fut la publication d'un nouvel ouvrage : « *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* »

Le développement de cette thèse froissa le gouvernement qui pensa y voir un outrage à ses droits ; de là : traduction de Lamennais devant les tribunaux, et condamnation de l'auteur à 36 francs d'amende, malgré la belle défense de Berryer.

C'est à l'énoncé de cette sentence que Lamennais se tournant vers ses juges, prononça ces paroles que la suite de sa vie devait rendre fameuses : « Vous saurez ce que c'est qu'un prêtre. »

Il ne tarda pas à le montrer et donna les *Progrès de la guerre contre l'Eglise* qui fut une prophétie de la Révolution de 1830.

Les évènements de Juillet, accueillis sans déplaisir par Lamennais, lui donnèrent l'idée de créer un nouvel organe et le 1er Septembre parut l'*Avenir*.

C'est ici qu'il convient de dire que divers ouvrages de Lamennais signalés dans les bibliographies, ne sont en somme, que des articles parus dans ses journaux.

Nous citerons comme exemples : Les études traitant de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la position de l'Eglise de France et de l'avenir de la Société, de l'absolutisme et de la liberté ; celles portant comme titre : *Traditions des sauvages* et de *l'histoire des peuples italiens* sont en réalité de simples notices bibliographiques d'ouvrages étrangers.

Véritablement le journal l'*Avenir* fut un perpétuel conflit de convictions ennemies ou dévouées, et la parole du pape s'imposa.

L'encyclique du 15 Août 1832 suspendit la publication de l'*Avenir*, et Rome exigea la soumission explicite et absolue de son directeur.

Lamennais fit le silence autour de lui en se retirant sous les ombrages de la Chênaie. Il allait se reposer de ses luttes dans le calme des champs, et de ces mois de vie rustique

devait surgir comme un immense éclair dans le ciel de l'Europe, ses *Paroles d'un croyant.*

Œuvre magistrale et toujours inégalée, dont cent mille exemplaires traduits en diverses langues, firent à Lamennais une réputation mondiale, qui auréolera longtemps encore l'ombre peut-être errante, peut-être reposée, de son génial auteur.

« Tout ce qu'il y avait dans son âme — nous dit Renan — de passion concentrée, d'orages longtemps maîtrisés, de tendresse et de piétié, lui monta au cerveau comme une ivresse, et s'exhala en une apocalypse sublime, véritable sabbat de colère et d'amour ! »

En effet, la beauté de cette œuvre sans pareille, naquit surtout de la loi des constrastes et des singularités du caractère breton dont était imprégnée l'âme de Lamennais.

Livre de transition entre deux phases de croyances, fait de simplicité et de grandeur, de langueur et d'austérité, de rudesses et de tendresses infinies, de sanglantes paraboles et de rêves d'une ineffable douceur.

Ses contemporains ne pouvant dénier la valeur de la forme, s'en prirent à l'idée : — Michaud dit en souriant : Voilà 93 qui fait ses Pâques ; -- Châteaubriand prit un air janséniste pour s'écrier : Mais à quoi songe ce prêtre ? Il ouvre un club sous un clocher.

Ce n'était pas en tout cas la première fois qu'un tel fait se rencontrait et Eugène de Mirecourt, qui ne sera certainement pas taxé de tendresse pour Lamennais, ne put s'empêcher de dire « que jamais le génie d'un homme ne s'était élevé plus haut dans les régions de la poésie et de l'éloquence. »

Grégoire XVI ne put alors contenir son indignation, il la traduisit par une nouvelle encyclique contre cet ouvrage qu'il qualifia « de livre petit par le volume, mais immense par sa perversité. » Disons que le pontife romain, tout en condamnant les doctrines de Lamennais déplorait les persécutions outrées dont était l'objet le brillant écrivain.

L'interdiction de l'Ordinaire s'imposait, semble-t-il, et fut prononcée par Monseigneur de Lesquen ; la rupture fut désormais complète.

C'est alors que parurent les *Affaires de Rome*, et nous emprunterons à Renan cette appréciation : « Le calme, la réserve de bon goût et la sincérité respirent dans ce livre. Jamais on n'a réglé ses comptes avec le passé, d'une façon plus digne et plus discrète. »

» Jeté dans un dédale d'intrigues, Lamennais recueille de fraîches impressions sur l'Italie et sur Rome en particulier. »

C'est vrai, ce livre consacré à l'histoire de fastidieuses disputes renferme de délicieuses pages, pleines du goût de la solitude et de la vie intérieure, signes de noblesse et d'élection.

Ne peut-on pas dire que le penseur, plein d'abandon et sincère avec lui-même, disciple inconscient peut-être de Jean-Jacques, nous a laissé dans les « Affaires de Rome » ses « Confessions ».

Ce livre fut bientôt suivi d'un autre, intitulé *Des maux de l'Eglise et de la Société et des moyens d'y remédier*. C'est un résumé de l'état du catholicisme en Italie, en Espagne, en Portugal et en France. On en remarque surtout l'épilogue formé d'une vive critique contre les ministres du culte, mais terminé par un majestueux épithalame, splendide apothéose du Christ rédempteur.

Nous voici rendus à la troisième phase de l'œuvre littéraire du puissant écrivain.

Ses ouvrages ont désormais comme portée, le but bien chimérique pour l'époque, d'une rénovation, d'une régénération sociale.

Son « Contrat » se nomme *le Livre du peuple ;* il y expose qu'à la Patrie elle-même, on doit préférer l'Humanité.

Lamennais qui recherche avant tout l'ampleur d'exposition dans les idées, fait paraître aussitôt un second livre dans lequel, sous le titre *De l'esclavage moderne*, il fait l'historique de la servitude dans l'antiquité, montrant successivement et vigoureusement les premiers pas vers l'affranchissement pour arriver à cette conclusion, que dans l'esclavage moderne, si la volonté est exempte de contrainte directe, elle est habituellement soumise à uue contrainte morale souvent absolue.

« Ce que veut le peuple — en vient à dire Lamennais, — ce que veut le peuple, Dieu lui-même le veut ; car ce que veut le peuple, c'est la justice, c'est l'ordre essentiel, éternel, c'est l'accomplissement dans l'humanité de cette sublime parole du Christ : « Qu'ils soient un, mon Père, comme vous et moi nous sommes uns ! »

Vraiment, ne semble-t-il pas, que par une interprétation trop personnelle des textes, Lamennais ait dépassé la mesure, et que le démocrate se soit fait révolutionnaire.

Et le pamphlet est de plus en plus son arme de prédilection.

Sa brochure, *le Pays et le gouvernement*, lui vaut un an de prison.

Cette réclusion forcée à Sainte-Pélagie lui permit d'écrire l'un de ses ouvrages les plus fortement pensés : *Du passé et de l'avenir du peuple*, dans lequel passant en revue l'histoire du Mosaïsme et des Sociétés grecque, romaine et chrétienne, Lamennais étudie l'évolution du genre humain dans la liberté.

Mais si les ans, qui sont venus, n'ont pas brisé chez Lamennais le ressort combatif, celui-ci s'est néanmoins distendu ; voici venir l'œuvre philosophique.

L'année 1841 voit paraître : *Discussions et pensées diverses sur la religion et la philosophie*.

Ce volume est composé de feuilles éparses, notes jetées au jour le jour sur le papier, et destinées à fixer des pensées fugitives. C'est, nous dit Lamennais dans la préface, « une sorte d'entretien avec moi-même. »

Le but de Lamennais en publiant ces notes, fut de proclamer sa bonne foi dans l'évolution des idées.

Il fut un temps où Lamennais pouvait opposer un froid dédain aux diatribes qui pleuvaient autour de lui. On affirma tellement un but intéressé poursuivi dans son œuvre, qu'atteint gravement dans sa conscience et son honneur, le grand penseur dut démontrer que le changement opéré dans ses convictions était le fruit de réflexions nouvelles, déterminées elles-mêmes par un devoir rigoureux.

« Qu'en cherchant le vrai de toute notre âme — écrit Lamennais, — nous nous soyons néanmoins trompé, cela

peut être ; et ce n'est pas la vérité de notre conviction que nous avons à cœur d'établir, mais sa sincérité. Entre nous et ceux qui pensent autrement que nous, le temps prononcera. »

Le temps n'a pas encore prononcé, mais ce qui s'est affirmé avec le temps, c'est la sincérité de Lamennais, de celui que l'un de ses amis de la dernière heure, malgré tout, M. le Chanoine Houet, disait l'homme le plus franc, le plus loyal qu'il eut jamais rencontré.

Amschaspands et Darvands, parut en 1843. Le sujet, emprunté à la mythologie Parse, décelait une très vive critique du gouvernement de Louis-Philippe.

A l'encontre de ses précédents travaux, le livre des Amschaspands ne formula pas un système ; ce fut bien plus un ouvrage de polémique constitutionnelle que de philosophie sociale.

Le cinquante-troisième chapitre renferme ce chef-d'œuvre élégiaque qu'est une *Voix de prison.*

Dans les années suivantes parurent successivement les quatre volumes de l'*Esquisse d'une philosophie* et la traduction nouvelle des *Evangiles.* Ses ennemis reconnurent que la traduction ne manquait ni d'exactitude, ni d'onction, mais ils ne lui pardonnèrent pas les notes démocratiques qui l'accompagnait.

Il convient encore de citer en terminant, la réimpression qu'il fit de la *Servitude volontaire ou le Contr'un*, dans la préface duquel livre Lamennais conclut que la base de toute Société se trouve dans l'égalité native des hommes.

Dans ses *Mélanges religieux et philosophiques*, l'hymne des morts et l'hymne à la Pologne sont surtout remarquables. On y voit, sous le rapport littéraire, à quel point Lamennais était préoccupé du soin du style.

Enfin, la publication de ses œuvres posthumes fit connaître sa traduction de la *Divine Comédie*, précédée d'une introduction sur les doctrines du Dante et de considérations générales.

Ses *Correspondances* publiées par Forgues, selon ses dernières volontés, comprennent de très belles lettres adres-

sées notamment à Mlle Cornulier de Lucinière, Mlle de Tremereuc, l'abbé Caron, M. de Coriolis et à Berryer.

Ainsi se trouve à peu près résumée l'œuvre de Félicité Lamennais. Œuvre immense ; Lamennais a beaucoup écrit et Sainte-Beuve le compare au grand Arnault que Nicole invitait à déposer la plume et qui lui répondit : « N'avons-nous pas l'éternité pour nous reposer. »

Lamennais fut avant tout un styliste. On ne sait presque plus le français avait-il accoutumé de dire, on ne l'écrit plus, on ne le parle plus ; et sa virulence s'exerçait contre les petits auteurs qui secouaient leurs sottises et leurs ignorances sur notre magnifique idiome national

Renan prétend que nous devons à Lamennais les cinquante pages de grand style les plus belles de notre siècle.

Ses premiers essais sont écrits d'une façon aussi parfaite que ses ouvrages les plus admirés. Qu'il serait curieux de lire aujourd'hui, ses tout premiers essais. Parlant un jour d'un voyage à Paris sous la conduite de son père, pendant le Directoire, Lamennais vint à dire qu'alors l'arène du journalisme était ouverte à qui voulait y descendre, et que lui-même, âgé de 14 ans, glissa quelques articles dans il ne savait plus quelle feuille obscure.

Fut-ce dans le « Thé » de Bertin d'Antilly, dans les « Actes des apôtres » de Barruel, ou dans « l'Accusateur public» de Richer-Serisy.

Quel enseignement ! si nous apprenions un jour, que tel entrefilet d'un journal libertaire de 1796, fut le début littéraire du jeune breton, de noblesse malouine, élevé soigneusement dans la haine des Jacobins et le culte du dogme proscrit.

Et qu'y aurait-il là d'extraordinaire ? L'œuvre de Lamennais, cette œuvre sur laquelle pèse toute une hérédité de tempéraments dissemblables, est pleine de ces contingences.

Là, c'est un réveil des caractères entiers, énergiques, résolus et tenaces que furent ses ancêtres.

Ici, c'est l'empreinte évidente de l'âme maternelle évoquée sous les grands arbres de la Chênaie, dans ce lieu calme et

reposé, où, — disait Féli — la solitude est douce, l'âme se berce dans ses rêves, et s'endort au sein du vague pressentiment d'un amour infini.

Jules HAIZE.

Après la séance, les Membres de la société historique et archéologique se rendent devant la maison des Lamennais, rue St-Vincent, sur laquelle une plaque commémorative a été apposée. Cette plaque, en marbre blanc, porte l'inscription suivante :

ICI SONT NÉS
JEAN-MARIE DE LA MENNAIS
1780-1860
FÉLICITÉ DE LA MENNAIS
1782-1854
Hommage de la Société archéologique

Il est donné lecture du poème suivant, écrit pour la circonstance par M. Louis Tiercelin.

RÉCONCILIATION

La justice vient, mais jamais sa voix
ne retentit que sur un tombeau.
F. de Lamennais.

Féli, Féli, où es-tu ?
J.-M. de Lamennais.

A Saint-Malo, sur le même rocher tranquille,
Battu des rudes flots, et ceint des fiers remparts
Que les vents déchaînés fouettent de toutes parts,
Ils sont nés, tous les deux, fils de la même ville.

Ils n'ont pas seulement respiré le même air
Qui fait les cœurs plus chauds et les âmes plus saines,
C'était le même sang qui coulait dans leurs veines,
Le sang des bons aïeux anoblis par la mer.

C'est ici qu'ils sont nés !... Comme deux blanches voiles
Cinglent au même vent d'un vol égal et sûr,
Ils voguaient de conserve, et dans le ciel d'azur
L'avenir souriait par les mêmes étoiles.

Mieux que concitoyens, deux frères !... Et pourtant !
Qui peut dire, embarqués sur le même navire,
Quel doit être à chacun le sort, meilleur ou pire ?
Où l'on abordera, qui le sait en partant ?

Ceux-ci, nés et grandis dans cette union rare,
Si forte que l'un d'eux pense et que l'autre écrit,
Les voilà divisés au souffle de l'Esprit...
Ce qui les avait joints, désormais les sépare.

Refusant de se suivre en le même sentier,
Voilà ces Malouins, oubliant qu'ils sont frères,
Qui s'éloignent toujours vers des destins contraires,
Chacun gardant l'orgueil de son Dieu tout entier.

Apôtres obstinés et martyrs de l'Idée,
La tête haute et le drapeau toujours au vent,
Ce que l'un brise, l'autre ira le relevant,
Et la lutte est entre eux à jamais décidée.

Prenant leur but, l'un sur la terre et l'autre au ciel,
Ils sont les combattants des batailles sans trêves ;
Le devoir différent qu'ils ont vu dans leurs rêves
A deux pôles lointains, Paris et Ploërmel.

Et dans la certitude où chacun d'eux se fie,
L'un atteste : je pense ! et l'autre dit : je crois !
Tout un monde est entre eux, sur lequel une Croix
Se dresse, infranchissable obstacle de leur vie,

La haine les sépare et plus encore l'amour
De tels qui les voudraient isoler dans l'hommage,
Et nul livre n'assemble en une seule page
Leurs deux noms, célébrés et maudits tour à tour.

Le temps est impuissant à les unir... On tremble
En songeant que ceux-là, nés pour le même sort,
Ne se retrouveront pas même dans la mort !
« Où sont-ils ? » peut-on dire aussi... Jamais ensemble !

Du moins, nous sauverons en des espoirs meilleurs,
Leur gloire qui nous est parente au même titre ;
De leur naissance ici nous faisons un chapitre,
Où nous les unirons, eux, séparés ailleurs.

Au pays de l'enfance, ils restèrent fidèles ;
Ils aimaient ces remparts, ces rochers et la mer,
La vieille ville ?... En cet abri qui leur fut cher,
Confions leur mémoire à ces lettres..... Par elles,

Nous réconcilions leurs destins hasardeux,
Heureux de terminer la discorde fatale,
En faisant, sur le mur de la maison natale,
Fraterniser deux noms que nous aimons tous deux.

LOUIS TIERCELIN.

M. Etienne Dupont, président, prend la parole en ces termes :

MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a environ cent ans, (une société archéologique est en droit d'évoquer de lointains souvenirs) un jeune homme, tout en qualifiant de sage le Conseil Municipal de sa ville natale, le plaisantait, cependant, avec une fine ironie,

Une bonne et tranquille cité de Bretagne s'était avisée de vouloir honorer, en leur dressant des statues, les grands hommes dont elle se montrait fière d'avoir été le berceau. Mais ses édiles ne savaient par qui commencer ! Ayant l'embarras du choix, ils en firent un, très mauvais ; ils décidèrent de couler en bronze ou de tailler dans le marbre l'image d'un philosophe, quasi-médecin, sceptique aimable, qui, au dire des gens de l'époque, eût volontiers donné à ses clients du sublimé corrosif au lieu de rhubarbe, et cela très-innocemment, quitte après à se mettre à rire.

Cette ville ne possédait pas encore de société savante ou prétendue telle. Si une Académie avait fleuri dans ses murs, nul doute qu'elle eût récolté pour sa part une amère raillerie ou qu'elle eût été le point de mire d'un spirituel persiflage. L'auteur du libelle eût certainement égratigné de sa plume déjà acérée ces pauvres petits savants de provinces qui, disait-il, « s'en vont décorer les carrefours de leur ville de burlesques écriteaux destinés à rappeler ses grands hommes. ».

Or, il arriva que l'écrivain précoce qui maniait si agréablement l'ironie devint un grand homme, et, par un retour peut-être juste des choses d'ici-bas, il se trouve que sa ville natale l'a privé d'une consécration qu'en sa prime jeunesse il avait cru devoir tourner en ridicule.

Vous avez deviné quelle était cette petite ville : le nom de Saint-Malo s'est posé immédiatement sur vos lèvres. En effet. il n'est en France qu'une seule ville, la nôtre, qui puisse éprouver le flatteur embarras du choix quand il s'agit de glorifier ses enfants ; mais, détail piquant dans la circonstance actuelle, l'auteur de cette boutade n'est autre que Félicité de Lamennais. Il y donnait cours vers 1805, alors qu'il cherchait déjà le repos et la santé, avec son frère Jean-Marie, sous les grands ombrages de la Chesnaye.

La Mettrie, « brave athée et gourmand célèbre », comme l'appelait Voltaire, n'eut point de statue. Si la faute en retombe sur Lamennais, celui-ci en fut puni ; il attend toujours la sienne ; mais la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo n'a pas hésité, presque aux premiers jours de sa fondation, à honorer,

dans la limite de ses moyens, le penseur profond, à l'âme ardente, que la Traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'*Essai sur l'Indifférence* et le *Livre du Peuple* livrèrent aux disputes des hommes et firent entrer vivant dans l'Immortalité.

Notre Société a cru faire une œuvre de justice, sinon de réparation, en rappelant par un trop modeste marbre, qu'en cette demeure sévère, au fin et pur granit, élevée dans une ordonnance majestueuse, naquit, le 16 juin 1782, de parents malouins, un des plus célèbres enfants de notre cité.

Il ne devait l'illustrer ni par de hauts faits de guerre, ni par des aventures prodigieuses, ni par des actes d'un dévouement surhumain ; la renommée des Jacques Cartier des Porcon de la Barbinais, des Duguay-Trouin, des Surcouf, s'auréole d'autres rayons que la sienne. Il suivit le chemin de la vie, d'abord et assez longtemps, à pas incertains, tiraillé et cahoté de différents côtés, effrayé souvent, comme le fut Pascal, sur le bord de l'insondable abîme, fiévreux, aigri et maladif, certes, mais à l'abri de ce scepticisme désenchanté dont s'enveloppa d'une manière hautaine son concitoyen, une de nos gloires encore : Chateaubriand.

Féli fut précédé dans la vie par son frère Jean-Marie, né dans ce même hôtel le 8 septembre 1780.

A notre sens, il serait puéril et déplacé d'établir un parallèle entre ces deux hommes si dissemblables par leurs vies et que sépare un fossé profond. Faire ce rapprochement serait plutôt l'œuvre d'un critique littéraire, et les éléments de cette étude, qui ne manquerait pas d'intérêt, se trouveraient avec facilité dans les œuvres copieuses consacrées aux Lamennais et dont plusieurs sont signées de noms chers à notre compagnie.

Mais celle-ci, réservée de sa nature, n'a pas à s'ériger en juge des doctrines philosophiques et religieuses de Féli ou des idées éducatrices de Jean. Elle veut seulement les réunir dans une même pensée d'affection et dans un même témoignage de gratitude, parce que les deux frères ont après tout, laissé dans leur ville natale une mémoire véné-

rée, et qu'ils ont donné un certain lustre à son histoire. Il ne s'agit pas de décerner à l'un le prix sur l'autre. Les sincères amis de Féli et de Jean, s'ils ont un cœur assez grand pour chérir les deux frères, ont assez de justice dans leur esprit pour ne point refuser le génie à l'un et la bonté à l'autre. Ils se rappellent seulement que l'intolérance farouche de Féli, avec les violences d'une foi nouvelle, ont valu à la littérature française des productions d'une splendide véhémence, tempérées quelquefois avec grâce par ce ton évangélique si doux que Féli puisa dans ses premières lectures et qui, souvent aussi, fait le charme de ces lettres intimes où Jean-Marie, très humble et plus discret, dévoile le fond de son cœur.

Si les règles d'une critique sévère ne permettent pas, nous semble-t-il, de considérer comme indiscutable la collaboration effective et constante pour certaines de leurs œuvres des deux Lamennais, du moins, on peut affirmer que l'un et l'autre ont vécu, ont pensé, ont écrit avec le même zèle, la même bonne foi, la même conscience. Leurs travaux reflètent bien leurs âmes. · Tandis que Féli ses précipite, tête baissée, sur l'obstacle, s'y meurtrit, y passe ou croit en triompher, Jean, d'une prudence avisée, contourne l'obstacle qui l'arrête. Tous deux également aiment d'une façon différente : Jean avec cette piété douce, tenace et mystique qui voulut, jusqu'à la fin, espérer contre toute espérance, Féli avec une fougue inlassable, avec une nervosité exaspérée par de vertueuses colères ! « Félicité de Lamennais, dit avec raison un de ses meilleurs historiens, ne puisa-t-il pas ce qui parut être la haine la plus âpre dans l'ardent besoin d'aimer qu'il ressentait en lui ?

Gardons-nous bien de juger les deux frères !

Féli (voulez-vous me permettre de dire le grand ?) a exprimé en poète — il le fut souvent — cette pensée délicate : « Il y a toujours des vents brûlants qui passent sur l'âme de l'homme et la dessèchent ; la prière est la rosée qui la rafraichit. »

Peut-être, au cours de ses emportements douloureux, d'où jaillirent de si belles pages, une goutte de cette rosée est-elle tombée du cœur de Jean sur celui de Félicité et a-

t-elle adouci, ne fut-ce qu'un instant, le feu qui dévorait son âme ? Il n'en faudrait pas plus pour nous faire associer, le même jour, dans un hommage égal, la mémoire de ces deux enfants de Saint-Malo.

M. Jouanjan, Maire de Saint-Malo, prononce ensuite le discours suivant.

Messieurs,

Le président de votre jeune et déjà si vivante Société nous rappelait, il y a quelques instants, avec sa verve charmante, la boutade de celui dont vous perpétuez le souvenir en inscrivant son nom et celui de son frère sur ce marbre d'un laconisme plus éloquent que la plus dithyrambique épitaphe.

Que dirait-il aujourd'hui en contemplant la transformation de son berceau dont l'harmonieuse et sévère architecture a fait place à une construction modern'style, pimpante et légère sans doute, mais n'ayant plus que le caractère banal d'une maison de rapport ?

Et ne regretterions-nous pas avec lui la disparition de ce portail monumental s'ouvrant sur une large cour dallée, ses balustres, ses avant corps, tout cet aspect imposant qui en faisait un des joyaux de notre vieille cité.

Vous vous souvenez de l'émotion qui se produisit au moment où l'on vit arracher et enlever ces pierres séculaires, actuellement au château de Beauregard : c'était, en quelque sorte, une parcelle du vieux Saint-Malo qui s'écroulait, et chacun, même dans cette partie de la population que son labeur journalier semble éloigner des questions d'art, mais qui a le sentiment inné du beau, appréciait sévèrement cette mutilation d'un des plus remarquables hôtels particuliers de notre ville.

J'entendais formuler, l'an dernier, cette idée que Saint-Malo, emprisonné dans son corset de granit, deviendrait un jour venant, une sorte de Musée visité par les touristes, comme on visite actuellement le Mont Saint-Michel. Si tel

est le sort qui lui est réservé, de grâce ne détruisons pas, et surtout n'enlaidissons pas ces magnifiques vestiges du passé en y accolant des verrues qui en masquent la splendeur et en détruisent l'harmonie.

La Ville de Saint-Malo, qui ne saurait se désintéresser de l'hommage rendu à ses deux illustres enfants, ne peut donc que se féliciter de voir votre Société prendre souci de ses gloires et l'aider à sauver de l'oubli tant de précieux souvenirs. Certes, le champ est vaste, et la moisson féconde. Il serait même facile de célébrer chaque année une fête commémorative comme celle qui vous rassemble aujourd'hui : le nombre de nos célébrités est si grand qu'on a déjà été obligé de sortir des murs pour dresser la statue de Surcouf sur les quais de l'avant-port ; l'an prochain, je l'espère, la Hollande recevra celle de Jacques Cartier, le Grand découvreur du Canada.

Combien en reste-t-il encore qui, grâce à votre généreuse initiative, ne seront plus oubliés et dont les noms, gravés par vos soins, rappelleront à leurs arrières-neveux que, sans quitter notre vieux rocher, ils peuvent trouver, comme une leçon d'histoire, de grands exemples à suivre, de glorieux souvenirs à méditer.



PRINCIPALES EXHIBITIONS

relatives à l'arrondissement de Saint-Malo

(Octobre 1903 — Octobre 1904)

Par *M. Boivin* :

Almanach de Bretagne pour l'année commune 1781.

Par *M. Boyreau :*

Journal de bord du navire corsaire « Le Rubis. »

Par *M. Buret :*

1. — Instruction de l'évêque de Saint-Malo sur les Saints-Anges, 1758, Saint-Malo, Leconte et Ludovic Hovius, Libraires.

2. — Voyage de Figaro en Espagne. A Saint-Malo, 1784 (ouvrage prohibé et réimprimé plusieurs fois sous des noms de lieux d'édition différents).

3. — Histoire des empereurs romains. Rouen 1609. Ex libris de André Pépin, sénéchal de Saint-Malo.

4 — Lettre adressée au Comte de Puiségur par le Chevalier du Bourg qui commandait à Saint-Malo, concernant l'aménagement des fossés de la place, en jardins pour la troupe.

Par *M. le Capitaine Cleret de Langavant* :

Restitution des armes de la ville de Saint-Malo à l'époque de la Ligue, d'après un cachet d'une lettre de 1591.

Par *M J. Haize :*

1. — Minute des héritages du feu sieur Robert Surcouf, en son vivant négociant à Saint-Malo, 2 août 1760.

2. — Livre de raison commencé en 1624 et terminé en 1820, des familles Guillot et Vincent. L'un des membres de cette

dernière famille, compromis dans la conspiration de la Rouërie fut guillotiné à Paris, en 1793.

Par *M. E. Herpin* :

1. — Renseignements sur Beaugeard et la brochure de l'époque relatant sa conduite le 21 Janvier 1793. Imp. Huzard-Courcier, Paris.

2. — Médaille de bronze à l'effigie de Duguay-Trouin, portant en exergue : Galerie métallique des grands hommes français, 1810.

3. — Poterie, mosaïques et fragment de collier (époque gallo-romaine), trouvés à Corseul.

4. — Extrait de la généalogie de la famille Fichet, dans laquelle figure en 1275, Hervé Fichet, clerc, condisciple de saint Yves à l'école de Droit, lequel fut témoin à l'enquête de canonisation de ce saint.

5. — Chanson sur le bassin de Saint-Malo, 1850.

6. — Photographie de la carte dressée à la Bastille, par Mahé de la Bourdonnais, en vue de sa défense, et déposée à la Bibliothèque nationale. côte B 1117.

7. — Carte dressée par Chambon pour l'intelligence du mémoire de Mahé de la Bourdonnais

8. — Photographie de Mahé de la Bourdonnais, d'après un tableau du temps.

9. — Origine de propriété de « l'ancienne gendarmerie » rue Mahé de la Bourdonnais, dans laquelle d'après une tradition locale, serait né cet homme célèbre.

10. — *Institutiones philosophicæ*, manuscrit de 313 pages, découvert dans un grenier de Saint-Malo ; ce manuscrit orné d'une vieille gravure représentant *l'arbor porphyrii*, — *Physicæ pava secunda scce phesica experementalis*, manuscrit de 324 pages, orné de nombreuses planches explicatives et précédé d'un tableau récapitulatif intitulé ; *conclusiones philosophicæ ex physica*, tableau imprimé chez Joseph Vatar, typographe du Collège de Redon. — Ces manuscrits constituent les deux thèses de philosophie qui furent soutenues en 1752, devant le collège de Redon, par le malouin Hugo Josephus Mainguy.

11. — Boîte en argent portant le nom de Mahé de la Bourdonnais.

Par *M. le Dr Hervot* :

1. — Lithographie d'un projet de pont suspendu à Bizeux, datant de 1830 environ.

2. Deux registres de capitations de l'année 1783 pour l'arrondissement de Saint-Malo.

Par *M. Lecomte* :

1. — « Voyages dans les départements de la France » l'Ille-et Vilaine, brochure illustrée, époque de la Révolution.

2. — Extrait de délibération du Conseil général d'Ille-et-Vilaine du 8 novembre 1790 et copie de la lettre écrite en la séance dudit jour à M. Désisles, père du héros de Nancy (imprimé).

3. — Statistique du département d'Ille-et-Vilaine, par le préfet Borie. Paris, imp. des Sourds Muet, an X.

Par *M. Lemoine* :

1. — Lettre de Châteaubriand du Plessix. datée du Val, 1780.

2. Certificat de civisme émanant de la Société populaire et montagnarde de Plurien au district de Lamballe, 25 messidor, an II.

3. — Lettre écrite le 4 thermidor, an II, par Senard, officier de l'armée des Côtes de Brest, au citoyen Avesnier de Lagrees, habitant Matignon.

Par *M. Maigné* :

1. — Quittance de capitation au nom de Jean Hermon, paroisse de Cancale, 1782.

2. — Six plans formant l'Histoire topographique de Saint-Malo, de 1155 à 1860.

Par *M. Martin* :

Médaille commémorative de la bataille de Saint Cast, frappée en 1758, bronze grand module, portant l'inscription : *Ludovico XV, optimo principi comitia armorica.*

Par *M. G. Saint-Mleux :*

1. — Vue de Cancale, gravure de Garneray.

Par *M. Sarazin :*

1. — Récépissé de feuille de coupons d'une obligation de l'emprunt forcé de l'an IV.

2. — Procès-verbal de la nomination de François Lucas, comme abbé de la Confrairie des Tisserands, Saint-Malo, 20 août 1651.

3. — Copie du procès-verbal de fondation de la Confrairie des Bouchers, 20-26 août 1679.

Le Secrétaire,

J. HAIZE.

DIVERSES ÉTUDES LUES AU COURS DES SÉANCES

(Octobre 1903 — Octobre 1904)

M. E. Dupont : Notes sur l'évangéliaire de l'ancienne collégiale de Tongres (Belgique), provenant de l'église de Saint-Pern, diocèse de Saint-Malo. — Note sur une étole donnée en 1631, à l'abbaye du Mont Saint-Michel par une malouine.

M. J. Haize : Le lieu de naissance de Jacques Cartier. — Cérémonie funèbre à la mémoire de Louis XIV, faite en 1715, dans la cathédrale de Saint-Malo.

M. E. Herpin : Noces et Baptêmes en Bretagne. — Renseignements sur un arbre généalogique de Jacques Cartier et sur les deux endroits du Canada, auxquels il donna le nom de Saint-Malo.

M. Maigné : La cathédrale de Saint-Malo. — Les diverses chapelles du château de Saint-Malo. — La croix de migrêve.

M. G. Saint-Mleux : Etude sur l'origine de quelques pâtisseries malouines : craquelins, cimeraux, etc .

M. Sarazin : Relevé de noms d'étudiants de Saint-Malo et lieux voisins à l'Université de Paris, au XIVe siècle.

M. Saubost : Ceux qui ont parlé de Saint-Malo, (étude bibliographique).

M. le Dr Sottas : Notes sur le rôle des Malouins dans la Compagnie française des Indes orientales, pendant le règne de Louis XIV.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE

Dons faits à la Société — Octobre 1903-1904

PHOTOGRAPHIES

Photographies du château de la Chesnaie.	*M. Bonnesœur.*

LIVRES

Annales de Bretagne, 1903-1904.	
L'Hermine (Février, Avril, Mai, Septembre).	
Cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand à Saint-Malo.	Offert par M. Dupont.
Mémoires de la Société académique de Cherbourg 1890-91.	—
Côtes de Bretagne, souvenirs cyclistes par Mérico	—
Notes sur l'histoire d'Alençon, *Blaizot*.	—
Olivier Basselin ; le Valinod de Caen : *Gasté*. . .	—
Le bocage virois ; *Mazen*, ...	—
Une prétendue insurrection populaire en Basse-Normandie ; *Le Héricher*.	—
Diex Aïe, *Vaillant*.	—
Bulletins de la Société « La Pomme » depuis 1897	—
Notes pour servir à l'histoire de l'Art dans l'Orléanais	— *H. Herluison.*
Coup d'œil sur le musée historique d'Orléans. . .	—
Les débuts de la lithographie à Orléans.	—
Inauguration de la nouvelle salle au musée historique d'Orléans.	
Une visite de M. G. Hanotaux à la salle des Thèses.	
Annuaire de la Société littéraire « La Pomme. ».	
M. Drouin de Lhuys et les Corsaires français. . .	
Discours à l'inauguration de la statue de Surcouf	*Dr Baschet.*
La république de Platon, *Bertrand Robidou*. . .	Offert par M. Martin.
Les Bouvet, voyages et combats, *E. Fabre*	—
Œuvres posthumes, 22 pl. (géol.) *M. Rouault*. .	—
Catalogue des peintures, etc., du musée de Rennes, 1863	—

Correspondance de Guillaume Charrier.	*B. de la Rogerie*
Prise de Quimper en 1364	—
Origine et réorganisation des sièges d'Amirauté en Bretagne.	—
Prise de Carhaix en 1590.	—
Les Rurales, poésie	*A. Thévenot.*
Le centenaire de la petite église.	*A. Rouxel.*
Un disciple de Lamennais, l'abbé Caron	—
Coutumes générales réformées de Bretagne, 1730	Offert par M. Dupont.
Vestiges du culte de la mer sur les côtes de France	— *Paul Sébillot.*
Almanach de Bretagne pour l'année 1781.	Offert par M. Maloisel
Méditations de St-Augustin, 1725	Offert par M. Favé.
Translation de l'église de St-Etienne de Rennes en l'église des Augustins	*Abbé Mathurin*
Rapport sur la délimitation de St-Malo St-Servan	*Dr Hervot.*
Discours du Congrès des Sociétés savantes de 1904.	



SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo échange son bulletin.

France

AIN. — Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, Bourges.

AISNE. — Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

— Société Académique de St-Quentin.

— Société Historique, Archéologique et Scientifique de Soissons.

ALLIER. — Société d'Emulation du Bourbonnais, Moulins.

AUBE. — Société académique, d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

CHARENTE. — Société Historique et Archéologique de la Charente, Angoulême.

CHER. — Société des Antiquaire du Centre, Bourges.

CÔTE-D'OR. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

CÔTES-DU-NORD. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, St-Brieuc.

CREUSE. — Société des Sciences Naturelles et d'Antiquités, Guéret.

DROME. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, Valence.

FINISTÈRE. — Société d'Archéologie du Finistère, Quimper.

GIRONDE. — Société Archéologique, Bordeaux.

HAUTES-ALPES. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes, Gap.

HAUTE-GARONNE. — Société Archéologique du Midi de la France, Hôtel d'Assézat à Toulouse.

HAUTE-MARNE. — Société Historique et Archéologique, Langres.

HÉRAULT. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. — Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

INDRE-ET-LOIRE. — Société Archéologique de Touraine, Tours.

LOIRET — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, Orléans.

MANCHE. — Société d'Archéologie, Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.

— Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes.

— Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, St-Lô.

— Société nationale académique de Cherbourg.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Société d'Archéologie Lorraine, Nancy.

MORBIHAN. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

NIÈVRE. — Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts Nevers.

NORD. — Société archéologique de l'arrond[t] d'Avesnes.

— Société Archéologique de Roubaix.

ORNE, — Société Historique et Archéologique de l'Orne, Alençon.

SAONE-ET-LOIRE. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

— Société Eduéenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun.

SEINE. — Société Littéraire et Artistique « La Pomme », 54, avenue de Breteuil, Paris.

SEINE-ET-MARNE. — Société Littéraire et Historique de la Brie, Meaux.

SEINE-ET-OISE. — Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société Havraise d'études diverses, Le Havre.

SOMME. — Société d'Emulation d'Abbeville.

— Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

TARN-ET-GARONNE. — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

VAR. — Académie du Var, Toulon.

VENDÉE. — Société d'Emulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon.

YONNE. — Société Archéologique de Sens.

Etranger

The Smithsonian institution, à Washington (Etats-Unis).

Société Neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel (Suisse).

Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand (Belgique), Boulevard de la Citadelle, 14.

Cercle Archéologique, Littéraire et Artistique de Malines, (Belgique).

Université d'Upsala (Suède).

Société du parler français au Canada, Université Laval, à Québec.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1903

ANNÉE 1904





